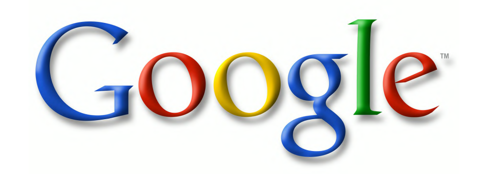


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

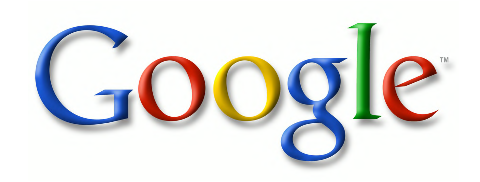
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

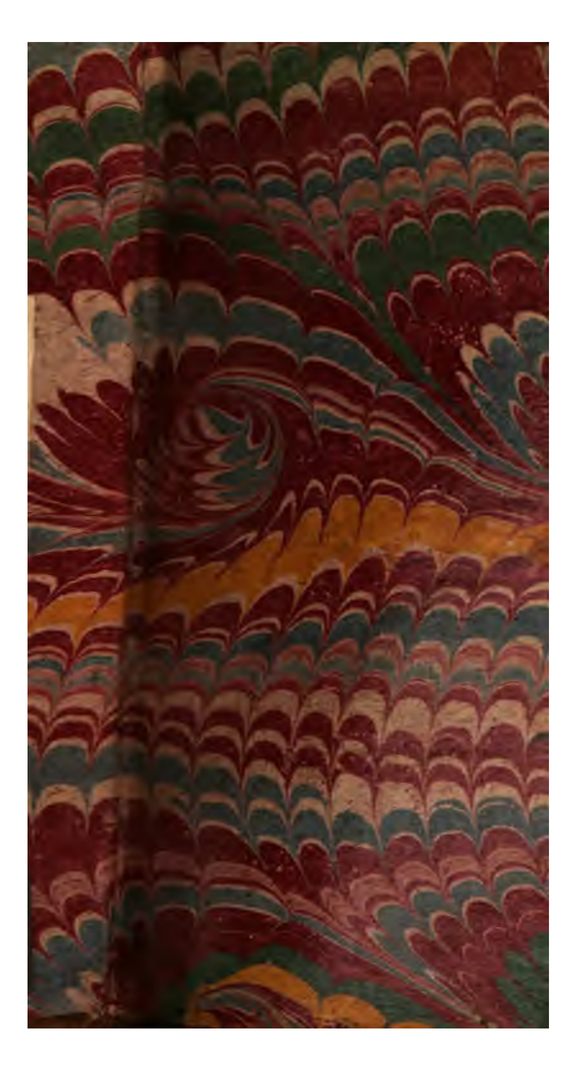
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AP
25
.N93





AP
25
.N93

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,

Chez HENRI DESBORDES,

dans le Kalverstraat.

M. DCCVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

AVIS DE L'AUTEUR.

QUelques Perſonnes m'ont témoigné qu'elles ſeroient bien aiſes, que je diſſe un mot dans mes Nouvelles des Harangues que les Profeſſeurs font dans les Academies en certaines occaſions ; parce qu'il y en a qui contiennent des matiéres importantes. J'ai crû que je ne ferois pas mal de les ſatisfaire. Je commence par celles qui ont été publiées cette année, ne voulant pas reprendre les choſes de plus haut. Si je ne parle pas de toutes, c'eſt parce qu'elles ne ſont pas toutes parvenuës juſques à moi. C'en eſt l'unique raiſon. Je dois encore avertir, qu'afin de ne perpétuer pas les diſputes, je crois qu'un Journaliſte a droit de juger quand un fait a été ſuffiſamment éclairci, & par conſéquent quand il eſt tems de ſuprimer les Dupliques & Tripliques, qui ne finiroient jamais, ſi les perſonnes intéreſſées en étoient cruës. Si on ne m'accordoit pas cette permiſſion, je me reſoudrois à n'inſérer jamais aucune Piéce Polémique dans ces Nouvelles. Enfin, comme je ſai par expérience, que tout ce qui concerne les Explications des Propheties, qui ne ſont pas accomplies, n'eſt point du goût du Public ; je ſuis obligé, pour ne pas ruiner mon Libraire, de ſupprimer toutes les Diſſertations qu'on m'envoyera ſur ces matiéres. On publie des Livres pour être lûs, & non pour remplir le Magazin d'un Libraire, qui n'a toujours que trop d'Ouvrages de rebut.

Duyment
Nyh.
12-26-39
39433



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1706.

ARTICLE I.

* SUITE *de l'*EXTRAIT *du Livre du* DROIT *de la* NATURE *& des* GENS *de Mr. le Baron de* PUFENDORF, *traduit par Mr.* BARBEYRAC.

AVANT que de donner quelques Exemples particuliers des Notes de Mr. *Barbeyrac*, il est bon d'en dire quelque chose en général. On trouve dans ces Notes l'Original des pas-

* *On trouvera le commencement de cèt Extrait dans le mois d'Avril 1706. pag. 363.*

passages des Auteurs Anciens & même du Corps de Droit, qui sont traduits dans le Texte ou tout du long ou en substance, & cela pour l'ordinaire sur des Editions beaucoup meilleures que celles dont l'Auteur se servoit. Il est vrai pourtant que le Traducteur ne les y a pas tous mis, parce qu'il y en a, dont il a cru qu'il suffisoit de donner la Traduction; qu'il y en a d'autres, qu'il a cherchez inutilement dans les Originaux; & que quelques-uns ont été tirez de Livres, qu'il n'avoit pas. Il y a peu de ces passages, qu'il n'aît confrontez avec l'Original, & raporté plus exactement que ne faisoit *Pufendorf*, qui la plupart du tems n'a marqué ni l'Edition, ni la page, ni le Chapitre, ni même le Livre des Auteurs qu'il cite. A l'égard des Auteurs modernes, Mr. *Barbeyrac* s'est contenté de donner la Traduction des passages citez par son Auteur. Les autres Notes sont destinées à supléer bien des choses, qui manquoient dans l'Original, à confirmer, à défendre, & même assez souvent à critiquer les pensées & les raisonnemens de *Pufendorf*.

Un grand nombre de ces Notes

est puisé dans de bons Auteurs, à qui on en fait toujours honneur ; & pour les rendre plus utiles on a pris soin de consulter tous les Livres qu'on a pû avoir, & d'où l'on a cru pouvoir tirer quelque lumiére. On a sur tout lû les autres Ouvrages de *Pufendorf*, où il traitoit de matiéres semblables, & on en a tiré tout ce qui pouvoit être de quelque utilité. On a renvoyé à ces mêmes Notes certaines réflexions perduës de l'Auteur, qui ne servoient qu'à embrouiller le Texte. On a raporté aussi plusieurs beaux passages d'Auteurs tant Anciens que Modernes, qui servoient à expliquer ou à illustrer les pensées & la doctrine de *Pufendorf*, & sans contredit, c'est ce qu'il y a de plus excellent dans ces Notes, &, qu'on ne sauroit assez estimer. Mr. *Barbeyrac* n'a pas affecté d'y faire parade de sa lecture; mais il y montre par tout beaucoup de gout & un grand discernement.

I. L'OUVRAGE de Mr. *Pufendorf* est divisé en huit Livres. Le premier comprend les Préliminaires de la Science, que l'Auteur entreprend d'expliquer. On y parle de l'Origine des Etres Moraux & de leurs di-

verses sortes, de la certitude des Sciences Morales, de l'Entendement humain, entant qu'il concourt aux Actions Morales, de la Volonté humaine considérée sous la même Rélation, des Actions Morales en général, de la part qu'y a l'Agent, & de ce qui fait qu'elles peuvent être imputées, de la Loi en général, qui est la Régle de ces Actions; de leurs qualitez, de leur quantité ou de leur Estimation, & de leur Imputation. Il y a de très-bonnes choses dans ce Premier Livre, & qui servent de fondement à toute la Morale: mais il semble qu'il y ait en quelques endroits des Divisions & des Subdivisions assez inutiles. Il y a aussi quelque obscurité, parce que l'Auteur n'a pas pris la peine d'expliquer par tout par des exemples les choses, dont il parle.

1. Sur ce que dit Mr. *Pufendorf* de la force des Habitudes, notre Interprête remarque; qu'à parler humainement l'homme a plus de force, qu'il ne s'imagine, pour résister à une passion, & pour se corriger enfin tout-à-fait d'une mauvaise habitude, s'il veut s'en donner la peine. Les reproches que l'on se fait à soi-même, lorsqu'on péche, & le sentiment intérieur que l'on a, de la liberté

berté avec laquelle on se détermine, en sont une preuve. Outre cela, il arrive souvent, que dans le moment même qu'on est sur le point de pécher, la vuë d'une personne de considération, ou de quelcun qui doit tirer vengeance de l'action & la punir suffit, pour empêcher de la commetre; & il y a même des gens, qui se retiennent dans le plus fort de la passion. Souvent même peu de chose est capable de faire résister à la tentation. Qu'un yvrogne de profession, en parfaite santé & libre de tout souci, entre avec soif dans un cabaret, où il trouve ses camarades le verre à la main; qui doute que, s'il a fait une gageure, il ne puisse résister & ne résiste même d'ordinaire à tous les attraits de ces objets, qui le tentent, & à toutes les sollicitations de ses camarades? Puis donc que l'espérance de quelque petit gain, ou d'une vaine gloire est capable de le porter à s'abstenir de ce qu'il aime le plus; pourquoi ne pourroit-il pas peu-à-peu s'en abstenir entiérement par de plus nobles motifs, & par un principe de vertu? Il est certain que, si un Prince s'avisoit de faire des Edits sévéres

contre l'Yvrognerie, & qu'il les fit bien exécuter, il arrêteroit en peu de tems le cours de cette débauche. C'est ainsi qu'on a vû la fureur des Duels cesser presque entiérement en France; & l'on n'en verroit plus guéres d'exemples, si les Edits n'étoient quelquefois éludez par l'adresse qu'on a de faire passer un duel, pour une simple rencontre. On trouve de beaux passages sur ce sujet à la Note 2. de la page 56.

2. Mr. *Pufendorf* refute fort bien dans le Chapitre VI. l'opinion de ceux qui prétendent que l'excellence de la Nature suffit pour fonder le droit d'imposer à autrui quelque obligation. Il ne croit pas non plus que la force suffise pour cela; il faut de plus ou que l'on nous aît fait quelque bien considérable, ou que nous nous soyions nous-mêmes volontairement soumis à la direction de quelcun. Il est vrai, que s'il s'agissoit de choisir un Roi ou un Maître, la Raison devroit nous persuader de choisir celui qui en seroit le plus digne, & qui seroit le plus en état de nous protéger & de nous rendre heureux: mais en ce cas, le Roi élû joüiroit de l'Empire, en

vertu

vertu du consentement de ceux qui l'auroient choisi, & non pas par le seul droit que lui donneroit ou son mérite ou sa force. * *Moyse Amyrault* a fait un Traité du Droit souverain de Dieu sur les Créatures, & il s'appuye sur tout sur l'excellence de la Nature Divine & sur l'Autorité d'*Aristote*; mais il a été refuté invinciblement par *Etienne de Courcelles*; & il est étonnant que cèt habile homme, qui avoit tant d'éloignement pour les opinions des Supralapsaires, aît adopté leur pensée sur le Droit de Dieu, & soit presque allé plus loin qu'eux sur ce sujet.

3. Notre Auteur parle dans ce même Chapitre de l'utilité de la Religion dans la Vie humaine, mais parce qu'il ne le fait qu'en peu de mots, Mr. *Barbeyrac* y suplée par une longue Note tirée de ce que Mr. *Pufendorf* a dit dans son Traité *des Devoirs de l'Homme & du Citoyen* †; & il y ajoute de son chef quel-

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

† *Liv. I. Chap. IV. §. 9.*

ques réflexions, qui méritent d'ê-tre luës.

4. Il y a deux pages plus bas une très-longue Note où l'on refute Mr. *Bayle*, qui a soutenu que l'homme a plus d'amour pour la joye, que de haine pour la douleur. Peut-être tous les hommes ne sont-ils pas à cèt égard du même sentiment: Chacun doit se connoitre soi-même: s'il ne faut dire sur ce sujet que ce que l'on sent, je me déterminerai entierement, pour l'opinion de Mr. *Barbeyrac* contre celle de Mr. *Bayle*. Qui m'offriroit un mois entier du plus grand plaisir dont je puisse être capable de joüir, à condition de souffrir un jour de violentes douleurs de dens, je renoncerois de tout mon cœur à ce plaisir, pour éviter cette douleur. Mais il ne s'agit pas ici de ce que je sens. Voyons les raisons de Mr. *Barbeyrac*. L'Adversaire qu'il se propose de refuter allégue pour son opinion, l'exemple de tant de jeunes filles, qui emportées par le poids victorieux du plaisir présent, se laissent aller à des actions qu'elles savent bien entraîner après elles une longue suite d'amertumes; & de tant de gens, qui ont

éprouvé

éprouvé mille fois, que l'uſage de certaines viandes & le trop boire leur ont cauſé des douleurs épouvantables, qui ne laiſſent pas de contenter leur apetit là-deſſus, quand ils en trouvent l'occaſion. On répond que ces jeunes Filles & ces Débauchez ne penſent pas même ordinairement aux ſuites de leur action, bien loin de ſe déterminer après une comparaiſon exacte du plaiſir préſent avec la douleur, qui doit s'enſuivre. On peut bien avoir fait des réflexions & de très-ſérieuſes loin des objets & des occaſions, & dans le ſilence de la paſſion favorite. Mais dès que le cœur eſt attaqué par un endroit un peu ſenſible, toutes ces belles réflexions s'évanoüiſſent ; on ne ſonge qu'à ſe ſatisfaire, ſans ſe mettre en peine de ce qui pourra arriver. Que ſi quelques réflexions viennent à la traverſe dans le tems même de la paſſion, on a beaucoup de penchant à ſe flater : *on s'imagine*, comme dit Mr. *Locke* *, *que bien que la conſéquence ſoit importante*, *il n'eſt pourtant pas ſi aſſuré*, *que la*

* *Eſſai Philoſ. ſur l'Entendement Humain : pag.* 328.

chose ne puisse arriver autrement, ou, du moins, qu'on ne puisse l'éviter par quelques moyens, comme par industrie, par adresse, par un changement de conduite &c. D'ailleurs ce poids victorieux du plaisir présent, auquel on se laisse entraîner, est, à parler proprement, une véritable douleur. Car, dans le fort d'une passion violente, l'ardeur du désir, qui est enflammé par la proximité & par les attraits de l'objet, cause une *inquiétude*, qui agit de la même manière, que ce qu'on appelle ordinairement douleur. Or l'inquiétude présente la plus grande étant ce qui détermine la volonté, comme l'a prouvé Mr. *Locke*, quoique les douleurs avenir ausquelles on s'expose en se laissant emporter au poids victorieux du plaisir présent puissent être envisagées alors, & même comme un mal plus grand de sa nature, que celui dont on se sent actuellement pressé; l'illusion que fait une petite différence de tems porte l'Ame à choisir le mauvais parti.

Mais, dit Mr. *Bayle*, on ne fait pas difficulté de passer par la douleur & par le chagrin, pourvû

qu'on

qu'on aille au plaisir. Il y a des Corses, qui, après une offense reçuë, se sont tenus cachez quinze jours entiers dans des brossailles, pour attendre leur enmemi, trop satisfaits d'y brouter quelque racine, pourvû qu'ils eussent la joye de voir réüssir l'embuscade. On répond que l'inquiétude ou la douleur, que cause à ces gens-là, l'idée desagréable de l'affront, qui les irrite contre leur Ennemi ; & l'ardent desir de vangeance, dont ils sont possedez, les rend presque insensibles à ces autres moindres inquiétudes, que produit la souffrance des injures de l'air, ou un appetit, qui n'est pas entiérement satisfait. On ne voit guéres de gens, qui s'exposent de propos délibéré à quelque grande douleur, pour parvenir à la joüissance des plaisirs ausquels ils sont le plus sensibles. Quand il ne s'agit que d'une légére incommodité ou d'un petit chagrin, que l'on croit pouvoir aisément suporter, il ne faut pas beaucoup de résolution, pour s'ouvrir par là un chemin à la possession d'un objet, qui a fait sur notre cœur de profondes impressions. Mais la vuë

d'un mal violent ralentit l'ardeur des plus fortes passions, & remplit d'éfroi les esprits les plus faciles à se laisser gagner aux attraits du plaisir. Que si quelquefois, pour satisfaire ses désirs, on semble courir gayement à de grans chagrins, ou a de cuisantes douleurs, on n'en a pas pas plutot senti les premiéres atteintes, que l'on commence à se repentir de sa témérité & de son imprudence.

C'est là en partie ce que Mr. *Barbeyrac* dit contre Mr. *Bayle*. Ensuite, pour s'attacher à son Auteur & confirmer son sentiment, il suppose que deux Législateurs voulant établir une même Loi, proposent, l'un de grandes récompenses à ceux qui l'observeront, & l'autre de rigoureuses peines à ceux qui la violeront, & il soutient que le premier ne portera pas à l'obéïssance plus efficacement que l'autre. Il peut y avoir bien des gens, qui ne soient point du tout sensibles aux plus belles récompenses du monde, & qui satisfaits de leur état présent, n'aspireront point à un plus haut dégré de bonheur : mais il s'en trouvera peu, que la vuë d'un grand suplice n'intimide,

mide, pour peu qu'ils le regardent fixement. Pour un homme, qui succomberoit à la tentation, malgré de telles menaces, il y en auroit mille, qui ne seroient point touchez par l'espérance des récompenses, sur tout si, pour les mériter, il faloit faire violence à quelque forte inclination. On ajoute à tout cela, que, si l'homme étoit plus sensibleau bien qu'au mal, il faudroit punir avec plus de sévérité les pechez où l'on tombe pour éviter la douleur, que ceux où l'on est entraîné par les appas de la volupté. Or cette conséquence est contraire au jugement des plus sages Législateurs & des plus habiles Philosophes, aussi bien qu'à la pratique constante de tous les Tribunaux des Nations civilisées.

5. Dans le même Chapitre VI. *Pufendorf* prétend qu'à parler proprement la permission n'est pas une action de la Loi; puis que c'est une pure *inaction*, s'il est permis de parler ainsi. Mais Mr. *Barbeyrac* soutient que cela n'est pas toujours vrai; puis que chacun sait que les Loix accordent quelquefois positivement certains droits & certains priviléges particuliers.

ticuliers. Si l'on fait même réflexion aux choses Morales, on trouvera, que l'idée générale de la Loi, entant qu'elle désigne une Constitution par laquelle un Supérieur régle les actions de ceux qui lui sont soumis, renferme non seulement l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choses; mais encore la liberté d'en faire ou de n'en pas faire d'autres; liberté dont la concession emporte toujours quelque chose de positif, soit que cette concession soit expresse ou seulement tacite. Tous les droits que l'on a ne sont fondez que sur une volonté positive du Supérieur, en vertu de laquelle on peut se défendre, ou implorer la protection des Loix contre tous ceux qui tâchent de nous troubler dans la joüissance de quelque droit légitime. D'ailleurs le *Droit* & *l'Obligation* étant deux idées rélatives, qui marchent presque toujours d'un pas égal; pourquoi n'admettroit-on pas une Loi de simple permission, aussi bien qu'une Loi obligatoire? Si celle-ci est nécessaire, pour nous imposer la nécessité d'agir, ou de ne point agir; l'autre ne l'est pas moins, pour nous

mettre

mettre en état de pouvoir ſûrement & impunément agir ou ne point agir, ſelon qu'il nous ſemble bon.

6. Dans une Note ſur le Chapitre VII. Mr. *Barbeyrac* remarque, que ſon Auteur, qui traite des Actions moralement bonnes ou mauvaiſes, devoit auſſi dire quelque choſe des Actions moralement indifférentes. Il tire ce qu'il en dit des Obſervations de Mr. *Titius* ſur le Livre de *Pufendorf*. Cèt Auteur lui fournit en pluſieurs endroits des remarques très-judicieuſes, dont il ne manque pas de lui faire honneur. Sur la fin du même Chapitre, Mr. *de la Placette* donne à nôtre Commentateur dequoi ſupléer à ce qu'a dit *Pufendorf* ſur la maxime qu'*on ne fait point de tort à celui qui conſent, volenti non fit injuria*. Cette maxime a beſoin de bien des reſtrictions.

II. Le Livre ſecond de *Pufendorf* traite de l'Etat de Nature, des fondemens généraux de la Loi Naturelle & des devoirs de l'homme par raport à lui-même. On fait voir, qu'il n'eſt point convenable à la nature de l'homme de vivre ſans quelque Loi. On parle de l'Etat naturel,

rel, de la Loi naturelle en général, des devoirs de l'Homme par raport à lui-même, tant pour ce qui regarde le ſoin de ſon Ame, que pour ce qui concerne le ſoin de ſon corps & de ſa vie, de la juſte défenſe de ſoi-même, du droit & des priviléges de la néceſſité. On voit par là que la matiére de ce Livre ne ſauroit être plus utile & plus intéreſſante. On y fait une peinture afreuſe, mais véritable, d'un homme, qui, dès ſa naiſſance, ſeroit abandonné à ſoi-même ſans Loi & ſans ſocieté. On montre que même, quoi que Dieu, par un effet particulier de ſa Providence, eut enſeigné aux premiers hommes les Arts les plus néceſſaires à la Vie; l'état du Genre Humain n'auroit pas laiſſé d'être bien miſérable & bien triſte, ſi l'on n'eut point établi de Societé Civile, & que châcun eut gouverné à part ſa Famille, permettant enſuite à ſes Enfans, dès qu'ils auroient été en âge d'hommes faits, de vivre dans la Liberté Naturelle. La remarque de notre Commentateur ſur cèt endroit, & qui tend à prouver, qu'il faut que Dieu aît enſeigné pluſieurs choſes aux premiers hommes

mes eſt digne de la curioſité du Lecteur*.

1. Dans le Chapitre 3. de ce ſecond Livre *Pufendorf* poſe pour principe, que dès lors qu'une choſe paroît avantageuſe ou nuiſible à la Societé Humaine en général, dans quelque état que les hommes puiſſent être, en tout tems, & en tout lieu, il faut la tenir pour abſolument preſcrite ou défenduë par le Droit Naturel. Cette maniére d'établir les fondemens du Droit Naturel a paru vicieuſe à quelques-uns, parce qu'on ne peut tirer de là aucune conſéquence, ni pour ce que l'homme doit à Dieu, ni pour ce qu'il ſe doit à lui-même: mais Mr. *Barbeyrac* juſtifie ſon Auteur ſur cèt Article. Il remarque que *Pufendorf* n'a prétendu proprement expliquer que les devoirs mutuels des hommes. Selon lui, nos devoirs envers Dieu ſont partie de la *Théologie Naturelle*, & la Religion ne trouve ſa place dans un Traité de Droit Naturel, qu'entant qu'elle eſt le plus ferme ciment de la Societé Humaine. Pour les devoirs de l'Homme envers lui-mê-

* *Voyez Tom. I. pag.* 139

même, ils découlent en partie de la Religion, en partie de la *Sociabilité*; de sorte que, s'il étoit indépendant de l'Empire Divin, & hors de toute Societé, on ne sauroit le concevoir alors comme soumis à aucune Obligation, qui le regardât lui-même. Cela justifie *Pufendorf*, quoi qu'on avoüe, que sa méthode, pour prouver le principe de la Sociabilité, est sujette à quelque inconvenient. Pour donc la rectifier, sans s'écarter de ses idées, il faut considerer la Nature humaine, ou comme sortant des mains du Créateur, ou comme modifiée outre cela diversement par un effet de quelque acte humain. (I.) De cela seul que les Hommes sont l'Ouvrage de Dieu, il s'ensuit évidemment, qu'ils doivent témoigner envers cèt Etre suprême, tous les sentimens qui entrent dans l'idée de la Religion, & dont notre Commentateur traite plus bas *. De plus Dieu s'étant proposé la conservation & le bonheur du Genre Humain, comme cela paroît manifestement, & par les Facultez, dont il nous a enrichis, & par cette forte inclination,

* *Chap. IV §. 3. Not. 2*

tion, qui nous porte invinciblement à rechercher le bien & à fuir le mal; il veut aussi, sans doute, que châcun travaille, non seulement à se conserver & à se rendre heureux lui-même; mais encore qu'il contribuë de toutes ses forces à la conservation & à la félicité d'autrui. Voilà deux autres fondemens généraux de la Loi Naturelle, prise dans toute son étenduë, l'*Amour propre*, ou plutôt pour éviter toute équivoque, l'*Amour de soi-même*, & la *Sociabilité.* De sorte que, comme la Religion renferme tous les devoirs de l'homme envers Dieu, l'Amour de soi-même comprend tout ce qu'on est tenu de faire directement par raport à soi-même, & la *Sociabilité* tout ce qu'on doit à autrui. Ainsi la *Sociabilité* n'est point opposée à l'Amour de soi-même; & l'Amour de soi-même n'est pas non plus précisément le fondement de la *Sociabilité*, comme si l'on ne devoit aimer les autres que parce qu'on s'aime soi-même: mais ce sont deux principes distincts, qui, quoi qu'ils ayent ensemble une grande liaison, & qu'ils concourent également aux vuës du Créateur, différent néanmoins

moins dans le fond, & doivent être ſagement ménagez, en ſorte que l'on garde entr'eux, autant qu'il eſt poſſible, un juſte équilibre. Mais quand on ne peut remplir en même tems tous les devoirs qui émanent de ces trois grands principes de la Loi naturelle, voici à peu près les Maximes générales ſur leſquelles on doit ſe régler en ce cas. 1. *Les devoirs de l'homme envers Dieu l'emportent toujours ſur tous les autres.* 2. *Lors qu'il y a une eſpêce de conflict entre deux devoirs d'Amour de ſoi-même, ou deux devoirs de Sociabilité, il faut donner la préférence à celui qui eſt accompagné d'un plus grand degré d'utilité.* 3. *Si toutes choſes d'ailleurs égales, il y a du conflict entre un devoir d'Amour de ſoi-même & un devoir de Sociabilité, ſoit que ce conflict arrive par le fait d'autrui ou non, alors l'Amour de ſoi-même doit l'emporter. Mais s'il s'y trouve de l'inégalité, alors il faut donner la préférence à celui de ces deux ſortes de devoirs, qui eſt accompagné d'un plus grand degré d'utilité.*

(II.) Mais il arrive ſouvent que les Hommes, ſans bleſſer les Obligations générales, qui réſultent directe-

rectement & immédiatement de leur constitution originaire & de la destination du Créateur, y ajoûtent par leur propre volonté, ou par quelque Convention, & quelque Loi positive, divers engagemens particuliers, qui entrent aussi dans l'objet de la Loi Naturelle, entant qu'elle régle les Actions que demandent ces sortes d'engagemens. En effet, tous *les Hommes* doivent bien conformer leurs Actions à leur constitution originaire, mais c'est d'une maniére différente, selon le différent état où ils se trouvent: de même que toutes les parties d'une Machine concourent à exécuter le dessein de l'Auteur, quoi que chacune agisse d'une maniére convenable à sa disposition particuliére.

2. On trouve à la pag. 185 une longue Note, pour faire voir combien un Principe de Religion est utile pour la Conservation de la Societé, & l'on refute ce que Mr. *Bayle* a dit pour afoiblir ou pour anéantir ce principe. Il y en a une autre sur le même sujet à la page. 202. &c. où l'Auteur l'examine encore plus à fonds, & qu'on ne sauroit lire avec trop de soin. Elle pourra fournir de matiére

matiére pour un Volume à Mr. *Bayle*, s'il veut y répondre avec soin. Comme il est impossible de tout insérer dans un Extrait, on se contente d'indiquer ces Notes à ceux qui voudront y avoir recours.

3. On pourra voir de même dans la Note de la pag. 201. &c. les principaux devoirs de la Religion naturelle par raport à Dieu. Mr. *Barbeyrac* les a tirez du Traité de *Pufendorf de Officio Hominis & Civis.* Ils méritent d'autant plus d'être lûs, qu'ils contiennent en peu de mots plus de choses solides sur cèt Article, qu'on n'en trouvera dans divers lieux Communs de Théologie, où l'on s'amuse d'ordinaire plûtôt à chicaner, qu'à instruire.

III. Il est parlé dans le Livre troisiéme, des devoirs absolus des Hommes les uns envers les autres & des Promesses ou des Conventions en général. On y établit, qu'il ne faut faire du mal à personne, & que, si on a causé du dommage, on doit le réparer; que tous les Hommes sont obligez de se regarder les uns les autres comme mutuellement égaux. On y traite des devoirs communs de l'Humanité, de la nature

des

des Promesses & des Conventions en général; de la fidélité inviolable avec laquelle on doit tenir sa parole & des différentes sortes d'Obligations en général; de la nature des Promesses & des Conventions en général; du consentement, qui y est requis; de leur matiére; des conditions & autres clauses ajoutées aux Promesses; & enfin des Obligations, *que l'on* contracte par Procureur.

1. Sur la Question, si on est obligé par le Droit Naturel tout seul & sans une convention ou une concession particuliére, qui aît précédé, d'accorder le passage à une Armée étrangére, sur tout si elle marche contre quelcun de nos Voisins, notre Commentateur ajoute beaucoup de raisons à celles de l'Auteur, pour marquer qu'il n'y a rien de si dangereux, & qu'il faut l'éviter par toutes les voyes que la prudence peut suggérer. Il fait aussi diverses Remarques contre ce que *Pufendorf* a dit pour favoriser la Couronne de Suéde au sujet des impots qui se lévent sur les Marchandises qui passent par le Détroit du Sund. Ce fameux Allemand étoit Professeur à Lunden dans la Province de Scho-

nen apartenant aux Suédois, lors qu'il publia son Ouvrage. Il peut être soupçonné d'avoir un peu voulu favoriser le Prince, dont il étoit le Sujet.

2. A l'égard de la Question, si l'on doit punir les Athées, notre Traducteur distingue ceux qui dogmatisent, de ceux qui ne dogmatisent point. Les premiers méritent punition de même que ceux qui enseigneroient qu'il est permis de voler, de tuer, &c. d'autant plus, qu'il n'y a point de motif de conscience qui les porte à publier leurs sentimens. Mais pour ceux qui ne dogmatisent point, la nature & le but des peines, que les Tribunaux Humains infligent, ne demande pas, ce semble, qu'elles soient mises en usage contre de telles gens. Ils sont assez punis par leur propre impieté, s'ils y persévérent jusqu'à la mort. Mais, peut-être, qu'ils en reviendront, si l'on s'y prend comme il faut, pour dissiper peu à peu les vaines subtilitez ausquelles ils se sont laissez éblouïr.

IV. Dans le Livre quatriême, *Pufendorf* traite du Mensonge, du Serment, du Droit de Proprieté & des

des différentes maniéres d'aquisition. On y parle du Droit des Hommes en général sur les choses ou les biens du Monde; de l'Origine de la proprieté des biens; des choses qui peuvent entrer en proprieté; de l'Aquisition par droit de premier Occupant; de l'Aquisition des Accessoires; du Droit que l'on peut avoir sur le bien d'autrui; de l'Aliénation ou du *Transport* de Proprieté en général; des Testamens, des Successions *ab intestat*, de la Prescription, & des Obligations, qui résultent de la Proprieté des biens considérée en elle-même.

1. Dans une Note sur le Chapitre I. notre Traducteur soutient qu'il est permis de mentir, ou même qu'on doit le faire dans de certaines occasions. Je suis sûr qu'il ne trouvera pas mauvais, que je ne sois pas de son sentiment. Je n'entreprendrai pas ici d'alléguer les raisons de mon opinion, ni de répondre aux raisons contraires; cela me meneroit trop loin. Je pourrai le faire dans quelque autre occasion plus commodément. Je me contenterai de prier Mr. *Barbeyrac* de remarquer que l'utilité qu'il prétend tirer du men-

songe devient entiérement inutile, dès qu'il enseigne que le mensonge est permis; puis que le mensonge ne peut être utile, que dans la suposition que l'on fait que ceux à qui on ment croyent que nous ne mentons point & que nous nous faisons un devoir de dire la vérité. Cela est si vrai que dès que des personnes qui croyent que le mensonge est permis ouvrent la bouche, je commence à douter de ce qu'ils disent, ne sachant pas si l'occasion n'est pas une de celles où ils croyent que le mensonge est permis, d'autant plus que jusques ici on n'a point déterminé quand & combien de fois il est permis de mentir & quand il ne l'est pas. S'il y a une occasion où il le soit, c'est lors qu'il s'agit de faire prendre un remêde à un malade, qui lui sauvera la vie: mais supposé qu'on enseigne que les Médecins sont dispensez de dire la verité dans cette occasion; il arrivera qu'on ne les croira jamais, lors même qu'ils diront la vérité; en sorte qu'on tombera dans des inconvéniens infiniment plus grans, que ceux qu'on prétendoit éviter, en leur permettant de mentir quelquefois. Il faut

ou

ou que le malade croye, que le Medecin ne mentira pas, ou qu'il croye, du moins, qu'il peut aussi bien dire la vérité, que mentir. Mais comment croira-t-il le premier, s'il sait que dans ces occasions, il lui est permis de mentir; & que lui servira le doute, si ce n'est à ne point prendre le remêde qu'on lui présente? On nous propose ici une Objection qui paroît être la même que celle-ci; mais elle est différente & je ne crois pas qu'on y satisfasse bien. Du reste, je n'ai dessein de choquer personne; c'est l'amour de la Vérité qui m'a extorqué cette réflexion. Comme mon opinion n'est point singuliére, je crois que personne ne peut être choqué de ce que je la produis en public; comme je ne suis point choqué, de ce que Mr. *Barbeyrac* est dans un sentiment contraire. Si j'avois le moindre doute sur la vérité de mon opinion, je ne l'aurois pas proposée. Du reste, je n'ai garde d'invectiver contre l'opinion contraire, comme cèt habile homme semble l'apréhender de la part de ceux qui soutiennent, qu'il n'est jamais permis de mentir. Je me fais fort, sans user d'invectives, de soutenir,

tenir, dans une Dispute réglée, qu'il n'est jamais permis de mentir contre qui que ce soit qui voudra défendre le contraire. Mr. *Titius*, que notre Auteur cite & qui est de son opinion, semble parler un peu bien cavaliérement de ceux qui n'en sont pas. Cependant on peut l'assûrer, qu'il y a des gens du premier mérite, & qui ont bien médité, qui sont dans l'opinion qu'il condamne. On peut dire hardiment à ceux qui soûtiennent qu'il est permis de mentir, ce qu'ils disent aux autres, que *de vaines subtilitez de Métaphysique* ne peuvent rien contre des préceptes formels de l'Ecriture, & contre les lumieres de la Raison. Mais je l'ai déja dit, je ne veux pas m'engager ici dans cette Dispute. Elle trouvera mieux sa place en quelque autre endroit.

12. Dans les Notes sur le Chapitre II. Mr. *Barbeyrac* fait des réflexions très-judicieuses, sur le serment que *Josué* fit aux *Gabaonites*. Il croit en un mot, que ce serment fut imprudent de la part de *Josué*, qu'il étoit nul en lui-même, puis qu'il étoit contre un ordre exprès de Dieu, d'exterminer les sept Nations des Cana-

Cananéens; mais que, peut-être, Dieu témoigna qu'il le ratifioit, après qu'il eut été fait, quoi que l'Ecriture, qui suprime souvent bien des choses, n'en dise rien. On voit bien la raison pourquoi Dieu voulut ratifier ce serment. L'infraction qu'on en auroit fait, auroit donné une très-mauvaise opinion des Israëlites & de leur Dieu, aux peuples voisins avec qui ils devoient vivre en paix: * *quoi que le mensonge des Gabaonites eut pû suffisamment justifier le manque de parole des Israëlites; cependant le plus sûr étoit de tenir la promesse qu'on avoit faite.* Au reste, je ne sçaurois être ni du sentiment de l'Auteur ni de celui de son Interprête sur les promesses extorquées par force & accompagnées de Serment. J'aime mieux m'en tenir à *Grotius*, qui croit que l'on est obligé de tenir ces promesses; on peut voir aussi ce que dit sur ce sujet Mr. *de la Placette* dans son Traité du Serment, où il montre les inconvéniens, qui s'en ensuivroient, si l'on manquoit à ces sortes de Promesses.

* *Addition de l'Auteur de ces Nouv.*

3. Mr. *Barbeyrac* refute au long dans ses Notes le sentiment de son Auteur, qui ayant établi que Dieu a donné un droit commun à tous les Hommes sur les biens de la Terre, ce qui est vrai, enseigne ensuite qu'il faut une Convention expresse ou tacite entre les hommes, pour établir la proprieté que chacun a sur tel ou tel bien en particulier. Il fait voir que le droit de premier occupant suffit pour cela, pourvû qu'en s'emparant de ce qui n'est à personne en propre, il en laisse assez pour la nécessité des autres.

ARTICLE II.

Epistolarum B. Pauli Apostoli Triplex Expositio, Analysi, quâ Textus Apostolici Ordo & Connexio declaratur; Paraphrasi quâ mens Apostoli breviter exponitur & clarè; Commentario, ubi Literales Notæ, variæ Lectiones, sensusque Textui conformiores afferuntur. Accedunt & Observationes Dogmaticæ, Piæ, Morales, & Asceticæ; nec non variæ praxes Christianæ, per totum Commentarium dispersæ, & in Corollario pietatis, post

post singula Capita collectæ. Liber itaque utilissimus, non modo Divini Verbi Concionatoribus, ad sui & ad aliorum salutem; sed & omnibus quibusque ad Divinam mentis & cordis vitam. Authore R. P. BERNARDINO *à* PICONIO, *Minorita Capucino, Sacræ Theologiæ emerito Professore, & antiquo Provinciæ Parisiensis Definitore. Parisiis, apud Joannem Anisson, Typographiæ Regiæ Præfectum.* 1703. C'est-à-dire, *Trois Explications des Epîtres de l'Apôtre S. Paul; l'Analyse, qui explique l'ordre & la liaison du Texte de l'Apôtre; la Paraphrase, qui explique briévement & clairement le sens de l'Apôtre; le Commentaire, qui comprend des Notes litérales, les diverses Leçons, & les sens les plus conformes au Texte. On y a joint des Observations Dogmatiques, Pieuses, Morales, Ascétiques; & diverses Pratiques Chrétiennes répanduës dans tout le Commentaire, & recueillies dans le Corollaire de Pieté, qu'on a mis après châque Chapitre. Livre, par conséquent, très-utile, non seulement aux Prédicateurs,*

tant pour leur salut que pour ceux des autres; mais aussi à tout le monde, pour vivre d'une vie Divine, tant à l'égard de l'esprit que du cœur. Par le R. P. Bernardin de Piquigni, Capucin, Professeur Emeritus, & *Ancien Définiteur des Convents de son Ordre, dans la Province de Paris.* A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1703 in folio. Colonn. 1486. gros caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez Jean Louis de Lorme.

I. On ne sauroit douter, que cèt Ouvrage ne soit très-utile; puis que l'Auteur, qui doit mieux le connoitre que qui que ce soit, nous en assûre dans le Titre, & nous le repete dans sa Préface. Cependant, comme il peut arriver, que tout le Monde ne le croira pas sur sa parole; il est bon de dire quelque chose de son plan & de son dessein, afin que ceux qui n'ont pas encore vû l'Ouvrage, en puissent juger par eux-mêmes.

Après l'Epître Dédicatoire adressée à l'Evêque d'Amiens, & une espèce de priére jaculatoire adressée au bon Dieu; il y a une Préface où l'Auteur nous aprend ce qui a donné

né naissance à son Ouvrage, ce qui n'intéresse pas beaucoup le Public, & le Plan qu'il s'est formé, ce qu'il est nécessaire qu'il sache. Outre une Préface générale sur toutes les Epîtres de S. *Paul*, dont nous parlerons dans un moment; il y en a une sur châque Epître en particulier. Après cela vient une Analyse de l'Epître toujours claire & courte; quoi que l'Auteur n'ait pas toujours bien découvert le véritable but de S. *Paul*. L'Analyse est suivie d'une Paraphrase aussi fort courte & fort nette, où l'Auteur se sert ordinairement & tant qu'il peut des paroles de l'Apôtre, excepté lors qu'elles lui ont paru trop obscures. Il a mis à côté le Texte de la Vulgate.

En troisiême lieu on voit un Commentaire assez court dégagé de toutes les petites recherches Grammaticales, & de toutes les Questions purement curieuses. L'Auteur n'a pas jugé à propos de raporter un grand nombre de sentimens. Il s'est contenté de les examiner en son particulier, & de choisir celui qui lui a paru le meilleur. Il en faut excepter les passages bien difficiles, où il a cru qu'il étoit permis d'expliquer

ses opinions les plus probables. Il n'a pas négligé les Commentateurs modernes ; mais il s'est principalement attaché aux Anciens Péres, qu'il cite fort souvent. Après le Commentaire, vient ce qu'il apelle le *Corollaire de pieté*, qui contient d'ordinaire des Réflexions dévotes, dont les jeunes Prédicateurs pourront faire usage. Je doute que ce soit ce qu'on trouvera de meilleur dans ce Livre.

L'Auteur objecte contre sa Méthode, qu'elle est sujette aux Répétitions, puis que la Paraphrase redit ce qu'on a vû dans l'Analyse ; & le Commentaire ce qu'on a lû dans l'une & dans l'autre. Il répond par quelques comparaisons, qui font voir que ces parties s'aident & se soutiennent mutuellement. Le point du jour, par exemple, l'aurore, & le midi, se succédent, & l'on est bien-aise de passer successivement de l'un à l'autre.* Cela est vrai. Mais quand on peut avoir tout d'un coup le midi, on se soucie peu de passer par le point du jour, & par l'auro-
re.

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

re. Ainsi, si la comparaison étoit bien juste, le seul Commentaire suffiroit, sans avoir recours à l'Analyse, ou à la Paraphrase. La vérité est que châque Partie a ses usages particuliers; parce que châque Partie a quelque chose qui lui est propre. Aussi n'est-ce pas notre Auteur le premier qui aît suivi cette Méthode. Sans alléguer d'autres Commentateurs, le fameux *Vorstius* a fait quelque chose de semblable sur toutes les Epîtres *, avant qu'il embrassât les dogmes des Sociniens. Il donne d'abord l'Argument & la Division de toute l'Epitre; ensuite l'Analyse de châque Chapitre, après quoi vient la Paraphrase de ce même Chapitre. On trouve ensuite des Scholies. Enfin les Lieux Communs ou les Doctrines principales enseignées dans châque Chapitre. Il est vrai que son Ouvrage est beaucoup plus court, & peut-être moins bon que celui de notre Capucin. Cependant, voici le témoignage que *Matthieu Polus* lui rend dans la Préface de son quatrième

* *Excepté la seconde à Timothée, l'Epître à Tite, celle à Philemon & l'Epître aux Hébreux.*

triême Volume. *Vorstius Vir acutus atque eruditus, qui mentem sacrorum Scriptorum & solerter investigavit, & feliciter in multis assecutus est, licèt postea ad sequiora quædam dogmata delapsus fuerit.* J'ai une Edition de cèt Ouvrage faite à Amsterdam chez *Blaeu* en 1631.

II. Dans sa Préface Générale le P. *Bernardin* range selon l'ordre des tems toutes les Epîtres de Saint *Paul*, & suit en cela l'opinion du savant Monsieur *de Tillemont*. Le voici en peu de mots. La premiére aux Thessaloniciens, écrite de Corinthe l'an 52. de J. C. La seconde aux Thessaloniciens écrite peu de tems après la premiére du même endroit l'an 52. ou 53. L'Epître aux Galates écrite d'Ephése en 55. ou 56. Mais cela n'est pas trop sûr, il n'y a point même d'Epître de S. *Paul*, dont on sache moins la date, que de celle-là La I. aux Corinthiens écrite d'Ephése en 56. La seconde aux Corinthiens écrite de Philippes ou de Macédoine l'an 57. L'Epître aux Romains écrite du port de Cenchrée près de Corinthe en 58. L'Epître aux Philippiens écrite de Rome en 62. L'Epître aux Colos-

siens

siens écrite du même lieu la même année. L'Epître à *Philemon* de la même année & du même lieu. L'Epître aux Hébreux écrite de Rome ou, du moins, d'Italie en 63. La I. à *Timothée* écrite de Macédoine en 64. L'Epître à *Tite* écrite de Nicopolis la même année. Cependant les Savans disputent fort sur la date de ces deux Epîtres. Celle aux Ephésiens écrite de Rome en 66. La seconde à Timothée écrite de la même Ville la même année. On dispute aussi beaucoup sur le tems de ces deux derniéres, quelques uns voulant qu'elles ayent été écrites durant la premiére prison de S. *Paul*, & d'autres durant la seconde.

Chacune de ces Epîtres a son but particulier, comme on le fait voir dans leur Préface particuliére. Cependant on peut reduire à trois chefs leur but général. Le premier est d'établir & d'expliquer les doctrines de la Foi, de former les mœurs des Chrétiens, & de les exhorter à persévérer dans la Foi, & dans la Vertu. Le second est de combattre le Judaïsme & les Cérémonies de la Loi Mosaïque, abro-

gées

gées par l'Evangile ; c'est ce que S. *Paul* fait particuliérement dans les Epîtres aux Romains,aux Galates,aux Philippiens & aux Hébreux. Le troisiême est d'étoufer les Héréfies, qui commençoient déja à naître du tems de S. *Paul*. C'est là le but particulier des Epîtres aux Ephésiens, aux Colossiens, & à Timothée.

* Au reste, ceux qui ont mis les Epîtres de S. *Paul* dans le rang dans lequel on les voit aujourd'hui, semblent avoir eu principalement en vuë leur longueur, en mettant toujours les plus longues les premiéres, faisant pourtant précéder celles qui ont été écrites à des Eglises toutes entiéres, & puis celles qui sont écrites à des particuliers. Si l'Epître aux Hébreux est mise la derniére, c'est parce qu'elle n'a pas le nom de son Auteur, & qu'il y a eu toujours des Savans qui ont douté qu'elle fût de S. *Paul*.

Pour revenir à notre Auteur, voici les raisons qu'il allégue de l'obscurité de toutes les Epîtres des Apôtres en général, de celles de S. *Paul*

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

Paul en particulier, & plus particuliérement de celle aux Romains. Quoi qu'elles ayent toutes été écrites en Grec, si vous en exceptez celle aux Hébreux (à ce que dit notre Commentateur) la phrase en est pourtant Hébraïque ou plutot Syriaque. A l'égard des Ecrits de S. *Paul* en particulier, & sur tout de son Epître aux Romains, souvent ses * paroles ne sont pas liées, son discours est scabreux, souvent interrompu & entrecoupé; passant tout d'un coup d'un sujet à un autre & revenant ensuite au premier; prévenant des Objections tacites, qu'il n'explique pas, & ausquelles il ne laisse pas de répondre. D'ailleurs il touche souvent en peu de mots certaines opinions des Hébreux, qu'il n'explique point, parce qu'elles étoient assez connuës à ceux à qui il écrivoit.

III. Pour donner une idée plus exacte de l'Ouvrage du P. *Bernardin*, nous ferons un abregé de sa Préface sur l'Epître aux Hébreux, & de son Analyse de cette Epître, & ensuite de l'Analyse du Chapitre VII.

* Sermo Hiulcus, un discours entrouvert ou qui baaille.

VII. de l'Epître aux Romains, parce que chacun sait, que le sens de ce Chapitre est fort controversé.

A l'égard de l'Epître aux Hébreux il raporte d'abord le sentiment des Anciens & des Modernes sur l'authenticité & sur l'Auteur de cette Epître. Aucun des Péres Grecs de l'Eglise d'Orient, dit-il, n'a douté que cette Epître ne fut & Canonique & de S. *Paul*. Les Ariens sont les seuls ou les premiers qui l'ont rejettée, parce qu'elle n'étoit pas favorable à leurs erreurs. Il n'en est pas de même de l'Eglise Latine. On y a douté & de son Autorité & de son Auteur, sur tout dans l'Eglise de Rome, aparemment parce que les Novatiens en abusoient, pour refuser de recevoir à la Pénitence les Tombez. Du tems de S. *Jerôme* on ne la lisoit point encore publiquement dans les Eglises. Cependant S. *Clement* Disciple des Apôtres l'avoit citée & comme Canonique & comme de S. *Paul* dans son Epître aux Corinthiens. D'ailleurs les principaux Péres Latins, soit avant S. *Jerôme*, comme Saint *Hilaire*, *Optat*, S. *Ambroise*; soit ses contem-

contemporains, comme S. *Augustin*; soit ceux qui ont vécu après lui, l'ont reconnüe pour un Ouvrage de S. *Paul* & pour Canonique. *Cajetan*, qui suit par tout *Erasme*, en a voulu rendre douteuse l'autorité; mais après que le Concile de Trente a prononcé, on ne sauroit plus la rejetter, sans passer justement pour Hérétique. Il est vrai qu'on fait quelques Objections pour montrer qu'elle n'est pas de S. *Paul*: l'Auteur les raporte & y répond: mais parce qu'il ne dit rien de nouveau, nous ne nous y arrêterons pas.

Le but de S. *Paul* dans cette Epître, c'est 1. de confirmer les Hébreux dans la pureté de la Foi, & de les détourner des Observations des Cérémonies Mosaïques. C'est pour cela qu'il reléve l'excellence de la dignité de Jesus-Christ, son Sacerdoce, son Sacrifice, son Office. 2. En second lieu il veut consoler ceux qui étoient persécutez par les Juifs pour leur Religion. Il leur propose pour cet effet l'exemple des Anciens Fidéles & celui de *Jesus-Christ* lui-même; & il leur met devant les yeux les récompenses, qu'ils doivent esperer après cette vie. Il finit,

nit, selon sa coutume, par des instructions morales.

A l'égard du Chapitre VII. de l'Epître aux Romains, voici l'Analyse qu'en donne notre Auteur. Dans les six premiers versets S. *Paul* explique & prouve ce qu'il avoit dit au verset 14. du Chapitre précédent, que les Romains n'étoient plus sous la Loi. Parlant donc à des Juifs convertis au Christianisme, il leur montre comment *Jesus-Christ* les a délivrez de la Loi; tant parce qu'ils sont morts dans le Baptême par la vertu de la mort de Christ, qui leur a été apliquée & comme renduë propre: en sorte que la Loi n'a plus aucune Domination sur eux, comme un Mari n'a plus de domination sur sa femme morte: que parce aussi que dans le même Baptême ils sont ressuscitez avec Christ, ils ont reçu en lui une nouvelle vie, étant unis avec lui par un mariage Spirituel. Ainsi ils sont sous la grace, pour donner à Dieu des fruits de vie & de justice; comme ils ont produit des fruits de mort, lors qu'ils étoient sous la Loi.

Dans les 6. versets suivans S. *Paul* explique comment la Loi, quoi que

que sainte en elle-même, a pourtant multiplié le péché par occasion ; parce qu'au lieu qu'il étoit couvert auparavant, elle l'a manifesté & défendu, & a par là irrité la concupiscence.

Au reste, S. *Paul* par modestie transporte tout cela sur lui-même, par une figure qu'on appelle *Metaschematisme*, se considérant sous deux états différens, lors qu'il étoit sans la Loi, & lors qu'il étoit sous la Loi.

Passant ensuite de l'état de la Loi, à l'état de la Grace, dans le verset 14. il explique les malheureux fruits de la Concupiscence dans cet état. Et comme il avoit montré aux Juifs les mauvais effets de la Concupiscence sous la Loi, en transportant la chose en sa propre personne, il fait voir aussi aux Chrétiens dans sa même personne les effets involontaires de la concupiscence même dans les Saints. Il déplore ce malheur dans le verset 24. & en montre le remêde dans le 25. Ainsi selon nôtre Auteur, quand S. *Paul* dit au verset 14. *nous savons que la Loi est spirituelle ; mais pour moi je suis charnel étant vendu pour être assujetti*

assujetti au péché, c'est d'un saint, d'un homme dans l'état de la grace, dont il veut parler. Il aura bien de la peine à persuader son sentiment à ceux qui ont de l'homme regénéré de tout autres idées que celles d'un homme charnel, vendu pour être assujetti au péché. C'est cèt endroit & quelques autres qui m'ont fait dire au commencement de cèt Article, que peut-être, l'Auteur n'avoit pas également bien réüssi à nous donner par tout le véritable sens de S. *Paul* : mais qui est le Commentateur qui puisse se vanter d'avoir toujours découvert la pensée de cèt Apôtre ?

ARTICLE III.

DE'MONSTRATION *ou Preuves évidentes de la* VERITE' *&* *de la* SAINTETE' *de la* MORALE CHRE'TIENNE. *Ouvrage qui comprend en cinq Entretiens toute la Morale. Par le R. P.* BERNARD L'AMY, *Prêtre de l'Oratoire.* A Roüen chez Nicolas Boucher & chez François Vaultier. 1706.

1706. *in* 12. *Prémier Entretien*. *pagg*. 273. *Second Entretien*, *pagg*. 370. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles. Et se trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

LE P. *Bernard L'Amy* Prêtre de l'Oratoire, connu par divers excellens Ouvrages qu'il a donnez au Public, fit imprimer il y a près de vint ans deux Entretiens sur la Morale. Mais après avoir rasé, dit-il, cèt Edifice rez pié rez terre, il en a fait un tout nouveau. Il sera composé de cinq Entretiens, qui feront un corps entier de Morale, dont toutes les parties seront rangées dans un ordre naturel, & dont les preuves seront tirées des sentimens, que châcun trouve dans son cœur, & de ce qu'il experimente. L'Auteur ne s'est point proposé d'être court. *A un Philosophe exact*, dit-il, *il ne faudroit point tant de * témoignages, d'au-*

* *C'est que l'Auteur cite assez souvent les Philosophes Payens, les Poëtes & les Orateurs. Mais il sait si bien ménager ses citations, que ces passages n'ennuyeront.*

d'autoritez, de passages; la vérité n'en dépend pas; mais cela sert à la faire remarquer. Le fruit qu'on retire des Livres, quand ils sont bien faits, c'est qu'ils tournent vers elle notre esprit, & font qu'il l'aperçoit. Car si les hommes vouloient eux-mêmes méditer, il seroit inutile de faire des Livres. Au moins il suffiroit de leur proposer les choses en peu de lignes: mais si on ne les aplique à considérer pendant un tems considérable, ce qu'ils doivent examiner; il en est comme de ce qu'on ne voit qu'en passant, on l'oublie aussi-tôt, & on douteroit si on l'a vu. C'est ce qui l'a obligé d'être plus diffus, craignant moins de le paroître, que d'être trop court pour plusieurs, qui peu accoutumez à des Ouvrages de raisonnement, auroient même besoin qu'on leur dévelopât les choses encore davantage.* Je crains fort que le P. *L'Amy* ne se trompe. Comme sa Morale est assez métaphysique, & qu'il y suit presque par tout les idées du P. *Malebranche*, idées qui sont fort ab-

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

abstraites, elle est proprement pour les Savans. Ceux qui n'ont pas étudié auront beau la lire plus d'une fois, ils y comprendront quelques veritez par ci par là, mais ils n'en comprendront jamais le Systême. Or les Savans n'aiment point les Ouvrages si diffus. Ils aiment mieux un Livre où il y auroit plus de pensées que de mots, pour ainsi dire, qu'un *Livre* où il y auroit plus de mots que de pensées. Pour moi, j'avoüe que je me suis un peu perdu dans les longs discours de notre Auteur, & que s'il n'avoit mis de bons argumens à châque Chapitre, je n'aurois pû comprendre, où il en vouloit aller. J'aurois souhaité de tout mon cœur, pour mon utilité particuliére, que cèt habile Homme eût écrit sa Morale, d'un stile à peu près semblable, à celui qu'il a employé dans son † *Traité de la Grandeur*, ou dans son excellent *Art de parler*. Souvent en nous redisant trop souvent la même chose en d'autres termes, nous n'y comprenons

* *Il faut pourtant remarquer que dans ce Traité même il y a un peu trop de Préfaces.*

nons plus rien ; parce que nous voulons chercher des sens différens, dans des endroits où l'on n'a prétendu dire que la meme chose.

De cinq Entretiens dont la Morale du P. *L'Amy* sera composée, il n'en publie présentement que les deux premiers.

Dans le premier de ces deux, il recherche d'abord quelle est l'idée qu'on doit avoir de la Morale, & il fait voir que * si on l'étudie, c'est pour satisfaire le désir d'une parfaite félicité, que nous inspire la Nature. Il fait voir que personne n'est heureux qu'en possédant ce qu'il désire véritablement. Il faut donc examiner ce que la Nature nous fait désirer. C'est un bien éternel & infini : Or cette Nature ne désire rien en vain ; il y a donc par conséquent un tel bien, c'est-à-dire un Etre infini, qui ne peut être que Dieu. Mais l'Ame désireroit en vain un bien éternel, si elle étoit mortelle ; ainsi après avoir prouvé l'existence de Dieu & l'immortalité de l'Ame, il est

* *On a renversé en cet endroit toutes les paroles de l'Auteur, qui ne faisoient pas un sens bien net.*

est aisé de démontrer, que Dieu seul peut nous rendre heureux. Il est Auteur du plaisir & de la douleur. Ce qui fait comprendre qu'on peut être parfaitement heureux en le possedant, & malheureux, si on est separé de lui. On conclut donc dans le premier Entretien, que la Félicité de l'Homme c'est de posséder Dieu, ou d'avoir une espérance bien fondée, qu'on le possédera un jour. On n'auroit jamais fait, si on vouloit s'engager dans tous les raisonnemens de l'Auteur. On se contentera de raporter quelques morceaux détachez, de ceux qui paroîtront les plus curieux, & d'en indiquer quelques autres.

Après avoir donné une juste idée de la Morale d'*Epicure*, l'Auteur remarque que cette Morale est la même que celle de *Montagne*, *si bien reçu de plusieurs personnes, qui passent dans le Monde pour honnêtes gens ; c'est-à-dire, avec qui il y a plaisir de vivre, & qu'on honore, parce qu'ils sont sociables.* S. *Evremond* marche sur les traces de *Montagne*. Il est moins naturel en ses expressions; mais il est plus fin. Sa doctrine est plus liée, plus dans les

principes de leur commun Maître *Epicure*; & par conséquent plus dangereuse. La Morale de cèt Auteur c'est de pécher avec raison; c'est-à-dire, de ne pas suivre indiscrétement toutes les fougues des passions; de les régler, pour goûter toute la volupté du vice, sans cette amertume, qui accompagne les grans déréglemens; de regarder la Religion comme une bienséance: de borner ses espérances & ses soins à cette vie, qui s'éteint entiérement, comme celle des Animaux. Comment cette Morale ne plairoit-elle pas à tant d'hommes, qui veulent vivre, comme si tout mouroit avec eux? Tout Auteur doit être écouté, qui, comme S. *Evremond*, aprend à ne chercher dans le passé que des souvenirs agréables, & des idées plaisantes dans l'avenir, & qui, en bon Epicurien, donne des avis utiles pour être tranquile. Le P. *L'Amy* blâme fort ce bel Esprit, qui a dit qu'il n'y avoit point de plus belle mort que celle de *Petrone*. Il faut, pour parler ainsi, avoir des preuves évidentes de la mortalité de l'Ame, de l'inutilité de la Religion, & de la fausseté de tout ce qui est conte-

nu dans les Saints Livres.

Le P. *L'Amy* insiste fort sur la doctrine, qui enseigne que les corps ne sont que les occasions des sensations, qu'ils excitent en nous; que Dieu en est la cause propre & immédiate. *O qu'il est avantageux*, s'écrie-t-il, *d'être convaincu de cette vérité; qu'il n'y a que Dieu qui soit la veritable cause du plaisir; que si les mouvemens de mes yeux, de mes oreilles, de ma langue, sont accompagnez de douceur, c'est que Dieu l'ordonne ainsi: que les créatures peuvent exciter dans mes organes quelque mouvement; mais que le plaisir qui suit vient de lui.* * Cependant il y a des Philosophes, qui soutiennent, que cette doctrine n'est pas d'une grande utilité. Car, comme le dit le P. *L'Amy* un peu plus haut, de quelque maniére que nous ressentions du plaisir, c'est un effet dont Dieu est la premiére cause. Nous ne sommes pas maîtres de la Nature; les Etres avec leurs qualitez viennent de Dieu, & toutes les choses naturelles sont ce qu'il a vou-

* *Réflexions de l'Auteur de ces Nouvelles.*

lu qu'elles fussent. A quel usage employera-t-on la doctrine des causes occasionnelles ? Voudra-t-on comme le Pére *L'Amy* en conclurre, que celui qui nous fait jouïr de tant de plaisirs, à l'occasion des Créatures, peut nous rendre parfaitement heureux par nôtre union avec lui? Mais ne conclurra-t-on pas la même chose, & , peut-être plus fortement, en supposant que les corps produisent eux-mêmes actuellement les plaisirs que nous sentons dans leur joüissance ? Quelle félicité, dira-t-on, ne doit-on pas espérer de trouver dans la possession de celui, qui a pû donner aux Créatures la faculté d'exciter en nous les plaisirs que nous sentons dans leur joüissance ? Si la possession de la Créature produit tant de satisfaction, que ne produira pas la possession du Créateur ? Au lieu que si je m'imagine, que c'est Dieu lui-même en quelque sorte que je posséde, lorsque je joüis de la Créature, je pourrai facilement m'imaginer, que tous les plaisirs dont je joüirai après cette vie, ne seront qu'à peu près de la même nature, que ces plaisirs imparfaits, dont je joüis ici bas. Peut-

Peut-être voudra-t-on se servir de la doctrine des Causes occasionnelles, pour me détourner de la recherche des Créatures, qui ne sont pas la cause des plaisirs que je sens, afin de me tourner du côté du Créateur, qui en est la véritable cause? mais ce motif n'aura guéres d'effet sur moi. Que m'importe que les Créatures soient les véritables causes ou les occasions seulement des plaisirs que je sens; puis que sans elles je n'en puis sentir, & qu'avec elles je les sens toujours infailliblement? Qu'importe à un Païsan pour régler les heures de son travail, que ce soit le Soleil qui marque les heures sur son Cadran, ou que ce soit le Cadran lui-même, puis qu'avec le Cadran, il connoit les heures, & que sans le Cadran il ne les connoîtroit pas? Cet exemple n'est pas tout-à-fait exact, mais le défaut qu'il y a est plus desavantageux qu'avantageux à la Thése que je defens. Je conclus, que la Doctrine des Causes occasionnelles, qu'on a publiées comme une grande *trouvaille*, est d'un très-petit usage par raport à la Morale & à la Religion. Le P. *L'Amy* fait voir dans la

suite que Dieu s'est peint dans ses Créatures ; qu'il n'y a que cette peinture, qui plaise véritablement, & que tout ce qui n'a pas les traits des propriétez Divines ne plaît point. Il explique comment l'Ame peut être unie avec Dieu, & comment cette union peut lui procurer des plaisirs infinis ; & il finit ce Prémier Entretien en faisant voir que le seul Christianisme est la véritable Philosophie.

Dans le second l'Auteur prouve, que ceux qui ne font pas la volonté de Dieu ne peuvent espérer de le posséder. Il établit, que l'Homme est libre pour le bien & pour le mal, qu'ainsi * il peut *mériter* ou *démériter*, selon l'usage qu'il fait de sa liberté, qui le rend capable d'être une parfaite image de Dieu. Que c'est pour cela que Dieu l'a fait libre, qu'il l'instruit intérieurement & qu'il l'éclaire, afin que sa vie soit toute Divine. Qu'enfin c'est dans la lumiére qui luit dans nous, & qui est la sagesse même éternelle, que nous pouvons voir tous nos devoirs. L'Auteur entre ici dans les

* *Ce sont les termes de l'Auteur.*

les Questions les plus abstraites de la Métaphysique, sur la nature de la Liberté, sur l'origine de nos Idées &c. Il croit après le P. *Malebranche*, que nous voyons tout en Dieu, ou pour parler plus clairement, que tout ce que nous apercevons, que tout ce que nous voyons c'est Dieu-même. Que notre raison n'est pas non plus distincte de Dieu, ou plûtôt de son Verbe éternel. Il s'étonne que tous ceux qui ont lû les Proverbes de *Salomon* n'y ayent pas vû cette doctrine ; il en cite les passages, & il les compare avec les premiers versets de l'Evangile de S. *Jean*.

Suivant cette doctrine, il nous dit dans la Préface, qu'il a mise au devant de ce second Entretien, que la véritable Religion ne nous peut porter, que là où la raison nous dit que nous devons aller. L'une & l'autre ne sont qu'une même chose. La raison est un langage de Dieu intérieur, & la Religion est un langage sensible, par lequel Dieu nous parle dans les Ecritures. Les hommes n'entendent ni l'un, ni l'autre. Ils écoutent souvent avec plus d'empressement des discours peu sensez,

 comme

comme ceux qui ont l'apetit déréglé mangent plus volontiers ce qui leur est contraire. De là viennent toutes ces foiblesses & ces ridiculitez dans les fausses dévotions. On a expérimenté dans tous les siécles, que la dévotion, lors qu'elle n'a point été soutenuë par la doctrine, n'a produit que des opinions ridicules. C'est cette espêce de dévotion, qui a enfanté le *Quiétisme* moderne. C'est la paresse & l'orgueil, qui ont attiré tant de Sectateurs aux Auteurs de cette Dévotion singuliére. Il coute de la peine & du tems pour s'instruire solidement. Nos devoirs envers Dieu & le Prochain sont infinis. La lecture d'un Livre exact demande qu'on s'aplique, & ce n'est pas ce qu'on aime. Un Ecclésiastique, qui s'est une fois persuadé, qu'on ne peut rien faire de plus agréable à Dieu, que de se mettre dans la pratique de l'Oraison de *Quiétude*, qui consiste à demeurer dans la présence de Dieu sans agir, sans penser à rien, s'oubliant soi-même; cet Ecclésiastique, dis-je, trouve moins de peine dans cette Oraison, que s'il faloit étudier ses obligations par les voyes ordinaires.

res. *Quelle illusion*, s'écrie le P. *L'Amy*, *que de s'imaginer qu'on doive quitter tous les Livres, pour écouter Dieu, sans savoir auparavant, s'il veut nous parler d'une maniére extraordinaire!* L'orgueil fait donner dans ces spiritualitez rafinées, parce qu'on admire ce qu'on n'entend point, & que tout ce qu'on admire paroît grand.

Presque dès le commencement du second Entretien l'Auteur refute quelques-unes des opinions monstrueuses de *Spinosa*; par exemple, celle-ci, que c'est un Préjugé de croire que Dieu aît quelque fin dans ses Ouvrages. *Spinosa* a dit ce qu'il ne concevoit point, lors qu'il a avancé ce Paradoxe. Peut-on penser que l'Art, qui ne fait qu'imiter la Nature aît toujours une fin, & que la Nature agisse d'une maniére aveugle, inconcevable, & contraire à toutes les pensées, que nous donnent ses Ouvrages; que le corps de l'homme ne soit pas fait pour vivre, pour se nourrir, pour se conserver & que ce n'est que par hazard, qu'il a des piés, des mains? Ne seroit-ce point aller contre la Nature, que de marcher la tête en bas, & les

piés en haut; & manger comme les bêtes, sans se servir de nos mains? On convient pourtant, que supposant avec *Spinosa* que le Monde & Dieu ne sont qu'une même chose, il a raison d'être surpris qu'on demande quelle fin Dieu avoit en le faisant. Mais cette supposition est fausse, comme le P. *L'Amy* le fait voir. Il montre que l'opinion de *Spinosa* n'est qu'une ancienne erreur un peu spiritualisée; qu'elle n'a point cette évidence qui accompagne d'ordinaire la Vérité, qui est, par exemple, inséparable de toutes les Propositions des Mathématiques. On montre que l'Ame & le Corps sont deux substances distinctes, & que par conséquent le Principe de *Spinosa*, qui dit qu'il n'y a qu'une substance, est insoutenable. On lui fait voir qu'il n'a pas eu plus de raison de soutenir l'éternité du Monde.

Après *Spinosa* Mr. *Bayle* vient sur les rangs, & voici le jugement que le P. *L'Amy* porte de son Dictionnaire, Il * *doit plaire*, dit-il, *à ceux qui ne veulent point être gênez dans leurs*

* Second Entret. pag. 50. &c.

leurs sentimens ; & qui, pour cela, cherchent à se persuader, que toute opinion, qui ne s'accommode pas avec leur manière de vivre, est fausse ou douteuse. Aucune vérité n'est incommode, quand on ne croit rien, & qu'on doute de tout. Il semble que l'Auteur du Dictionaire travaille à mettre les hommes dans cette situation ; & pour les persuader, que les sentimens que l'on croit avoir rejettez comme faux, peuvent avoir leur probabilité ; que ce qui a passé pour constant est moins vrai : il reléve les deux Principes des Manichéens coulez à fonds depuis long-tems dans l'esprit de tous les hommes ; & qui, cependant, ont plus de vrai-semblance, selon lui, que le sentiment qui leur est opposé. Après ce début, l'Auteur refute le sentiment des Manichéens, tel que le propose Mr. *Bayle* purgé de toutes les grossiéretez & infamies du Manichéisme. Un Systême, dit notre Auteur, ne peut pas avoir de plus grand défaut que celui de n'être pas vrai. Qu'importe que par son moyen on levât certaines difficultez, qui se rencontrent dans le Systême véritable, s'il ne peut se soutenir lui-même, & s'il

porte des caractéres viſibles de ſa fauſſeté. Or tel eſt le Syſtême que Mr. *Bayle* * croit devoir embarraſſer les Orthodoxes. Toute la nature eſt gouvernée par un petit nombre de Loix: les régles du mouvement du Ciel, de la Terre, de tout l'Univers ſe réduiſent à cinq ou ſix; la pluye, qui rafraîchit l'air & arroſe la Terre, ne ſe fait point par d'autres Loix, que celle qui inonde les campagnes & renverſe l'eſpérance des Laboureurs. En un mot dans les choſes naturelles tout ſe fait par une même Loi, ainſi toutes ces choſes viennent d'un ſeul principe & ont le même Souverain Seigneur. La moindre contrarieté dans les régles du mouvement feroit que

tout

* *Voici ſes* Paroles, *citées par le* P. L'Amy. *Il faut avoüer que ce faux Dogme ſeroit aſſez difficile à refuter, ſoûtenu par des Philoſophes Payens aguerris à la diſpute. Ce fut un bonheur que* S. Auguſtin, *qui ſavoit ſi bien toutes les adreſſes de la controverſe, abandonnât le Manichéïſme; car il eut été capable d'en écarter les erreurs les plus groſſiéres, & de fabriquer, du reſte, un Syſtême qui entre ſes mains eût embarraſſé les Orthodoxes.*

tout se bouleverseroit; mais ces régles sont les mêmes en tout lieu, en tout tems. Toutes s'accordent entr'elles & sont tellement liées, qu'on ne les peut pas détacher & les attribuer à deux différens Législateurs, qui soient opposez l'un à l'autre. Les saisons ne sont pas également agréables; mais quand il fait ou trop chaud ou trop froid, par raport à nous ou aux fruits de la Terre; cela ne vient point de deux principes, qui se battent, & qui à leur tour sont vaincus ou victorieux. S'il y avoit deux Principes, le bon seroit auteur du plaisir, & le méchant de la douleur; mais le P. *L'Amy* a fait voir dans le premier Entretien, que c'est Dieu qui est l'Auteur de ces deux sentimens, & qu'il n'y a rien de mieux ordonné, soit par raport au plaisir, soit par raport à la douleur. Tout se raporte à la même fin, qui est la conservation du corps.

Voici des paroles sur lesquelles sans doute Mr. *Bayle* s'écriera à la calomnie. Il est étonnant que tant de gens croyent voir dans son Dictionaire, ce qu'il soutient n'y être point. *A entendre parler l'Auteur du Dictionaire,*

naire *, dit le P. *L'Amy, il sembleroit que les Manichéens auroient triomphé de l'Eglise s'ils avoient sû se servir de leur avantage, que leurs deux Principes sont le seul dénouëment des difficultez sur l'origine du mal.* Au reste, notre Auteur recourt à la liberté & à la perfection d'un Etre libre, pour sortir des difficultez qui naissent de la permission du péché & de ses suites, & il y a grande aparence, que c'est le parti, que prendront tous ceux qui voudront répondre à ceux qui attaquent la bonté de Dieu, dans la permission du péché.

Dans le Chapitre X. l'Auteur qui soutient, que tout le mouvement, toute l'impression de la Volonté vers le bien en général vient de Dieu, reconnoît dans cette même Volonté une vertu de pouvoir déterminer ce mouvement, ce qu'il semble que le P. *Malebranche* n'avoit pas fait, & qui l'avoit jetté dans de grans embarras. Le P. *L'Amy* compare la Volonté à un Patron, qui tient le Gouvernail d'un Bateau. Ce Patron n'imprime point de mouvement au Ba-

* *Entret. II. pag.* 57.

Bateau *, il détermine seulement celui qu'il reçoit du fleuve, selon qu'il le tourne vers les bords à droit ou à gauche par le moyen du Gouvernail. Le fleuve sur lequel on suppose ce Bateau est le désir violent, que nous avons pour la béatitude. Dieu est la Mer, où ce désir nous conduit; le Patron, c'est le pouvoir que nous avons de déterminer le mouvement, qui nous porte vers la béatitude, duquel nous pouvons nous servir, même pour nous éloigner de Dieu, & aller à droit ou à gauche vers ce qui nous plaît, comme le Patron se sert du courant du fleuve, pour aller ailleurs que là où ce fleuve le conduit. C'est là la liberté de l'homme, c'est cette liberté que Dieu lui a donné afin qu'il le serve plus noblement. Il ne pouvoit pas former ses Créatures sur un modéle plus parfait que lui-même. Or pour exprimer en nous un de ses plus excellens attributs, qui est d'agir librement & sans contrainte, il nous a donné le pouvoir de

* *Cela n'est pas absolument vrai, mais l'exactitude n'est pas ici nécessaire, pour faire sentir le but de la Comparaison.*

de suivre ou de détourner les impressions naturelles, qui nous portent vers lui. C'est ce pouvoir qu'on nomme *liberté*, nom qui ne peut être ni obscur, ni équivoque. Du reste un tel pouvoir n'est point opposé à la puissance qu'a Dieu de nous déterminer par sa grace lors qu'il le juge à propos. Si un homme éloquent, persuasif, peut faire que nous nous déterminions à des choses, dont nous étions entiérement éloignez, Dieu qui sait le secret de nos cœurs, qui en connoît les ressors, le peut plus infailliblement. Il peut calmer nos passions, éclairer notre esprit, dissiper ses ténébres. Nous nous portons à des choses, que l'expérience nous fait ensuite rejetter. Dieu peut nous prévenir de ses lumiéres, de la douceur de ses graces, nous faire sentir que la vertu est douce, que le vice est amer: ainsi sans nous violenter, ni diminuer le pouvoir que nous avons de nous déterminer, faire que nous nous déterminions.

Notre Auteur représente dans le Chapitre XV. les funestes suites de l'Athéïsme. Quand, dit-il, on ne connoît plus de Créateur, les sen-

timens

timens de la Nature ſont des caprices, les craintes qu'elle donne ne ſont que des terreurs paniques, des apréhenſions d'enfant à qui on fait craindre des loups garous, qui ne ſont point. C'eſt en vain que *Ciceron* ſoutient, en parlant de nos devoirs, *que, quand on pourroit tromper les yeux des hommes & des Dieux mêmes; on ne doit jamais ſe laiſſer aller à aucun mouvement d'avarice, d'injuſtice, de débauche, & d'intempérance.* Il eſt important pour le bien de la Societé qu'on ſoit perſuadé de cette maxime; mais s'il n'y a ni Souverain juge, ni récompenſe, ni peine après la mort, quelle raiſon m'engage ou me peut retenir dans une Societé, qui ne m'eſt point avantageuſe? S'il m'eſt utile d'être homme de bien, à la bonne heure, je le ferai; mais toutes les fois que la vertu s'oppoſe à mon bonheur, c'eſt foibleſſe que de l'écouter; & la prêcher à ceux qui n'ont point de Dieu, c'eſt exhorter les loups à s'abſtenir déſormais du ſang des Agneaux. * Mais, dira-t-on, l'intérêt de la Societé veut que vous

* *Remarques de l'Auteur de ces N.*

vous soyez homme de bien, parce qu'elle ne peut se maintenir sans la vertu, & vous trouvez votre bonheur dans le maintien de la Societé. A quoi je répons que négliger le bien de la Societé pour chercher mon intérêt particulier, ne fera pas périr la Societé ; ainsi je joüirai de l'avantage public, & du bien particulier que mon crime me procurera. Il est nécessaire quelquefois de prendre les armes pour le maintien de la Societé, mais alors tous ne les prennent pas, il n'y a que quelques personnes choisies pour cela. Il est utile de même que la fidelité soit gardée dans les mariages pour ne pas troubler la Societé : mais une demi douzaine d'adultéres secrets faits avec prudence, ne la troubleront point. Il est assez inutile pour la Societé que mille écus soient dans ma bourse ou dans la bourse de mon voisin : je les lui dois, je trouve l'occasion favorable de lui en dérober l'obligation, personne ne le saura ; quand je serai accusé, j'aurai l'adresse de me défendre si bien, que les juges seront en doute qui de mon Creancier ou de moi dit la vérité. Un ennemi m'a outragé, je l'empoi-

poisonnerai secretement, un homme de moins dans la Societé n'est pas une grande affaire. Mais, dira-t-on, tout cela a de mauvaises conséquences. Point du tout, car de tout cela on n'en saura rien. Je ne suis pas moins habile, que je suis vicieux. Après tout, quand ma conduite iroit directement à sapper les fondemens de la Societé; elle ne les sappera pas si-tôt; la Societé, malgré mes désordres, subsistera plus que moi, & après que je ne serai plus, que m'importe qu'elle subsiste? Quel intérêt puis-je y avoir? Je doute que ceux qui croyent que la vertu peut subsister sans les principes de la Religion puissent rien répondre de solide à toutes ces raisons.

Notre Auteur prouve dans son Chapitre XVI. que les hommes naissent avec une connoissance des Régles de la Justice. Il condamne la doctrine des Idées innées, & approuve les raisons, que Mr. *Locke* a alleguées, pour les refuter. Mais il ne convient pas pourtant avec ce Philosophe sur la maniére dont il explique, que les Idées naissent en nous: il croit avec le P. *Malebranche*, que nous voyons toutes choses

en

en Dieu, & que, par conséquent, nos idées ne sont à parler proprement que Dieu même. C'est ce Maître intérieur, qui nous instruit, & qui ne manque jamais de nous répondre, quand nous l'interrogeons dans le silence des passions; & la maniére de l'interroger, c'est d'être sérieusement attentif & apliqué à ce que nous voulons savoir. Ces régles de la justice avec la connoissance, desquelles nous naissons sont éternelles, immuables, indépendantes du tems & du lieu.

Dans la suite, l'Auteur explique ce que c'est que les Affections des Hommes, qu'il distingue de leurs passions. Il prétend que tout ce que fait l'Homme est bon ou mauvais, & qu'il n'y a point d'action indiférente. Il finit ce second Entretien en nous donnant un dénombrement des vertus & des vices.

ARTICLE IV.

* EXTRAIT du SECOND LIVRE

* *On en peut voir le commencement dans les Nouvelles de Mars.* 1706. *pag.* 307. *&* *la suite dans celles d'Avril* 1706. *pag.* 394.

VRE *de* l'OPTIQUE *de Mr.* NEWTON.

MR. NEWTON examine dans ce second Livre les Réflexions, les Réfractions, & les Couleurs des Corps Minces transparens. D'autres ont déja remarqué, que les corps transparens, tels que sont le verre, l'eau, l'air, lors qu'ils sont étendus en petites bouteilles minces ou en petites feuilles, en souflant ou autrement, font apercevoir diverses couleurs, selon qu'ils sont plus ou moins minces; au lieu qu'étant plus épais, ils sont tout-à-fait transparens & sans couleur. Comme l'examen de ces sortes de corps peut de beaucoup servir, pour la Théorie des Couleurs, sur tout pour la disposition des parties, dont dépendent les couleurs & la transparence des corps naturels; notre Auteur examine cette matiére dans son second Livre, qui est divisé en quatre Parties.

I. LA premiére Partie contient vingt-quatre Observations différentes, qui sont toutes extrêmément curieuses; mais qu'il est difficile de comprendre sans figures. En voici pourtant quelques-unes. Mr. *New-*

ton ayant uni étroitement & même pressé l'un contre l'autre, deux Prismes dont la superficie étoit, peut-être, tant soit peu convexe, en sorte que deux de leurs côtez se touchoient en quelque partie; il remarqua que l'endroit où ces Prismes se touchoient étoit devenu tout d'un coup transparent; comme si ces deux Prismes eussent été continus. La Lumiére tombant si obliquement sur l'Air, qui étoit entre les surfaces des deux Prismes, qui se touchoient, qu'elle étoit toute reflêchie, cette même lumiére sembloit passer outre, dans l'endroit, où ces deux surfaces se touchoient. D'où vient que si on regardoit cèt endroit, on voyoit comme une espêce de tache noire ou ténébreuse; parce qu'il ne refléchissoit que peu ou point de lumiére de cèt endroit, au lieu qu'il en refléchissoit beaucoup des autres endroits. Mais, quand on regardoit à travers ces deux Prismes, on apercevoit comme une espêce de trou, dans cèt Air, qui par la compression des deux verres, étoit formé en forme de petite feuille fort mince entre les deux surfaces des Prismes. Ce trou étoit tel, qu'on pou-

pouvoit apercevoir au travers les corps placez au delà ; qu'on ne pouvoit apercevoir à travers les autres endroits des deux Prismes, à cause de la petite feuille d'Air, qui étoit entre-deux. Au reste, cette tache transparente étoit assez large, quoi que les surfaces des Prismes fussent convexes : ce qui pouvoit proceder de ce que ces deux Prismes étant pressez l'un contre l'autre, leur surface s'étoit tant soit peu aplatie ; car en pressant davantage les Prismes, cette tache devenoit toujours plus large.

Lors qu'en tournant les Prismes autour de leur Axe commun, cette feuille d'Air renfermée entre les deux Prismes, étoit si peu inclinée sur les rayons incidens, que quelques-uns de ces rayons commençoient de passer au travers, il commençoit à se former plusieurs petits Arcs colorez, qui représentoient à peu près au commencement une espêce de Conchoïde. En continuant à tourner les Prismes sur leur Axe ces Arcs augmentoient perpétuellement & se plioient de plus en plus autour de cette tache transparente, jusques à ce qu'enfin ils devenoient des Cer-

cles ou des Anneaux parfaits autour de cette tache, & se retrécissoient toujours par degrez. Ces Arcs, lors qu'ils commençoient à paroître étoient violets & bleux; mais il y avoit des Arcs blancs entre-deux, qui, en continuant le mouvement des Prismes, devenoient colorez par le bord intérieur de couleur rouge & jaune, & par les bords extérieurs ils étoient proches de la couleur bleüe. Ces Couleurs donc, depuis la tache ténébreuse, qui étoit au centre, étoient disposées en cèt ordre, blanc, bleu, violet; noir; rouge, orangé, jaune, blanc, bleu, violet; &c. mais le jaune & le rouge étoient beaucoup plus pâles, que le bleu, & le violet. Nous passons sous silence diverses autres remarques sur ce sujet, qui nous meneroient trop loin.

L'Auteur a fait de semblables expériences avec des verres objectifs de Lunettes dont l'un étoit convexe d'un côté & plat de l'autre, & le second étoit convexe des deux côtez. Il a disposé ces verres l'un près de l'autre en diverses maniéres, & a vû un grand nombre de Cercles de diverses Couleurs. Il a varié ces Expériences en plusieurs façons

pour en pouvoir tirer des conſéquences, qui découvrent la véritable nature des Couleurs. Il a auſſi fait un grand nombre de calculs, dont il nous donne ici les Tables. Il a fait encore pluſieurs expériences avec du Talc, & avec ces bouteilles, qui ſe font par le moyen du ſavon détrempé dans de l'eau, & ſur leſquelles on apperçoit auſſi des Cercles de différente couleur.

II. DANS la ſeconde Partie, Mr. *Newton* repaſſe ſur toutes les Obſervations de la Partie précédente, & explique les plus compoſées par celles qui ſont les plus ſimples. Il y a ici auſſi beaucoup de calculs, & des Tables, pour expliquer quelle épaiſſeur doivent avoir les corps tranſparens, pour faire apercevoir telle ou telle couleur.

III. LA troiſiême Partie traite des Couleurs permanentes des Corps naturels, & de l'analogie, qui eſt entre ces Couleurs, & celles des feuilles minces & tranſparentes des Corps. Voici les Propoſitions de l'Auteur ſur ce ſujet.

1. Prémiére Propoſition. *Les ſuperficies des Corps tranſparens, qui cauſent une plus grande refraction à la*

Lumiére, ou qui sont entre des milieux, dont les densitez réfractives différent le plus, sont aussi celles qui reflêchissent le plus de lumiére. Et dans les Confins des milieux qui causent une égale réfraction, il n'y a point de reflexion. Pour prouver la grande analogie qu'il y a entre la réflexion & la réfraction, il sufit de remarquer, que quand la Lumiére passe obliquement d'un milieu dans un autre, où elle soufre réfraction en s'éloignant de la Perpendiculaire, plus est grande la densité réfractive de ces milieux, moins est-il nécessaire d'obliquité pour faire une réflexion totale. Il y a même raison entre les Sinus, qui mésurent les Réfractions qu'entre le Sinus d'incidence où commence la Reflexion totale, & le Sinus total, ou le rayon du Cercle : par conséquent l'Angle d'incidence lorsque commence la Réflexion totale est le plus petit, lors que les Sinus qui mésurent les Réfractions différent le plus entr'eux. Par exemple, dans le passage de la Lumiére de l'eau dans l'air, où la raison des Sinus de 3. à 4. mesure la Réfraction ; la Réflexion totale commence, quand l'Angle d'inciden-

ce, eſt de 48. d. 35'. dans le paſſage de la Lumiére du verre dans l'air, où la raiſon des Sinus de 20. à 31. méſure la Réfraction; la Réflexion totale commence, quand l'Angle d'incidence eſt de 40. d. 16. Les ſuperficies donc, qui produiſent une plus grande Réfraction, refléchiſſent le plûtot tous les Rayons, qu'elles reçoivent; c'eſt-à-dire, ces Rayons ont beſoin d'une moindre obliquité pour être refléchis. Selon notre Auteur, les milieux tranſparens uniformes, n'ont aucune réflexion ſenſible, ſi ce n'eſt dans leur ſurface, où ils ſont touchez par d'autres milieux d'une denſité différente de la leur, parce que leurs parties, qui ſe touchent, ont toutes une même denſité.

Seconde Propoſition. *Les plus petites parties de tous les corps naturels ſont en quelque maniére tranſparentes: & leur opacité procéde de la multitude des réflexions, qui ſe font dans leurs parties internes.* La premiére partie de cette Propoſition n'a pas beſoin d'être prouvée à ceux qui ont accoutumé de manier des Microſcopes. On en doit pourtant excepter les corps métalliques blancs;

qui à cause de leur trop grande densité semblent reflêchir presque toute la lumiére, qui tombe sur leur premiére superficie; à moins qu'étant dissouts dans des Menstrues, ils ne soient divisez en des parties très-petites; car en ce cas ces corps deviennent aussi transparens.

Troisiême Proposition. *Entre les Parties des Corps opaques & colorez, il y a plusieurs espaces, ou vuides, ou pleins de milieux d'une densité différente des parties de ces corps. Ainsi entre les particules dont une liqueur est imprégnée & teinte, il y a de l'Eau; entre les globules d'eau, qui composent les nuées & les brouillards, il y a de l'air; & entre les parties des corps durs, il y a des espaces vuides d'eau & d'air, quoi que, peut-être, ils ne soient pas vuides de toute sorte de matiére.* C'est une suite des deux propositions précédentes. Car par la 2. il se fait plusieurs Réflexions dans les parties intérieures des Corps; & par la premiére, il ne s'en feroit point, si les parties des corps étoient entiérement contiguës, sans aucuns tels intervales; car les Réflexions ne se font que dans les surfaces, sépa-

rées par des milieux de différente denſité.

Mais cette même Propoſition ſe prouve par pluſieurs expériences curieuſes, auſquelles on n'a pas fait attention. Par exemple, la plûpart des corps opaques deviennent tranſparens, lors que leurs pores cachez ſe rempliſſent de quelque matiére, d'une denſité égale ou preſque égale à la denſité des parties de ces corps. Ainſi le Papier devient tranſparent lors qu'il eſt plongé dans de l'eau ou dans de l'huile. Il en eſt de même de divers autres Corps plongez dans de certaines liqueurs. Au contraire, le Papier & divers autres Corps étant ſechez, le verre reduit en poudre; la Reſine, la Terebenthine, mêlées avec de l'eau & battues enſemble, l'eau elle-même, lors qu'elle écume, ou mêlée avec de l'eau de Térébenthine ou avec quelque autre liqueur, deviennent Opaques. Au reſte, ce qui contribue encore à l'Opacité des corps, c'eſt que les Réflexions des Corps tranſparens fort minces, ſont beaucoup plus fortes, que celles de ces mêmes Corps, quand ils ſont plus épais. C'eſt ce que l'Auteur a prou-

vé dans sa 23. Observation.

Quatriême Proposition. *Il faut, afin que les Corps soient opaques & colorez, que les parties de ces Corps, & les intervales qui sont entr'elles, ayent une grandeur certaine & déterminée.* C'est ce que l'Auteur prouve par diverses expériences. Si l'eau, le sel, le verre, certaines pierres, & autres corps semblables sont transparens, cela vient de ce que quoi qu'ils n'ayent pas moins de pores, que divers autres corps, qui sont opaques; les parties de ces corps sont trop petites, de même que leurs pores, pour pouvoir causer des réflexions à la Lumiére dans leurs surfaces communes.

Cinquiême Proposition. *Les Parties transparentes des Corps reflé-chissent des rayons d'une certaine couleur, & donnent passage à des rayons d'une autre couleur, selon leurs différentes grosseurs; par la même raison les feuilles minces des corps & les petites bouteilles qu'on forme dans une liqueur en soufflant reflêchissent ou laissent passer ces rayons comparativement. Je crois que c'est à cette cause qu'on doit attribuer les couleurs de tous les Corps.* On pourra voir les

les preuves de cette vérité dans l'Auteur.

Sixiême Propoſition. *Les Parties des Corps, dont dépendent leurs Couleurs ſont plus denſes, que le milieu, qui eſt dans leurs intervales.* Cela paroît de ce que la Couleur de chaque Corps dépend non ſeulement des Rayons, qui tombent perpendiculairement ſur ſes Parties; mais auſſi de ceux qui font avec les Parties de ce Corps toutes ſortes d'Angles. Car cette Couleur refléchie, ſi le Corps ou la petite particule étoit plus mince que le milieu, qui l'environne, dès qu'il y auroit changement dans l'obliquité des rayons, changeroit auſſi. On peut voir ſur cela la 7. Obſervation de la Partie I. de ce Livre II.

Septiême Propoſition. *La Couleur des Corps peut faire conjecturer quelle eſt la groſſeur des Parties dont ils ſont compoſez.* C'eſt une ſuite de la cinquiême Propoſition. En voici un Exemple. Si on veut ſavoir quel eſt le diamêtre d'une petite particule d'un corps, qui étant d'égale épaiſſeur que le verre, refléchiſſe la Couleur verte du troiſiême Ordre, on trouvera dans la Table, que

 donne

donne l'Auteur $16\frac{1}{4}$, ce qui montre que le diamètre de cette Partie, $\frac{16\frac{1}{4}}{1000000}$ parties d'un Pouce. Toute la difficulté consiste à savoir en quel rang on doit mettre la Couleur de chaque corps. Mr. *Newton* nous donne des régles pour cela. Il remarque à l'égard du Noir, que les parties en doivent être plus petites, que celles d'aucune autre Couleur, afin qu'elles engloutissent toute la Lumiére, & qu'elles n'en reflêchissent aucune. Si les parties des corps noirs sont plûtôt enflammées par le Miroir ardent, que celles des autres Corps colorez ; cela vient, tant du grand nombre de Réfractions, qui se font dans un petit espace, que de ce que les parties du Corps noir étant plus petites sont plus facilement ébranlées. Mr. *Newton* espére, que si on peut faire des Microscopes, qui grossissent les objets trois ou quatre mille fois, nous pourrons appercevoir les petites particules, qui produisent les différentes Couleurs, à la reserve de celles, qui produisent le noir.

Huitiéme Proposition. *La Réflexion*

n'eſt point produite, comme on l'a cru juſques ici, par l'incidence de la Lumiére, ſur des parties ſolides des Corps, & qu'elle ne peut pénétrer. Mr. *Newton* prouve cette Propoſition par pluſieurs Remarques, dont voici quelques unes. La Réflexion eſt auſſi forte, lors que la lumiére paſſe du verre dans l'air, que lors qu'elle paſſe de l'air dans le verre, & même un peu plus forte; & encore beaucoup plus forte qu'en paſſant du verre dans l'eau. Or quelle apparence que l'air aît plus de parties propres à reflêchir la lumiére que l'eau ou le verre? Mais quand cela feroit, on n'auroit encore rien avancé; car après avoir pompé l'air d'un récipient de verre, par le moyen de la Machine pneumatique, la réflexion eſt auſſi forte & même plus forte qu'auparavant. D'ailleurs ſi la lumiére paſſant du verre dans l'air, tombe plus obliquement que n'eſt un angle de 40. ou de 41. degrez, elle eſt toute refléchie; ſi elle tombe moins obliquement, la plus grande partie trouve paſſage au travers. Or on ne peut concevoir, que dans un certain degré d'obliquité la lumiére puiſſe aſ-

fez trouver de passages dans l'air, pour passer presque toute au travers; & que dans un autre degré d'obliquité cette même lumiére ne tombe que sur des parties solides & soit toute refléchie. Sur tout puisqu'en passant au contraire de l'air dans le verre, quelque obliquement qu'elle y tombe, elle trouve dans le verre assez de passages, pour que la meilleure partie passe au travers.

Une autre raison, qui prouve que la Réflexion des Rayons ne se fait pas comme on l'a cru jusques ici; c'est que si cela étoit, les corps qu'on a travaillé à polir, comme le verre, par exemple, ne refléchiroient pas les rayons vers un certain endroit particulier, comme ils font; mais devroient les refléchir encore de toutes parts; puis que quelque soin qu'on aît pris de les polir, il est impossible de concevoir, que toutes les petites parties de ces corps, qu'on supose propres à refléchir la lumiére, ayent toutes été renduës planes, ou ayent été toutes arrondies. Que si on demande pourquoi le verre poli refléchit vers un certain endroit la Lumiére qu'il reçoit d'une certaine maniére; on dira que la réflexion

xion de chaque rayon ne se fait pas, par chaque point du Corps refléchissant, mais par quelque force également répanduë sur toute sa surface; par laquelle elle agit sur ce Rayon, sans le toucher pourtant immédiatement. L'Auteur prouvera dans la suite, que les Parties des corps peuvent dans une certaine distance agir sur les rayons de Lumiére.

Il suit de cette doctrine que les rayons qui tombent sur les parties solides des corps qui doivent être engloutis par ces parties, & non pas refléchis. Autrement il faudroit supposer deux espéces de Réflexions. Mr. *Newton* conclut encore de là, que les Corps sont beaucoup plus rares & ont beaucoup plus de pores, qu'on ne le croit communément. L'Eau est 19. fois plus legére * &, par conséquent 19. fois plus rare que l'eau. Cependant l'Or lui-même est si rare, que la matiére magnétique passe facilement au

* *Mr.* Newton *croit que tous les Corps sont pesans à proportion de leur masse, & que la Pésanteur est une proprieté interne & essentielle de la Matiére.*

travers, qu'il reçoit l'Argent vif dans ses pores ; & que si on fait un globe concave d'or, qu'on le remplisse d'eau, & que l'ayant bien bouché on le presse ensuite, l'eau passe à travers, comme de la sueur. L'Or donc a plus de pores que de parties solides ; & par conséquent l'eau a 40. fois plus de pores, que de parties solides. Cependant l'eau ne se peut point comprimer.

Neuvième Proposition. *Les Corps refléchissent & rompent la Lumiére, par une seule & même force exercée diversement dans diverses circonstances.*

Dixième Proposition. *Si la Lumiére est plus rapide dans les Corps que dans le Vuide, dans la même Proportion que celle des Sinus, qui mésurent la Réfraction des Corps, les forces des Corps pour refléchir & pour rompre la Lumiére, seront à peu près proportionnelles à la densité des mêmes Corps; excepté que les Corps onctueux & pleins de souphre rompent davantage la Lumiére que les autres Corps de la même densité.* Notre Auteur examine ici divers Corps particuliers, & donne une Table pour déterminer la Proportion qu'il

y a entre leurs densitez, & les réflexions & réfractions, qu'ils produisent.

Onziême Proposition. *La Propagation de la Lumiére depuis le Corps d'où elle procéde jusqu'à celui qu'elle éclaire a besoin de quelque tems ; & celle qui vient du Soleil à la Terre employe sept ou huit minutes à faire ce chemin.* C'est ce que Mr. *Romer* & ensuite plusieurs autres ont démontré par le moyen des Eclipses des Satellites de *Jupiter*, qui arrivent sept ou huit minutes plutôt qu'elles ne devroient arriver selon les Tables, lors que la Terre est entre le Soleil & *Jupiter* ; & sept ou huit minutes plus tard qu'elles ne devroient arriver selon les mêmes Tables, lors que le Soleil est entre la Terre & *Jupiter*, c'est-à-dire, lors que la Terre est plus éloignée de *Jupiter* de tout le Diamêtre de son Orbite annuel.

Douziême Proposition. *Tout Rayon de Lumiére, au travers d'une surface, qui le rompt, trouve une constitution ou disposition de passage, qui dans le progrès du rayon revient à intervales égaux, & fait que dans châque retour de cette disposition, il passe*

passe plus facilement au travers de la surface voisine qui le rompt; & que dans chacun de ces intervales, il est reflêchi plus facilement par cette surface. C'est le résultat des Observations 5. 9. 12. & 15. de l'Auteur. Il aporte aussi des Conjectures, pour expliquer la cause pourquoi cela se fait.

Définition. *J'apelle les* Accès *ou les* Retours *de cette disposition, qui fait que châque rayon est plus facilement reflêchi les* Tours *de plus facile Réflexion; & les* Accès *ou les* Retours *de cette disposition, qui a fait qu'il passe plus facilement au milieu, les* Tours *de plus facile passage: & l'espace qui est entre chaque* Acceès *de ces* Tours, *l'*Intervale *des* Tours.

Treizième Proposition. *La raison pour laquelle la surface de tous les Corps épais transparens, reflêchit une partie de la lumiére, qui tombe dessus & laisse passer l'autre, est que quelques-uns des Rayons dans le tems de leur Incidence, sont dans le* Tour *de plus facile réflexion, & les autres dans le* Tour *de plus facile transmission.* Ceci se prouve par la 24. Observation de ce Livre, où la lumié-

re,

re, refléchie par des feuilles minces d'air & de verre, qui paroissoit blanche également dans toutes ces feuilles, vuë simplement à l'œil, paroissoit ondoyante vuë à travers un Prisme, & divisée en plusieurs rangs de lumiére & de ténébres produits par les Accès alternatifs de plus facile Réflexion & de plus facile Transmission; parce que le Prisme séparoit & distinguoit les Ondes, qui composoient cette Lumiére blanche refléchie. Il suit de là que la lumiére a ses *Tours* de plus facile Réflexion & de plus facile Transmission, avant que de tomber sur les Corps transparens. Et il est fort vraisemblable qu'elle reçoit ces *Tours* du corps lumineux & qu'elle la conserve dans tout son chemin. On verra dans l'Auteur pourquoi il parle dans cette Proposition des Corps épais transparens & non pas des corps minces.

Quatorziême Proposition. *Les surfaces des Corps transparens, qui refléchissent le plus fortement un Rayon, qui est dans son* Tour *de plus facile Réfraction; le refléchiront le plus facilement, si ce Rayon est dans son* Tour *de plus facile Réflexion*. Si on joint

joint ensemble ce qui est dit dans les Propositions I. VIII. & IX. de l'Auteur on aura la preuve de celle-ci.

Quinzième Proposition. *Dans une seule & même espèce de Rayons, qui sortent par quelque Angle que ce soit, de quelque superficie que ce soit qui les ait rompus, & qui entrent dans un seul & même milieu, quel qu'il soit, les Intervales des* Tours *suivans de plus facile Réflexion & de plus facile Transmission, sont ou exactement ou à peu près comme le Rectangle de la Sécante de l'Angle de Réfraction, & de la Sécante de quelque autre Angle, savoir dont le Sinus soit le premier des* 106. *Moyens Arithmétiques Proportionnels entre les Sinus d'Incidence & de Réfraction, en commençant par le Sinus de Réfraction.* Cette Proposition est évidente par la septième Observation de Mr. *Newton.*

Seizième Proposition. *Dans les Rayons de différente espèce sortant avec des Angles égaux d'une superficie où ils ont soufert Réfraction dans un même milieu; les intervales des* Tours *suivans de plus facile Réflexion & de plus facile transmission, sont*

ſont ou exactement ou à peu près comme les Racines Cubiques des Quarrez des longueurs d'une Chorde, qui rendent ces tons de Muſique dans une Octave, Sol, La, Fa, Sol, La, Mi, Fa, Sol, *avec tous les degrez qui ſont entre-deux, & qui répondent aux couleurs de ces Rayons, ſelon la reſſemblance des Propoſitions décrites dans la ſeptième Expérience de la ſeconde Partie du premier Livre.* On en peut voir la Preuve dans les Obſervations XIII. & XIV.

Dix-ſeptiême Propoſition. *Si les Rayons d'une même ſorte paſſent perpendiculairement dans divers Milieux; les intervalles de leurs* Tours *de plus facile Réflexion & de plus facile Tranſmiſſion dans châque Milieu, ſeront à leurs Intervales dans quelque autre Milieu que ce ſoit, comme le Sinus d'incidence au Sinus de Réfraction des Rayons paſſans du premier de ces deux Milieux dans le ſecond.* Cela eſt prouvé dans l'Obſervation X.

Dix-huitiême Propoſition. *Si les Rayons colorez dans les Confins du Jaune & de l'Orangé paſſent perpendiculairement de quelque Milieu que ce ſoit dans l'Air; les Intervales de leurs*

leurs Tours *de plus facile Réflexion sont la* $\frac{1}{80000}$ *partie d'un Pouce. Les Intervalles de leurs* Tours *de plus facile Transmission sont aussi de la même longueur.* Cela se prouve par l'Observation V I.

Dix-neuviême Proposition. *Si les Rayons, quels qu'ils soient, tombant sur une surface polie de quelque Milieu transparent sont reflêchis ; les* Tours *de plus facile Réflexion, qu'ils ont dans le point de la Réflexion, retourneront toujours par des* Tours *continuels ; & leurs Retours seront éloignez du point de Réflexion, par des espaces qui soient en Progression Arithmetique des Nombres* 2, 4, 6, 8, 10, 12, *&c. Et dans les Intervales de ces* Tours, *les rayons seront dans les* Tours *de plus facile Transmission.*

Derniére Proposition. *Les Intervales des* Tours *de plus facile Réflexion & de plus facile Transmission, continuez depuis les points de Réflexion dans châque Milieu ; sont égaux aux Intervales de semblables* Tours, *que les mêmes Rayons auroient eus, s'ils avoient soufert Réfraction dans le même Milieu par des Angles de Réfraction égaux à leurs Angles de Réflexion.* On verra la preu-

preuve de ces deux Propositions dans notre Auteur.

IV. La quatriême Partie de ce Livre contient treize Observations sur les Réflexions & les Couleurs des Lames épaisses transparentes & polies. Il a remarqué qu'il n'y a aucun Verre ou Miroir, quelque poli qu'il soit, qui, outre la Lumiére qu'il refléchit ou qu'il romt réguliérement, ne répande encore de tous côtez une certaine lumiére foible; par le moyen de laquelle on peut voir sa surface polie, quand elle est éclairée des rayons du Soleil reçus dans une chambre obscure, en quelque situation que soit l'œil. Les Phénoménes de cette Lumiére surprirent Mr. *Newton* la premiére fois qu'il les observa; & ce sont ses Observations qu'il nous communique dans cette quatriême Partie. Toutes ces Observations sont très-curieuses; mais cèt Article est déja trop long pour pouvoir les raporter. Il nous reste à parler du troisiême Livre de l'Optique de Mr. *Newton*. Ce sera le sujet d'un des Articles du mois prochain.

AR-

ARTICLE V.

1. *Joh. Alphonsi Turrettini Pastoris, S. Theologiæ & Historiæ Ecclesiasticæ Professoris, de* THEOLOGO VERITATIS & PACIS STUDIOSO, ORATIO INAUGURALIS, *Dicta &c. quum Auctor in Locum Viri Venerandi Ludovici Tronchini, in Domino piè Defuncti, subrogatus, publicam S. Theologiæ Professionem adiret.* C'est-à-dire, *Harangue inaugurale sur l'attachement qu'un Theologien doit avoir pour la Verité & pour la Paix, recitée par J. A. Turrettin Professeur en Theologie & en Histoire Ecclesiastique, lors qu'il entra dans les fonctions de la Profession en Theologie à la place de feu Mr. Loüis Tronchin.* A Genéve chez la Societé. 1706. in 4. pagg. 48. gros caractére.

MR. TURRETTIN qui, quoi qu'encore fort jeune, s'est déja aquis une si belle réputation dans la

la République des Lettres, fait deux choses principales dans cette Harangue. I. Il enseigne comment un Théologien doit joindre deux qualitez qui se trouvent rarement unies dans les personnes de cette Profession ; l'Amour de la Vérité & l'Amour de la Paix. Il y a des gens si pacifiques ou plutôt si indolens, que de peur de troubler le repos des autres & particuliérement le leur propre, ils ont de l'indulgence pour les erreurs les plus grossiéres, sans en excepter celles qui sappent les fondemens de la Religion. Il y en a d'autres, au contraire, qui ne voudroient pas sacrifier le moindre de leurs sentimens à la paix, & chez lesquels la Question de l'Antiquité des points Hébreux est mise dans le même rang que le dogme de la mort de *Jesus-Christ* ou de la nécessité de la sanctification. Mr. *Turrettin* propose ici des régles pour éviter de tomber dans l'un & dans l'autre de ces excès.

Un Théologien doit commencer, par aprendre lui-même la Vérité, s'il veut l'enseigner aux autres. Mais pour l'aprendre avec succès, & pour la distinguer de cette foule d'erreurs, qui

qui l'obſcurciſſent & qui l'obſédent en quelque ſorte de toutes parts, il faut 1. qu'il écarte toute Autorité humaine, qu'il ne ſoit l'eſclave d'aucun homme, qu'il ne croye perſonne ſur ſa parole; mais qu'il écoute uniquement la voix de Dieu, qui lui parle ou dans ſa conſcience, ou dans les Ecritures.

2. Il faut qu'il ſe défaſſe de tous ſes Préjugez, qu'il n'aït égard ni à ce qu'il a apris dans ſon enfance, ni à ce qu'on enſeigne dans ſon Pays, ni à ce qui eſt ſoutenu par le nombre des ſufrages, par l'antiquité &c. Il doit tout peſer à la balance de la droite Raiſon & de la Parole de Dieu.

3. Il faut auſſi ſe défaire de ſes paſſions, ne rien accorder ni à ſon interêt particulier, ni à ſa gloire, ni à l'amitié, ni à la colére, ni à la haine, ni à la jalouſie, ni à l'envie.

4. Il faut qu'il recherche la Vérité avec ſoin, que pour cèt effet, il ſe pourvoye de tous les ſecours, qui ſont néceſſaires pour la découvrir, des Langues, de l'Hiſtoire, de la Philoſophie &c.

5. Il doit être fort modeſte dans l'exa-

l'examen des véritez surnaturelles, pour ne pas tâcher à s'élever jusques à ce à quoi il ne peut atteindre, pour ne pas entreprendre de sonder ce qu'il se doit contenter d'admirer.

6. Enfin la derniére & la principale régle qu'il doit observer, c'est de rechercher la Vérité dans un esprit de pieté & de dévotion, qui sanctifie toutes ses recherches.

Pour enseigner la Verité aux autres, voici les régles qu'on doit observer. 1. Il faut enseigner la Vérité purement & sincérement. 2. d'une maniére claire, facile, & populaire, sans l'embarrasser des termes de l'Ecole, infiniment moins propres que ceux du S. Esprit. Il est difficile d'employer tous ces termes humains dans la Théologie, qu'on n'y fourre aussi diverses Doctrines humaines.

3. Il ne faut pas proposer simplement la verité, mais il faut toujours l'apuyer de raisons solides.

4. Il faut la défendre courageusement & fortement contre l'erreur.

5. Il faut en tout cela se comporter avec beaucoup de prudence, pour distinguer les choses certaines des in-

incertaines, les utiles des inutiles, les néceſſaires des non néceſſaires; pour avoir égard aux lieux, aux tems, & à toutes les circonſtances.

6. Enfin, comme la Pieté doit aſſaiſonner l'étude que fait un Théologien de la Vérité; elle doit auſſi accompagner les Leçons, qu'il en donne aux autres. Mr. *Turrettin* ſe plaint & avec raiſon, qu'on ne tourne pas aſſez la Théologie du côté de la pieté & de la pratique. A l'égard de la Charité & de l'Amour de la Paix, notre Auteur poſe pour 1. principe, que la Charité ne doit point être ſéparée de la Vérité. 2. En ſecond lieu la Vérité ne doit pas non plus être ſéparée de la Charité; puis que l'une conduit naturellement à l'autre, qu'elle la preſcrit, qu'elle la recommande fortement. Celui qui péche contre la Charité péche contre la Vérité. On peut dire qu'il renie la Vérité, c'eſt-à-dire, l'Evangile. Mais parce que, ſous prétexte de l'Amour de la Vérité, les Théologiens violent fort ſouvent les devoirs les plus indiſpenſables de la Charité; voici les Régles que donne Mr. *Turrettin* pour ne pas tomber dans un défaut ſi commun.

1. Il ne faut point présumer être sage, par dessus ce qu'on doit être sage, ni par dessus ce qui est écrit.

2. Il faut donner à châque Question le juste prix qu'elle mérite; distinguer avec soin le certain de l'incertain, l'utile du moins utile, les choses importantes des choses légéres, les nécessaires de celles qui ne le sont pas. Car de quel droit voudrions-nous établir dans l'Eglise de nouvelles Loix, que *Jesus-Christ* n'a point prescrites, & imposer à nos Fréres un joug qu'il ne leur a point imposé?

3. Tout Théologien doit se souvenir qu'il est homme, sujet à l'erreur, qu'il n'y en a aucun, non plus qu'aucune Societé, quelque nombreuse qu'elle soit, qui soit infaillible. C'est le premier Principe, c'est le fondement de la Religion des Réformez, auquel on ne fait, peut-être, pas toujours assez d'attention.

4. Il ne faut jamais faire des peintures odieuses des sentimens des autres; ne leur attribuer jamais des conséquences éloignées & qu'ils desavoüent; ne leur donner aucun titre ou méprisant ou injurieux.

5. Il faut toûjours soigneusement distinguer les questions, qui ne roulent que sur des mots, de celles qui concernent les choses mêmes. Qui examinera les Controverses tant anciennes que modernes, verra qu'il y en a plusieurs qu'on a agitées avec beaucoup de chaleur, & qui ne sont que de pures disputes de mots.

6. Il faut examiner toutes les Controverses d'un esprit tranquille, exemt de toutes passions.

7. Enfin il faut se remplir l'esprit de pieté, d'amour pour la sainteté, de zéle pour la gloire de Dieu & pour le salut des hommes.

II. Après avoir expliqué son principal sujet avec beaucoup de netteté & d'ordre; Mr. *Turrettin* fait l'éloge de feu son Prédécesseur Mr. *Tronchin*; & ceux qui ont eu l'honneur de connoître ce célébre Théologien, avoüeront que le Portrait qu'il en fait n'est point flatté. Le principal caractére de ce grand Homme étoit un jugement exquis, qui lui faisoit toujours prendre le bon parti dans toutes les Questions, que l'on proposoit. Il n'étoit point de ces Théologiens fanfarons, à qui tout paroît clair, qui ne voyent des diffi-

difficultez nulle part. Mr. *Tronchin* les sentoit où il y en avoit, il étoit assez modeste pour les avoüer, & quelquefois même, quand on les lui proposoit, il prenoit du tems pour y méditer. Il y avoit déja plusieurs années, qu'il professoit la Théologie à Genéve, lors que la nouvelle Philosophie commença à faire du bruit. Peu prévenu de celle qu'il avoit aprise, il examina la nouvelle, il l'étudia, il en goûta les Principes, & s'en servit très-utilement jusques à la fin de sa vie. Il aimoit extrêmément ses Disciples & les enseignoit & en public & en particulier avec une affection de Pére. Il avoit une prudence consommée. Il parloit soit dans ses Leçons soit dans ses Sermons avec une douce Majesté qui lui attiroit l'amour & le respect de tous ses Auditeurs. Il aimoit souverainement la vertu, & les gens de bien. Le Lecteur ne me blâmera pas sans doute, d'avoir rendu au mérite de Mr. *Tronchin* une petite partie de l'honneur qui lui est dû, quand il saura que j'ai été son Disciple, & que j'en ai été particuliérement aimé.

2. GERARDI NOODT *Jurisconsulti*, DISSERTATIO *de* RELIGIONE *ab* IMPERIO JURE GENTIUM LIBERA, *habita in Academia Lugduno-Batava a. d. VI. Id. Febr. A. MDCCVI cùm abiret Magnifici Rectoris Munere.* C'est-à-dire, *Dissertation où l'on prouve que par le Droit des Gens la Religion n'est point soumise à l'Autorité du Souverain. Par Mr. Gerard Noodt Jurisconsulte, recitée dans l'Académie à Leide le 8. de Février, 1706. lors qu'il quittoit la Charge de Recteur.* A Leide, chez Frederic Haring. 1706. in 4. pagg. 55. gros caractére.

CETTE Harangue de Mr. *Noodt* a été si bien reçuë du Public, qu'il a falu la traduire en Flamand, pour satisfaire la curiosité de ceux qui n'entendent pas le Latin, & qui en avoient ouï faire l'éloge, par ceux qui entendent cette Langue. Mr. *Noodt* entreprend d'y refuter ceux qui croyent que le Magistrat ou quelque personne que ce soit a droit de commander à ses Sujets de suivre telle ou telle Religion, & de punir

punir tous ceux qui ne lui obéïront pas. C'eſt-là, ſelon notre Auteur, une opinion cruelle & barbare, qui a été & qui eſt encore la cauſe d'une infinité de maux dans le Monde, & qui a produit la mort des *Anacharſis*, des *Socrates*, & d'une infinité d'autres perſonnes, qui n'avoient d'autres defauts, que celui d'être infiniment plus vertueux & plus gens de bien, que ceux qui les perſécutoient. La Religion eſt un préſent que Dieu a fait à châque homme en particulier, qui ne dépend que de lui ſeul, & dont il ne doit rendre compte qu'à lui ſeul. C'eſt ce que la Nature elle-même nous enſeigne. En naiſſant, tout homme eſt porté néceſſairement à chercher le bien & à éviter le mal de tout ſon pouvoir. Il lui eſt permis de choiſir les voyes qu'il connoît les plus propres pour ſe rendre heureux; il peut ſe faire peintre, ſculpteur, artiſan, laboureur; ſelon qu'il le juge à propos; pourquoi ne lui ſeroit-il pas permis de choiſir auſſi la Religion, qui lui paroitra la plus ſûre, pour obtenir le ſouverain bien? Comment la Nature lui aura-t-elle laiſſé ſa liberté

ſur des choſes de petite importance; pour le contraindre enſuite dans l'article le plus important, & qui doit décider de ſon bonheur ou de ſon malheur éternel ? Mr. *Noodt* croit que les hommes qui veulent obliger les autres à embraſſer telle ou telle Religion vont contre les intentions même de Dieu, qui, s'il eut voulu, eut pû facilement ramener tous les hommes à une même foi; comme il a donné à tous une même Arithmétique, & qu'en tout Pays, par exemple,

* *Cinq & quatre font neuf, ôtez deux, reſte ſept,*

Comme il eſt permis à châcun de ſuivre la Religion, qu'il croit la meilleure; il lui eſt auſſi permis de quitter celle qu'il avoit embraſſée, lors qu'il découvre qu'il s'eſt trompé, & qu'il y en a une meilleure, que celle qu'il profeſſe.

Pour mieux prouver cette opinion, Mr. *Noodt* examine l'origine, les cauſes & le but de l'établiſſement des Societez. Il fait voir qu'elles

* *Deſpreaux Satyr. VIII.*

qu'elles se sont formées pour la conservation des biens du corps & de la fortune de ceux qui en sont les Membres. Celui qui est revétu de l'autorité peut employer les moyens qu'il croit utiles pour parvenir à cette fin ; mais il ne peut aller au delà ; ceux qui l'ont revétu de son autorité, n'ayant jamais prétendu ni pû prétendre lui donner un droit qui les dépouillât de leur liberté, ni du privilége de choisir la Religion, qui leur paroitroit la meilleure, parce que cela ne regarde ni le corps, ni les biens de la fortune ; mais l'esprit sur lequel jamais un homme n'a prétendu donner empire à un autre homme. Et qu'on ne dise point que l'unité de la Religion contribuë au bien de la Societé; l'expérience de tous les siécles prouve tout le contraire. Aujourd'hui encore, peut-être, n'y a-t-il pas de peuple plus heureux que les Anglois & les Hollandois, chez lesquels on ne contraint personne en matiére de Religion. Leur bonheur ne cessera, que lors que les plus forts voudront faire la Loi aux plus foibles.

Mr. *Noodt* répond dans la suite

de ſon Diſcours aux argumens de ceux qui ne ſont pas de ſon opinion, & il y répond avec tant de juſteſſe & de bon ſens, qu'il eſt difficile qu'il ne perſuade pas ceux qui liront ſa Harangue avec attention. Il finit en beniſſant le Ciel de ce que nous vivons dans une République, où chacun ſuivant les mouvemens de ſa Conſcience, aucun bon Citoyen n'a à craindre, ni le ſoldat, ni la perſécution, ni l'autorité de quelque Tyran ſuperbe, qui veuille impoſer un joug ſur la conſcience de ſes Sujets, comme fait le Pape à l'égard de ſes ſupots. Les Hollandois conſerveront cette précieuſe liberté tant qu'ils maintiendront la forme préſente du Gouvernement; parce qu'il eſt moralement impoſſible, que tant de Magiſtrats qui les gouvernent concourent enſemble à établir l'Inquiſition dans leur Pays. Mais leur liberté & leur Religion ſeroient en grand danger, s'ils étoient aſſez malheureux ou aſſez imprudens pour transférer à une ſeule perſonne toute leur autorité. Elle pourroit, je le veux, être bien portée pour l'intérêt commun; mais outre qu'elle pourroit auſſi changer de ſenti-

sentiment ; outre que des favoris pourroient lui faire faire bien des choses contre son inclination ; qui oseroit répondre que ses successeurs seront dans les mêmes sentimens loüables, qu'il feroit paroître ? Les Successeurs d'*Elizabeth*, qui établit la Réformation en Angleterre, ont-ils tous été mûs du même esprit que cette grande Reine ? *Jaques II.* par exemple, a-t-il bien marché sur ses traces ?

3. HADRIANI RELANDI ORATIO *Funebris in Obitum Viri Celeberrimi* PAULI BAULDRI *Historiæ Sacræ in Academia Trajectina Professoris Ordinarii. Recitata Kalendis Martiis. MDCCVI.* C'est-à-dire, *Oraison Funébre sur la Mort de Mr. Paul Bauldri Professeur Ordinaire en Histoire Sacrée dans l'Université d'Utrecht, recitée par Mr.* * *Hadrien Reland le* 1. *de Mars* 1706. A Utrecht, chez Guillaume vande Water. 1706. in 4. pagg. 34. gros caractére.

* *Professeur en Langues Orientales dans la même Université.*

ON trouve dans cette Harangue un Abregé de la Vie & l'Eloge de feu Mr. *Bauldri*, connu des Savans par divers Ouvrages qu'il a donnez au Public, & par le poste honorable qu'il occupoit dans l'Université d'Utrecht, & qui, quelque glorieux qu'il fut, n'étoit pas au dessus de son mérite. Il joignoit à la qualité de Savant une autre qualité qui est infiniment plus estimable, c'est celle de parfaitement honnête homme. Il y a peu de François Réformé, qui aït fait un plus beau sacrifice que lui, parce qu'il y en avoit peu, qui fût aussi riche qu'il étoit, & qu'il y en a peu, qui obligez à quitter sa Patrie par la persécution, ayent moins emporté de bien à proportion de ses richesses. Quand il fut arrivé dans ces Provinces, l'Université d'Utrecht lui donna une Charge de Professeur en Histoire Sacrée, qu'elle lui avoit offerte quelque tems auparavant, & qu'on ne lui avoit pas permis d'accepter. Son changement de fortune ne changea rien dans ses moeurs. Egalement doux, affable, humble, charitable envers les pauvres, quoi que privé de ses biens, il fut toujours

jours estimé & honoré de tous les honnêtes gens qui le connoissoient. Nous n'en dirons pas davantage. Il vaut mieux renvoyer le Lecteur à la Harangue même de Mr. *Reland*, qu'il lira avec plaisir, parce que ce Savant a l'art de joindre la netteté & la clarté à la pureté du Langage. On n'en sera pas surpris, quand on saura qu'il n'est pas moins bon Philosophe qu'habile dans toutes les Langues, que ceux qui se piquent d'être savans, ne doivent pas ignorer.

ARTICLE VI.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Mr. *Clarke* a publié le second Volume des Sermons qu'il prononça l'année derniére selon l'institution de Mr. *Boyle*. Vous avez parlé amplement * du Tome I. Voici le tître du second. *A Discourse* &c. c'est-à-dire, *Discours sur l'Im-*

* *Voyez les Nouvelles d'Aout*, 1705. *pag.* 123. *& celles de Septembre.* 1705. *pag.* 295.

mutabilité des devoirs de la Religion naturelle, aussi-bien que sur la vérité & la certitude de la Révélation Chrétienne. in 8.

On a imprimé la Paraphrase de Mr. *Locke* sur la 2. *Epître aux Corinthiens.* On a traduit en Anglois la Méthode de dresser des Recueils du même Auteur, que Mr. *Le Clerc* inséra dans le *Tome II.* de la *Bibliothéque Universelle.* On y a joint les Remarques de ce dernier, & deux Lettres du Docteur *Wallis*, contenant la méthode de faire parler les sourds, les Muets, & ceux qui ont la langue empêchée.

Mr. *Dodwell* a publié un Livre, qui mérite bien que vous en donniez un Extrait. En voici le Titre. *An Epistolary*, &c. C'est-à-dire, *Discours Epistolaire, où l'on prouve par les Ecritures & par les premiers Péres, que l'Ame est un Principe naturellement mortel; mais qui est actuellement immortalisé par le bon plaisir de Dieu aux Peines ou aux Récompenses, par son union avec l'Esprit divin Baptismal; & où l'on fait voir que personne depuis le tems des Apôtres, n'a le pouvoir de donner ce Divin Esprit immortali-*

sant,

sant, excepté les Evêques. in 8. Il y a une vaste Littérature dans cèt Ouvrage ; mais peut-être n'y a-t-il pas autant de solidité. On y a déja fait deux Réponses, sur ce qui regarde la mortalité naturelle de l'Ame. Mr. *Clarke*, dont je viens de vous parler, en a fait une, & le Docteur *Turner* Vicaire de Greenwich une autre. Voici le tître de la premiére. *A. Letter*, &c. c'est-à-dire, *Lettre à Mr.* Dodwell, *où l'on répond à tous les Argumens qu'il a employez dans son Discours Epistolaire contre l'immortalité de l'Ame; & où l'on représente le jugement des Péres sur cette matiére.*

Mr. *Bingham* a publié une Apologie de l'Eglise Anglicane tirée des Synodes & des Docteurs de l'Eglise Réformée de France. C'est-à-dire, qu'il fait voir la conformité qu'il y a entre les Principes de ces deux Eglises, à l'égard des points qui éloignent les Non-Conformistes de l'Eglise Anglicane. C'est un bon suplément au petit Livre que Mr. *de la Motthe* publia il y a quelque tems. Mr. *Vernous* travaille sur la même matiére, & l'on ne doute point qu'il ne réussisse.

Je

Je ne saurois bien vous dire ce que c'est qu'une Brochure, qui a pour tître *Some Passages*, &c. C'est-à-dire, *Extrait de quelques Endroits de la Paraphrase & des Notes de Mr* Whitby *sur le N. Testament, qui sont contraires à l'Ecriture & à la Doctrine de l'Eglise Anglicane.*

Voici un Livre nouveau, qui donnera apareinment de la tablature aux Theologiens. *The Rights of the Christian Church asserted against the Romish and all others Priest*, &c. C'est-à-dire, *les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Papistes & les autres Prêtres, qui prétendent avoir un pouvoir indépendant sur elle. Avec une Préface touchant le Gouvernement de l'Eglise Anglicane, telle qu'elle est établie par les Loix. I. Partie in* 8. *pagg.* 416. & la Préface 87. L'Auteur paroît fort versé dans l'Histoire Ecclesiastique ancienne & moderne; on dit qu'il est Avocat & qu'il s'appelle Mr. *Tyndall.*

De France. Un Particulier a depuis peu fait présenter au Roi un Placet, par lequel il remontre qu'il a un secret infaillible pour les Cancers, dont il souhaiteroit de donner

une

une preuve publique, telle qu'on pourroit l'exiger: & qu'afin que la Cure prouvât mieux la bonté du remêde, on lui feroit plaisir de lui accorder le plus mauvais Cancer qu'on pourroit trouver, c'est-à-dire, qui fût adhérant & ulcéré. Ce Placet a été renvoyé par sa Majesté à Mr. *Fagon* son premier Médecin, qui, bien loin d'accorder ce que le Supliant demandoit, a donné ordre qu'on ne laissât passer à l'ordinaire aucun Placet de ceux que ledit Supliant pourroit faire présenter dans la suite. L'Auteur du remêde se plaint fort de cette conduite; & représente le préjudice qui en arrivera au Public, sur tout aux Princesses, qui sont plus sujettes à ce mal, que les femmes du commun. La Reine Mere de *Loüis XIV.* mourut de cette maladie; & durant sa maladie on publia par ordre du Roi dans tout le Royaume, que, quiconque croiroit pouvoir lui aporter du soulagement eut à se présenter. La ci-devant Reine d'Angleterre, qui est à S. *Germain*, en est actuellement attaquée.

Voici le Tître du nouvel Ouvrage, que le P. *Serry* Dominicain a

publié

publié contre le P. *Daniel* Jesuite.
Confutatio Responsi Epistolaris à Gabriele Daniel *Societatis* Jesu *ad Primarii Academiæ Patavinæ Theologi Literas, quâ singula ejusdem Responsi Capita continuatâ serie refelluntur. Coloniæ* 1706. *in* 8. *pagg.* 64. Dans l'Avertissement le P. *Serry* fait un abrégé du différent qu'il a avec le P. *Daniel* au sujet de son *Augustinus Vindicatus*. Dans cette Réfutation l'Auteur reproche au P. *Daniel* 4. ou 5. faussetez, qu'il a avancées dans sa Lettre: comme, quand il dit que, les *Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe* sur les Lettres Provinciales n'avoient été censurez que par l'Inquisition & non par la Congrégation. Le P. *Serry* tombe d'accord, qu'il y a des Auteurs de son Ordre, qui ont soutenu les Equivoques &c. avant qu'elles eussent été condamnées par le Pape *Innocent XI.* & par les Evêques de France: mais que depuis, il ne s'en trouve aucun dans ce sentiment, & que, si, par malheur, il s'en trouvoit, il le répudieroit, aussi bien que tout son Ordre. Le P. *Daniel* s'étoit fort autorisé du P. *Bannez* fameux Dominicain, comme Défenseur des Equi-

Equivoques ; mais le P. *Serry* donne des explications particuliéres & nouvelles à tout ce qu'il en a avancé. Par exemple, dire, *je ne sai pas cela*, quoi qu'on le sache, ce n'est pas une Equivoque, dit le P. *Serry*, mais un usage des termes reçu communément dans le sens qu'on les dit. De plus, il fait voir & cite plusieurs Auteurs de leur Ordre, qui ont condamné les sentimens qu'ils ont eus à l'égard des nouvelles Opinions, dont le P. *Daniel* se prévaut, & il raporte un Statut d'un Chapitre Général, qui défend de soutenir les opinions moins sûres, nouvelles, & relâchées : & il dit que les Jésuites ont tenu une conduite contraire, quelques-uns des leurs ayant soutenu l'Apologie des Casuistes condamnée par les Prélats. &c. Le P. *Serry* promet, qu'il ne répondra plus au P. *Daniel* sur ces sortes de Libelles, étant occupé à achever la Défense de leurs Théologiens Thomistes sur la matiére de la Grace & de la Prédestination, & à travailler à refuter l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, que les Jésuites ont fait imprimer l'année passée à Anvers.

Mer-

Mercredi 14. d'Avril 1706. l'Académie Royale des Sciences fut ouverte au Public, pour lui faire part des ſavantes Recherches & des heureuſes Découvertes de quelques Particuliers de cette Societé. Mr. *Homberg* parla le premier & lut un Diſcours ſur la Diſſolution des Metaux, dans lequel il fit connoître que le hazard lui ayant fait faire un *Qui pro quo*, en prenant une fiole, pour une autre, il avoit remarqué qu'un certain Phlegme, qu'il avoit mis à part d'une diſtillation diſſolvoit l'argent & non l'or, quand il étoit récemment tiré, mais que la même liqueur étant gardée un an, avoit alors la proprieté de diſſoudre l'or & non l'argent.

Mr. *Dodart*, qui, en 1700. avoit communiqué à la Compagnie ſes Remarques Phyſiques ſur la maniére, dont la voix humaine ſe forme par tant de Combinaiſons différentes dans le goſier, continua cette matiére, & fit un Diſcours fort long, qui eut beſoin de la petite Apologie, que Mr. l'Abbé *Bignon* en fit agréablement à la fin, pour en relever le mérite.

Mr. *Maraldi* fit lire par Mr. *Geofroy*

froy un Discours sur les Observations qu'il avoit faites d'une nouvelle Etoile, qui avoit paru quelque tems & disparu par degrez de lumiére. Mr. *de la Hire* lut un Discours sur les taches de la Lune. Enfin Mr. *Lemery* le Fils lut un Discours sur quelques Opérations de Chymie, qu'il avoit faites pour trouver, non la *Pierre Philosophale*, mais la *Pierre magnétique*. S'il est assez heureux, pour tirer de la cornuë de bon Aiman & à peu de frais, les Curieux, qui achetent l'Aiman bien cher, seront tout au moins obligez de lui payer le charbon.

De Hollande. Le Sr. *Henri Desbordes* Libraire à Amsterdam imprime actuellement sur la Copie de Paris un Livre intitulé, *Traitté de la Grammaire Françoise* 12. *par Mr. l'Abbé Regnier Des Marais Secretaire perpetuel de l'Académie Françoise.* Ce Livre ayant été composé par ordre de cette Académie & par un Membre de cet illustre corps qui s'est aquis un grand Nom dans la République des Lettres, ne peut qu'être bien reçu. Nous en parlerons dès que cette Edition sera achevée.

Le Sr. *Johnson* Libraire à la Haye vient

vient de publier la *Rélation des Cours de Prusse & de Hanovre, avec les Caractéres des principales Personnes qui les composent: envoyée à une personne de considération en Hollande.*

Le même Libraire a publié *la Vérité de la Résurrection de* Jesus-Christ, *défenduë contre* B. de Spinosa *& ses Sectateurs. Avec la Vie de ce fameux Philosophe, tirée tant de ses propres Ecrits, que de la bouche de plusieurs personnes dignes de foi, qui l'ont connu. Par Jean Colerus, Ministre de l'Eglise Lutherienne à la Haye.* Nous parlerons de ces deux Ouvrages le mois Prochain.

Le *Julius Pollux* que le Sr. *H. Wetstein* imprimoit depuis assez long-tems, vient enfin de paroître. Nous en mettrons ici le titre en attendant que nous puissions en donner un Extrait. *Julii Pollucis Onomasticum Græcè & Latinè. Post egregiam illam* Wolfgangi Seberi *editionem denuo immane quantum emendatum, suppletum, & illustratum, ut docebunt Præfationes. Præter* W. Seberi *notas olim editas; accedit Commentarius doctissimus* Gothofredi Jungermanni, *nunc tandem à tenebris vindicatus. Itemque alius*

lius Joachimi Kuhnii, *subsidio Codicis Ms. Antwerpiensis*; *variantium lectionum* Isaaci Vossii; *Annotatorum* Cl. Salmasii *&* H. Valesii, &c *concinnatus. Omnia contulerunt ac in ordinem redegerunt, varias præterea Lectiones easque insignes* Codicis Falckenburgiani, *tum & suas Notas adjecerunt, editionemque curaverunt, septem quidem prioribus libris* Joh. Henri. Lederlinus *Linguar. Orient. in Acad. Argentoratensi Prof. P. & post eum reliquis* Tib. Hemsterhuis, *Phil. & Mathes. in Ill. Amstelæd. Athenæo Prof. P. cum Indicibus novis, iisque locupletissimis.* in fol.

On a annoncé à mon insu dans la fin des Nouvelles du mois passé deux Sermons imprimez à Amsterdam. On ne doit point mettre sur mon compte ce qu'on en dit; puis que je ne les ai pas seulement vûs; & que, par conséquent, je ne puis en dire ni bien, ni mal.

TABLE

des Matiéres principales

Mai 1706.

J. BARBEYRAC, *suite de l'Extrait de sa Traduction de Pufendorf.* 483

BERNARDIN. A PICONIO, *Epistolarum Pauli Apostoli Triplex Expositio.* 512

B. L'AMY, *Demonstration de la Morale Chrétienne.* 526

NEWTON, *Extrait du second Livre de son Optique.* 550

J. A TURRETTINI *de Theologo Veritatis & Pacis studioso Oratio inauguralis.* 574

G. NOODT *Dissertatio de Religione ab Imperio jure Gentium libera.* 582

H. RELANDI *Oratio funebris in Obitum P. Bauldri.* 587

Extrait de diverses Lettres. 589

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES

Mois de Juin 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES,
dans le Kalverstraat.

M. DCCVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

AVERTISSEMENT.

On trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes, *dans le Kalverstraat en quatre grandes tables* l'Idée générale de la Fortification tant Défensive qu'Offensive, précedée des Elemens ou Principes de Geometrie les plus necessaires à cet Art. *Et une* Nouvelle Méthode de Fortifier toutes sortes de Places tant régulieres qu'irregulieres sur le côté exterieur ou sur l'interieur.

Ledit Henri Desbordes *a aussi achevé une nouvelle Edition des* Oeuvres de Moliere 12. 4. voll. *mieux imprimées & plus correctes que les Impressions précedentes.*

Les Principes de Physique & l'Essay de Dioptrique de Mr. Nicolas Hartsoeker, 4o. 2. *voll. se trouvent chez le même Libraire, comme*

Les Nouvelles de la République des Lettres, *complettes jusqu'à present & par années ou mois separez pour la commodité du Public.*

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1706.

ARTICLE I.

Les PREMIERS ELEMENS *des* SCIENCES, *ou entrée aux Connoissances solides, en divers Entretiens, proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique.* A Paris, chez Frederic Leonard. 1706. grand in 12. pagg. 470. gros caractére.

LE PERE *L'Amy* Bénédictin nous donne dans cèt Ouvrage une espêce de Métaphysique, selon les idées de *Descartes* & du Pére *Malebranche*, qu'il suit presque par

tout, mais qu'il dévelope avec beaucoup d'ordre & de netteté. Comme les sentimens de ces deux grans Philosophes sont connus aujourd'hui de tout le Monde; nous n'avons presque qu'à parler de la méthode de notre Auteur. Nous indiquerons pourtant les vuës particuliéres qu'il peut avoir sur certains sujets. Il introduit deux personnes qui s'entretiennent ensemble, dont l'une qui s'apelle *Timandre* instruit l'autre qu'il nomme *Ariste*, mais en sorte qu'il lui fait souvent découvrir la vérité à lui-même par ses demandes, & par l'attention qu'il le prie de faire sur les sujets, dont il s'agit.

Tout l'Ouvrage est divisé en XIV. Entretiens, dont nous marquerons le sujet en peu de mots. 1. L'Auteur prouve dans le premier, que l'Ame pense toujours actuellement, en prenant le mot de pensée dans sa signification la plus étenduë, en sorte qu'elle comprend aussi le sentiment de soi-même, toutes les sensations, & toutes les perceptions; car il prouve en même tems, que la perception fait l'essence de la Pensée. Il fait voir, que ce qui nous persuade, que nous ne pensons pas toujours,

jours, c'est qu'il y a plusieurs pensées ausquelles nous ne pensons pas, ou ausquelles nous ne faisons pas la moindre attention. Ceux qui nient, que la pensée actuelle soit essentielle à l'Ame, font d'ordinaire une question, qu'*Arsile* n'oublie pas de faire à *Timandre*, c'est si nous pensions lorsque nous étions dans les entrailles de notre Mére? *Timandre* répond affirmativement; puis que la Circulation du sang & des humeurs, leur fermentation & l'agitation des esprits dans le Cerveau, ne se faisoient pas alors différemment de ce qu'elles se font aujourd'hui, & que Dieu n'avoit pas alors moins attaché de sentimens à ces ébranlemens, qu'il y en attache, lors que venus à la lumiére; on ne peut douter que nous ne sentions actuellement.

2. Le P. *L'Amy* prouve dans le second Entretien, que ce n'est par aucune partie du corps, que l'homme pense, qu'en lui *le Moi pensant* est unique. Que ce Moi est un Etre complet, très-différent du corps; & sur cette idée il démontre l'essence, l'existence, & les proprietez de l'Ame.

3. Il parle dans le troisiéme des diverses maniéres de penser. Il montre que l'Ame est capable non seulement de connoissance & d'amour, mais aussi de sentiment. Il établit la différence qu'il y a entre connoître & sentir, différence, qui est d'une grande utilité. Il soutient, après le P. *Malebranche*, que nous n'avons point d'idée claire de notre Ame. Il explique enfin ce que c'est que l'Entendement, la Volonté, & la Liberté. Il croit que la raison pour laquelle nous sommes si peu maîtres de nos pensées, c'est parce que nous ne sommes en cela que passifs. Nous ne pouvons nous empêcher d'apercevoir ce qui nous est immédiatement présent, ou ce qui nous frape & nous modifie actuellement. Comme chaque Philosophe se forme une idée différente de la liberté de la Volonté, le Lecteur sera bien aise de savoir comment un aussi habile homme, que le P. *L'Amy* la conçoit. *La Volonté humaine*, dit-il, *est capable de deux sortes de Liberté, l'une qui l'afranchit de toute contrainte, & qu'on peut définir :* ,, le pou-,, voir de se mouvoir avec connois-,, sance & de vouloir avec réflexion ,, non

„ non seulement un objet, mais mê-
„ me son propre vouloir. *L'autre est l'afranchissement de toute nécessité, & elle se peut définir*: „ le
„ pouvoir de déterminer à des biens
„ particuliers, l'impression généra-
„ le; le pouvoir d'agir ou de ne pas
„ agir. Ceux qui savent le Systême du P. *Malebranche*, n'auront pas de peine à comprendre la premiére partie de cette seconde Définition.

4. Le quatriême Entretien traite de l'Existence de Dieu. On montre que c'est la Raison & non la Foi, qui nous la fait d'abord connoître. Que les Esprits considérez en eux-mêmes sont, du moins, aussi propres que les Corps, à prouver l'Existence de Dieu & ses Attributs.

5. Dans le cinquiême on traite de la Nature du Corps en général ou de la Matiére; de ses Proprietez & de ses Maniéres d'être. On prouve que la Pensée n'est point une de ses Modalitez, qu'elle n'a pû sortir du sein de la Matiére, & que la Matiére n'est point un Etre nécessaire & éternel. On tire sur la fin de cèt Entretien une preuve de l'Existence de

de l'Ame, de l'idée que nous avons de la Justice de Dieu.

6. L'union de l'Esprit avec le Corps fait le sujet du sixiéme Entretien; l'Auteur la comprend à peu prés comme les Cartésiens. Il donne aussi une idée des parties du Corps humain, qui contribuent le plus à cette Union.

7. Le septiéme Entretien continuë le même sujet. On y soutient que Dieu seul est la cause effective de cette Union; on en explique les loix, & on montre le ridicule des pensées des autres Philosophes sur ce sujet.

8. On parle dans le suivant de la Nature & de l'Origine des Idées. On fait voir la fausseté des Espèces Intentionnelles des Scholastiques. On montre que les Idées sont différentes de nos Perceptions; que ce ne sont point des Modalitez de notre Ame. On y parle du Monde Intelligible, & on prétend démontrer, que c'est dans la Sagesse éternelle que nous voyons les véritez nécessaires & immuables. Le P. *L'Amy* explique ici le sentiment de Mr. *Arnauld* & celui du P. *Malebranche* sur l'origine & sur la nature des Idées. Il dit

dit qu'il embrasseroit le second, s'il étoit vrai que nous eussions effectivement les Idées des Créatures & des Ouvrages de Dieu; mais il renvoye au Tome second de *la Connoissance de soi-même*, où il a prouvé le contraire; voici les paroles qu'il en cite, par lesquelles il dit qu'il a conclu ses preuves; elles sont dignes de remarque. *Suivant ces faits & ces observations incontestables, que connoissons-nous de la Nature & quelles Idées avons-nous de tous ces grans Ouvrages? Il n'y a pas à hésiter nous n'en connoissons ni l'Essence, ni les Accidens, ni l'Etre, ni les Maniéres d'Etres, ni le dedans, ni le dehors, ni l'Ecorce, ni ce qu'elle enferme, ni les solides, ni les surfaces. Nous n'avons nulle idée de tout cela; & en un mot nous ne voyons de tous les Etres corporels, que quelques peintures croquées, & quelques grossiéres ébauches de leurs surfaces.* Comme je n'ai pas l'Ouvrage d'où ces paroles sont tirées, je ne sai pas sur quoi l'Auteur apuye un sentiment, qui paroit si paradoxe. Il ne croit pas, non plus, que nous ayons aucune idée des Etres spirituels. Ce dont nous avons l'idée c'est l'éten-

dire en général, ce sont les Figures de Mathématique, qui ne sont nulle part dans la Nature telles, que nos Idées nous les représentent. Voici comment l'Auteur explique la chose. Dieu ayant l'idée de l'Etenduë, puis qu'il l'a créée, c'est dans cette Etenduë intelligible infinie, que Dieu nous fait voir les Corps; c'est en apliquant à notre Esprit les diverses parties intelligibles de cette Etenduë, & en le modifiant de divers sentimens de couleur, qu'il nous donne les idées de toutes les Figures, & que ces Figures nous deviennent visibles & sensibles. Selon notre Auteur, *nous sommes perpetuellement enlevez dans un autre Monde, que celui où habite notre corps; dans un Monde intelligible, tout rempli de beautez intelligibles. C'est dans ce Monde-là que nous sommes & que nous vivons, quoi que le corps que nous animons vive dans un autre, & se promène dans un autre: Plus différent de ce Monde visible, que nous croyons voir, que notre Esprit n'est différent de notre Corps. C'est ce Monde-là que nous contemplons, que nous admirons, que nous sentions: le Monde que nous regardons,*

on que nous considerons en tournant la tête de tous côtez, n'est que de la Matiére invisible par elle-même, & qui n'a rien de toutes ces beautez, que nous admirons & que nous sentons en la regardant.

* C'est là le sentiment, &, si je ne me trompe, ce sont-là même les propres paroles du P. *Malebranche*, puis que notre Auteur cite, les *Entretiens sur la Métaphysique. Entret. I.* Mais après cela il est bien difficile de prouver, qu'il y ait un autre Monde, que ce Monde intelligible, dont on parle. On sait que le P. *Malebranche* a bien de la peine à prouver, qu'il y aît des Corps. Je connois des gens qui craignent que, contre l'intention de l'Auteur, ce sentiment ne favorise l'opinion de *Spinoza*, qui veut qu'il n'y aît qu'une seule substance &c.

Notre Auteur remarque après cela, que suivant cette opinion chaque homme a son Monde intelligible, son Palais enchanté tout différent de celui des autres, & également différent de ce Monde sensible. Car Dieu ne nous transporte dans ce Palais, qu'à

* *Réflexion de l'Auteur de ces N.*

qu'à l'occasion des mouvemens, qui se passent dans le Cerveau. Si donc en regardant ce Monde sensible le Cerveau de différens hommes est diversement ébranlé, comme on n'en sauroit douter, puis que les Organes de leurs sens sont fort différens, la même diversité se trouvera dans leurs idées & dans leurs sentimens. La diversité de ces Palais enchantez est si grande, qu'il n'y a pas deux hommes, dont on puisse s'assûrer que le Palais enchanté soit le même. *Arsile* conclut de tout cela, que ceux qui ont plus de délicatesse d'organes, plus de finesse de sentiment & d'imagination habitent un Palais plus riche & plus brillant, plus enchanté & plus enchantant. * Mais cette conséquence n'est pas bien sure. La délicatesse des organes peut être si grande, que l'impression des objets sera trop forte, le Palais enchanté, pour parler avec l'Auteur, sera un Palais tout confus; comme quand on regarde des objets trop illuminez. Je connois une personne dont les organes ont ce défaut. Elle voit beaucoup mieux dans un grand jour

* Réponse de l'Auteur de ces N.

jour à travers un verre plat que sans ce verre, parce que ce verre arrête une partie des rayons, qui entreroient dans la prunelle sans ce secours.

Le P. *L'Amy* croit que cette doctrine termine absolument la Question de la Pluralité des Mondes: mais il me permettra de lui dire, que je crois qu'elle ne la touche seulement pas; puis que tous ceux qui ont agité cette question ont entendu le mot de Monde tout autrement que ne l'entend notre Auteur. Mais je croi qu'il n'a pas parlé sérieusement en cèt endroit.

9. Dans le neuvième Entretien, il parle des Proprietez de l'Union, & pour les mieux expliquer, il distingue trois sortes de fonctions dans l'Homme. Il y en a de purement spirituelles; il y en a de purement Méchaniques, il y en a de mixtes, qui tiennent partie de l'Esprit, & partie du Corps. On fait voir que les Pensées spirituelles n'interrompent point l'Union. On explique les fonctions purement Méchaniques. On montre comment se fait la sensation; on prouve enfin, que le sentiment est uniquement dans l'Ame;

& que le Corps est incapable de sentir. Le P. *L'Amy* réduit à six espéces les fonctions, qui sont comme des suites de l'Union. 1. Les sensations. 2. La liaison des Idées avec les Traces du Cerveau. 3. Celles des Traces entr'elles. 4. L'Imagination. 5. La Mémoire. 6. Les Passions. Il les explique chacune en détail selon ses principes avec une très-grande netteté, dans cèt Entretien & dans les suivans.

10. Il parle dans le dixiéme de l'Imagination, de la liaison des Traces du Cerveau entr'elles, & avec les Idées, de la Mémoire, & des Passions.

11. Le suivant contient des *Principes*, qui, pour parler avec l'Auteur, sont propres à démasquer ce Monde visible, & sur lesquels on peut sûrement juger de ce qui lui convient & se préserver de ses Illusions. Ces Illusions se réduisent à deux choses. 1. A la vaine montre de qualitez, que ce Monde n'a pas, telles que sont les odeurs, les sons, la lumiére, les couleurs, l'éclat, les brillans, &c. 2. A la trompeuse aparence d'une activité, par laquelle les Créatures paroissent agir les

unes

unes sur les autres. Ceux qui savent le Systême des Cartésiens comprennent assez ce que l'Auteur peut dire sur ce sujet; j'ajouterai seulement qu'il y répand de nouvelles lumiéres, par ses exemples, & par la maniére claire dont il les propose.

12. 13. 14. Les trois derniers Entretiens contiennent un Essai de Logique. L'Auteur entend par ce mot *l'Art de mener l'Esprit à la Vérité en lui donnant de la justesse.* Il définit le *Jugement la Détermination de l'Esprit sur la vuë du rapport clair ou aparent de deux idées*; car, selon lui, cette Détermination peut avoir deux causes très-différentes; l'une l'évidence du raport, l'autre la foiblesse ou même l'ordre de la Volonté. Quand on examine deux sujets pour en reconnoître les raports, les deux principales facultez de l'Ame doivent s'y apliquer châcune à sa maniére. L'Entendement doit, pour ainsi dire, ouvrir les yeux, afin de chercher, d'examiner & de trouver. La Volonté doit par ses desirs attirer les Idées, & par ses ordres soûtenir & suspendre l'attention de l'Esprit, jusqu'à ce que l'évidence paroisse. C'est là la part que la volonté doit

doit avoir à nos jugemens. Si dans cette recherche l'évidence vient à paroître ; dès là la Volonté n'y a plus que faire. L'Entendement est déterminé. Le jugement est fait. La seule évidence l'a formé. Mais si avant que l'évidence paroisse, l'Entendement vient à se fatiguer de son attention, si la Volonté vient à se lasser de le soûtenir & de prier par ses désirs, alors la moindre lueur, la moindre vraisemblance peut emporter l'Entendement. On juge alors parce qu'on le veut bien, ce sont des jugemens de commande, & ce sont ces jugemens qui font nos erreurs. Il paroit de là, que nos jugemens, pour être justes & sûrs, doivent être nécessaires, & nullement libres, ni même volontaires, si ce n'est après coup. C'est-à-dire, qu'ils ne doivent point être l'effet des ordres de la Volonté ; quoi qu'on puisse dire que le consentement de la Volonté y survient ensuite, en ce qu'elle cesse d'agiter l'Entendement & de le suspendre. Il suit encore de là, que ce n'est pas proprement sur l'Entendement, mais sur la Volonté, qu'on doit faire tomber les régles de la Logique.

Cèt

Cet Art, selon l'Auteur, a trois parties. 1. Il enseigne de renoncer à ses préjugez & à ses erreurs. 2. Il donne des préservatifs contre les uns & contre les autres. 3. Il fournit les moyens de faire naître l'évidence dans les sujets qu'il examine. Pour se garentir des Préjugez & des Erreurs il faut trouver un moyen sûr de discerner le vrai d'avec le faux dans les sujets, dont on doit juger, & ce moyen c'est de savoir quel est le caractére essentiel de la Vérité. On démontre que ce caractére n'est autre que l'Evidence, & que, par conséquent, on doit établir pour régle, que tout ce qu'on aperçoit évidemment, c'està-dire, clairement & distinctement, est vrai. Mais l'Evidence elle-même a aussi son caractére, qui est l'*Invincibilité* ou l'Impuissance de résister. Quant à la régle des Philosophes Modernes, qu'on peut affirmer d'une chose, ce qu'on voit clairement & distinctement compris dans l'Idée de la chose, on croit qu'elle est de peu d'utilité ou de peu de justesse; parce qu'elle porte à croire qu'il est libre d'affirmer, ou de ne pas affirmer d'une chose, ce

que

que l'on voit clairement compris dans l'idée de cette chose, & il est pourtant vrai que, sur cela, on n'a nulle liberté, & qu'on est nécessité par cette vuë claire, ou par cette évidence à juger, ou plutot, cette vuë claire de ce que comprend l'idée d'une chose est un vrai jugement. Ainsi le sens de cette régle sera, qu'il est permis de juger, quand on juge actuellement.

Voici les deux Régles que pose l'Auteur pour la fureté de nos Jugemens. 1. Ne juger jamais délibérément de rien: mais suspendre son jugement jusqu'à ce qu'on soit nécessité & invinciblement emporté par l'Evidence. 2. Ne donner son consentement, que lors qu'on ne peut absolument le refuser. On ne doit donc faire usage de sa liberté à l'égard du jugement, que pour s'empêcher de juger & pour soutenir l'entendement dans ses recherches & dans sa suspension. Le P. *L'Amy* donne quelques autres préceptes sur ce sujet, qu'on trouvera dans son Livre.

Il passe ensuite aux moyens de faire naître la Lumiére & l'Evidence dans les sujets qu'on examine. Il y en

en a de généraux, il y en a de particuliers. Les généraux se réduisent tous à l'Attention. Les particuliers sont 1. l'éloignement des sentimens trop vifs & le calme des Passions. 2. La retraite & le silence. Après cela dans l'examen actuel d'un sujet, il faut 1. se le représenter comme important & digne d'aplication. 2. S'il est spirituel, se détacher de tout le sensible & bannir tous les phantômes de l'imagination. 3. S'il est composé, il faut le diviser en autant de parties, ou le considérer par autant de côtez qu'il se peut, & les examiner un à un. 4. Rien n'est si propre à former l'habitude de l'attention, que la fréquente considération de sujets composez de parties si liées, qu'on ne puisse bien les connoitre les unes sans les autres, & que par la connoissance de leur liaison. 5. Il est bon de se servir de la plume & de mettre par écrit une partie des vuës, dont on est frapé dans l'examen de son sujet, sauf à les examiner ensuite avec soin; cela sert à fixer l'imagination.

Le P. *L'Amy* explique après cela les moyens de faire naître l'Evidence 1. dans nos idées. 2. dans nos

Jugemens, 3. dans nos raisonnemens. 4. dans la résolution des questions. Il donne sur tout cela des préceptes très-importans, & il traite par occasion des Catégories & des Universaux.

A l'égard du raisonnement l'Auteur trouve plus à propos de placer l'idée moyenne précisément entre les deux autres du raport desquelles on veut juger, que d'enchasser ces idées & les termes qui les représentent dans les trois propositions d'un Syllogisme. Ainsi je veux savoir si tout *corps* est *corruptible*, & je me sers pour cela du moyen *divisible*. Je les place tous trois ainsi,

Sujet.	Moyen.	Attribut.
Tout Corps.	*Divisible.*	*Corruptible.*

Par cette disposition on voit d'un coup d'œil les raports de l'idée moyenne avec les deux autres; car il paroit que l'Attribut *corruptible*, est enfermé dans le Moyen *divisible*, & que ce même Moyen est renfermé dans le Sujet *tout Corps.* D'où il est aisé d'inférer, que *corruptible* y est aussi renfermé; & qu'ainsi *tout Corps est corruptible.*

Voici un autre exemple de sa méthode, où il faudroit six Syllogismes,

mes, pour tirer la conséquence qu'il en tire.

Le Principe.

L'Esprit humain peut être conçu en excluant toute idée du Corps.

Donc. II. parce que.

Il n'est rien du Corps.

Donc. II. parce que.

Il n'a nulle des Propriétez du Corps.

Donc. II. parce que.

Il n'a point de Parties.

Donc. II. parce que.

Il n'est point divisible.

Donc II. parce que.

Il n'est point corruptible.

Donc II. parce que.

L'Esprit humain est immortel.

Voici la raison de ces *Donc* & de ces *Parce que.* Comme en descendant du Principe à la Conclusion, les idées inférieures sont les conséquences des supérieures, pour passer de l'une à l'autre on se sert d'un *Donc.* Au contraire en remontant comme les idées supérieures sont les preuves des inférieures, en passant de celles-ci à celles-là on se sert d'un *parce que.*

Au reste l'Auteur croit, que tous les défauts des syllogismes simples se réduisent à celui-ci, qu'ils ont plus

de

de trois termes. *Cependant, si l'on prétend, qu'un syllogisme aît plus de trois termes, parce qu'un de ses termes se prend d'une maniére en une des Propositions, & d'une autre maniére en une autre, il y aura de très-bons syllogismes dans lesquels il y aura plus de trois termes. On dit, par exemple, que le terme Moyen est double, quand il se prend deux fois particuliérement, parce qu'en effet ce sont deux termes différens, qu'on unit l'un avec le grand terme & l'autre avec le petit terme. Mais ne peut-on pas dire de même qu'un terme se prend en deux maniéres différentes, quand il se prend universellement dans une proposition & particuliérement dans l'autre, car un terme universel & un terme particulier ne sont-ils pas aussi différens, que deux termes particuliers? Cependant il est très-permis de prendre le terme Moyen universellement dans la Majeure & particuliérement dans la Mineure. Il faut donc ou mieux expliquer la régle dont il s'agit; ou substituer celle que notre Auteur semble moins aprou-

* *Remarque de l'Auteur de ces N.*

aprouver; c'est qu'afin qu'une conclusion soit tirée des Prémisses, il faut qu'elle soit contenuë dans ces Premisses. Cette régle n'est point équivoque, & on n'a qu'à lire l'*Art de Penser*, où elle est dans toute son évidence, pour voir que l'aplication n'en est pas plus difficile, que de celle qui dit qu'il faut qu'il n'y ait que trois termes dans un syllogisme. Elle a même cela de commode, qu'on peut l'apliquer au Sorites, auquel on ne sauroit apliquer la régle des trois termes. L'Auteur finit en nous donnant six Régles pour résoudre les Questions avec justesse & avec évidence.

ARTICLE II.

RE'FLEXIONS *sur la* RHE'TORIQUE, *où l'on répond aux Objections du* P. L'AMY *Bénédictin*. A Paris, chez Michel David. 1705. Première Réflexion. Grand in12. pagg. 110. 1706. Seconde Réflexion. pagg. 127. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

LE Livre dont je viens de parler dans l'Article précédent m'a fait sou-

souvenir de dire un mot de celui-ci, qui est destiné à répondre au même Pere *L'Amy*, dont nous venons de faire mention. Ceux qui ont lû nos Nouvelles savent le sujet de la Dispute entre Mr. *Gibert* l'un des Professeurs de Rhétorique au Colége *Mazarin*, & ce savant Bénédictin. Nous prions ceux qui pourroient l'avoir oublié ou n'en être pas instruits, de voir les endroits, que nous citons ici à la marge *, pour n'être pas obligé à des redites.

Mr. *Gibert* a mis au devant de sa premiére Réflexion un Avertissement où il fait voir la partialité de Mr. *Pouchard*, qui avoit parlé de son Ouvrage très-desobligeamment dans l'Aprobation, qu'il avoit donnée à celui du P. *L'Amy*. Il faut avoüer que Mr. *Pouchard* avoit fait paroître un peu trop de partialité dans cette occasion: mais comme ce Savant est mort depuis, voilà son procès terminé avec Mr. *Gibert*.

Dans sa premiére Réflexion contre le P. *L'Amy*, il entreprend de faire

* *Voyez les Nouvell. de Décembre 1704. pag 686. & celles de Janvier. 1705. pag. 103. & suiv.*

faire voir qu'à le bien prendre la Rhétorique & l'Eloquence, que ce Pére a condamnées, ne sont autre chose que la Raison, *quand* cette Raison *sait se faire entendre aux hommes, ou se mettre dans un beau jour pour se faire sentir & aimer.* Cette même Raison *devient Art & s'apelle Rhétorique, lors qu'elle agit par réflexion, qu'elle se trace une méthode, & qu'enfin elle s'exerce & se prépare ou pour les jours de combat, ou pour les jours de revuë, s'il est permis d'user ici de ces termes.* Tout ce qui choque la Raison est contraire à la Rhétorique, l'Art ne pouvant faire des régles que sur le goût & sur la pratique de la droite Raison. Cependant, dit Mr. *Gibert*, le P. *L'Amy* n'est pas de ce sentiment, il soûtient que cèt Art *est capable de corrompre l'esprit & le cœur.* Il est vrai qu'il déclare qu'il n'attaque que la Rhétorique du Colége; mais peut-on présumer que dans un Etat Chrétien on soufre & on autorise même des gens, qui travaillent à corrompre l'esprit & le cœur? D'ailleurs on soutient au Pére *L'Amy* qu'on n'enseigne dans ces Coléges, qu'il paroît si fort mépri-

 ser,

ser, que les régles de *Ciceron*, de *Quintilien*, & de S. *Augustin* ou d'*Aristote*. On fait faire usage de ces Régles aux jeunes gens sur des sujets capables d'inspirer l'amour de la vertu. Comment donc travailleroit-on à leur corrompre l'esprit & le cœur?

On accuse le P. *L'Amy* de ne s'être pas expliqué clairement, sur ce qu'il prétend attaquer, mais on lui soutient cependant & on tâche de lui prouver qu'il attaque les régles même de *Ciceron* & de S. *Augustin*, & en gros & en détail; & on le raille un peu en divers endroits sur sa Métaphysique, dont il paroit faire un très-grand cas.

Dans la suite on l'attaque sur ce qu'il a dit qu'il n'en vouloit qu'à la fausse Eloquence qui conduisoit à l'erreur. On lui montre que ce n'est point la fausse Eloquence qui conduit à l'erreur, mais la véritable. La fausse Eloquence ne conduit d'ordinaire à rien, parce qu'elle ne persuade personne. Ainsi, puis que le P. *L'Amy* a condamné l'Eloquence, parce qu'elle conduit à l'erreur, il a condamné la véritable & non la fausse.

Sur

Sur la fin de cette premiére Réflexion Mr. *Gibert* insinuë, que c'est le P. *L'Amy* qui a fait insérer dans mes *Nouvelles*, ce que j'ai dit du Livre que ce Pére a composé contre lui & qui a pour titre la *Rhétorique du Colége trahie* &c. mais je lui déclare que je ne sai point que ce savant Bénédictin aît part à ce que j'ai dit de son Livre, & qui a été copié d'une Lettre écrite par une personne, qui, peut-être, ne connoît pas le P. *L'Amy*.

Mr. *Gibert* entreprend de prouver dans sa seconde Réflexion, qu'on ne peut abuser de la Rhétorique & de l'Eloquence, que comme on abuse des meilleures choses. Il fait voir pour cèt effet en quoi consistent les vrais abus, & il prétend qu'il y a peu de ces abus, dont on ne trouve des usages très-fréquens dans les Ouvrages de son Adversaire.

Il distingue trois sortes de Discours, les uns sont veritablement éloquens & ne le paroissent pas; les autres le paroissent sans l'être véritablement; il y en a qui le sont & qui le paroissent. Pour ceux qui ne le sont ni ne le paroissent il est inutile d'en parler. *Il ne sauroit y avoir d'abus*

bus d'Eloquence, puis qu'il n'y a pas même l'ombre de cèt Art. Ce sont les termes de notre Auteur. La véritable Eloquence comprend la premiére & la troisième espèce de Discours. La seconde espèce est uniquement la fausse Eloquence & le partage des Sophistes. Mr. *Gibert* prend soin de les bien distinguer l'une de l'autre. Il établit ensuite de nouveau que l'Eloquence qui persuade le faux est la même que celle qui persuade le vrai: Un Discours qui persuade le faux est un véritable Chef d'œuvre, quelque criminel qu'il puisse être. *Ciceron* l'a bien reconnu; puis qu'il employa un jour toute son Eloquence à tromper ses Juges & qu'il y réüssit. Il eut même la foiblesse de s'en vanter, ce qu'il n'auroit jamais fait, si c'eut été quelque chose de puérile, que de persuader le faux. Tout ce qu'on peut donc dire de l'Eloquence lors qu'on l'aplique à mal, & ce qu'il en faut penser est, que c'est un abus très-criminel. C'est une Eloquence scélérate: mais ce n'est point une fausse Eloquence. Tous les abus qu'on peut faire de cèt Art *se réduisent au mensonge, à la vanité, à l'usage que*

l'on fait hors de propos de tout ce qu'il y a dans cèt Art. Selon ces idées, Mr. *Gibert* & le P. *L'Amy* ne sauroient être plus opposez. Le premier trouve bonne l'Eloquence, lors même qu'elle parle pour le mensonge, le P. *L'Amy* la trouve mauvaise, lors même qu'elle parle pour la vérité. C'est ce que dit notre Auteur, après quoi il refute les idées que son Adversaire a données de la Rhétorique. Il montre qu'on abuse des meilleures choses, & que l'abus qu'on en fait ne doit pas nous obliger à les condamner. N'abuse-t-on pas tous les jours de la parole? A cause de cela faudra-t-il condamner les hommes à un perpétuel silence? Il fait voir que l'Ecriture employe fréquemment des Métaphores & de ces autres figures, qui sont les ornemens de la Rhétorique, & que le P. *L'Amy* semble condamner. Il prétend, ce qui est bien pis, que ce Religieux lui-même, qui condamne tant les figures, a fait une Métaphysique, qui en est toute pleine. Cependant si les figures doivent être bannies de quelque Ouvrage, c'est, sans doute d'un Ouvrage dogmatique. Qui pourroit soufrir que les

Géomètres employassent des métaphores dans leurs démonstrations ?

Mr. *Gibert* accuse aussi le P. *L'Amy* d'avoir employé dans ses Ouvrages cette fausse Rhétorique, qu'il condamne par tout, & il en aporte des exemples. C'est ainsi qu'il dit qu'*il se détache du Monde, parce que le Soleil l'y brûle par ses aproches & l'y glace par son éloignement. Grand nombre de fruits de la Terre l'empoisonnent, ses metaux le chargent plus qu'ils ne l'ornent. Que ces raisons sont persuasives* ! s'écrie là-dessus Mr. *Gibert*, *qu'elles sont naturelles ! qu'elles sortent heureusement du sujet* ! Ailleurs, le P. *L'Amy* fonde le mépris des Créatures sur ce Principe, *que les Objets n'ont en eux-mêmes ni les saveurs, ni les couleurs, ni les autres qualitez, qu'on leur attribuë.* Cela n'est point du goût de Mr. *Gibert* *. Il badine un peu sur cette doctrine, comme il avoit déja fait dans son Ouvrage précédent. Le P. *L'Amy* le lui a reproché, & l'a accusé, à ce que dit notre

* *On peut voir ce qu'on a dit sur ce sujet dans les Nouv. du Mois précédent.* *pag.* 533.

nôtre Auteur, d'avoir fait tomber sur les Péres le mépris qu'il témoigne pour ce sentiment. La raison que ce savant Religieux en allégue, c'est que si les Péres n'ont pas expliqué l'illusion des sens, comme l'expliquent les nouveaux Philosophes, ce n'est que parce que la Philosophie de leur tems ne le leur a pas permis; mais on ne peut raisonnablement douter, que si elle leur avoit découvert le détail physique de la pauvreté des objets, ils ne s'en fussent servis? Il est donc visible, ajoute P. *L'Amy*, que de parler de ces motifs avec le mépris qu'on vient de marquer, c'est le faire tomber indirectement sur la conduite des Péres, & leur reprocher de s'être servis de motifs bien moins solides & bien moins réels. Le Lecteur peut bien juger, que Mr. *Gibert* ne laisse pas passer cette sorte de raisonnement. Pour moi, j'avouë qu'il me paroit si subtil, que je soupçonne qu'il n'y ait du plus ou du moins dans l'Ouvrage du P. *L'Amy*, dont ces paroles sont tirées. Nous ne nous engagerons pas dans un plus long détail sur ces Réflexions. Nous avons remarqué ailleurs, que lors que dans

une dispute on en est venu aux Dupliques & aux Tripliques, ces sortes d'Ecrits ne sont plus propres à faire des Extraits.

ARTICLE III.

* DERNIERE PARTIE *de l'*EXTRAIT *du* LIVRE *du* DROIT *de la* NATURE *&* *des* GENS *de Mr. le Baron de* PUFENDORF, *traduit par Mr.* BARBEYRAC.

V. MONSIEUR de *Pufendorf* traite dans le Livre cinquiéme du Prix des choses, des Contracts, des différentes maniéres, dont on est dégagé d'une Obligation, de l'Interprétation des Conventions & des Loix, & de la maniére de vuider les différens dans l'Etat de Nature.

1. Quand l'Auteur parle du fondement du prix propre & intrinséque des

* *Voyez le Commencement de cet Extrait dans les Nouvelles d'Avril.* 1706. *pag.* 363. *&* *la suite dans celles de Mai.* *pag.* 483.

des choses, il le fait consister dans l'aptitude qu'ont les Choses ou les Actions, à servir soit médiatement soit immédiatement aux besoins, aux commoditez ou aux plaisirs de la Vie. Mr. *Barbeyrac* remarque là-dessus, après Mr. *Titius*, que c'est bien là une des raisons générales du prix intrinséque des choses; mais qu'elle ne suffit pas; puis que l'eau *, qui est une chose si utile, n'est point mise à prix. Il faut donc ajouter une autre raison, c'est que les choses susceptibles de prix, doivent être telles, qu'elles ne suffisent pas au besoin de tout le monde. De sorte que plus une chose est utile ou rare, en ce sens-là, & plus son prix propre & intrinséque hausse ou baisse. Ce Principe sert à expliquer & à rectifier bien des choses que Mr. de *Pufendorf* dit sur ce sujet.

2. Lors qu'il parle des Contracts Bienfaisans ou Gratuits, son Traducteur s'étonne, qu'il ne dise rien des *Donations entre vifs*, & suplée en cela à son défaut. Il montre ce que c'est que ces Donations, & com-

* *Dès que l'eau devient rare elle est mise à prix.*

ment elles sont irrévocables, si ce n'est pour des raisons très-importantes, qu'on pourra voir dans le Livre même *.

3. Lors qu'il est parlé du Prêt à usage, notre Commentateur remarque, que peu de gens voudroient prêter, s'ils ne croyoient qu'en cas d'accident, celui à qui ils prêtent leur payera la chose empruntée, quand même elle périroit entre ses mains, sans qu'il y eut de sa faute, pourvû qu'ils eussent pû les conserver eux-mêmes, s'ils ne les avoient pas prêtées. Ainsi, quoi qu'on ne s'en explique pas formellement, il semble, qu'il y aît presque toujours une Convention tacite, en vertu de laquelle l'Emprunteur s'engage à rendre, ou la chose même ou la valeur, sur tout si celui qui prête n'est pas fort accommodé.

4. Dans les endroits où Mr. *de Pufendorf* parle de l'*Intérêt*, Mr. *Barbeyrac* cite dans ses Notes de longs passages tirez du Livre de Mr. *de la Placette*, sur le même sujet, qui sont très-importans, & où ce savant homme démontre invinciblement que le prêt à intérêt est permis.

5. En

* *Tome II. pag. 30.*

5. En parlant des Gageures, notre Commentateur soutient avec Mr. *Titius*, que lors qu'on parie au sujet d'un événement déja passé, la Gageure n'en est pas moins bonne, quand même l'un des Contractans sauroit certainement la vérité. La raison en est que, quiconque se détermine volontairement à parier contre une personne sans savoir si elle est assurée ou non, de ce qu'elle soutient, est censé vouloir bien courir risque de gager contre une personne, qui joüe à jeu sûr; & par conséquent, lors que cela arrive, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. A plus forte raison cela a-t-il lieu, lors que l'un des Gageurs déclare, qu'il est parfaitement informé de la chose dont il s'agit, & avertit l'autre de ne point s'engager dans un parti téméraire. Autre chose est si, avant que de parier, on demande expressément à l'autre ce qu'il sait de la chose en question: car, en ce cas-là, s'il fait semblant d'ignorer ce dont il est bien instruit, pour nous obliger à parier, il y a de la mauvaise foi de sa part; & par conséquent la Gageure est nulle. C'est ainsi qu'il est bon de distinguer & de déveloper certaines maximes

 gé-

générales, qui ont constamment passé pour vrayes, pour n'y avoir jamais fait attention. Qui ne sait, qu'on raporte comme une maxime universelle, qu'il n'est pas permis de gager d'une chose sure? Mais qui peut douter, que l'explication qu'on vient d'alleguer, & qui limite fort cette Maxime, ne soit véritable?

VI. On traite dans le Livre sixiéme du Mariage, du Pouvoir Paternel, & des Droits d'un Maître sur ses Domestiques. Dans le premier Chapitre, où il est parlé du Mariage, Mr. *Barbeyrac* a été obligé non seulement de renvoyer à la marge quantité de Citations inutiles; mais encore de mettre dans les Notes bien des remarques hors d'œuvre, sur tout purement historiques, en les abrégeant autant qu'il lui a été possible, sans néanmoins retrancher aucune pensée de l'Auteur. C'est un des endroits de l'Ouvrage, où Mr. de *Pufendorf* prodigue le plus une érudition mal placée & mal digérée.

1. Mr. *Barbeyrac* refute ici Mr. *Bayle*, qui a dit dans ses *Nouvelles Lettres contre Maimbourg* * qu'à ne suivre

* *Lettre XVII.* §. 5.

suivre que *la Raison séparée de la Grace, & de la lumiére de la Foi, on ne feroit pas plus de difficulté de prêter sa femme, que de prêter un Livre;* & que, *sans la ridicule crainte de Cocuage, la Raison eut plûtôt conseillé la communauté que la proprieté des femmes. N'en déplaise à* Aristippe *cité par Mr.* Bayle, dit Mr. *Barbeyrac, il avoit des idées bien superficielles & bien populaires. S'il eut raisonné tant soit peu, il auroit bientôt découvert, sans avoir besoin pour cela de Révélation, que l'Homme est un Animal fait pour la Societé: que nulle Societé ne sauroit subsister sans quelque ordre: & que la Communauté des Femmes, comme l'avoüe Mr.* Bayle, ,, seroit une source de con- ,, fusion dans la Societé Civile. *Ainsi il n'auroit pas jugé des hommes comme des Bêtes &c.* On verra le reste dans notre Auteur. *

2. Il y a dans le Chapitre second des Notes très-curieuses sur le Pouvoir Paternel. On y refute sur tout un Auteur Anglois nommé *Robert Filmer*, qui a voulu prouver que le Pouvoir Paternel est la même chose

* *Tom. II. pag.* 139.

que l'Autorité Royale, & que ce pouvoir eſt entiérement Deſpotique. On lui nie ces deux Principes, & on en prouve très-évidemment la fauſſeté.

VII. Il eſt parlé dans le Livre ſeptième de l'origine & de la conſtitution des Societez Civiles ; des droits & des engagemens du Souverain ; des diverſes ſortes de Gouvernement, & des différentes maniéres d'aquérir la Souveraineté.

1. A l'égard des motifs, qui ont porté les Hommes à former des Societez Civiles, Mr. *Barbeyrac* n'eſt pas tout-à-fait du ſentiment de ſon Auteur, qui croit, que la véritable & la principale raiſon, pourquoi les anciens Péres de famille renonçoient à l'indépendance de l'Etat Naturel, pour établir des Societez Civiles, c'eſt qu'ils vouloient ſe mettre à couvert des maux que l'on a à craindre les uns des autres. Il a plus de penchant pour l'opinion de Mr. *Bayle*, qui raporte des raiſons qui paroiſſent plus prochaines dans ſes *Nouvelles Lettres* &c. *Lett. XVII.* §. 2. Il faut attribuer l'origine des Etats en partie à la force, comme l'Hiſtoire de *Nimrod* ſemble le prouver.

ver. Peut-être qu'avant ce tems-là, il n'y avoit point de Famille, qui ne vécut dans une entiére indépendance. Ceux qui se font d'autres idées ne font pas assez de réflexion à la simplicité des tems, ausquels les Societez Civiles ont commencé, & l'on a trop devant les yeux la situation où les choses sont aujourd'hui. Le Monde n'étant pas encore alors fort peuplé, & la sensualité ou le luxe n'ayant pas encore multiplié à l'infini les besoins, ou plûtôt les désirs des hommes; châcun trouvoit aisément de quoi se contenter, & il n'y avoit qu'une malice effrenée, qui pût porter un homme à envahir les biens de son Voisin. D'ailleurs comme les hommes n'étoient pas fort rusez *, & que l'on n'avoit pas encore inventé les régles & les stratagêmes de l'Art militaire, ni ces instrumens pernicieux, qui supléent à la force du corps, & qui rendent la malice plus entre-

* *Il semble qu'on pourroit répondre que si on n'étoit pas fort rusé à attaquer, on ne l'étoit pas aussi beaucoup à se défendre, & qu'ainsi jusques là les choses étoient égales.*

entreprenante; il n'étoit pas difficile de se mettre à couvert des insultes d'autrui; sur tout en se joignant plusieurs ensemble par une Ligue défensive.

Mais à mesure que le Genre Humain se multiplioit, on forma peu-à-peu & pour diverses raisons des Societez Civiles, plus ou moins informes selon les tems & selon l'habileté des fondateurs. Mr. *Titius* soupçonne *avec assez d'apparence* que ce fut l'adresse de quelque Esprit ambitieux, soûtenuë de la force, qui en fit voir le modéle. Un tel Corps Politique étant une fois formé, plusieurs s'y joignirent ensuite par divers motifs. D'autres en formérent de nouveaux à cèt exemple. Lors qu'il y en eut plusieurs, ceux qui jusques-là avoient vécu dans l'indépendance naturelle, craignant d'être insultez & opprimez par ces Etats naissans, résolurent aussi à en composer de pareils & à se choisir un Chef. D'abord ces petits Roitelets n'étoient presque que pour juger les différens ou pour commander les Armées. Cette autorité s'accrut ensuite peu-à-peu.

2. Mr. *de Pufendorf* dit judicieusement

ſement dans le Chapitre II. de ſon Livre, que pour peu qu'un Souverain légitime témoigne d'attachement à ſon Devoir, il lui eſt aiſé d'avoir en main la plus grande partie des forces de l'Etat. Car il a toujours lieu d'eſpérer, que le plus grand nombre de ſes ſujets, reſpecteront l'autorité Divine, & la ſainteté du ſerment & de la Foi qu'ils lui ont donnée. Mr. *Barbeyrac* cite ſur cela des paroles de Mr. *Le Clerc*, qui méritent d'être dans plus d'un endroit. *Les Princes*, dit cèt Auteur judicieux*, *n'ont qu'à être médiocrement honnêtes gens, pour être adorez de leurs ſujets.* Ce peu de paroles ſuffit, pour fermer la bouche à tous les défenſeurs du Pouvoir Deſpotique, qui font un grand étalage des inconvéniens qui peuvent arriver, ſi l'on perſuade au Peuple que celui qui le gouverne n'a pas toute ſorte d'autorité ſur lui.

3. Mr. de *Puſendorf* n'a point voulu décider juſqu'où s'étend le Pouvoir des Souverains en matiére de Religion, parmi les Peuples Chré-

tiens.

* *Dans le Dictionaire de* Moreri: *A l'Article de* Calvin.

tiens. Son Traducteur a cru que la Question valoit bien la peine d'être décidée; & pour le faire il raporte un long passage de la *Lettre* Latine de Mr. *Locke* sur la *Tolérance*.

4. Au sujet du pouvoir qu'a le Souverain de convoquer les Etats de son Royaume, notre Auteur soutient qu'il a aussi droit de dissoudre l'Assemblée après y avoir proposé les affaires, qu'il juge à propos; parce qu'autrement ce ne seroit qu'un Roi en peinture, ou, du moins, le Chef d'un Etat fort irrégulier. Mr. *Barbeyrac* croit que cela mérite explication; & que les Rois n'ont pas absolument le pouvoir de dissoudre les Parlemens, lors qu'il leur plaît; parce qu'autrement les droits des Parlemens seroient reduits à rien. Il se sert sur ce sujet des paroles & du sentiment d'*Algernon Sidney*, dans son *Discours sur le Gouvernement. Chap. III.* Il cite cèt Auteur en divers autres endroits, & c'est d'ordinaire pour approuver son opinion.

5. Mr. *Barbeyrac* soutient dans les Notes sur le Chapitre VIII. de ce Livre, que, comme on ne sauroit prouver, ni par les principes du Droit

Droit Naturel, ni par l'Ecriture Sainte, que les Souverains soient revétus du pouvoir d'empêcher, que châcun ne serve Dieu paisiblement selon les mouvemens de sa Conscience, il s'ensuit que les Peuples ont un droit aussi naturel & aussi incontestable de défendre leur Religion par les Armes contre un Souverain, qui veut les contraindre d'y renoncer ou leur en interdire l'exercice, que de défendre leurs vies, leurs biens, & leur liberté contre les entreprises d'un Tyran. Ce droit est même plus favorable qu'aucun autre; puis qu'il regarde le plus grand de tous les intérêts, & la plus forte de toutes les obligations, ou plutot celle qui est le fondement & la source de toutes les autres, je veux dire la nécessité indispensable où châcun est de suivre les lumiéres de sa conscience. Tous les passages que *Grotius* allégue pour prouver le contraire, ne regardent que les Particuliers, qui sont dans l'impuissance de résister. ....

6. Comme l'Auteur ne dit rien dans cêt Ouvrage, des devoirs généraux des sujets, son Traducteur y suplée dans ses Notes en raportant

tant

tant ce que M. *de Pufendorf* en a dit dans son Traité *de Offic. Hom. & Civ.* Il parle aussi assez au long des devoirs particuliers des mêmes sujets, sur quoi il cite *Charron*, le *Parrhasiana*, &c.

7. Sur les devoirs des Souverains notre Traducteur raporte de longs & beaux passages de *Montagne*, des *Avantures de Télémaque*, de Mr. *de la Bruyere*, &c. Il n'y a point de Chapitre sur lequel les Notes soient si longues que sur celui-ci. Mais elles contiennent tant de belles réflexions & tant de judicieuses Maximes, que je suis sûr qu'elles n'ennuyeront pas le Lecteur.

VIII. Mr. *de Pufendorf* employe son Livre huitiême à traiter des principales Parties de la Souveraineté; des Contracts & des Traitez tant publics que particuliers, des Puissances Souveraines; des différentes maniéres dont les Citoyens cessent d'être Membres d'un Etat; & des divers changemens, ou de la destruction même des Societez Civiles.

1. Notre Auteur enseigne presque dès le commencement de ce Livre, qu'on peut exécuter en qualité d'instru-

trument une action ordonnée, par le Souverain, qui en est regardé, comme l'unique Auteur sur qui toute la faute retombe; quoi que celui qui exécute l'ordre du Souverain sache que cèt ordre est injuste. Mais Mr. *Barbeyrac* soutient, que, de quelque maniére que le sujet agisse, ou en son propre nom, ou au nom du Prince, sa volonté concourt toujours en quelque sorte à l'action injuste & criminelle, qu'il exécute par ordre de son Souverain. On prétend donc généralement & sans restriction, que les plus grandes menaces du monde ne doivent jamais porter à faire, même par ordre & au nom d'un Supérieur, la moindre chose, qui nous paroisse manifestement injuste ou criminelle, & qu'encore que l'on soit fort excusable devant le Tribunal humain, d'avoir succombé dans une si rude épreuve, on ne l'est pas entiérement devant le Tribunal Divin. Il n'y a qu'un seul cas, où l'on puisse en conscience obéir aux ordres évidemment injustes d'un Souverain; c'est lors que la personne intéressée à l'action illicite, que le Prince nous commande, nous dispense elle-même de nous expo-

exposer en sa faveur aux fâcheuses suites d'un refus; bien entendu, qu'il s'agisse d'une chose, à l'égard de laquelle il soit en son pouvoir de consentir au mal, que son Souverain veut lui faire, ou de la violation d'un droit, auquel il lui soit permis de renoncer. Car, si quelcun me permettoit, par exemple, de le tuer, je ne pourrois pas pour cela innocemment me rendre le Ministre de la fureur du Prince, personne n'étant maître de sa propre vie.

Mr. *de Pufendorf* avoit objecté, que, si l'on n'admettoit le sentiment qu'il soutient, il faudroit reconnoître que tous les soldats, les huissiers, les bourreaux &c. doivent entendre la Politique & la Jurisprudence, & qu'ils peuvent se dispenser d'obéir, sous prétexte qu'ils ne sont pas bien convaincus de la justice de ce qu'on leur commande. Mais on répond que cela prouve seulement que les sujets ne peuvent pas & ne doivent pas même toujours examiner tous les ordres de leur Souverain, pour savoir s'ils sont justes ou non.

2. Dans les Notes sur le Chapitre III. de ce dernier Livre, Mr. *Barbey-*

Barbeyrac soutient l'opinion de *Grotius* contre Mr. de *Pufendorf* & s'apuye de l'autorité de Mr. *Locke*. Il enseigne après ces deux Savans, que les Loix naturelles, aussi bien que toutes les autres Loix, que l'on impose aux hommes ici bas, seroient entiérement inutiles, si, dans l'Etat de Nature, personne n'avoit le pouvoir de les faire exécuter, & de punir ceux qui les violent, soit à l'égard d'un particulier, soit par raport à tout le Genre Humain, dont la Conservation est le but de ces Loix communes à tous les hommes. On dira, peut-être, que dans l'Etat de la Nature il y a des maux attachez aux Actions mauvaises par une suite nécessaire, sans parler des punitions arbitraires, que Dieu exerce d'ailleurs, en qualité de Souverain Législateur & d'Auteur de la Loi Naturelle. Mais on répond que ces sortes de peines ne suffisent, ni les unes, ni les autres pour reprimer la malice humaine, & pour procurer la tranquilité du Genre Humain, comme il paroit par les plaintes, que l'on a faites de tout tems de la prospérité des Méchans & de la condition malheureuse des Gens de bien. Il

faut

faut donc qu'il y ait quelcun ici bas, qui soit en droit de punir les crimes: & si cela est chacun est revêtu de ce pouvoir par raport à tout autre, puis que tous les hommes sont naturellement égaux. * Je ferai une remarque sur ce que dit Mr. *Barbeyrac*; que les maux attachez nécessairement aux actions mauvaises & les punitions arbitraires, que Dieu exerce quelquefois, ne suffisent pas pour reprimer les crimes. La raison qui fait que ces deux sortes de punitions ne suffisent pas, n'est point à mon avis simplement parce qu'elles ne sont pas assez sévéres; mais aussi & principalement parce que ni ceux qui les souffrent, ni ceux qui en sont les témoins ne les regardent pas comme des peines infligées pour tels & tels crimes. Combien y a-t-il de maladies causées par la débauche, que personne n'impute à la véritable cause qui les a produites? Cela est encore plus vrai dans les peines que Dieu inflige & dont les crimes ne sont pas des causes Physiques. Il fait en sorte qu'un Adultére, un Meurtrier, un Usurier périssent

* *Remarque de l'Auteur de ces N.*

rissent par un naufrage, ou se cassent quelque membre par une chute; il est bien rare que ni celui à qui ces accidens arrivent, ni ceux qui les voyent arriver en devinent la véritable cause morale. Or afin que la peine infligée pour un péché fasse quelque effet & sur celui qui la soufre & sur ceux qui en sont les témoins, il faut que les uns & les autres soient bien persuadez, que la peine est infligée à cause de tel & de tel crime.

3. Mr. *Barbeyrac* prétend encore que Mr. de *Pufendorf* a tort de dire qu'il n'y ait absolument aucune Obligation, par raport à la peine, dans celui qui a commis un crime punissable par les Loix. Il est certain que le Souverain a droit de punir les Criminels. Or on ne sauroit concevoir un droit attaché à une personne, sans supposer en même tems quelque Obligation dans celui, par raport à qui elle peut exercer ce droit légitimement. Déja il est certain, que lors qu'il s'agit d'une simple peine pecuniaire, à laquelle on a été légitimement condamné, il faut la payer, sans attendre que le Magistrat nous y force. La plus grande

difficulté qu'il y a ici regarde les peines afflictives, & sur tout celles qui tendent au dernier suplice. Or on avouë que le Bien public, & les droits de celui qui a en main la puissance du glaive, ne demandent pas absolument, qu'une personne qui a commis quelque crime, aille de gayeté de cœur s'exposer lui-même à la peine. Mais il est juste que, lors que le Criminel a été pris & condamné dans les formes après une mûre connoissance de cause, il subisse la Peine sans murmurer & sans avoir recours à aucune voye de fait pour s'y soustraire, & pour s'oposer au Magistrat dans l'exercice de son droit. Bien plus; il ne peut pas se défendre contre ceux que le Magistrat envoye pour le prendre, comme il auroit droit de le faire contre un injuste agresseur, ou contre les Ministres même de la Justice, supposé qu'étant convaincu de son innocence, il vît qu'on travaille manifestement à le perdre, & qu'il ne sauroit éviter d'être injustement condamné, si une fois il tombe entre les mains des Juges passionnez, ou prévenus contre lui.

4. Dans les Notes sur le Chapitre

tre VI. où il est parlé du Droit de la Guerre, Mr. *Barbeyrac* soutient, que les Princes Protestans pourroient en bonne Conscience se liguer pour détruire l'*Inquisition*, & pour obliger les Puissances, qui la souffrent dans leurs Etats, à * désarmer cette grande Cabale sous laquelle le Christianisme gémit depuis si long-tems, & qui sous un faux prétexte de zéle, exerce la tyrannie la plus horrible, & la plus contraire à la Societé Humaine. Ceux qui aiment, dit-il, à aquérir de la gloire par les armes, ne sauroient trouver une occasion plus belle ni plus légitime de signaler leur courage, supposé qu'ils eussent d'ailleurs assez de forces, pour s'engager dans une pareille entreprise; & jamais Héros n'auroit domté des Monstres plus furieux & plus funestes au Genre Humain, que celui qui viendroit à bout de purger la Terre de ces Ames scélérates, qui abusent si impudemment du beau prétexte de la Religion, pour avoir de quoi vivre dans une molle oisiveté, & pour tenir dans leur dépendance les Souverains aussi bien que

* *Ce sont les termes de l'Auteur.*

leurs Sujets. Au reste, comme Mr de *Pufendorf* traite du Droit de la Guerre en fort peu de mots, son Traducteur supplée à ce qui lui manque & par *Grotius* & par ce que l'Auteur a écrit dans l'autre Ouvrage, que nous avons déja cité, & par ce qu'en a dit Mr. *Buddé*, dans sa *Philosophie Pratique*. Il parle aussi de la *Neutralité* dont Mr. *de Pufendorf* ne dit rien, des *Représailles*, du droit des Ambassadeurs, &c.

ARTICLE IV.

RELATION *des* COURS *de* PRUSSE *&* *de* HANOVRE, *avec les principales personnes, qui les composent: Envoyée à une personne de considération en Hollande. Traduite de l'Anglois de J. T.* A la Haye, chez Thomas Johnson. 1706. in 8. pagg. 162. gros caractére.

IL Y A plus d'un an que cette Rélation a paru en Anglois *in* 8. C'est un Ouvrage de Mr. *Toland*, connu par divers autres Livres qu'il a publiez, & par la singularité de

ses sentimens. Le Libraire, qui en a fait faire la Traduction, nous avertit que son Auteur n'est pas de l'humeur de la plûpart des Voyageurs, qui exagérent tout ce dont ils parlent, & qui, pour ainsi dire, veulent mettre du merveilleux par tout. Il dit qu'on devroit plutot se plaindre que Mr. *Toland* ait évité trop scrupuleusement de rapporter plusieurs choses, qui sont véritables; mais qui auroient, peut-être, paru incroyables à de certaines gens, qu'un faux préjugé empêche de croire, ce qu'ils n'ont pas vû eux-mêmes. Le Libraire nous assure encore, que plusieurs personnes, qu'il a priées d'examiner cette Rélation, lui ont témoigné qu'elle étoit très-sincére, & que tout ce qu'elles y trouvoient à redire, c'est que l'Auteur y avoit omis plusieurs particularitez très-curieuses, soit qu'il n'en ait pas été instruit; soit qu'effectivement il ait été retenu par le motif, dont on vient de parler.

Mr. *Toland*, comme on nous avertit encore, s'est mépris, quand il a dit que la premiére Femme du Roi de Prusse, étoit de la Maison de *Barayth*; puis que chacun sait

qu'elle étoit de la Maison de *Hesse-Cassel*. Il s'est aussi trompé dans l'étenduë, qu'il donne aux Etats de ce Monarque, puis qu'il omet la Prusse toute entiére, qui en fait une partie très-considérable.

On a ajouté dans l'Edition Françoise quelques Figures, qui ne sont pas dans l'Angloise; telles sont le Plan de la Ville de Berlin, qui s'est tellement accruë, depuis que les François Réformez s'y sont réfugiez, qu'elle peut être mise au rang des plus belles Villes d'Allemagne; le Plan du Jardin Royal dans la même Ville, celui d'Orangebourg, celui de Postdam, celui de la Vuë de Kapput, celui de la Vuë de Kepponich, & celui de Fredericsdal. Nous ne nous arrêterons point à faire l'Extrait de ce Livre; parce qu'il est si court qu'on l'aura presque aussi-tôt lû, que l'Extrait que nous en ferions.

ARTICLE V.

REFLEXIONS *sur l'*ELEGANCE *& la* POLITESSE *du* STILE. *Par Mr. l'Abbé de* BELLEGARDE.

GARDE. *Nouvelle Edition.* A Amsterdam, chez Henri Schelte. 1706. in 12. pagg. 455. du caractere de ces *Nouvelles*.

C'EST ici un Recueil des Remarques que Mr. *Bellegarde* a faites sur l'*Elegance* & sur la *Politesse du Stile*, en lisant nos bons Auteurs, & en relisant ses propres Ouvrages. S'il n'épargne pas les autres, quand il croit, qu'ils ont fait quelque faute, il ne s'épargne pas non plus soi-même. Il nomme quelquefois les Auteurs qu'il cite; mais le plus souvent il ne marque pas les sources, où il puise ses exemples. Je ne doute point qu'il n'ait eu de bonnes raisons d'en user ainsi: mais je ne doute pas non plus, que le Public n'eut souhaité qu'il n'eut point eu ces raisons. On pourra tirer deux usages principaux de ce Livre. Le premier sera de se confirmer dans la pensée où doivent être tous ceux, qui connoissent un peu notre Langue: c'est qu'il est très-difficile ou plutot impossible de n'y pas commettre des fautes en parlant ou en écrivant. Le second, c'est qu'on aprendra à être plus sur ses gardes; pour ne pas tomber dans les fautes

que Mr. *de Bellegarde* reléve avec raison. Que si malgré toutes les précautions, qu'on pourra prendre, on commet encore quelque faute, comme on en commettra infailliblement, on aprendra à se consoler dans la lecture de ce Livre, par l'exemple de nos plus excellens Auteurs, qui n'en ont pas été exemts, comme Mr. *de Bellegarde* le fait voir. Au reste, il ne se contente pas de raporter les fautes de nos Ecrivains, il en allégue aussi les beaux endroits; afin qu'on aprenne à éviter les unes & à imiter les autres. Pour moi je crois qu'il est beaucoup plus utile de faire connoître les fautes des bons Auteurs, que de marquer les endroits qu'on doit imiter; parce que l'imitation est ordinairement un écueil où l'on échoüe; au lieu qu'on ne peut jamais mal faire en évitant les fautes, que d'autres personnes ont commises. Nous raporterons donc quelques exemples de ces fautes, renvoyant notre Lecteur à l'Ouvrage de M. de *Bellegarde*, s'il veut voir les exemples qu'il faut imiter.

„ 1. * Parmi les Amis que la mauvaise

* *S. Evremond.*

„ vaise fortune m'a fait, j'en ai vû
„ qui étoient tout pleins de chaleur
„ & de tendresse ; j'en ai vû d'autres
„ qui ne manquoient pas d'amitié ; *mais qui avoient une lumiére fort présente à connoître leur inutilité à me servir ; & peu touchez de se voir sans crédit en cette occasion, ils ont remis aisément tous mes malheurs à ma patience.* Mr. *de Bellegarde* nous aprend, qu'il a consulté un homme fort habile dans notre Langue, qui lui a dit que cette Phrase lui paroissoit admirable, & que ce tour si recherché étoit d'une grande beauté. Pour lui, il avoüe, que cette beauté ne le frape point, & qu'il ne la sent même pas. Il aprouveroit ces expressions, si elles étoient plus naturelles & moins recherchées. Si mon sufrage pouvoit être de quelque poids, ce que je n'ai garde de prétendre, je dirois, que je suis tout-à-fait du sentiment de Mr. *de Bellegarde.*

2. Il demande dans le même Chapitre, qui traite *des Expressions trop recherchées*, si on peut dire qu'un Homme *est immédiatement au dessous du rien*, pour dire qu'il n'a aucun mérite. Cette expression qui est de Mr.

de la Bruyére, lui a attiré des affaires. Mais il faut remarquer que ce bel Esprit dit cela d'un Ouvrage & non de son Auteur, comme semble l'insinuer Mr. *de Bellegarde*. Je n'ai qu'à citer ses paroles, pour le prouver. *Le*H ** G ** est immédiatement au dessous du rien; il y a bien d'autres Ouvrages, qui lui ressemblent.* J'avoüe que cette expression paroît un peu recherchée, mais elle est trop belle & exprime trop bien ce que l'Auteur veut dire, pour oser la condamner. Il y a dans les Pseaumes une expression, qui a quelque raport à celle de Mr. *de la Bruyére*, & qui est d'une grande beauté. „Ceux de basse condition, „ ne sont que vanité: les Nobles ne „ sont que mensonge: † *si on les mettoit tous ensemble dans une balance, ils se trouveroient plus legers que la vanité même.* Ou si l'on aime mieux la Paraphrase de Mr. *Godeau*.

Tous les hommes sont décevans
Leurs esprits changent à tous vens,
Ils

* C. a. d. le Mercure Galant.
† Ps. LXII. selon l'Hébreu.

Ils ont une insolence extrême ;
Qui les peseroit d'un côté,
Et de l'autre, la Vanité,
Ils seroient plus legers que la Vanité même.

3. Mr. *de Bellegarde* trouve deux termes mal assortis dans ces deux vers de Racine.

„ *Un trouble assez cruel m'agite & me dévore,*
„ *Sans que des* pleurs *si chers me* déchirent *encore.*

Il remarque que des Pleurs ne déchirent point ; mais qu'ils attendrissent, qu'ils excitent la compassion. Il me semble que cette Critique est un peu bien sévére, & je ne sai si cette Métaphore ne peut point passer. Je ne décide pourtant rien.

4. Notre Auteur ne peut soufrir qu'on dise *un mérite & une valeur, qui sont dans la bouche de tout le Monde*, pour dire, *dont tout le Monde parle.*

5. Les *Lettres Provinciales* ont passé pour un modelle, à l'égard du Stile, aussi bien qu'à l'égard des pensées. Cependant Mr. *de Belle-*

garde y trouve bien des fautes. En voici un exemple. „ Mais comme „ l'obscurité des termes Scholasti- „ ques, dont on les couvroit à des- „ sein, n'en laissoient l'intelligence „ qu'aux Théologiens, les autres en „ étant exclus, *demeuroient dans* „ *une curiosité inutile*, & dans l'é- „ tonnement de voir tant de prépa- „ rations, qui *paroissoient* à tout le „ Monde, pour des questions, qui „ ne *paroissoient* à personne. *Demeurer dans une curiosité inutile*; *des questions qui paroissoient à tout le Monde*; *des questions qui ne paroissoient à personne*; sont des Phrases qui *paroissent* assez extraordinaires à notre Auteur. J'ajouterai que toute cette Période est très-embarrassée & très-obscure.

6. Mr. *de Bellegarde* fait un assez long Chapitre sur les Mauvaises Constructions. On ne sauroit douter qu'elles ne soient vicieuses & qu'on ne les doive éviter avec soin; mais il y en a qu'on devroit pardonner & même introduire, parce qu'elles abrégent le Discours, sans l'obscurcir. Par exemple, notre Auteur, Mr. *de Vaugelas* & tous ceux qui parlent bien ne peuvent soufrir, qu'on

qu'on joigne ensemble deux verbes, qui demandent un régime différent, avec un nom qui n'est régi que par un de ces verbes & qui ne peut s'accorder avec l'autre. Par exemple, ils ne voudroient pas qu'on dit, *j'ai vû & parlé aujourd'hui à tous nos amis :* parce qu'on dit bien *parler à des Amis*, mais qu'on ne dit pas *voir à des amis*. Cela est vrai ; mais qui ne voit que cette phrase est abrégée, & qu'elle l'est sans obscurité. Pour s'exprimer réguliérement, il faudroit dire *j'ai vû aujourd'hui tous nos amis & je leur ai parlé* : mais l'autre phrase est plus courte & plus vive, sans être plus obscure.

L'exemple que je viens de raporter n'est pas dans notre Auteur. En voici quelques-uns des siens. *Les belles femmes se contentent d'être belles ; elles ne se mettent pas en peine de paroître & de passer pour spirituelles.* * On dit bien *passer pour spirituelles*, mais on ne dit, pas *paroître pour spirituelles*.

 „ *Phi-*

* *Je soupçonne qu'il y a ici quelque chose d'omis dans le Livre de l'Auteur. J'ai dit la chose sans me servir de ses termes.*

„ *Philippe* disoit que les Rois „ avoient des moyens sûrs de se faire „ aimer quand ils vouloient, & „ qu'ils ne devoient s'en prendre „ qu'à eux-mêmes, *quand ils ne l'é-* „ *toient pas.* Le Verbe *se faire aimer*, qui est à l'infinitif, ne peut être construit avec *ne l'étoient pas*; il faut mettre le Participe, & dire, *quand ils n'étoient pas aimez.* On trouve la même faute dans la Phrase suivante. „ Les apparences sont con- „ tre moi, vous me condamnez, *&* „ *je ne mérite pas de l'être*; il faut dire *& je ne mérite pas d'être condamnée.*

7. Les Articles des *Synonymes vicieux*, & des *termes superflus*, sont fort courts dans notre Auteur: cependant la matiére est bien abondante, & les jeunes gens, qui parlent en public, ont grand besoin d'avis sur ce sujet. Je voudrois qu'après avoir composé leur Discours, ils l'examinassent mot après mot, & ensuite phrase après phrase, pour effacer tous les mots & toutes les phrases inutiles: car il n'y a rien de si ennuyeux dans le Discours que le verbiage. Tous les mots superflus d'un Orateur, sont tout autant de graines de

pavot,

pavot, qu'il fait prendre à ceux qui l'écoutent. Ils s'endorment plutot ou plutard à mesure que la dose est plus ou moins forte: Voici quelques exemples de ces termes superflus.

* „ Si tous les momens du jour „ font des Veuves & des Orphe- „ lins, en mille lieux du monde, „ quel moyen de consoler *tant de* „ *malheureux & tant de misérables*? *Misérables* & *malheureux* ne signifient que la même chose.

„ Le tems étoit doux & tranquil- „ le & leur navigation fort heureu- „ se: ils étoient sur le point d'en- „ trer dans le Port; mais ils furent „ surpris tout-à-coup par une *tempê-* „ *te orageuse.* Quand on joint une épithéte à un substantif, il faut que l'épithéte ajoute quelque chose au sens, & qu'elle ne dise pas précisément la même chose. Il semble que *tempête* & *orageuse* sont frappez au même coin.

„ Plus on a d'amour, plus la „ *douleur* de l'absence cause de *pei-* „ *ne.* *Douleur* & *Peine* sont très-synonymes; & Mr. *de Bellegarde* aimeroit autant qu'on dît, *plus on a* *d'a-*

* *Esprit de Seneque.*

d'amour, plus la douleur de l'absence cause de douleur.

„ Les raisons que je vous ai apor-
„ tées sont assez suffisantes, pour
„ dissiper vos ennuis, & pour ren-
„ dre le calme à votre esprit. *Sont suffisantes* dit tout ce qu'il faut dire, *assez* est de trop.

8. J'ai remarqué il y a long tems *, que Mr. l'Abbé *de Bellegarde* ne paroissoit pas ami des Femmes. Il semble qu'il n'a pas changé de sentiment depuis. Il en parle assez cavaliérement dans plus d'un endroit de ce nouvel Ouvrage. Voici ce qu'il en dit dans le Chapitre des *Termes nouveaux*. „ D'ordinaire quand
„ on fait des mots nouveaux, c'est
„ pour exprimer de certaines cho-
„ ses, dont on est obligé de parler
„ souvent ; c'est, peut-être, pour
„ cela que, depuis quelques années,
„ l'on se sert si souvent de *coquet-*
„ *terie*, parce que les femmes se
„ sont fort émancipées & sont de-
„ venues fort coquettes, pour ne
„ pas dire quelque chose de pis. Les
„ femmes, dit un bon Auteur, ne
„ sont

* *Voyez les Nouv. de Janvier. 1699. pag. 97.*

„ font tendres, que par foibleffe, „ ou par caprice: elles ne font fi- „ delles que par intérêt ou par „ crainte: la *coquetterie* eft le fonds „ de leur humeur; la vertu n'eft „ qu'une habileté à cacher leur *Co-* „ *quetterie*. Ne font-ce point là des fentimens trop outrez? Des gens malins foupçonneroient, que Mr. *de Bellégarde* & l'Auteur qu'il cite paroiffent trop bien inftruits, pour ne pas favoir ce qu'ils difent par expérience. Pour moi, je crois, au contraire, qu'il y a des gens, qui n'ont trop mauvaife opinion des femmes, que parce qu'ils ne les connoiffent pas affez.

9. Il femble que dans le Chapitre des Proverbes l'Auteur confond ces fentences vulgaires avec les façons de parler Proverbiales. *Pour un Moine, on ne laiffe pas de faire un Abbé* Voilà un Proverbe. Mais, *aller fon grand chemin; s'apuyer fur un rofeau; tourner autour du pot*; ne font que des façons de parler Proverbiales. Au refte, on trouve deux fois dans ce Chapitre qui eft affez court, le même Proverbe; *la bouche parle de l'abondance du cœur*. C'eft une inadvertance, qui eft arri-

vée

vée plus d'une fois à notre Auteur; mais ce n'est pas une grande faute. Il finit en donnant quelques Régles, pour faire une bonne Traduction.

ARTICLE VI.

* EXTRAIT du TROISIÉME LIVRE de l'OPTIQUE de *Monsieur* NEWTON.

LE troisiême & dernier Livre de l'Optique de Mr. *Newton* contient des Observations sur les Inflexions des Rayons de Lumiére, & sur les Couleurs, qui en sont produites. Ces Observations sont au nombre de onze. Elles tendent à examiner ce que *Grimaldi* a observé; c'est que si on reçoit la lumiére du Soleil dans une Chambre obscure par un petit trou, les Ombres des Corps mis à cette lumiére seront plus larges qu'elles ne devroient être, si

* *On en peut voir le commencement dans les Nouvelles de Mars.* 1706. *pag.* 307. *& la suite dans celles d'Avril. pag.* 394. *& de Mai. pag.* 550.

si les rayons passoient en droite Ligne près de l'extrémité de ces Corps. Que, de plus, ces Ombres sont bordées de trois bandes de lumiére colorée. Mais si on fait ce trou plus grand, ces bandes s'élargissent, & se confondent les unes dans les autres, en sorte qu'on ne les peut plus distinguer. On a cru que la largeur de ces ombres, & ces bondes colorées tiroient leur origine de la réfraction ordinaire de l'Air; mais Mr. *Newton* a prouvé le contraire par plusieurs Expériences, & a trouvé que cela procedoit de ces corps même, qui faisoient cette ombre. Il vouloit refaire ces mêmes Expériences & y en ajouter de nouvelles; pour savoir comment les rayons de lumiére se plient en passant au bord de tous les corps, afin de faire ces bandes ou franges colorées avec leurs lignes obscures entre deux. Mais d'autres affaires l'ayant détourné de ces recherches, & n'ayant pû encore se résoudre à les reprendre depuis, il en est demeuré là, & il finit son Ouvrage par vingt-trois Questions, qu'il propose aux Savans, & qui peuvent les diriger, en cas qu'ils veuillent continuer la recherche de cette matiére.

matiére. Le Lecteur ne sera pas fâché de les trouver ici.

1. Les Corps n'agissent-ils pas sur la lumiére à une certaine distance; & toutes choses étant d'ailleurs égales, leur action n'est-elle pas d'autant plus forte, que la distance est plus utile?

2. Les Rayons, qui différent en *refrangibilité*, ne différent-ils pas aussi en *flexibilité*; & ne sont-ils pas tellement séparez les uns des autres par leur différente Inflexion particuliére, que par leur séparation, ils forment ces trois bandes de couleur dont on a parlé: & comment ces rayons sont-ils fléchis, pour former ces bandes?

3. Les Rayons en passant près de l'extrémité des Corps, ne sont-ils pas souvent flechis en avant & en arriere, par un certain mouvement d'ondulation; & ces trois sortes de bandes de lumiére colorée, ne procédent-elles point de ces sortes d'inflexions?

4. Les Rayons de lumiére, qui sont rompus ou reflechis en tombant sur les corps, ne commencent-ils point à se flechir ou à se plier, avant que de parvenir à ces corps: ne

& ne font-ils point refléchis, rompus & flechis, par la même force, qui agit diversement, selon les diverses circonstances?

5. Les Corps & la Lumiére n'agissent-ils point réciproquement les uns sur les autres, savoir les Corps sur la Lumiére en la * laissant passer, la refléchissant, la rompant, & la fléchissant; & la Lumiére sur les Corps en les échauffant, & en donnant à leurs parties un mouvement de vibration, en quoi consiste la Chaleur?

6. Les Corps noirs ne s'échauffent-ils pas plus facilement par la Lumiére, que les Corps colorez, parce que la Lumiére, qui tombe sur ces Corps, n'est pas refléchie en dehors, mais entre dans ces Corps, & y est souvent refléchie & rompuë, jusques à ce qu'elle soit entiérement absorbée & éteinte?

7. N'est-ce pas la force rapportée ci-dessus de l'action mutuelle entre la lumiére & les Corps sulphureux, qui est plus agissante, laquelle est, en partie, cause, pourquoi les Corps sul-

* *Ce mot se doit prendre ici activement.*

ſulphureux s'enflamment ſi facilement, & brûlent plus fortement que les autres Corps?

8. Tous les Corps fixes échauffez au delà d'un certain degré, ne jettent-ils pas de la lumiére & ne brillent-ils pas, & cette Lumiére & cèt éclat ne ſont-ils pas produits par le mouvement de vibration de leurs Parties?

9. Le Feu n'eſt-ce pas un corps tellement échaufé, qu'il jette une lumiére abondante? Car le fer rouge, qu'eſt-ce autre choſe que du feu? Qu'eſt-ce qu'un Charbon ardent, que du bois tellement échaufé, qu'il jette de la lumiére?

10. La Flamme n'eſt-ce pas une Vapeur, une fumée, ou une exhalaiſon rougie, c'eſt-à-dire, tellement échaufée qu'elle jette de la lumiére: car les Corps ne s'enflamment qu'après avoir pouſſé une fumée épaiſſe, qui s'embraſant devient flamme. Un feu folet eſt une vapeur lumineuſe ſans chaleur: & n'y a-t-il pas la même différence entre cette Vapeur & la flamme; qu'entre le bois pourri qui luit ſans chaleur & les charbons ardens? On joint ici diverſes expériences, pour faire

faire voir que la chose peut être de la manière qu'on la propose, mais que nous omettons pour abréger. On explique aussi sur la fin de la même Question l'effet de la Poudre à canon.

11. Les grands Corps ne conservent-ils pas leur chaleur plus longtems, parce que leurs parties s'échaufent l'une l'autre? Et ne peut-il pas arriver qu'un grand Corps dense & fixe, étant échaufé au delà d'un certain degré pousse la lumiére avec tant d'abondance, que par cette émission, par la réaction de sa Lumiére, & par la Refléxion & la Réfraction des Rayons au dedans de ses pores; il s'échaufe toujours de plus en plus; recevant plus de degrez de chaleur par ces diverses causes, qu'il ne reçoit de rafraichissement par d'autres causes; jusqu'à ce qu'il parvienne enfin à un certain degré de chaleur, telle qu'est celle du Soleil? De plus, le Soleil & les Etoiles fixes ne sont-ils point de grands Globes de Terres extrémement chauds, dont la Chaleur se conserve par la grandeur de ces Corps, & par l'action & la réaction mutuelle qui est entr'eux & la lumiére, qu'ils poussent

sent en dehors. Et ce qui fait que leurs Parties ne s'en vont pas en fumée, n'est pas seulement leur nature extrêmément fixe, mais aussi le poids & la densité des Atmosphères, qui pesent tout autour les unes sur les autres, & qui compriment & condensent de toutes parts avec beaucoup d'effort les Vapeurs & les exhalaisons, qui en sortent.

12. Les Rayons de Lumiére tombant sur le fond de l'œil, n'excitent-ils pas sur la Retine certaines vibrations, qui étant continuées jusqu'au Cerveau le long des fibres solides des Nerfs optiques, y excitent la sensation de la vuë? Car, puis que les Corps denses conservent le plus long-tems leur chaleur, & d'autant plus qu'ils sont plus denses; les vibrations de leurs Parties doivent durer long-tems, & peuvent par conséquent se communiquer à une longue distance par les fibres solides d'une matiére uniforme & dense, pour transmettre au Cerveau les mouvemens communiquez aux organes de tous les sens.

13. Les Rayons de diverses sortes n'excitent-ils pas des vibrations de diverse force; lesquelles vibrations,

tions, selon leur différente force, excitent des sensations de diverse Couleur ; à peu près comme les diverses vibrations de l'Air excitent des sons différens, selon leur différente force. En particulier les rayons les plus refrangibles ne produisent-ils pas les vibrations les plus courtes ; pour causer la sensation d'un violet foncé ? Les Rayons les moins refrangibles ne produisent-ils pas les vibrations les plus longues, pour exciter la sensation du rouge foncé ; & les rayons des espèces moyennes les vibrations moyennes, pour exciter aussi la sensation des diverses Couleurs moyennes ?

14. L'Harmonie & la Dissonance, s'il faut ainsi dire, ou la discorde des Couleurs, ne viennent-elles point des Proportions des vibrations continuées jusques au Cerveau par les Fibres des Nerfs optiques ; de même que l'Harmonie & la Dissonance des sons procédent des Proportions des vibrations de l'Air ?

15. Les Images des Objets vûës par les deux yeux, ne se réünissent-elles pas en un dans le lieu, où les deux Nerfs Optiques se réünissent avant que d'entrer dans le Cerveau ;

les Fibres qui sont dans la partie droite de châque Nerf se rassemblant dans ce lieu, & allant ensuite conjointement jusqu'au Cerveau, par le Nerf, qui est dans la partie droite de la Tête; & les Fibres, qui sont dans la partie gauche, de chaque Nerf, se réünissant dans le même lieu, & allant ensuite conjointement jusques au Cerveau par le Nerf, qui est dans la partie gauche de la Tête. Ces deux Nerfs ensuite se réünissant tellement dans le Cerveau, que leurs Fibres n'y forment qu'une seule image; la moitié de laquelle image qui se forme dans la partie droite de l'organe, vient de la partie droite des deux yeux, par la partie droite des deux Nerfs optiques au lieu où ces deux Nerfs s'unissent, & de là au Cerveau par le Nerf de la partie droite de la Tête: & l'autre moitié de l'image, qui se forme dans la partie gauche de l'organe, vient de même de la partie gauche des deux yeux. Car les Nerfs optiques des Animaux dont les deux yeux regardent vers le même côté, comme des Hommes, des Chiens, des Brebis, &c. se réünissent avant que d'entrer dans le Cerveau; mais les Nerfs Optiques des

des Animaux, dont les deux yeux ne regardent pas vers le même côté, comme ceux des Poissons & du Chameleon, ne se réünissent point. Du moins, si Mr. *Newton* a été bien informé.

* La maniére dont Mr. *Newton* explique pourquoi nous voyons les Objets simples, quoi que nous ayons deux yeux, deux retines, & deux nerfs optiques, & qu'il se forme une image de l'Objet sur châque retine; cette maniére, dis-je, paroît fort ingénieuse. Cependant, si ce que raporte *Rohault* † est véritable, cette explication ne peut subsister. Il dit que des Anatomistes ont trouvé des Nerfs depuis dans les cadavres de quelques particuliers, qui pendant leur vie avoient vû tout de même que les autres hommes. Il faudroit avoir plus d'expériences qu'on n'en a, avant que de se déterminer sur ce sujet.

16. Si dans l'obscurité on presse le coin de l'un des yeux avec le doit, & que l'on tourne l'œil de l'autre

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

† *Phys. Part. I. Chap. XXIX.*

côté ; on voit un cercle de couleurs ſemblables à celles de la queuë d'un Paon. Ces Couleurs ne viennent-elles pas de mouvemens excitez par le preſſement du doit dans le fond de l'œil, ſemblables à ceux que la lumiére y excite. Et quand quelcun, ayant eu un coup dans l'œil, croit voir un éclat de lumiére, n'eſt-ce pas parce que de ſemblables mouvemens ſont excitez dans la Retine par ce coup.

17. N'y a-t-il pas encore d'autres proprietez naturelles des Rayons de lumiére, outre celles dont nous avons parlé. Le Cryſtal d'Iſlande, nous en découvre une, dont *Bartholin* a parlé le premier, & que Mr. *Huygens* a enſuite expliquée plus exactement, dans ſon Traité de la Lumiére. Ce Cryſtal eſt une eſpèce de Talc. Mr. *Newton* en donne ici la Deſcription & en explique les proprietez. Il conclut qu'il y a des rayons qui ſoufrent toujours réfraction de la maniére accoutumée, & d'autres qui ſoufrent toujours réfraction d'une maniére *inaccoutumée*. Les Rayons peuvent avoir d'autres proprietez, qui nous ſont entiérement inconnus.

18. Les

18. Les Rayons de Lumiére n'ont-ils pas divers côtez, qui ont châcun des proprietez différentes naturelles. C'est encore le Crystal d'Islande qui a fait naître ce soupçon à notre Auteur. On peut apeller un de ces côtez le côté de la Réfraction usitée, & l'autre le côté de la Réfraction inusitée.

19. Toutes les Hypothéses de ceux qui ont voulu expliquer les Phénoménes de la Lumiére par les différentes modifications des Rayons ne sont-elles point fausses? Car ces Phénoménes dépendent des proprietez essentielles & immuables des Rayons.

20. Ne peut-on pas dire le même de toutes les Hypothéses, qui supposent que la lumiére consiste dans une certaine pression, ou dans un mouvement continué par un milieu fluide. Si la Lumiére consistoit dans une simple pression, elle ne pourroit pas agiter & échaufer les Corps qui la rompent & qui la refléchissent. Si la Lumiére consistoit dans le mouvement, qui s'étendit dans un seul moment à toute sorte de distance; il faudroit une force infinie pour produire ce mouvement à châ-

que moment dans châque partie de lumiére. Et si la Lumiére consistoit dans la pression ou dans le mouvement, propagé par un milieu fluide, ou dans un moment ou par succession, elle se ployeroit vers l'ombre. Car la pression ou le mouvement dans un milieu fluide, au delà de quelque obstacle, qui empêche quelque partie du mouvement, ne peut pas se continuer en lignes droites; mais doit se plier & s'épandre de toutes parts, vers le milieu qui est en repos, & qui est au delà de cet obstacle. C'est ce qu'on explique par quelques exemples. Or jamais la Lumiére ne suit des lignes courbes, & ne se plie jamais vers l'ombre. Il est vrai que les Rayons, qui passent près de l'extrémité de quelque corps se plient un peu, comme on a remarqué ci-dessus; mais cette inflexion se fait du côté opposé à l'ombre; & dès que ces Rayons ont passé ce corps, ils continuent leur chemin en ligne droite.

L'Auteur tâche de démontrer dans cette même Question, qu'afin que les Cométes & les Planétes se meuvent réguliérement dans le Ciel, il faut que les espaces célestes, dans les-

lesquels elles se meuvent, soient vuides de toute sorte de matiére; si on en excepte quelques vapeurs & exhalaisons, qui s'élévent des Atmosphéres des Planétes, des Cométes, & de la Terre. Cette matiére fluide, dont on croit que les Cieux sont composez, n'est de nul usage, pour expliquer les Phénoménes de la Nature; puis que sans son secours, par la seule supposition de la pesanteur, on peut expliquer le mouvement de toutes les Planétes & de toutes les Cométes; au lieu que la pesanteur ne peut point être expliquée par le moyen de cette Matiére. Ce que Mr. *Newton* dit sur la fin de cette Question, de la maniére dont on devroit Philosopher, & de ce qui devroit être l'objet de nos recherches ne sauroit être plus curieux; mais nous ne pouvons pas tout raporter.

21. Les Rayons de Lumiére ne sont-ce point de petits corps envoyez par les Corps lumineux, & rompus par certaines attractions, par lesquelles la Lumiére & les Corps agissent mutuellement les uns sur les autres. Selon les Principes de l'Auteur, les Réflexions & les Réfractions se fe-

ront par le moyen d'une certaine vertu attractive, dans les corps, que les Rayons pénétrent. Pour ce qui concerne la diversité des Couleurs & les divers degrez de Refrangibilité, il ne faudra, pour les expliquer, que suppoſer, que les petits corps, dont les rayons de lumiére ſont composez ne ſont pas tous de la même groſſeur. Les plus petits produiront le violet, la plus obſcure & la plus languiſſante de toutes les Couleurs; c'eſt pour cela qu'ils ſont le plus facilement détournez de leur chemin, par la force attractive des corps par où ils paſſent, on peut voir par là ce qu'on doit juger des autres Couleurs. Mr. *Newton* explique par la même Méthode les autres proprietez, qu'il a découvertes dans les Rayons.

22. Les Corps denſes & la Lumiére ne peuvent-ils pas être changez les uns aux autres réciproquement; & ne peut-il pas ſe faire que les Corps ayent leur activité, des petites parties de lumiére, qui entrent dans leur compoſition. Pour rendre ce ſentiment probable, Mr. *Newton*, raporte divers exemples des changemens, qui ſe font dans la Nature

des

des corps en d'autres corps. L'Eau est, peut-être, celui de tous les Corps, qui paroît le moins propre à devenir luisant. Cependant par diverses distillations répetées, elle se change en Terre fixe, selon la Remarque de Mr. *Boyle*; cette Terre étant échaufée, devient luisante, tout de même que les autres Corps, qui ont acquis un certain degré de chaleur.

23. Les petites Parties des Corps n'ont-elles point certaine faculté, puissance, ou force, par le moyen de laquelle elles peuvent agir dans une certaine distance, non seulement sur les Rayons de Lumiére, pour les refléchir, les rompre, & les plier; mais aussi pour agir mutuellement les unes sur les autres, pour produire la plûpart des Phénoménes de la Nature. On sait que les Corps agissent les uns sur les autres, par les Attractions de la Pesanteur, de la Vertu Magnetique, de la vertu semblable à celle de l'Ambre sur les pailles. Ces exemples servent à nous faire voir comment la Nature agit, & quel ordre elle suit dans ses opérations, en sorte qu'il est très-vrai-semblable, qu'il y a dans le

Monde d'autres pareilles vertus attractrices; parce que la Nature est par tout semblable à elle-même. L'Auteur n'examine pas présentement quelle est la cause efficiente de ces Attractions. Ce qu'il nomme Attraction, peut se faire par impulsion, ou par quelque autre moyen, qui nous soit inconnu. Il n'entend ici par ce mot qu'une certaine force par laquelle les Corps tendent les uns vers les autres, quelle que puisse être cette force. Avant que de chercher la Cause efficiente de cette Attraction, il faut savoir quels sont les Corps qui s'attirent réciproquement, quelles sont les proprietez de cette Attraction, & quelles en sont les Loix. Les Attractions de la Pesanteur, de la Vertu Magnétique &c. ont une assez grande Sphére d'activité, s'il faut ainsi dire, c'est-à-dire, que leur force s'étend assez loin, puis qu'il n'est pas nécessaire d'être Philosophe, pour s'en apercevoir. Mais il se peut faire qu'il y aît d'autres forces semblables, dont l'activité ait une si petite circonférence, que les Philosophes même ne s'en soient pas encore aperçus, Notre Auteur apporte un grand nom-

nombre d'exemples de ces Attractions presque imperceptibles, ou ausquelles on n'a pas fait attention. Nous en alléguerons quelques-unes.

N'est-ce pas à la Vertu attractive réciproque de l'Huile de Vitriol & de l'Eau, qu'il faut attribuer la raison pourquoi cette Huile attire à soi une grande quantité de l'Eau qui est dans l'air; & que lors qu'elle en est suffisamment imprégnée elle n'en attire pas davantage, & que quand on la distile, il est très-difficile d'en séparer l'Eau.

On a expliqué jusques ici fort diversement les causes de la solidité; mais Mr. *Newton* soupçonne qu'elle procéde de ce que les Parties des Corps solides s'attirent fortement les unes les autres; les Corps les plus solides sont ceux, dont les Parties ont le plus de force à s'attirer mutuellement. C'est par l'Attraction, qu'il explique la vertu de tous les Menstrues, toutes les dissolutions, & toutes les précipitations, qui se font des Metaux, & presque tous les effets merveilleux, qui occupent la recherche des Chymistes, ou qui sont les fruits de leurs découvertes. Tout ce qu'il dit sur

ce ſujet eſt très-curieux & très-ingénieux; il reſteroit à connoître la nature de cette Attraction; car juſques ici, on a regardé, preſque comme un Axiome inconteſtable, qu'un Corps, qui eſt en repos ne peut ni ſe mouvoir lui-même, ni communiquer du mouvement à un autre. Mr. *Newton* croit que la dureté eſt une proprieté eſſentielle de la Matiére, de même que l'impénétrabilité.

Il explique ſur la fin, quels il croit être les véritables Principes des effets de la Nature. Il rejette l'opinion de ceux qui croyent, que par les ſeules Loix de la Méchanique le Monde s'eſt pû former tel que nous le voyons. Il prétend que ces Philoſophes ne pourront jamais expliquer par leur méthode, ni la formation du Corps des animaux; ni le mouvement des Cométes dans des Orbites ſi excentriques, pendant que ceux des Planétes ſont concentriques: excepté quelques petites irrégularitez preſque inſenſibles, produites par l'action mutuelle des Cométes & des Planétes les unes ſur les autres, & qui pourront pourtant avec la ſuite du tems aporter un ſi grand

grand désordre dans la Machine du Monde, qu'il faudra que Dieu y remette la main pour la rétablir. Il conclut de toutes ses recherches & de toutes ses expériences, qu'on ne peut traiter la Physique qu'Analytiquement. C'est la Méthode que Mr. *Le Clerc* a suivie dans celle qu'il a donnée au Public.

Il y a à la fin de cette Optique deux petits Traitez Latins. Le Premier a pour titre, *Enumeratio linearum Tertii Ordinis*; & le second *Tractatus de Quadratura Curvarum.* Je ne dois pas oublier d'avertir qu'on vient d'imprimer à Londres une Traduction Latine de cèt Ouvrage de Mr. *Newton*, faite par le savant Mr. *Clarke*, du consentement & sous les yeux de l'Auteur, qui y a corrigé & ajouté diverses choses. Par exemple, à la fin de l'Edition Angloise, il n'y avoit que 16. Questions, de là vient qu'on n'en voit pas davantage dans l'Extrait que Mr. *Le Clerc* en a donné dans sa * *Bibliothéque Choisie*. J'ai tiré les autres de l'Edition Latine, qui m'est parvenuë, lors que j'avois déja bien avan-

* *Tom. IX. pag.* 245. & *suiv.*

avancé l'Extrait de cèt Ouvrage. On la trouve chez le Sr. *Luchtmans* & chez quelques autres Libraires de Leide.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. L'Université d'Oxford a solennisé avec beaucoup de pompe le Jubilé de l'Université de Francfort sur l'Oder, auquel elle avoit été invitée d'assister par ses Deputez. On fit à ce sujet une Promotion de divers Docteurs en droit Civil; & entr'autres du Prince Royal de Prusse, de Mr. le Baron de *Spanheim* Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté Prussienne à Londres, du Duc de *Bedford*, du Comte de *Plymouth*, des Barons de *Cra-nen* & *Granville*, de Mr. *Bonet* Résident de sa Majesté le Roi de *Prusse* à Londres, d'un Chevalier Baronet, de quatre anciens Gentilhommes du Pays Députez au Parlement, &c. On a imprimé les Actes de cette solennité, dont voici le Titre. *Academiæ Francofurtanæ ad Viadrum En-*

Encænia secularia. Oxonii, in Theatro Sheldoniano, Apr. 26. *anno Fundat.* 201. *annoque Dom.* 1706. *in fol.* Après la Promotion des Docteurs & Maîtres aux Arts, l'Ouverture se fit par *Guil. Wyatt* l'Orateur Public de l'Académie. Il y eut ensuite un Concert de Musique. Puis d'autres personnes prises des Coléges eurent pour sujet: *Academia Viadrina* en vers Héroïques: *Jubilæus Reformatus*, aussi en vers Héroïques. *Musæ fœderatæ*, encore en vers Héroïques. *Joachimus Primus Academiæ Viadrinæ Fundator* en prose. On chanta ensuite l'Ode Latine, que je vous envoye. La Musique étoit des plus belles, les voix excellentes, de même que les Instrumens, qui les accompagnoient. Puis on eut pour sujet, *Rex Borussiæ Literarum Fautor*, en prose. *Musæ Boreales*, en vers Héroïques. *Carmen seculare*, en vers Lyriques. Cela fut suivi d'un autre Concert. Enfin, Mr. *Richard Stephens*, finit par un Epilogue à la loüange du Roi de *Prusse*, du Prince Royal, qui est *Rector Magnificentissimus* de l'Université de Francfort sur l'Oder, des Professeurs de cette Université, & de Mr. le Baron de *Spanheim*,

L'Uni-

L'Univerfité de Cambridge a célébré le même Jubilé par une Députation de quatre Docteurs pris des quatre Facultez.

De France. Il paroît depuis peu un Projet imprimé en trois pages *in* 12. qui a pour titre, *Specimen novi Operis ſcribendi ſpectantis generatim Ordinem ſancti* Franciſci, *ſed proximè magnum Conventum Regularis Obſervantiæ Pariſienſem, directum ad omnes viros literatos maximè noſtri Inſtituti Religioſos, ſive Superiores, ſive Inferiores, ubique gentium degentes, per* F. Jacobum Tartarie *Minoritam Doctorem Sorbonicum, &c.* L'Auteur, après avoir fait l'Eloge du Couvent Général de Paris de ſon Ordre, prie ceux qui pourroient en avoir dans leur Cabinet quelques Mémoires, de lui en faire part pour l'exécution de ſon deſſein. Il dit enſuite, qu'il s'eſt propoſé de ſuivre le P. *Luc Vandinge* de ſon Ordre, qui a ſi bien écrit l'Hiſtoire Générale des Fréres Mineurs. Qu'il eſpére que ſon Ouvrage ſera un ſuplément des Annales de cèt Auteur: qu'il s'eſt déterminé d'écrire en Latin, parce que c'eſt la Langue la plus univerſelle

le; qu'il y inférera de l'Hiftoire Ecclésiaftique tout ce qui a raport à celle de fon Ordre, ce qui lui donne lieu de nommer fon Ouvrage *Hiftoria Franciſcano-Eccleſiaſtica.* Il ajoutera à ce Tître, *Opus Hiſtorico-Theologicum*, parce qu'il inférera dans cèt Ouvrage, felon les occafions, qui s'en préfenteront, les Queftions des Scholaftiques de Morale & de Difcipline Ecclefiaftique, qui ont été décidées par les Papes ou agitées entre les Savans.

Le P. *Martianay* a fait imprimer la vie de S. *Jerôme* en François. C'eft un petit *in* 4. Les deux derniers Volumes des Ouvrages de ce Pére de l'Eglife, qu'on imprime par les foins de ce Benédiƈtin fe débiteront dans peu.

Mr. *Brueys* de Montpellier, qui demeure préfentement en cette Ville (Paris) travaille à l'Hiftoire des Camifars des Cevennes. Elle eft prefque achevée. On dit qu'on lui a fourni de bons Mémoires.

Mr. *le Noble* vient de donner au Public un ouvrage de Dévotion fous ce tître. *L'Eſprit de* David, *ou nouvelle Traduƈtion des CL. Pſeaumes, avec des Réflexions Morales,* *par*

par Mr. le Noble. *A Paris*, *chez Cellier* 1706. On en a fait deux Editions à la fois. L'une *in* 12. en deux Colonnes; qui contiennent la Traduction & le Texte. L'autre *in* 8. en trois Colonnes, d'un côté la Version, de l'autre les Réflexions, & au milieu le Texte Latin. Il y a à la tête de cèt Ouvrage une Préface, qui contient 14. pages, dans laquelle l'Auteur remarque qu'on a déja fait tant de différentes Traductions des *Pseaumes* de *David*, qu'il semble que d'entreprendre d'en donner une nouvelle, ce ne soit que repeter ou copier l'Ouvrage de quelque autre. Mais il se persuade qu'on n'aura point cette pensée, lorsque l'on aura lû le sien, & vû la route qu'il a tenuë. Il n'y a point de Livre de l'Ecriture sur lequel on ait tant travaillé; & il n'y en a point qui soit si difficile à bien traduire. L'unique voye qui a paru propre à Mr. *le Noble* à faire une juste Traduction des Pseaumes, c'est de se renfermer autant qu'il est possible dans les propres termes, dont le Psalmiste s'est servi, quand on en peut tirer un sens clair, bien lié, & bien intelligible. Mais lors que les ex-

expressions du Texte ne fournissent pas par elles-mêmes ni assez de clarté, ni assez de liaison, d'y ajouter, sans longue Paraphrase, mais en termes courts, le peu de paroles, qui y sont visiblement tous entendues, pour en former une suite, qui en fasse comprendre facilement le sens. Quatre choses lui ont paru contribuer beaucoup à dissiper l'obscurité, qui se trouve dans plusieurs endroits des Pseaumes, & à conduire les Interprêtes dans le vrai sens, qu'on doit leur donner. La 1. c'est d'établir parfaitement dans quel tems, par qui & à quelle occasion un Pseaume a été composé. 2. De bien démêler les changemens des tems, qui sont très-fréquens dans la Langue Hebraïque, laquelle confond souvent le passé avec le futur, se servant de l'un pour l'autre & de tous les deux pour le présent, comme aussi du futur, pour l'impératif, jusqu'à faire cette confusion dans le même verset, & changer même quelquefois les genres & les cas, mettant les uns pour les autres, & le singulier pour le pluriel. 3. Très-souvent la seconde Partie d'un verset, n'est que la repetition de la pre-
miére

miére en termes Synonymes. 4. Mais la quatriéme & la principale, c'est que, contre l'opinion commune, il faut poser comme un principe constant, que châque Pseaume a en soi-même un sens, d'une suite si belle & d'un enchainement si juste entre tous les versets, que si l'on en ôtoit un seul, on en romproit tout l'ordre & toute l'œconomie. L'Auteur dit avoir employé plus de vint ans à cèt Ouvrage, pour le mettre dans la perfection où il est. Il à mis pour titre à châque Pseaume un mot qui marque l'événement ou la conjoncture Historique qui en a fourni le sujet. Mr. *le Noble* préfére la Vulgate Latine, comme ayant été faite dès la naissance de l'Eglise, à toutes les Editions de l'Ecriture sainte. Il est aussi du sentiment de ceux qui croyent, que les Pseaumes ont été composez en vers, & il en aporte cinq raisons. 1. C'est que les Nations, qui ont tiré de la Religion des Juifs la maniére du culte qu'elles rendoient aux Idoles ont composé leurs Hymnes en vers. 2. C'est que *David* composoit les Hymnes exprès, pour être chantez par ses Musiciens, & pour les chanter lui-même.

même. 3. Ceux qui savent la Langue Hébraïque conviennent que châque verset du Ps. CXVIII. a le même nombre de syllabes, que les vers Hexamêtres des Grecs & des Latins. 4. La quatrième raison se tire des expressions sublimes & Poëtiques, dont les Psalmistes ont rempli leurs Cantiques. 5. La cinquième, enfin, c'est que la Poësie étoit inventée beaucoup de tems avant *David*. Voici un exemple, que je prens à Livre ouvert, pour vous donner un Echantillon de la Traduction & des Réflexions. C'est le 1. verset du Pseaume I. Version. *Heureux l'homme qui ne se laisse point aller aux conseils des Impies, qui ne s'arrête point dans la voye des Pécheurs, & qui n'entre point en commerce avec les Libertins.* Réflexion. *Progrès du Vice, on se laisse corrompre, on s'habituë dans la corruption, & enfin l'on corromt les autres.*

Il paroît ici depuis quelques jours un nouvel Ouvrage intitulé. *Schola Thomistica vindicata, seu Gabrielis Danielis è Soc. Jesu Tractatus Theologicus adversus gratiam seipsa efficacem Censoriis animadversionibus confutatus. Quibus*

Mol;

Moliniana inventa pro fidei dogmatibus ab eodem Daniele venditari; Scholam Angelicam iniquè traduci ac suggillari demonstratur. Auctore Fr. Jacobo Hyacintho Serry Ordinis Prædicatorum Sorbonico, & in Serenissimæ Reipublicæ Venetæ Academia Patavina Theologo primario. Coloniæ apud Nicolaüm Schouten 1706. *Cum licentia & approbatione in* 8. *pagg.* 237.

Le P. *Serry* qui a dédié ce Livre à Mr. *Foscareni* Procurateur de S. Marc qu'il apelle son *Mecenas*, refute pié à pié tout le Traité de la Grace efficace du P. *Daniel* en le raportant traduit en Latin à sa maniere en abregé par morceaux, auxquels il ajoûte aussi-tôt sa note Critique. Il insulte presque par tout le P. *Daniel* qu'il traite de *Molinianus disputator*. Il prétend que les sentimens de *Molina* ne sont tout au plus que tolerez, que ceux des Thomistes, au contraire, sont presque aprouvez de l'Eglise. Il soûtient une chose qui a de la conformité avec la premiére proposition de *Jansenius*, qui est que les *demi-Pelagiens admettoient la grace interieure prévenante.* On ne comprend pas comment

ment il peut avancer cela, depuis que cette propofition a été déclarée fauffe par les Bulles des Papes *Innocent X.* & *Alexandre VII.* Il charge perpetuellement fon Adverfaire de la preuve, fe contentant de nier, & s'il prouve quelquefois c'eft toujours par l'autorité de S. *Auguftin*, & de S. *Thomas*. Il ne reconnoît point de grace fuffifante, qu'elle ne foit auffi efficace. La maniere dont il tient que les Commandemens de Dieu font impoffibles feroit avoüée de *Janfenius* même. Il refute affez bien la maniére dont le P. *Daniel* a expliqué les paroles de S. *Auguftin* ch. 12. de la correction & de la grace. *Subventum eft infirmitati humanæ* &c. & prouve qu'on ne les peut pas entendre autrement que de la grace actuelle; il en raporte plufieurs raifons. Le P. *Alexandre* n'avoit fait. Voilà ce qu'on m'a dit de cet Ouvrage que je n'ai point lû.

Il me femble que je vous ai annoncé il y a déja long-tems la *Differtation* du P. *Mabillon* fur le *Culte des SS. Inconnus*. Je m'étois propofé de vous en entretenir dans le tems que le Livre a paru en 1705. mais ayant differé un peu trop long-

tems,

tems, je viens de me souvenir que je ne vous en ai rien dit. Voici en peu de mots ce qui a été la premiére occasion de cet Ouvrage. Lors que les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. Acheul d'Amiens firent foüiller dans leur Eglise pour bâtir un nouvel Autel, (c'étoit au commencement de l'année 1697). On y découvrit quelques anciens tombeaux qui firent bien du bruit. Les Savans ont prétendu que l'un de ces sepulchres étoit celui de S. *Firmin* le Confez troisiéme Evêque d'Amiens. Un Anonyme publia un Ecrit sous le titre de *Lettre à un Curieux des anciens tombeaux* &c. Cette Lettre tendoit à détruire l'opinon commune que le Corps de S. *Firmin* le Confez soit dans une Chasse de la Cathédrale d'Amiens; c'est pourquoi l'Evêque d'Amiens par un mandement exprès fit défense à ses Diocésains de lire la *Lettre à un Curieux*. Cette défense n'empêcha pas plusieurs Critiques exemts de la jurisdiction de Mr. d'Amiens d'examiner la vérité de ces Tombeaux. Il parut plusieurs petites Dissertations sur ce sujet, & celle qui eut le plus d'éclat fut mise au jour par Mr.

Thiers,

Thiers, qui la fit imprimer à Paris chez la Veuve *Thibouft* à peu près dans le même tems qu'il publia sa Dissertation *contre la larme de Vendome*. Les Chanoines d'Amiens qui n'étoient par contents de la Dissertation de Mr. *Thiers*, trouverent le moyen d'en faire revoquer le privilege par l'entremise de l'un de leurs Confreres qui étoit pour lors Aumônier de Mr. *Boucherat* Chancelier de France.

De Hollande. Le Sr. *Roger* Libraire à Amsterdam a imprimé un *Recueil de diverses dernières Heures édifiantes, choisies & mises en ordre par* Pierre de la Roque, *Ministre à Cléves*: & *l'Art de vivre content, par l'Auteur de la Pratique des Vertus Chrétiennes.* Traduit de l'Anglois.

Fautes à corriger dans les six premiers mois de cette année.

Les qualitez, occultes. lis. ces mots sans virgule entre deux. pag. 11. *grandes, obligations.* Otez aussi la virgule. pag. 14. lig. 11. *supposé*, lis. *suppose.* pag. 68. lig. 6. *Car.* lis. *Or.* pag. 81. lig. 16. *répondoient.* lis. *répondirent.* pag. 98. lig. 19. *Slare*, lis. *Slane.* pag. 100. lig. 22. *Phœiciam*, lis. *Phœniciam.* pag. 111. lig. 20. *se*, lis. *le.* pag. 124. lig. 7. *carâ*, lis. *curâ.* pag. 141. lig. 25. *avons*, lis. *avions.* pag. 154. lig. 23. *du Livre*, lis. *au Livre.* pag. 200. lig. 24. *les autres*, lis. *les actions.* pag. 218. lig. 3. *Matiére*, lis *Machine.* pag. 219. lig. 7. *matiéres*, lis. *maladies.* pag. 226. lig. 27. *ce que cette force*, lis. *ce que c'est que cette force.* pag. 227. lig. 14. *Vaissaeu*, lis. *Vaisseau.* pag. 231. lig. 18. *changent*, lis. *change.* pag. 232. lig. 15. *qui*, lis. *que.* pag. 253. *un si grand*, lis. *un grand.* pag. 287. lig. 4. & 5. *Hérétiques*, lis. *Hérésies.* pag. 325. lig. 1. *place*, lis. *face.* pag. 328. lig. 6. *Solaræ*, lis. *Scelave.* pag. 329. lig. 8. *la stérilité*, lis. *sa stérilité.* pag. 377. lig. 8. *de celui*, lis. *celui*, ibid. lig. 28. *peu de, peu de*, effacez un de ces *peu de.* pag. 398. lig.

lig. 13. *la Là*, ôtez le premier *la*. pag. 414. lig. 6. *peut*, lis. *put*. pag. 467. lig. 19. *un fit*, lis. *on fit*. Là-même. pag. 527. à la fin de la Note après *n'ennuyeront*, ajoutez *point*. pag. 565. lig. 14 *corps qui doivent*, lis. *corps doivent*. lig. 24. *que l'eau*, lis. *que l'or*. pag. 566. lig 14. 15. *exercée*, lis. *exerée*. pag. 571. lig. 9. *Propositions*, lis. *Proportions*. pag. 667. lig. 10. *boudes*, lis. *bandes*.

TABLE

Des Matiéres principales.

Juin 1706.

FRANÇOIS L'AMY, *les Premiers Elemens des Sciences.* 603
GIBERT, *Réflexions sur la Rhétorique.* 623
BARBEYRAC, *dernier Extrait de sa Traduction de Pufendorf.* 632
TOLAND, *Relation des Cours de Prusse & de Hanovre.* 652
BELLEGARDE, *Réflexions sur l'Elegance & la Politesse du Stile.* 654
NEWTON, *Extrait du Troisiéme Livre de son Optique.* 666
Extrait de diverses Lettres. 686

TA-

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1706.

A.

ACademie (des Sciences) Relation de ce qui s'y est passé. 209. 596. Le premier Tome de son Histoire imprimé à Amsterdam. 336

Académie des Inscriptions, Relation de ce qui s'y est passé. 245

Adonis, riviére dont les eaux sont quelquefois rouges & pourquoi. 387

Agriculture raisonnée, Livre promis par Mr. de *Tournefort*. 219

Air, est la cause de l'effet de la poudre à canon & de plusieurs autres Phénoménes. 336. *& suiv.*

Ame, pense toujours actuellement. 605. Voit tout en Dieu. 610

Amontons, sa Vie & son Eloge. 214

Amyrault (Moyse) Refuté invinciblement sur le droit absolu de Dieu par *Courcelles*. 489

Angleterre, Méthode facile pour en aprendre l'Histoire. 344

Anglois, leur liberté & leur bonheur. 346

Aquila Augusta Trisulco obarmata fulmine, Extrait de ce Livre. 460

Arc-en-Ciel, sa véritable cause par qui dé-

 couverte

couverte & par qui perfectionnée. 405
Athées, s'ils doivent être punis. 506
Athéïsme, ses suites funestes. 546
Atomes, argument contre les Atomes. 22
S. *Augustin*, erre grièvement dans la Morale. 374. Est le Patriarche des Persécuteurs. *ibid.*
Autels, Histoire de leur Consécration en Anglois. 102

B.

Barbeyrac, voyez *Pufendorf*.
Barrillon (de) Extrait de ses Conférences sur la II. Epître aux Corinthiens & sur l'Epître aux Galates. 300
Batavia, commencement de la Construction de cette Ville. 441. 443
Bauldri (Paul) son Eloge. 588
Baxter (Richard) on veut réimprimer ses Oeuvres de Morale. 102
Bayle, Extrait du Tome II. de sa Réponse aux Questions d'un Provincial. 49. Ne combat pas à armes égales contre Mr. *King*. 61. Extrait du Tome III. 153. Réflexions sur cet Ouvrage. 158. La Priere qu'il doit faire à Dieu. 185. Jugement que le P. *L'Amy* fait de son Dictionaire. 540
Beaumont (Jean) son Traité Historique des Esprits. 255
Bellegarde (l'Abbé de) Extrait de ses Réflexions sur l'Elegance & la Politesse du Stile. 654. N'est pas ami des femmes. 664
Bernardin de Pequigni (Capucin) Extrait de son Commentaire sur les Epîtres de S. Paul. 512

Bernoulli, son Histoire & son Eloge. 209
Bêtes, qui boivent de l'eau de la Mer. 442
Bianchini, nommé Membre de l'Académie des Sciences. 120
Bien Physique, s'il y en a plus dans le monde que de mal. 61
Bitume de la Mer Morte. 352
Bouillon (le Cardinal de) son Apologie. 352
Bourdaloüe (Jesuite) on imprime ses Sermons. 119
Boze (l'Abbé de) sa Dissertation sur les Recompenses accordées à la Vertu. 252
la Bruyére, justifié sur une maniére de parler. 657
Brueys (de) Ecrit l'Histoire des Camisars. 689
Buchanan, ses Ouvrages se réimpriment à Edimbourg. 102

C.

Caffé, quand les Hollandois en ont vû pour la premiére fois. 442
Cailles, si ce fut des Cailles ou des Sauterelles que les Israëlites mangérent dans le désert. 328
Caillou, qui s'allume à la chandelle. 332
Cancer, remede prêtendu infaillible contre les Cancers, proposé au Roi de France & rejetté. 592
Cantenac (Benech de) ses Satyres Nouvelles. 341
Cantiques (Nouveaux) Spirituels, sur les principaux Mysteres. 106
Cantiques Sacrez, Réflexions sur ce sujet.

jet. 455
Cedres, du Liban, Remarques sur leur sujet. 336
Chauvesouris, avec des Cornes. 78
Christology, Livre Anglois de Théologie. 351
Ciceron, employa un jour son Eloquence à tromper les Juges & y reussit. 628
Clarendon (son Histoire) imprimée *in* 8. 352
Clark, Discours sur l'Immutabilité des devoirs de la Religion Naturelle. 102. son second volume de Sermons selon l'Institution de Mr. *Boyle*. 589. Sa Lettre pour répondre à Mr. Dodwell. 591
Cockburn (Guill.) Extrait de son Traité des maladies ausquelles les gens de Mer sont sujets. 29
Cockburn, son Sermon sur Ps. XC. 12. 237
Collections Historiques, sur l'Histoire d'Angleterre. 350
Confucius, on doute si tout ce qu'on dit de sa Morale est véritable. 377
Conservation, la Raison ne nous enseigne pas que ce soit une Création continuée. 176.
Coquillages, Traité de leur Origine & Formation. 104
Corps, sa définition. 13. Si c'est le même avec l'espace, les Cartésiens défendus sur ce sujet. *Là-même.*
Corps en mouvement, pourquoi il continuë de se mouvoir. 226. Les Corps s'attirent tous les uns les autres. 229

Correction Fraternelle, Livre, qui fait du bruit en France. 113

Cotolendi est l'Auteur de la Dissertation sur les Oeuvres de *S. Evremond*, de l'*Arlequiniana* &c. 208

Couleurs. Dive, ses Remarques très-curieuses sur les Couleurs. 307. *& suiv.* 394. *& suiv.*

Cour singuliére, taillée dans le Roc. 325

Cudworth, Abrégé de son Traité contre l'Atheïsme. 101

D.

Damnez, moyens d'accorder leurs peines avec la justice de Dieu. 180

Descartes, accusé d'avoir négligé les Principes des Méchaniques dans la Physique. 6. veut prolonger considérablement la vie de l'Homme. 204

Despreaux, Sa Satyre contre les Equivoques & la Probabilité. 356

Dieu, s'il a fait toutes choses pour sa gloire. 60. S'il a quelque fin dans ses Ouvrages, contre *Spinosa*. 539

Ditton, son Traité des Fluxions. 103

Divisibilité de la matiére à l'infini, réponse à une Objection contre cette Divisibilité. 20 Admirables divisions de la Matiére. 25

Dodwell, particularité remarquable, sur sa Dédicace des Vies de *Velleïus Paterculus*, de *Quintilien*, &c. 132. Fait un Livre où il prouve que l'Ame est un Principe naturellement mortel. 590

Dudley (Robert) seconde Edition de ses Mé-

Mémoires secrets. 349

Duncan, son Traité de l'abus des Liqueurs chaudes traduit en Anglois. 101

E.

Eau, passe à travers de l'Or. 566. Elle a 40. fois plus de pores que de matiére solide. *ibid.*

Ecrevices naturellement rouges. 448

Eglise Anglicane, son Apologie publiée par Mr. *Bingham*. 592

Eglise Chrétienne, ses droits défendus contre les Prêtres. 592

Eloquence, qui persuade le faux est la même que celle qui persuade le vrai. 628

Erreurs éteintes, ne doivent point être réfutées en Chaire. 93. Comment des erreurs doivent être réfutées. *ibid.*

Espace, ce que c'est. 17

Esprits, Apparitions, Sortileges, &c. Traité sur ce sujet. 235

Etres corporels, nous n'en connoissons presque rien, selon le P. *L'Amy*. 609

Evidence, plaisante Réponse d'un Professeur, à un homme, qui nioit que l'Evidence fut le caractére de la Vérité. 160. Est le caractére de la Vérité. *Là-même.* 617. Moyens de la faire naître dans les sujets qu'on examine. 619

Saint-Evremond, Extrait de la derniére Edition de ses Oeuvres. 188. Critique de quelques endroits de ses Ouvrages. 193. Extrait du Mélange curieux des Piéces, qui lui ont été attribuées. 196. Son Portrait. 200. Pourquoi il sortit de Fran-

France. 203. Sa Morale est la même que celle d'Epicure. 531
Exordes, quand utiles. 90

F.

Femmes, qui s'immolent sur le Tombeau de leurs Maris. 443. Si la nature seule permettroit de prêter sa femme. 636. Pourquoi certaines personnes en disent du mal. 664
Fer, extrêmément estimé au commencement par les Cafres. 83
Francfert, sur l'Oder, l'année séculaire de son établissement célébrée à Oxfort. 688
Fuego, Description de la Terre *Del Fuego*. 448

G.

Gageures, on peut en faire sur des choses, qu'on sait certainement. 635
Gagnier (Jean) Extrait de son Livre, *l'Eglise Romaine convaincue d'Idolatrie*. 339
Galates, reflexions sur l'Epître aux Galates. 302
Garcillasso de la Vega, Extrait de son Histoire des Guerres Civiles des Espagnols &c. 453
Gibert, Extrait de ses Réflexions sur la Rhétorique contre le P. *L'Amy*. 623
Glandes absorbantes, leur Système refuté. 31
Gobien (le) Jésuite, son sixiéme Recueil de Lettres édifiantes. 507
Goute, guérie par le Quin-Quina. 401
Grabe (J. Ernest) Extrait de sa Lettre sur le projet d'une Edition des LXX. 43

Ghitius, son Eloge. 382

H.

Habitudes, l'Homme a plus de force à s'en corriger qu'il ne croit. 486

Hébreux (l'Epître aux) but & Analyse de cette Epître. 521

Hollandois, moyen de conserver leur liberté. 586

Hommes, qui vont absolument nuds, sans honte. 442

Homme, s'il a plus d'amour pour la joye, que de haine pour la douleur. 490

Hooker (Richard) ses Oeuvres réimprimées. 102

Hydres, ou serpens d'eau, très-grans & très-dangereux. 436

I.

Jacobins, promettent d'enseigner la Philosophie de *Descartes*. 117

Idées, nous n'avons, selon le P. *L'Amy*, d'idée d'aucun Etre de la Nature. 609

Jeanne (Papesse) diverses Remarques sur ce sujet. 138. *& suiv.*

Imitation, des Auteurs, est toujours dangereuse. 656

Indiens, d'Amboine, se plaignent qu'on ne les instruit point. 81

Infiniment petits, cette Doctrine à qui dûe. 212

Infinis, il y en a d'égaux, de plus grans les uns que les autres, &c. 24

Inquisition, les Protestans pourroient en bonne conscience se liguer pour la détruire. 651

Josué, Réflexions sur son serment aux Gabaonites. 510
Jourdain, n'est point guéable. 331
Jugement, sa définition. 615. Régle à observer afin que nos Jugemens soient surs. 618

K.

Keill (Jean) Extrait de son Introduction à la vraye Physique. 3. Suite. 220
King, Archevêque de Dublin, défendu en plusieurs choses contre Mr. *Bayle*. 56

L.

L'Amy (Bénedictin) Extrait de son Ouvrage, qui a pour titre *les premiers Elemens des Sciences*. 603
L'Amy (Bernard) Extrait de sa Morale. 526
Lavardin (Evêque du Mans) n'avoit point de Religion. 202
Lettre au P. *de la Tour*, où l'on acuse les PP. de l'Oratoire d'aimer les Nouveautez. 116
Lettre au Cardinal de *Noailles* sur son Mandement &c. 116
Lettre, d'un Protestant, sur la maniere dont les François Réfugiez sont assistez en Angleterre. 464
Levi (Philippe) sa Grammaire Hébraïque en Anglois. 105
Liberté, comment expliquée. 545. Comment expliquée par le P. *L'Amy* Bénédictin. 606
Lieux Dialectiques, sont à peu près inutiles. 91
Liger [Loüis] Extrait de son Jardinier Fleu-

Fleurisse. 342

Locke, Sa Paraphrase sur la I. aux Corinthiens imprimée. 101. Cinquiéme Edition de son Traité de l'Entendement. *ibid.* Sa Paraphrase sur la II. aux Corinthiens. 590. Sa Méthode de dresser des Recueils imprimés en Anglois. *ibid.*

Logique, Essai de Logique du P. *L'Amy* Bénédictin. 615. Sa Définition. *ibid.*

Loi Naturelle, Principe sur lequel elle est établie. 499. & *suiv.* Seroit inutile si personne n'avoit le droit de punir ceux qui la violent. 647

Lortie, [Pasteur] sa mort. 104

Lumiere, diverses remarques nouvelles sur la Lumiére, sur sa Réflexion, Réfraction, &c. 308. 394. & *suiv.* 550. A besoin de tems pour se propager. 567

M.

Machine [Nouvelle], pour connoître les Raréfactions de l'Air. 218

Magistrats, s'ils infligent proprement des peines pour la correction des méchans. 71

le Maire, le détroit de *le Maire*, comment découvert. 445

Maizeaux (Des) sa Lettre contenant quelques Eclaircissemens sur sa Vie de *S. Evremond.* 410

Maladies Vénériennes, Nouvelle méthode pour les guérir. 347

Malebranche, Son sentiment, qu'on voit tout en Dieu, favorise, sans y penser, le sentiment de *Spinosa.* 611

Manichéens, leur Systême réfuté. 541

Martianay (Bénédictin) fait imprimer la Vie de S. Jérôme en François. 689
Maundrell (Henri) Extrait de son Voyage d'Alep à Jerusalem. 323
Maurice (Isle) sa Description. 79
Mazarin (la Duchesse de) le Mystére de son Voyage en Angleterre. 206
Médailles, comment l'Usufruit en pouvoit être legué. 426
Mélange, curieux, &c. Extrait de ce Livre. 196
Mensonge, s'il y en a de permis. 507
Mer, pourquoi ceux qui vont sur Mer sont malades. 227
Mer Morte, diverses fables à son sujet. 332
Mille & une Nuits, traduites en Anglois. 101
Miracles (de J. C.) Réflexions sur ce sujet par Mr. Bragg. 352
Monde, preuve singuliére, qu'il n'est pas éternel, & qu'il ne peut durer éternellement. 28
Monnoyes, on va imprimer tous les Arrêts, Déclarations &c. du Roi de France sur ce sujet avec des Notes. 109
Montagne (Michel de) sa Morale est la même que celle d'*Epicure*. 531
Morale, (les Prédicateurs de) justifiez. 365. &c. Les Principes de Morale aisez à concevoir, *ibid.* 372. peuvent être démontrez. 366. Histoire de ses Progrès. 369
Moreri, Remarques Critiques sur sa Nouvelle

velle Edition. 353

Mystiques, jugement que l'on fait de leur Théologie. 96

N.

Négres, qui surprennent leurs Ennemis d'une maniére fort singuliére. 440

Neratius, passage de cét Auteur expliqué. 431

Newton, Extrait de son Traité d'Optique. 307 394 550 666

Le Noble, Plan de sa Nouvelle Traduction des Pseaumes. 689

Noir, quelles doivent être les Parties des Corps noirs. 562

Noodt (Gerard) Extrait de ses Observations. 420 Extrait de sa Harangue, sur la Religion exemte de l'Autorité du Souverain. 582

O.

Obligations, ce qui en établit le droit. 488

Obscénitéz, si elles sont plus dangereuses dites ouvertement que couvertement. 54

Opacité, comment produite dans les Corps. 559

Orkney, *Zetland*, &c. nouvelle Description de ces Pays. 351

P.

Pagi (Antoine) Extrait de son Tome I. de la Critique de Baronius. 123. Extrait du Tome II. 274

Palestine, pourquoi stérile aujourd'hui. 329

Papin, sa Lettre sur la force de l'Air dans la poudre à Canon. 386

Par-

Parnasse Réformé, Traduit en Anglois. 101
Paul (Apôtre) ses Epîtres rangées selon l'ordre des Tems. 518. But général de ces Epîtres 519. Pour quelle raison rangées comme elles le sont. 520. Raisons de leur obscurité. 520
Peine, il y a une Obligation par rapport à la peine à l'égard de celui qui la souffre. 649
Pesanteur, la maniére dont les Cartésiens l'expliquent refutée. 5. Est toujours proportionnée à la quantité de la matiére. 8
Permission, est une action de la Loi. 495
Peuple Romain, ne se dépouille pas de toute autorité par la *Lex Regia*. 421
Phénoméne Littéraire, Livre Nouveau où Mr. *Simon* est accusé d'être Plagiaire. 115
Philippines (Nouvelles) maniére dont elles ont été découvertes. 109
Philosophes, réduits à quatre classes. 10
Phlegme, qui, en différens tems, dissout l'argent & l'or. 596
Pierre Magnetique, artificielle, 597
Du Pin, les cinq derniers Volumes de sa Bibliothéque paroissent. 110
Plantes, leurs Maladies. 219
Plénitude, est la cause des fiévres. 34. 35. &c.
Poësie, sa Défense par l'Abbé *Massieu*. 264
Police (le Traité de la) Lettre du Libraire sur cet Ouvrage. 476
Pou-

Peuchart, sa mort. 109

Poudre à Canon, Réflexions sur sa force. 386

Prédicateurs, se servent souvent de fausses raisons pour établir la doctrine qu'ils enseignent. 334.

Prescience, des Futurs contingens, maniére de l'expliquer. 177.

Prince est soûmis aux Loix de même qu'un Particulier. Explication des paroles de *Paul* Jurisconsulte sur ce sujet. 423. Remarque importante sur ce sujet. 424. Les Méchans Princes ont demandé l'avis du Sénat, quand ils ont crû pouvoir l'obtenir. 426. seront adorez, pour peu qu'ils se piquent d'être honnêtes gens. 641

Prix, intrinséque des choses, d'où il dépend. 632

Probléme, de Médecine, proposé dans ces Nouvelles, sa solution. 469

Promesses, extorquées par force, on doit les tenir. 511

Pseaumes de David, ne suffisent pas pour toutes les Circonstances. 455

Pufendorf. Extrait de la Traduction de son Livre du Droit de la Nature & des Gens par Mr. *Barbeyrac* 363. 483. 632

Puits de Sichar. Miracle faux à son égard. 328

Q

Quiétisme, Réflexions sur son sujet. 538

R

Railleurs ne peuvent soufrir qu'on les raille

le. Exemple remarquable. 201
Rainolds, fréres, Remarques sur leur sujet. 415
Raisonnement, moyen plus sûr de raisonner juste que le Syllogisme. 620
Récompenses & Marques d'honneur chez les Anciens, Discours sur ce sujet. 297
Réflexion, des Corps; quelle en est la cause. 231
Réflexions proposées au P. Daniel, &c. 111. sa Réponse. 112
Réfugiez, en Angleterre, plaintes mal fondées contre ceux qui leur distribuent des charitez. 464
Régnier (Abbé) sa Grammaire Françoise imprimée. 116
Reland (Hadrien) sa Harangue sur la mort de Mr. Bauldri. 587
Religion, n'est point soumise à l'Autorité du Souverain. 582. Dieu s'il eut voulu eut pû ramener tous les hommes à la même Religion. 584
Religion, les Peuples ont un droit naturel de la défendre par les Armes. 643
Repas des Anciens Romains, diverses particularitez sur ce sujet. 244
Réponse aux Questions d'un Provincial. Extrait du second Tome 49. du Tome III. 53
République des Hébreux, Extrait de ce Livre. 450
Romains Chap. VII. Analyse de ce Chapitre. 524

S.

Sale, prétenduë, éclairée par des pierreries

ries durant la nuit. 83

Saurin & *Rolle* (Meff.) leur différent terminé. 120

Scepticisme, renverse la Religion. 379

Sensations; si la Doctrine que Dieu en est l'Auteur immédiat est d'une grande utilité. 533

Sepulchre (Saint) Disputes scandaleuses à son sujet. 330

Sermons, l'explication de châque mot du Texte, fournit bien des impertinences. 91

Sermons, de quelques Jésuites &c. imprimez défigurez à Trévoux. 118

Serpent, à deux têtes, 444

Serpens, qui dévorent des Personnes. 84

Serry (Dominicain) sa Réponse à la Lettre du P. Daniel au Général des Dominicains. 593. Plan de sa *Schola Thomistica &c.* 694

Sicinius Dentatus, Inscription, qui marque ses actions Militaires. 261

Simon (Richard) accusé d'être Plagiaire. 115

Societé, le seul bien de la Societé ne peut nous retenir dans notre devoir. 148

Societez, pourquoi elles se sont formées. 585. 638

Sodome, les pommes de, il n'y en a aucunes près de la Mer Morte. 343

Sophocle, quelques-unes de ses Tragedies nouvellement traduites en Angleterre. 352

Spinoza, ne paroissoit point Athée. 205

Subdivisions, sont peu permises aux Orateurs

teurs François. 89

Sujets ne peuvent exécuter des ordres du Souverain, qu'ils savent être injustes. 645

Superstitions, pratiquées à Jerusalem. 335.

Superville (Daniel de) son Catechisme. 295

Stevens, son Dictionaire Espagnol & Anglois imprimé. 104

Syllogismes, si la Regle des trois termes est plus sûre, que celle qui dit qu'il faut que la Conclusion soit renfermée dans une des Prémisses. 621

T.

Tartarie (Jaques) son *Specimine* touchant l'Ordre de S. François. 688

Telescope, remarques considérables sur ce sujet. 522

Térence de Madame *Dacier*. Nouvelle Edition. 359

Théologie Mystique, Histoire de cette Théologie par Mr. *Godefroy Arnold*. 462. Pourquoi cette Théologie n'a pas tant fait de progrès en Allemagne qu'en France, &c. 463

Théologien, comment il doit joindre l'amour de la Verité & l'amour de la Paix. 575

Théologiens, n'ont pas bien traité la Morale. 569

Thomassin (Louis) Réponse à ce qui a été publié contre lui dans les Journaux de Hollande. 345

[illegible] sa Mort. 119

Toland (Jean) sa Rélation des Cours de Prusse & de Hanovre traduite en François. 652
Transactions Philosophiques, du mois de Juin, leur contenu, 98. de Juillet. 99. d'Août. 232.
Transparence, comment elle se forme dans les Corps. 559
Tronchin (Louis) son éloge. 580
Turcs, maniére plaisante dont ils regalent ceux qui les vont voir. 326
Turrettin (J. Alphonse) Extrait de sa Harangue inaugurale. 574

V.

Vanni (Jean) Jésuite, son Traité sur la Pâque & sur la Pentecôte. 118
Verbiage, il n'y a rien de si ennuyeux dans le Discours que le Verbiage. Avis sur ce sujet. 662
Le Véritable Esprit des nouveaux Disciples de S. *Augustin*. Ouvrage contre les Jansénistes. 356
Vérité, comment elle doit être enseignée. 577
Vernous, son Ouvrage sur *Berenger* & sur un passage de *Facundus*. 195
Vidal (du) Extrait de ses 30. Lettres contre l'Eglise Romaine 458
Vindiciæ Mentis, Livre Nouveau & singulier. 234
Vorstius, Jugement de son Commentaire sur les Epîtres. 517
Vossius (Isaac) particularité sur son sujet. 206. 412

Voyages, pour l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales, Extrait du Tome III. 77. Extrait du Tome IV. 435
Usages, dans les Sermons, défaut de quelques Prédicateurs à cèt égard. 92
Usufruit d'un lieu où il y a de la chasse, question curieuse sur ce sujet. 428
Vuide, réponse à la question ce qui arriveroit, si Dieu annihiloit tout l'air d'un Vaisseau. 14
Vuide, comment prouvé. 224

W

Whitby, ses Notes & sa Paraphrase du N. Testament critiquées. 592
Wilkins (Jean) Extrait de son Ecclesiastes. 86
Wolsey (Cardinal) ses Mémoires réimprimez. 350

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES

Mois de Juillet 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES,
dans le Kalverstraat.

M. DCCVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & West.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Juillet 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES, dans le Kalverstraat.
M. DCCVI.
Avec Privilege des Etats de Holl. & West.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1706.

ARTICLE I.

* TRAITÉ *de la* POLICE, *où l'on trouvera l'Histoire de son établissement; les fonctions & les Prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix, & tous les Réglemens*

* *On peut voir la Lettre que le Libraire a publiée au sujet de ce Livre, dans les Nouvelles d'Avril 1706. pag. 476. Au reste, cèt Extrait nous a été envoyé de Paris, tout tel que nous le donnons. Il a été composé par une personne de beaucoup de mérite.*

mens, qui la concernent, on y a joint une description historique, & topographique de Paris & huit plans gravez qui représentent son ancien état & ses divers accroissemens, avec un Recueil de tous les Statuts & Réglemens des six Corps des Marchands, & de toutes les Communautez des Arts & Métiers. A Paris.

LE tître de cet Ouvrage, quoique fort ample, ne répond pas encore assez ni à son étendue, ni à son utilité. L'Auteur y remonte jusqu'à la source de toutes les Loix qui composent le Droit public. Il y parcourt celles des trois plus célébres Nations de l'Antiquité, les Hébreux, les Grecs, & les Romains. Il raporte ensuite ce qui s'est passé dans les Gaules sous ces derniers, & en France depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à présent. Ce n'est pas seulement un recueil exact de toutes ces Loix traduites en notre Langue, & de toutes nos Ordonnances & nos Réglemens qui concernent la Police & l'Ordre public; mais encore une infinité de faits historiques qui en donnent une plus parfaite intelligen-

ce.

ce. On y trouve ſur chaque Loi ou ſur chaque Ordonnance, ſon origine, l'occaſion qui lui a donné lieu, ſes motifs, ſon progrès, ce que l'on y a ajouté dans la ſuite des tems, ou ce qui en a été retranché, ou abrogé, & les raiſons de tous ces changemens. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en 12. Livres. Le premier Tome n'en contient que quatre, mais l'Auteur dans ſa Préface donne l'analyſe des 12. Ainſi nous pouvons dès-à-préſent informer le public de tout ſon plan. Il établit d'abord pour maxime que la Police a uniquement pour objet de procurer à l'homme tout ce qui peut contribuer à ſa félicité.

Il fait conſiſter ce bonheur dans la jouïſſance de trois ſortes de biens, les biens de l'ame, les biens du corps, & ceux qu'on apelle de la fortune.

Ces premiers biens conſiſtent, ſelon lui, dans le bon uſage de l'eſprit, & de la volonté, les deux principales facultez de l'ame: ainſi il les renferme tous par raport à la Police dans ces deux points, la Religion & la Morale.

Le partage qu'il fait des biens du

corps n'eſt pas moins méthodique. La ſanté y tient, avec beaucoup de raiſon, le premier rang. Il continuë enſuite par les vivres, les vêtemens, le logement, la commodité des voyes publiques, la ſureté contre les violences, qui pourroient troubler le repos & la tranquilité de la vie.

Avant que d'entrer dans le détail des biens qu'on nomme de la fortune, il fait ici une claſſe à part des Sciences & des Arts libéraux. Il les place au milieu de tous les autres biens, parce qu'en effet ils y participent. On n'en peut douter, dit-il, à l'égard des biens de l'ame, puis qu'après l'exercice des vertus, c'eſt la plus importante de ſes occupations. Elles contribuent à la conſervation, ou au rétabliſſement de la ſanté, & procurent au corps une infinité d'autres biens ou commoditez, & enfin, ajoute-t-il, quoi que les Sciences ſe propoſent un objet incomparablement plus grand que l'intérêt ou le gain mercenaire, il eſt néanmoins certain qu'elles conduiſent aux fortunes les plus éclatantes. Si ce n'eſt pas toûjours la voye la plus ſûre & la plus courte, c'eſt du moins certainement la plus noble & la plus glorieuſe.

Le

Le Commerce, les Manufactures, & les Arts méchaniques sont d'autres moyens légitimes d'aquérir cette troisiême espêce de biens, & il les fait suivre, dans ce même ordre, les Sciences & les Arts libéraux.

Il est de l'ordre de la Providence pour la perfection de cèt Univers qu'il y aît encore un certain genre de personnes, qui tendent à la fortune par la domesticité, ou par des services manuels & journaliers. Ceux-ci étoient autrefois dans l'esclavage & tomboient eux-mêmes dans le Commerce, comme faisant partie des Domaines de leurs Maîtres. Cela n'étoit conforme ni à la sainteté de notre Religion, ni à la bonté de nos mœurs, ainsi les domestiques & les manouvriers, qui nous servent, sont depuis long-tems du nombre des personnes libres, & l'Auteur a rangé ici tout ce que les Loix de la Police ont établi pour leur discipline.

Il y a, enfin, un dernier état où l'homme se peut trouver, qui est celui de la pauvreté, le pire de tous. Les uns y tombent innocemment, lors que faute de lumiéres, de biens, de force, ou de santé, ils ne peu-

vent subsister de leurs talens, ou de leurs travaux. Les autres s'y abandonnent volontairement faute de cœur, ou par libertinage. On pourvoit aux premiers par l'établissement des Compagnies de charité, ou des Hôpitaux. On châtie dans les seconds leur fainéantise, & on les force par la sévérité des Loix à s'apliquer à quelques travaux pour gagner leur vie & cesser d'être à charge au public, & c'est par ces établissemens, & par ces loix que l'Auteur conclut ce Traité.

Ainsi, en suivant cet ordre, il justifie sa premiére proposition, qu'en quelque état que l'homme se trouve, & quelque parti qu'il prenne, la Police veille continuellement à sa conservation; & à lui procurer tous les biens, dont il peut être capable, soit de l'ame, soit du corps, soit de la fortune par raport aux dispositions présentes où il se rencontre.

Voilà à peu près quel est son Systême en général; mais il est bon, pour en donner une idée plus parfaite, d'entrer dans le détail de son exécution & d'en toucher quelques-uns des principaux endroits.

Dans le premier Livre l'Auteur

entre

entre en matiére par une idée générale de la Police. Il tire ce terme du mot Grec πόλις *Civitas*, que les anciens lui ont donné pour faire entendre, dit-il, par la conformité des noms que cette portion du Droit public, & la Societé civile qui constituë la Cité sont deux choses inséparables.

Il fait voir que ce terme est équivoque, qu'il est pris quelquefois pour le gouvernement général des Etats, & que dans ce sens il se divise en *Monarchie*, *Aristocratie*, *Democratie*, & en quelques autres parties moins parfaites formées des différens mélanges qui se peuvent faire de ces trois premiéres. Que d'autrefois il signifie le gouvernement de chaque Etat en particulier, & qu'alors il se divise en Police Ecclesiastique, Police Civile, & Police Militaire, mais qu'ordinairement & dans un sens plus limité il se prend pour l'ordre public de chaque ville, & que l'usage l'a tellement attaché à cette signification que toutes les fois qu'il est prononcé absolument & sans suite, il n'est entendu que dans ce dernier sens.

Il raporte ensuite plusieurs défini-

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Juillet 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES, dans le Kalverſtraat.

M. DCCVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Jüillet 1706.

ARTICLE I.

* TRAITE' *de la* POLICE, *où l'on trouvera l'Histoire de son établissement; les fonctions & les Prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix, & tous les Réglemens*

* *On peut voir la Lettre que le Libraire a publiée au sujet de ce Livre, dans les Nouvelles d'Avril 1706. pag. 476. Au reste, cet Extrait nous a été envoyé de Paris, tout tel que nous le donnons. Il a été composé par une personne de beaucoup de mérite.*

2. Son premier accroissement hors de son Isle & sa seconde clôture du tems des Romains. Il prétend qu'il est le premier qui a parlé de cette clôture de Paris, & la prouve fort bien par plusieurs titres, & par les anciens vestiges, qui en restent encore.

3. La ville de Paris & les dix bourgs ou gros villages, qui s'étoient formez aux environs sous nos premiers Rois, & jusqu'au régne de *Philippe Auguste*.

4. La 3. clôture de la ville de Paris dans laquelle *Philippe Auguste* fit enfermer une partie de ces dix bourgs, & ce que fit ce Prince en faveur de ceux qui feroient bâtir pour remplir les vuides, qui s'y rençontroient. Il rend la raison pourquoi il ne met cette clôture que la troisiéme, contre l'opinion des Auteurs, qui la nomment la premiére.

5. Les accroissemens de Paris depuis *Philippe Auguste* en sa quatriéme clôture commencée sous le Régne de *Charles V.* & finie sous *Charles VI.*

6. Les accroissemens de la même ville depuis *Charles VI.* jusqu'à la fin du Régne de *Henri III.* & le pre-

premier dessein que l'on eut de lui fixer des bornes.

7. Ses accroissemens depuis le commencement du Régne de *Henri IV.* jusqu'à la fin du Régne de *Louis XIII.* & sa cinquiéme clôture.

8. Les accroissemens & embellissemens de la ville de Paris sous *Louis le Grand*, sa nouvelle encceinte, & son état présent. Il commence par un éloge du Roi, qui vient naturellement à son sujet, & qu'il tire du fond même de la matiére qu'il traite. Jusques ici, dit-il, nous avons vû tous les Souverains, qui ont été les Maîtres de la ville de Paris, appliquez à la fortifier, pour la mettre en état de défense contre leurs ennemis. Aussi-tôt que *César* en eut fait la conquête, il la fit environner de Murs, & de Tours & fit bâtir deux Forteresses au bout de ses Ponts. Autant de fois que son étenduë a reçû quelques accroissemens, nos Rois ont pris soin d'en assurer la défense par de nouvelles enceintes; tous les devis & tous les plans de ces anciennes clôtures conservez dans l'Histoire, ou dans nos Archives, ne font mention que de Murs, de Tours, de Courtines, de Bastions,

de Fossez, de Contrescarpes, & d'autres Fortifications. Il étoit nécessaire en effet dans tous ces tems d'en user ainsi; le Voisinage, & les forces des Ennemis de la France demandoient toutes ces précautions, pour mettre la ville Capitale à couvert des courses qu'ils faisoient quelquefois jusques dans le cœur de l'Etat.

Toutes ces choses ont changé sous le Régne de *Louis le Grand*. La force & la justice de ses armes ont réüni à la Couronne la plus grande partie des Provinces qui en avoient été séparées sous les Régnes précédens, & sa profonde sagesse s'en est affermi la possession par les titres les plus justes, par les traitez les plus solemnels. Ainsi les anciennes bornes de la France rétablies de tous côtez; la Capitale, qui étoit presque Frontiére, se trouve aujourd'hui au centre du Royaume, en cèt état à l'abri des conquêtes de son Auguste Monarque, & environnée des plus fortes Places de l'Europe, elle n'a plus rien à craindre; tout ce qui avoit été fait dans les siécles passez pour la mettre à couvert de ses Ennemis lui est devenu désormais inutile: aussi

ses

ses Habitans n'ont-ils plus entrepris d'Ouvrage qu'à la gloire du Roi pour lui marquer leur zéle & leur reconnoissance ou pour la commodité ou l'embellissement de leur ville. C'est pourquoi nous ne verrons plus dans ce qui nous reste à parcourir que des fossez comblez, des portes abattuës, des Arcs de triomphe élevez aux Places que ces portes occupoient, des ruës élargies, de nouvelles ruës bâties sur les ruines des anciennes Fortifications, ou sur celles des Hôtels, qui par leur antique structure défiguroient la ville, des places publiques ouvertes, des buttes applanies, des quays revêtus, ce qui restoit de places vuides bâties & peuplées, de nouveaux ponts construits. Après cela si l'on a entrepris une nouvelle enceinte de Paris, au lieu de murs, de courtines & de bastions, qui marquoient autrefois la crainte des Citoyens, c'est un Cours planté d'arbres pour leurs délices, & qui fait également connoître la magnificence de leur ville & sa sûreté présente. Il a joint à cette Description 8. plans parfaitement bien gravez qui représentent ces 8. différens états de la ville de Paris; chacun des

des plans joint à l'un des Chapitres qui en contiennent l'explication. Cette connoissance de la ville de Paris considérée matériellement, pour ainsi dire, sert d'introduction à celle de sa Police, & l'Auteur rentre ici dans son dessein principal.

La Police des anciens Gaulois se présente d'abord, & il raporte tout ce qui s'en trouve de plus certain dans les plus célébres Auteurs. En voici quelques-uns des principaux traits & des plus curieux, pour faire connoître la sagesse de leurs maximes par raport au gouvernement. Chaque Citoyen étoit obligé de rendre compte incessamment au Magistrat de ce qu'il avoit apris qui concernoit le public, sans le communiquer à d'autres. Il étoit étroitement défendu à tous particuliers de s'entremettre des affaires d'Etat, & d'en parler ailleurs que dans le Conseil. Il n'étoit permis qu'au seul Magistrat d'en découvrir au peuple ce qu'il jugeoit à propos de rendre public. Ils tenoient, enfin, pour maxime, que rien n'étoit plus à craindre à la Nation que le changement de leurs Loix, de leurs Coutumes & de leurs Magistrats. Ce fut aussi le motif le

plus

plus ordinaire, & le plus pressant dont leurs Genéraux se servirent pour les animer à combattre, & à repousser les Romains, lors qu'ils en furent attaquez.

Toutes ces maximes étoient observées dans l'Etat des Parisiens, de même que dans les autres Provinces des Gaulois. Les Romains y établirent leurs Loix & un Magistrat dans la ville de *Lutéce*, leur Capitale, sous le titre de *Préfect* ou *Gouverneur*, *Præfectus Urbis.*

L'Auteur raporte comment ce titre de Préfect ou Gouverneur de la ville fut changé en celui de Comte sous le Régne de *Clotaire III.* l'an 665. Il fait un dénombrement du pouvoir & de toutes les fonctions de ce Magistrat. Il y parle des autres Magistrats inférieurs à celui-ci, qui rendoient la justice dans les petites villes, les bourgs, & les villages du ressort de sa jurisdiction & dont les appellations relévoient devant lui.

Il fait voir comment la Comté de Paris ayant été infeodée, le Comte propriétaire établit un Magistrat pour rendre la justice en son nom sous le titre de *Vicomte, quasi vices Comitis gerens.*

gerens. Qu'enfin cette Comté de Paris ayant été réünie à la Couronne l'an 1032 par le décès sans hoirs mâles du dernier Comte titulaire, le Magistrat qui ne devoit plus rendre la justice au nom du Comte, mais au nom du Roi, prit le tître de *Prévôt*, *quasi à Rege præpositus jure dicendo*, qui est le tître qu'il a toujours conservé, & qu'il porte encore aujourd'hui.

On trouve ensuite dans ce Traité toutes les prérogatives de ce Magistrat & celles de sa Jurisdiction, qu'il seroit trop long de raporter & qui se peuvent voir dans le Livre même. Il y est parlé entr'autres choses du privilége du Sceau du Châtelet; & à cette occasion l'Auteur recherche l'origine des Sceaux publics, & rend raison de ce privilége à l'égard de celui de la Prévôté de Paris.

Ce qui suit concerne les abus qui s'étoient introduits dans la Jurisdiction du Châtelet de Paris & dans les autres Justices du Royaume, les causes, & les mauvais effets de ces abus & comment S. *Louis* les réforma, & rétablit le bon ordre dans l'administration de la justice. Il continuë

nuë l'Histoire de cette Jurisdiction jusqu'à nos jours & la finit en ces termes. *Il n'y a eu depuis ce tems-là, jusqu'au Régne de* Louïs le Grand, *aucun changement considérable dans la Jurisdiction du Châtelet de Paris. C'est à la profonde sagesse de sa Majesté que nous sommes redevables de la séparation de l'office de Lieutenant Civil en deux Magistratures, l'une pour la Jurisdiction ordinaire, & l'autre totalement occupée des soins de la Police, & du bien public. C'est encore à son juste discernement, que nous sommes beaucoup plus obligez de l'heureux choix des grands Magistrats, qui ont toujours occupé, & qui occupent encore ces deux importantes Places, d'où dépendent notre repos & notre félicité. C'est lui enfin, qui a fait cesser tous les désordres que la multiplicité des Justices Subalternes causoit dans Paris, & qui a rétabli, dans cette grande ville, l'unité de Tribunal, si nécessaire pour y maintenir l'ordre & la tranquillité publique. Ainsi voilà ce qui nous restoit à expliquer pour faire connoître l'état présent de la Jurisdiction, mais comme nous ne pourrions y employer ni de meilleurs ni de plus*

forts

forts termes que ceux des Edits mêmes, qui ont fait tous ces sages établissemens; nous les raporterons dans toute leur étenduë, à l'exception de ceux qui ne concernent que le Tribunal de Police en particulier qui ont ci-après leur Chapitre séparé.

Comme toutes ces Observations concernent la Jurisdiction du Châtelet en général, l'Auteur employe les titres suivans à l'examen de cette même Jurisdiction par rapport à la Police en particulier.

Il y établit d'abord, par l'autorité des plus célébres Auteurs, cette maxime, qu'il est important de ne confier les premiers soins de la Police en chaque ville qu'à un seul Tribunal. *Platon* dans son Traitté des Loix fait consister toute l'harmonie d'un bon & sage gouvernement dans cette unité. Par ce moyen, dit ce Prince des Philosophes, une République composée d'une multitude d'habitans peut être gouvernée comme une seule famille, & une grande ville comme un seul homme. *Aristote* son disciple étoit de ce même sentiment. Il ajoute que comme les parties du corps humain si différentes en opérations ne s'accordent

dent entr'elles dans cette parfaite union où nous les voyons, que parce qu'elles ne sont animées que d'une seule & même vie, de même si la police qui est l'ame de la Cité n'est unique, & uniforme en chaque ville, toutes les parties de ce corps civil & politique y seront en desordre. Voila quelques-unes de ces autoritez citées par nôtre Auteur, il seroit trop long de les raporter toutes.

Il fait voir ensuite que le Prévôt de Paris a toûjours joui de cette prérogative, d'être le seul Magistrat ordinaire de Police en premiere instance dans la ville de Paris.

Il en raporte plusieurs preuves tirées des Ordonnances de nos Rois & plusieurs Arrêts du Parlement qui l'ont maintenu dans cette possession contre ceux qui auroient entrepris de l'y troubler.

Il prend de là occasion de raporter l'Histoire des Justices Seigneuriales que nous avons vû s'exercer dans Paris, de celles que les grans Officiers de la Couronne y ont fait exercer autrefois sur certaines professions, qui avoient rapport à leurs Offices, comme le grand Chambel-

béllan sur les drapiers, les merciers, les pelletiers. Le grand Ecuyer sur les Maréchaux, & autres gens de forge. Le grand Pannetier sur les Boulangers; & le grand Bouteiller sur les Marchands de vin, & les Cabaretiers. L'origine de la Prévôté de l'Hôtel, du Bailliage du Palais, & les réglemens d'entre la Jurisdiction du Châtelet, & celle de l'Hôtel de Ville. Il seroit impossible de raporter tout ce qu'il nous donne de nouveau & de curieux sur chacune de ces matiéres, & on ne peut extraire un si grand nombre de faits & de preuves, sans affoiblir de beaucoup les idées qu'en donne le Livre même.

Il parcourt ainsi tout ce qui s'est passé de plus considérable dans la Police & le Gouvernement de la ville de Paris depuis son établissement jusqu'à présent, & conclut enfin cette importante matiére en ces termes.

„ Aussi-tôt que le calme fut ré„ tabli dans l'Etat & avec nos voi„ sins par la Paix des Pyrenées, le „ Roi, dont la profonde sagesse a „ toûjours égalé sa suprême autori„ té, porta d'abord ses premiéres

„ vûës

„ vües à rendre ſes ſujets les plus
„ heureux peuples de la Terre. L'a-
„ bolition des duels & des blaſphê-
„ mes, la ſureté publique rétablie,
„ les Sciences, le commerce, & les
„ Arts protegez, les abus qui s'é-
„ toient introduits dans les Finances
„ réformez, en furent les premiers
„ fruits; la Police de Paris ſur tou-
„ te choſe lui parut un ſujet digne
„ de ſes Royales applications. Il
„ établit un Conſeil exprès pour en-
„ trer dans le détail de toutes ſes
„ parties. Ce Conſeil fut composé
„ de Monſieur le Chancelier, de
„ Mr. le Maréchal de *Villeroy*, &
„ de Meſſieurs *Colbert*, d'*Aligre*,
„ de *Lézeau*, de *Machault*, de *Se-*
„ *vé*, de *Menardeau*, de *Morangiel*,
„ *Poncet*, *Boucherat*, de la *Mar-*
„ *guerie*, *Puſſort*, *Voiſin*, *Hotman*,
„ & *Marin*.

„ Les ſeances en commencerent
„ le Jeudi 28. Octobre 1666. & con-
„ tinuerent toutes les ſemaines quel-
„ ques fois pluſieurs jours juſqu'au
„ 10. Fevrier 1667. Ce fut dans ce
„ Conſeil, & enſuite de ces déli-
„ berations, que le Roi forma tous
„ ſes grands deſſeins pour la Police
„ de Paris, que nous avons vû de-

„ puis si heureusement executez. La
„ multiplicité des tribunaux qui
„ avoient recommencé leurs entre-
„ prises pour partager l'autorité avec
„ le Prévôt de Paris avoit été une
„ des principales causes de sa deca-
„ dence. Le Roi fit à cet égard ce
„ que fit *Auguste* en pareille occa-
„ sion pour le rétablissement de la
„ Police de Rome : non seulement
„ il en interdit la connoissance à
„ tous les autres tribunaux ; mais
„ dans le Châtellet même, il la se-
„ para de la jurisdiction civile con-
„ tentieuse, & créa un Magistrat ex-
„ près, pour exercer seul cette an-
„ cienne Jurisdiction du Prévôt de
„ Paris. En effet, ce qu'on apelle
„ Police, n'ayant pour objet que le
„ service du Prince, & l'ordre pu-
„ blic, elle est incompatible avec
„ les embarras & les subtilitez des
„ matiéres litigieuses, & tient beau-
„ coup plus des fonctions du Gou-
„ vernement que de celles du Bar-
„ reau : le paralléle de ces deux
„ grands Princes fut enfin accompli
„ dans le choix des sujets pour rem-
„ plir ce poste important. *Auguste*
„ le confia d'abord l'un après l'au-
„ aux deux personnes de sa Cour &
de

„ de ses Conseils, dont la sagesse,
„ les lumieres, la probité & la fidelité
„ lui étoient mieux connües ; & le
„ Roi, dont le juste discernement
„ s'est toûjours fait admirer, a choisi
„ dans ses Conseils successivement
„ pour le même dessein deux sujets
„ qui possédent dans un degré émi-
„ nent toutes ces rares qualitez, &
„ toutes les autres, qui font les
„ grands hommes, & les parfaits
„ Magistrats.

Il raporte ensuite toutes les Ordonnances & tous les Réglemens, qui ont été faits depuis le Régne du Roi, & qui ont porté la Police de Paris à l'état de perfection qui fait aujourd'hui nôtre bonheur, l'estime, & l'admiration des Etrangers.

De ces Remarques générales, qui concernent le Tribunal en corps & le Magistrat qui y préside, l'Auteur passe aux autres Officiers qui entrent aussi en participation de ces grans soins & de ces fonctions importantes qui ont pour objet le bon ordre & le bien de l'état.

Il range ces Officiers sous trois différentes Classes, suivant l'ordre naturel, qui s'observe dans les affaires;

l'Introduction au Tribunal, l'Instruction, & le Jugement.

Dans les affaires des particuliers, où le public ne prend aucune part, (ce sont ses propres termes) ce sont les parties interessées qui ont eu le soin elles-mêmes dans les premiers tems de les introduire & d'en faire les poursuites, ainsi qu'elles le jugeoient à propos. On leur a donné depuis des Avocats pour guides, pour Conseil, & pour Orateurs. Les discours de ces savans Grecs & Romains pour leur défense ou celle de leurs Parties en sont des preuves invincibles. Cela suffisoit autrefois que toutes les affaires étoient jugées à l'audience sans autre ministére que celui de la parole: les formalitez & les subtilitez de la procedure, ayant depuis été introduites, on y a ajouté l'établissement des Procureurs, pour en avoir la conduite.

Les plus puissans & les plus religieux des Princes se sont soumis eux-mêmes les premiers à leurs propres loix, pour en faire davantage connoître l'équité & les rendre plus vénérables à leurs sujets. Ils ont été souvent, & sont encore quel-

quefois obligez par cette raison, de former des demandes, ou de se défendre pour la conservation de leur domaine, ou de leurs autres droits. Il ne convenoit pas aussi qu'ils descendissent de leur trône pour venir en personne dans les Tribunaux y demander justice. Le public d'un autre côté, seroit exposé en proye à une infinité d'ennemis, s'il n'étoit continuellement défendu, & il est dans l'impuissance de le faire par lui-même; les Eglises, les veuves, les orphelins & les pauvres seroient sans défense & abandonnez, si le Prince, qui est le Pere commun de la Patrie, n'avoit la bonté d'y pourvoir.

De là est venu l'établissement des Avocats & des Procureurs du Prince pour soutenir & défendre en tout tems ses droits, s'intéresser dans tout ce qui concerne l'ordre & le bien public, faire exécuter les Loix, & prendre en main la défense de l'Eglise, des veuves, des orphelins & des pauvres, toutes les fois que l'occasion s'en présente.

De là nôtre Auteur passe à l'Histoire de l'établissement de ces Officiers dans tous les Tribunaux, leurs

prerogatives & leurs fonctions. Il trouve leur origine dans le Droit Romain, & n'a rien omis de tout ce que les Loix & les plus célébres Auteurs en aprennent. Il passe ensuite à l'usage qui s'est observé en France à cèt égard depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à présent, & il raporte sur cela les Capitulaires de nos premiers Rois, les passages des plus célébres Historiens, les anciens Manuscrits, & plusieurs autres preuves fort curieuses & fort authentiques.

Les affaires étant introduites aux Tribunaux, y doivent être instruites, & ensuite jugées. De là, dit-il, tirent leur origine deux sortes d'Officiers qui ont été établis auprès des Magistrats, & qui entrent en participation de leurs soins, & de leurs fonctions, les uns que les anciens ont nommez *Adjutores Magistratuum*, pour avoir une inspection intime, & continuelle sur le peuple, tenir la main à l'exécution des Loix, faire une partie des instructions nécessaires pour mettre les affaires en état, référer au Magistrat celles qui demandent une prompte expedition, & par leur assiduité multiplier (pour ainsi dire) sa présence, où elle seroit

roit néceſſaire, s'il étoit poſſible qu'il ſe pût trouver en même tems dans tous les lieux où l'on a beſoin de ſon ſecours & de ſon autorité. *Adjutores dicuntur quia magiſtratibus adjungebantur, ut in muniis obeundis eſſent, qui eos adjuvarent.* Les autres que les mêmes anciens ont nommez *Aſſeſſores Magiſtratuum*, ont été établis pour aſſiſter le Magiſtrat au Tribunal, & lui donner avis & conſeil dans le jugement, & dans la déciſion des matiéres les plus importantes, d'où le nom de Conſeillers tire ſon origine. *Aſſeſſores quorum Officium eſt aſſidere Judici, atque conſulere in cauſis, & inde Conſiliarii vocantur.* Les uns, comme dit un ſavant Politique du ſeiziéme Siécle, pour lui aider à remplir ſes fonctions; & les autres pour le conſeiller, *alii qui auxilio, & alii qui conſilio proſunt.*

Il s'arrête d'abord à ces premiers Officiers. Il en prouve l'établiſſement dans les trois plus célébres Républiques de l'Antiquité, les Hébreux, les Grecs, & les Romains.

Leurs villes, dit-il, étoient partagées en différens quartiers que les Hebreux nommoient *Pelek*, les

Grecs χώρα, & les Romains *Regio*. Elles nous apprennent encore qu'il y avoit en chaque quartier un certain nombre d'Officiers pour y exercer comme Aides ou Coadjuteurs des Magistrats, les premiéres fonctions que nous venons d'expliquer. Les Hébreux nommoient celui de ces Officiers, qui avoit l'inspection sur tout le quartier *Sarpelek*, *Intendant*, ou *Commissaire* du quartier, celui qui n'avoit qu'un département dans le quartier, qui étoit ordinairement de la moitié *Surbatsipelek*, Intendant, ou Commissaire de la moitié du quartier, & en général ils les nommoient tous *Surepelakim* le *Kireinh*, Intendans ou Commissaires des quartiers de la ville. Les Grecs nommoient ces mêmes Officiers Δοκιμάσται, πανεπίσκοποι, χωρεπίσκοποι *Enquêteurs*, *Examinateurs*, *Commissaires* des quartiers de la ville, & les Romains *Curatores Regionum*, & *Adjutores Præfecti Urbis*, que tous nos Auteurs ont aussi rendu en François par ce même nom, *Commissaires* des quartiers de la ville, *Aides*, ou *Coadjuteurs* du premier Magistrat.

Il prouve l'établissement de ces mêmes

mêmes Officiers en France dès la naissance de la Monarchie, & il raporte plusieurs Ordonnances ou Capitulaires de nos premiers Rois, qui en font mention. Un Edit de *Clotaire II.* de l'an 615 porte qu'ils étoient créez, *ut pax & disciplina in Regno nostro sit, Christo propitiante, perpetua, rebellio vel insolentia malorum hominum severissimè reprimatur.* Ce qui exprime assez bien leurs fonctions de police. Il nous aprend par trois Ordonnances ou Capitulaires de *Charlemagne* sans datte, de *Louis* le *Débonnaire*, & de *Charles* le *Chauve* des années 829 & 870 que ces Officiers étoient établis dans toutes les Comtez *in omni Comitatu* qui étoient alors les principales Jurisdictions ordinaires du Royaume comme sont aujourd'hui nos Bailliages & Senéchaussez; qu'ils y étoient élûs, & choisis par les Seigneurs du Conseil que nos Rois envoyoient visiter les Provinces; que ce choix ne devoit jamais tomber que sur des sujets d'un mérite distingué, & d'une probité connuë; qu'à l'égard de leurs fonctions, ils étoient chargez d'informer, & de faire toutes les autres instructions nécessaires pour la re-

cherche de la vérité dans les affaires; & qu'enfin ils étoient de même que chez les Romains, les Aides, ou Coadjuteurs des premiers Magiſtrats dans l'adminiſtration de la Juſtice. C'eſt ainſi que ces Ordonnances s'en expliquent. Nous n'en raporterons que la derniére. Voici ce qu'elle porte. *Volumus, ut ſecundùm Capitula avi & patris noſtri in omni Comitatu, hi qui meliores, & veraciores inveniri poſſunt eligantur à miſſis ad inquiſitiones faciendas & rei veritatem diſcendam, utque adjutores Comitum ſint ad juſtitias faciendas.*

A ces premiers tirez des Ordonnances de nos premiers Rois, il y ajoute celles des Auteurs Contemporains. Nous n'en raporterons qu'une pour abréger, elle eſt de *Walafridus Strabo* qui écrivoit environ l'an 840. Il entreprend de prouver le juſte raport qui ſe rencontre entre les Puiſſances Eccléſiaſtiques dans l'ordre Hiérarchique de l'Egliſe, & les Puiſſances temporelles dans l'ordre Civil & Politique de l'Etat. Pour établir ce parallèle il compare

L'Empereur qui étoit alors le Roi de France au Pape.

Les Patrices, qui étoient les Gouver-

verneurs & les Magistrats de ces quatre grandes parties de la Division générale des Gaules, la Celtique, la Belgique, l'Aquitanique, & la Narbonnoise aux Primats qui tenoient ce même rang dans l'Eglise.

Les Ducs qui présidoient aux Provinces particuliéres & qui en avoient le Gouvernement, aux Archevêques de ces mêmes Provinces.

Les Comtes ou premiers Magistrats des principales villes, & des lieux qui en dépendoient aux Evêques, qui avoient aussi le Siége de leur Jurisdiction spirituelle en chacune de ces mêmes villes.

Puis continuant toujours ce même paralléle, il dit que comme les Comtes avoient leurs Commissaires, *missos suos*, pour les soulager dans leurs fonctions & maintenir le peuple dans son devoir ; les Evêques avoient aussi auprès d'eux les *Chorepiscopi* pour leur donner le même secours dans le Gouvernement de leurs Diocéses.

A cette autorité l'Auteur du Traité de la Police ajoute que rien en effet ne pouvoit être plus juste que celle-ci, des Commissaires examinateurs aux Chorevêques, qui sont

aujourd'hui représentez par les Archidiacres & les Archiprêtres. Tout le Diocése étoit partagé entr'eux, comme chacun des Commissaires examinateurs avoit son quartier dans la Jurisdiction temporelle. Ceux-là étoient apellez selon les Canons *in partem sollicitudinis Episcopalis*, & ceux-ci par les Ordonnances étoient établis pour être les Coadjuteurs des Magistrats, *Coadjutores Comitum*. Les uns referoient néanmoins de tout à leur Evêque, *cuncta tamen referant ad Episcopum*, & les autres étoient dans la même obligation envers leur Magistrat. Ainsi jamais parallele n'a été plus juste.

Il continuë ses preuves Chronologiquement à son ordinaire & y fait voir de Siécle en Siécle l'usage de ces Officiers conservé en France jusqu'à présent. Il y fait remarquer leurs anciennes prérogatives, les personnes qualifiées qui ont rempli ces charges jusqu'au Régne de *François I.* que la vénalité & la multiplicité des Offices les rendit moins considérables; que jusqu'en 1531 ils ont eu voix délibérative au jugement des Procès; qu'ils sont toujours du corps des Juges, qu'ils ont droit de Rang

&

& de Séance au Siége, & voix consultative, ou honoraire dans les affaires qu'ils raportent. Il donne ensuite un dénombrement fort exact de leurs fonctions de Police. Il y remarque entr'autres choses dans le Chapitre qui concerne la sûreté publique que l'on peut dire de ces Officiers ce qu'on disoit autrefois à Rome des Tribuns du peuple, que leurs maisons doivent être ouvertes jour & nuit comme un port & un Réfuge assûré à tous ceux qui sont en quelque péril ou qui ont besoin de quelque secours. *Moribus Romanorum constitutum fuit ut ne domus Tribunorum noctu clauderentur*, sed interdiu noctuque *indigenti cuiquam eorum auxilio paterent quasi portus quidam & refugium periclitantium.* Il conclut enfin cette matiére par tous les priviléges que nos Rois ont accordé à ces Officiers & dans lesquels ils ont été confirmez de Régne en Régne jusqu'à présent.

L'ordre que l'Auteur s'est prescrit le détermine à parler des Conseillers en cèt endroit. Il prouve encore l'antiquité, la dignité & les fonctions de ces Officiers. Il remonte par ces preuves jusques aux

tems les plus reculez de la plus profonde Antiquité, & les continue jusqu'à nos jours. Il dit en particulier de ceux du Châtelet de Paris, que la dignité de ce premier Tribunal des Justices ordinaires du Royaume, & les qualitez éminentes de ses Magistrats y ont toujours attiré des sujets d'un mérite distingué, pour en former le Conseil; que le grand nombre & l'importance des affaires qui s'y traitent, & que l'on y voit naître, instruire, & juger ajoute encore tous les jours de nouvelles lumiéres à celles qui sont aquises avant que d'y entrer, qu'ainsi l'on peut dire à juste titre de cette Compagnie que c'est l'une des plus savantes de la Justice & un véritable Seminaire de Magistrats, qu'en effet il n'en sort aucuns Sujets que pour passer dans les plus hautes dignitez de la Robe, & qu'ils y paroissent toujours avec éclat.

ARTICLE II.

ΙΟΥΛΙΟΥ ΠΟΛΥΔΕΥΚΟΥΣ ΟΝΟΜΑΣΤΙΚΟΝ ἐν Βιβλίοις δέκα. JULII POLLUCIS ONOMASTICON

CON *Græcè & Latinè*, * *&c.* C'est-à-dire, *l'Onomasticon de Julius Pollux en Grec & en Latin, corrigé, suppléé, & expliqué très-considérablement de nouveau après la belle Edition de Wolfgang Seberus, comme on peut le voir dans les Préfaces. Outre les Notes de Seberus déja imprimées ci-devant, on y a joint le très-savant Commentaire de Godefroy Jungerman, qu'on a enfin tiré des ténébres, où il étoit caché, & un autre de Joachim Kuhn, fait avec le secours d'un Manuscrit d'Anvers, des diverses Leçons d'Isaac Vossius, & des Remarques de Cl. Saumaise & de Henri de Valois. Le tout ramassé & mis en ordre, pour les sept premiers Livres, par Jean Henri Lederlin, Professeur en Langues Orientales à Strasbourg, & pour les trois derniers Livres par Tibére Hemsterhuis, Professeur en Philosophie & en Mathématiques à Amsterdam; lesquels y ont ajouté les diverses Leçons d'un Manuscrit*

* *On peut voir la suite du Titre Latin dans les Nouvelles de Mai 1706. pag. 598.*

crit. de Falckembourg, & leurs Notes, & ont eu soin de l'Edition. Avec des Indices nouveaux très-amples. A Amsterdam chez Henri Wetstein. 1706. in fol. pagg. 1388. sans les Préfaces & sans les Indices.

L'Onomasticon de *Julius Pollux* avoit extrêmément besoin de la main de quelque habile Critique, pour en corriger les fautes, que les Copistes y avoient faites, & qui étoient presque en plus grand nombre que dans aucun autre Auteur Grec. La raison en est qu'il faut entendre parfaitement la Langue Grecque, pour ne pas faire un grand nombre de fautes, en copiant le Manuscrit d'un Ouvrage de la nature de celui-ci. Tout étant composé de mots détachez & qui n'ont presque point de liaison entr'eux, il est impossible qu'on soit conduit par le sens. D'ailleurs un bon nombre de ces mots sont des mots, qu'on ne trouve que très-rarement dans les Auteurs Grecs, & quelques-uns que *Pollux* n'a lûs, que dans des Auteurs que nous n'avons plus. Il est vrai que le savant *Wolfgang Seberus* avoit tra-

travaillé utilement sur l'*Onomasticon* de *Pollux*, & nous n'avions rien de meilleur jusqu'à présent que l'Edition qu'il en publia. Mais il s'en faloit beaucoup qu'il n'eut corrigé toutes les fautes des Copistes, supléé à toutes les Lacunes, & levé toutes les difficultez dans ses savantes Notes.

On ne sauroit donc que loüer la diligence du Sieur *Wetstein* & les soins qu'il a pris pour nous procurer une meilleure Edition de *Pollux*, que celles que nous avions jusques ici. Nous devons souhaiter qu'il y trouve si bien son compte, qu'il soit animé par là à nous donner d'autres Auteurs Grecs, qui soient encore d'un usage plus général que *Pollux*, comme seroient, par exemple, les Oeuvres de *Plutarque*, celles de *Platon*, &c.

1. Le Sr. *Wetstein* forma le dessein de l'Edition de *Pollux*, lors qu'il eut aquis les diverses Leçons recueillies par *Isaac Vossius*. Alors il s'adressa à feu Mr. *Kuhn* Professeur en Langues Orientales à Strasbourg, si connu par la belle Edition qu'il nous a donnée d'*Elien*, & qui étoit la meilleure que nous eussions, avant l'ex-

l'excellente, qui nous a été procurée par les soins de Mr. *Perizonius*. Mr. *Kuhn*, qui avoit déja publié, il y avoit plus * de vingt ans, un Essai de Notes sur *Pollux* ne rejetta pas la priére du Sr. *Wetstein*, qui fut accompagnée de la promesse de lui fournir tous les secours possibles, pour faire un Ouvrage, dont le Public eût lieu d'être satisfait. Le savant Jésuite *Daniel Papebroch* fournit le Manuscrit d'Anvers; Mr. *Grævius* les Remarques de Mr. de *Saumaise* & de Mr. de *Valois*. Tous ces secours furent communiquez à Mr. *Kuhn*: mais il lui en manquoit encore un, qu'il eut souhaité ardemment d'avoir. C'étoit les Notes du savant *Godefroy Jungerman*, qu'on savoit être cachées en quelque endroit en Allemagne; mais que Mr. *Kuhn* ne pût jamais avoir; quoi qu'il aprît, enfin, avant sa mort, l'endroit où elles étoient. Un Cordonnier d'*Altorf* les avoit euës en gage, pour la valeur de quatre écus. Mr. *Obrecht* ayant recouvré ce Manuscrit, le prêta pour en tirer une

Copie,

* *En* 1676.

Copie, & permit, enfin, qu'on se servît même de l'Original.

Le même Mr. *Obrecht* connu de tous les Savans procura au Sieur *Wetstein*, Mr. *Lederlin* Disciple de Mr. *Kuhn*, pour rediger ces matériaux en ordre, pour avoir soin de l'Edition, & pour y ajouter ses propres Notes. On en étoit, pour l'Impression au *Chapitre* 27. du *Livre VII.* lors que Mr. *Lederlin* fut apellé à Strasbourg pour remplir la place de feu Mr. *Kuhn* son Précepteur. Mr. *Hemsterhuis* succéda à Mr. *Lederlin*, & l'Edition n'étoit pas encore achevée, lors qu'il fut fait Professeur en Philosophie & en Mathématique dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam. Voilà un Abrégé de l'Histoire de cette Edition, telle que nous la donne le Sr. *Wetstein*, dans une courte Préface qu'il a mise à la tête.

2. Elle est suivie de la Préface de Mr. *Kuhn*, où il rend raison de son travail. Il nous aprend que le Manuscrit d'Anvers, dont nous avons parlé, a été possedé premiérement par *Demetrius Chalcondyle* homme Grec d'origine, & qu'ensuite ayant passé par diverses mains, il est maintenant

tenant

tenant dans la Bibliothéque des P P. Jésuites d'Anvers. Il loüe beaucoup les diverses leçons du Manuscrit de *Vossius*, qui lui ont aidé à corriger une infinité d'endroits, & à remplir un très-grand nombre de lacunes. Quant aux diverses leçons & aux Remarques de Mr. de *Saumaise* elles tirent leur origine des Manuscrits de la Bibliothéque Palatine, qu'il avoit consultez dans sa jeunesse. Il cite aussi quelquefois un Manuscrit de Mr. *Pithou*. A l'égard du Manuscrit de Mr. de *Valois*, Mr. *Kuhn* avoüe qu'il ne fait rien sur son sujet.

3. On voit ici en troisiéme lieu la Préface de Mr. *Lederlin*, qui nous rend aussi raison de son travail. Il nous aprend qu'il a suivi pour le Texte l'Edition de *Seberus*, après l'avoir corrigée de la maniére que Mr. *Kuhn* l'avoit fait sur son Edition par le moyen des secours, dont nous venons de parler & par sa propre industrie. Mr. *Lederlin* croit que pour bien faire, il auroit falu corriger entiérement la Version Latine de *Gualtherus*, ou en faire une nouvelle, ou plutôt publier *Pollux* sans aucune Version. En effet *Pollux* raporte

tous

tous les mots differens dont les Grecs se servent pour signifier châque chose. C'est là le but de son Ouvrage, afin de fournir abondance de mots à ceux qui voudront écrire en Grec. Or comment peut-on trouver en Latin, qui est une Langue fort pauvre, si on la compare à la Grecque, assez de termes, pour répondre à châque terme Grec, qu'employe *Pollux*? D'ailleurs il cite les expressions Poëtiques, celles qui sont en usage chez les Poëtes Tragiques ou Comiques, celles dont il n'y a que quelques Auteurs qui se servent. Le moyen d'expliquer tout cela en Latin? On n'a qu'à jetter les yeux sur la Version Latine de *Gualtherus*, pour voir que cela est entiérement impossible. Que l'on compare, par exemple, le Grec de la Section 70. du Livre III. avec la version Latine, & on verra qu'à l'égard d'un Auteur comme *Pollux*, une Version Latine est également impossible & inutile. Cependant Mr. *Lederlin* prit la peine de corriger le mieux qu'il fut possible la Version Latine du premier Livre de nôtre Auteur, dans lequel même il avouë qu'il a laissé quelques fautes. A l'égard de tous

les autres Livres Mr. *Lederlin* n'a corrigé que les fautes les plus grossieres, parce que dans le tems qu'il travailloit au second Livre, il reçut une Lettre de Mr. *Obrecht*, qui l'avertissoit qu'il étoit d'avis, qu'on ne changeât rien à la Version de *Gualtherus*, & qu'on n'en fit point de nouvelle.

A l'égard du Texte Grec, outre les secours, dont nous venons de parler, Mr. *Lederlin* a consulté toutes les Editions précédentes; savoir celle de Venise de 1502. celle de Florence de 1520. celle de Bâle de 1536. avec la Préface de *Simon Grynæus*, & celle de Francfort de 1608. les premiéres de ces Editions ont servi à corriger les fautes d'impression de la derniére, qui a servi de fondement à celle dont nous parlons

Pour ce qui regarde les Notes, on trouve celles de *Seberus* & de *Gualtherus* toutes entiéres, telles qu'elles sont dans l'Edition de Francfort: celles de Mr. *Kuhn*; & celles de *Jungerman*, qui sont d'ordinaire assez longues & très-judicieuses. Il s'étoit servi d'un Manuscrit de la Bibliothéque Palatine, & d'un autre

tre de *Labbe*, mais qui n'alloit que jusqu'à la *Section* 81. *du Liv. I.* Ce Manuscrit Palatin est très-excellent & a servi infiniment à corriger le Texte de *Pollux*. *Jungerman* s'étoit donné la peine de fouiller dans tous les Auteurs Grecs citez par *Pollux* pour y déterrer les passages qu'il en allégue, & cèt immense travail lui avoit donné le moyen de corriger un grand nombre de passages de l'Onomasticon.

Outre ces secours, Mr. *Lederlin* a eu un Exemplaire de l'Edition de Bâle, tout rempli de corrections, de diverses leçons, de suplémens des lacunes, écrits à la marge en très-petit caractére & quelquefois même sur les mots imprimez. On ne sait pas bien qui en est l'Auteur, mais on soupçonne que c'est le savant *Falckembourg* grand Ami d'*Henri Etienne*, parce qu'on a vû de l'écriture, qui est constamment de ce même savant, & qui ressemble fort à celle-là. Quoi qu'il en soit, il paroit par l'usage qu'on a fait de ces corrections & de ces diverses leçons, qu'elles ne sauroient être plus importantes. On a encore ajouté les Corrections de *Canterus*, qui font

sont en petit nombre, mais quelquefois assez heureuses. Enfin Mr. *Lederlin* y a aussi joint ses propres remarques, dont il parle avec beaucoup de modestie, mais ausquelles le Public ne manquera pas de donner les loüanges, qu'elles méritent.

A son retour à Strasbourg Mr. *Lederlin* passa par Paris, & ayant vû cinq Manuscrits de *Pollux* dans la Bibliothéque du Roi de France, dont il croit qu'on n'a pas fait usage, il les parcourut, autant que le peu de tems qu'il avoit lui en donna le loisir. Il nous donne à la fin de sa Préface les diverses leçons qu'il en a tirées.

4. On trouve en quatriéme lieu la Préface de Mr. *Hemsterhuis*, qui est assez longue, & qui contient bien des choses importantes. Il nous explique la peine qu'il a euë à se déterminer à entrer dans le travail de Mr. *Lederlin* & à le continuer. Il nous avertit que quelque excellentes que soient les Notes de Mr. *Kuhn*; il ne les a pas continuées avec le même soin dans la suite de l'Ouvrage, qu'il a fait au commencement. Quelles qu'elles soient, elles sont pourtant toutes très-utiles,

pour

pour la perfection du Texte & pour l'intelligence de *Pollux*.

Ensuite, Mr. *Hemsterhuis* nous donne la Vie de *Pollux*, il nous parle de ses honneurs, de ses Etudes, de la réputation qu'il a aquise, de ses Ecrits, & principalement de son *Onomasticon*. Il refute ceux qui ont crû que *Lucien* avoit mal parlé de *Pollux*, dans le Dialogue, qui a pour titre *Lexiphanes*, où ce Satyrique raporte plusieurs vieux mots, qui se rencontrent dans *Pollux*. Mais on remarque qu'il y en a aussi qui ne s'y trouvent point. On montre aussi que le Portrait que fait *Lucien* ne convient point à nôtre Auteur.

On passe de là aux Ouvrages de *Pollux*, dont on dit que le principal est l'*Onomasticon*, que son importance nous a conservé, au lieu que ses autres Ouvrages ont été perdus. Cela donne occasion à Mr. *Hemsterhuis* de parler des *Onomasticons* en général, & des Auteurs, qui en ont composé; d'où il descend à celui de *Pollux*. Il nous donne ensuite quelques diverses Leçons, que Mr. *Kusterus*, célébre par son Edition de *Suidas*, avoit ti-

 rées

tées de deux Manuscrits, qu'il avoit vûs à Paris, ayant formé le dessein de publier l'*Onomasticon* de *Pollux* avant qu'il sût qu'on en avoit entrepris une Edition à Amsterdam. Il parle fort avantageusement de l'Exemplaire de *Falckenbourg*, dont nous avons fait mention ci-dessus. Il dit que ce seul Exemplaire suffit pour faire voir, que *Pollux* est parvenu à nous fort mutilé. Il justifie ensuite son Auteur, contre ceux qui l'ont accusé d'avoir repris *Platon*, *Aristote*, & divers autres grands Hommes de l'Antiquité; & il fait voir que ce n'est pas le seul parmi les Anciens, qui en ait usé ainsi. *Denys* d'Halicarnasse, *Longin*, *Galien* & divers autres sont coupables de la même faute, si c'en est une. D'ailleurs, quelque excellent que soit un Auteur, quelque bien qu'il parle une Langue, il est impossible qu'il ne lui échape quelque mot impropre, quelque période vicieuse. C'est aux Grammairiens à remarquer ces fautes; afin que ceux qui prendront ces Auteurs pour modéles ne les imitent pas dans leurs défauts, de même que dans ce qu'ils ont de bon.

Mr. *Hemsterhuis* nous parle après

cela

cela de la Méthode qu'il a suivie dans l'Edition des derniers Livres de *Pollux*, dont il a eu soin. Il a changé quelquefois le Texte, quand il a jugé qu'il étoit fautif, & cela sur la foi des Manuscrits; dont il rend raison dans ses Notes, qui sont d'abord assez courtes. Mais ayant pris du goût dans son travail & de l'amour pour son Auteur; il s'est donné un peu plus de carriére dans la suite, & les a fait beaucoup plus longues. Il promet même sur la fin de sa Préface de nous donner un jour un Commentaire entier & plus ample sur le même Auteur.

5. Toutes ces Préfaces sont suivies de celle que *Seberus* avoit mise au devant de son Edition, de celle de *Grynaeus* au devant de l'Edition de Bâle de 1536. de celle de *Carteromachus* en Grec & en Latin, qui est au devant de l'Edition de Florence, de 1520. & de l'Epître Dédicatoire d'*Alde Manuce*, qui est au devant de l'Edition de Venise de 1602. Ce n'est pas sans raison qu'on a inséré ici toutes ces Préfaces. Car comme cette Edition de *Pollux* rendra toutes les autres inutiles, ces Préfaces se seroient perdues avec le

ARTICLE III.

Recueil des Voyages * *qui ont servi à l'établissement & aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces Unies des Pays-bas.* Tome cinquième. A Amsterdam, aux Dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire, chez qui l'on trouve un assortiment général de toute sorte de Musique. 1706. grand in 12. pagg. 603. du caractére des volumes précédens.

I. Le Premier Voyage, dont l'on trouve la Relation dans ce Volume, est celui de *Seyger van Rechteren* Consolateur des Malades & depuis Prévôt Général d'Overyssel, aux Indes Orientales, avec une Relation de l'Etat de l'Isle Formose par

* *On a parlé du premier Tome, dans les Nouvelles d'Avril* 1704. *pag.* 412. *du second dans celles de Mai* 1704. *pag.* 537. *du troisième dans celles de Janvier.* 1706. *pag.* 77. *& du quatrième dans celles d'Avril* 1706. *pag.* 435.

par *George Candidius* Pasteur; & une Description de la ville de Macao ou Macau.

1. Quoi que l'on connoisse un très-grand nombre de poissons différens, que la Mer nourrit dans son sein, il y a grande apparence, qu'on ne les connoît pas tous. Les Voyageurs en découvrent tous les jours quelques nouveaux. On nous aprend dans cette Rélation qu'on aperçut près du Cap de Bonne Espérance, une espêce de Monstre afreux, qui s'aprocha d'un des Vaisseaux de la Compagnie. Il sembloit avoir sept têtes, & sa gueule étoit si large, qu'il eut pû avaler un Bœuf entier. S'il eut touché le Navire, il y a aparence qu'il l'eut fait périr. Il étoit aussi gros que les plus grosses Baleines, de couleur grise & tout velu. Tous ceux qui le virent, dirent qu'ils n'en avoient jamais vû de semblable, quoi que le Capitaine eut déja été trois fois aux Indes, & qu'il eût fait le tour du Monde, par le Détroit de *Magellan*.

2. Il y a de fort grans Serpens dans l'Isle de *Néra*. Notre Voyageur, qui perdoit souvent des poules, sans savoir ce qu'elles deve-

noient, fut averti par un de ses Voisins, que les Serpens les mangeoient. Pour en savoir la vérité, il mit des gens en sentinelle pendant la nuit. Un Serpent vint & en avala quelques-unes. On y courut, on lui coupa la tête & la queuë, & on lui ouvrit le Ventre, où l'on trouva un Cochon de lait, un Canard & cinq Poules. Ceux qui avoient fait cette expédition, tirérent tout cela, le firent cuire, & le mangérent avec la chair du Serpent même, qui n'étoit point venimeuse.

3. On trouve dans ce Voyage une Rélation de l'Empire de la Chine, que l'on pourra confronter, avec celles qu'on nous en a données depuis, pour voir ce qu'on en doit croire.

4. Mais celle sur tout de l'Isle Formose faite par un homme qui y a fait un assez long séjour est très-considérable. On peut l'opposer à la Rélation fabuleuse, qui en a été faite depuis peu de tems, & dont on a parlé ailleurs *. Ce n'est pas qu'il n'y aît encore ici bien des choses extraor-

* *Voyez les Nouvelles de Novembre 1704. pag. 511.*

traordinaires, & qui surpassent presque toute croyance. On nous dit, par exemple, que lors que les femmes sont encore fort jeunes, il ne leur est pas permis, quoi que mariées, de mettre des enfans au Monde. Quand elles deviennent grosses, leurs loix, ou leurs coutumes veulent qu'elles se fassent avorter par force. Pour cèt effet la Prêtresse, car ce sont les femmes qui font le service Public dans cette Isle, la Prêtresse, dis-je, leur foule le ventre ou marche même dessus, jusques à ce que le fruit en soit sorti. On peut juger quelles sont les souffrances de ces pauvres femmes, & combien il y en a qui en meurent. Il faut qu'elles ayent 35. ou 37. ans pour pouvoir mettre des enfans au monde. L'Auteur dit qu'il a vû des femmes, qui avoient déja fait périr leur fruit quinze ou seize fois. J'avouë qu'il faut que je fasse un grand effort sur moi-même, pour croire de pareilles choses.

Les Formosans adorent plusieurs Dieux, entre lesquels il y en a deux principaux, dont ils disent, que l'un habite au Sud, & ils le nomment *Tainagisangar*. C'est lui qui prend

 soin

-soin des hommes, & qui les rend bien faits & de bonne mine. La Déesse sa femme, qui se nomme *Tecarocpada*, habite à l'Est. Lors qu'il tonne de ce côté-là, ils disent que c'est la Déesse, qui parle à son Mari, & qui le querelle de ce qu'il n'envoye point de pluye sur la Terre. C'est pourquoi l'on voit que le tonnerre est suivi de la pluye. C'est à elle que les femmes adressent leur culte. L'autre de leurs principaux Dieux, qui se nomme *Sarisang*, habite au Nord. Il est méchant; il rend les hommes laids & les marque de petite verole. Ils l'invoquent, afin qu'il ne leur fasse point de mal. Ils ont encore deux autres Dieux, à qui ils s'adressent, quand ils vont à la guerre. L'un se nomme *Taucafusta*, & l'autre *Tupuliap*. Il n'y a que les hommes, qui les invoquent.

Le Mariage ne dure chez les Formosans, qu'autant qu'ils le veulent bien. Le Mari peut répudier sa Femme, & la Femme son Mari. Ainsi il arrive quelquefois, qu'un homme fait autant de divorces dans une année qu'il y a de mois. Mais aussi un homme n'a-t-il qu'une femme

me à la fois ; il arrive rarement qu'quelcun en aît deux, & en général, ils croyent que ce n'est pas bien fait. On a joint à cette Rélation un Mémoire touchant le moyen d'étendre la Religion Chrétienne dans l'Isle Formose, 5. Cela est suivi d'un examen, pour savoir si les frais que la Compagnie des Indes pouvoit faire pour la continuation du Commerce à la Chine & au Japon, pourroient être remboursez par les profits, qui en reviendroient ; & s'il y auroit du gain outre cela ; ou si les Vaisseaux, les Troupes, & les sommes qu'on y employoit pouvoient être employées ailleurs plus avantageusement. 6. On trouve après cela la Description de la ville de Macao faite par *Marc d'Avalo* Italien. On prétend que dans le tems que cette Description fut composée, cette ville étoit la meilleure Place & la plus forte, que les Portugais eussent dans les Indes & celle qui leur apportoit le plus de profit.

II. Le Second Voyage contenu dans ce Volume est celui de *Henri Hagenaer* aux Indes Orientales commencé l'an 1631. & achevé l'an 1638. On y a joint une

Description de l'Empire du Japon, & une Rélation de la persécution qui y a été faite pendant certaines années aux Catholiques Romains; & quelques autres Piéces, qui concernent les affaires des Hollandois dans ce même Empire & que nous spécifierons dans la suite. Il y a dans la Rélation de ce Voyage un grand détail de tous les Voyages & de tout le Commerce que firent les Vaisseaux, qui étoient commandez par *Hagenaar*. Ce détail même est si grand, qu'il paroît ennuyeux en quelques endroits, sur tout pour ceux qui ne sont pas versez dans ce qui concerne le négoce des Indes.

1. On trouvera ici une Description d'Ormus à l'embouchure du Golfe Persique, & du commerce qui s'y fait. C'est comme le rendez-vous des Marchands d'Arabie, de Perse & de divers autres endroits du Monde. Du reste, l'Isle, qui porte le nom de la Ville Capitale, est tout-à-fait infertile. Elle ne produit ni herbes, ni fruits. Les rochers y sont couverts de sel, & les maisons y sont bâties de pierres salées.

2. On trouve aussi dans cette Rélation une Description de l'état où

où étoit Cambose, dans le tems qu'elle a été écrite. A l'égard de la Description du Japon, dont nous venons de parler, elle a été faite par *François Caron* Directeur pour la Compagnie dans ce Pays-là. On y a ajouté quelques Remarques de *Henri Hagenaar*. *Caron* nous dit qu'on ne sait point si le *Japon* est une Isle ou s'il est joint à la Terre Ferme. Il est vrai que, quand on a avancé vers le Nord-Est, on trouve une Eau, qui a environ onze lieuës de large, & qu'il faut passer avant que d'arriver au Pays de Jesso, où il y a quantité de très-belles fourrures, & qui est fort désert, montueux, & peu fréquenté. Mais cette Eau, qui sépare le Japon du Pays de Jesso se trouve terminée par de grandes Montagnes & par des Pays déserts & qui sont vers la Province d'Ochio. Ce n'est donc que pour ne pas aller par des chemins extrémement longs & aparemment impratiquables, ou, du moins, extrémement difficiles, qu'on a pris jusqu'à présent la voye de l'eau, & qu'on passe dans des barques de Tsunga à Jesso. Au reste, il n'y a rien de si magnifique, que ce qu'on nous dit

des richesses & de la puissance de l'Empereur du Japon. La ville Impériale, qu'on nomme *Jedo*, a plus de cent mille maisons, & ne laisse pas d'être trop petite, pour loger tout le peuple qui l'habite.

Au Japon, les hommes ont ordinairement trois noms particuliers aux trois âges de la vie. Il y a des noms pour l'enfance, qu'il seroit ridicule parmi eux de donner aux jeunes hommes & aux vieillards. Quand ils sont parvenus à l'âge viril, ils changent de nom, & en prennent un, qui leur convient alors; & lors qu'ils sont vieux, ils en changent encore. On nomme tous les Japonois premiérement par leur surnom, parce qu'il est venu de leurs Ancêtres. Ils disent que ceux-ci ont été avant eux au monde, & que par conséquent leur nom doit aussi précéder le nom propre. Lors qu'un Seigneur vient à mourir, on voit dix, vingt, ou trente de ses Sujets & Domestiques, à proportion du nombre, qu'il en avoit, qui se fendent le ventre, & qui meurent avec lui. Ceux qui le font s'y sont obligez pendant sa vie, & lui en ont donné leur parole.

3. L'Hif-

3. L'Histoire de la Persécution faite aux Catholiques Romains du Japon a été écrite par *Reyer Gysbertsz*. Elle est fort circonstantiée; mais l'Auteur ne nous dit point, quelle a été la première origine de cette persécution. On ne sauroit lire ce détail sans être surpris de voir l'industrie infernale que les hommes ont à se tourmenter les uns les autres. On parle avec horreur des persécutions du Tribunal de l'Inquisition, & on a raison; mais si on lit cette Histoire, on verra que les Inquisiteurs Idolatres du Japon ne le cédent point aux Inquisiteurs Chrétiens de l'Europe. On peut croire facilement que les supplices obligérent plusieurs Chrétiens à rentrer dans l'Idolatrie Japonnoise. Il y en eut pourtant un grand nombre, & parmi eux des enfans de six & de sept ans, qui soufrirent avec une grande constance. L'Auteur en attribue en partie la cause à l'opiniatreté naturelle à cette Nation, & au peu de crainte qu'elle a de la mort; d'ailleurs ces prétendus Martyrs étoient généralement fort peu instruits des véritez fondamentales du Christianisme. Toute leur

Religion consistoit à savoir leur *Pater*, leur *Ave Maria*, & quelques courtes priéres adressées aux Saints. On leur avoit aussi fait entendre, qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, une seule Religion, & que qui abjureroit cette Religion, étoit damné éternellement. On avoit ajouté à cela des portraits affreux de l'Enfer & des supplices des damnez. Quoi qu'il en soit, les Japonois ont si bien réüssi par leurs cruautez, qu'au lieu que dans la Province de Nanguesaque, il y avoit quarante mille Chrétiens hommes, femmes, & enfans, en 1626. on n'y en voyoit pas un seul, lors que cette Rélation a été écrite.

4. On trouve après cela le recit de ce qui se passa le 26. d'Octobre 1626. * aux cérémonies & aux réjouissances de la visite que le *Dayro* ou *Dair* rendit à l'Empereur du Japon dans la Ville de Meaco. Cette Rélation a été écrite par *Conrard Crammer*, Député à la Compagnie des Indes Orientales, qui fut présent à cette Cérémonie. Elle me paroit assez ennuyeuse; mais elle ne le

* Il y a dans l'Original 1726.

le ſera pas pour bien des gens, qui aiment ces ſortes de ſolennitez.

5. On voit après cela une Lettre écrite en Japonnois par le premier Magiſtrat de Nangueſacque au Gouverneur Général pour la Compagnie des Indes, le 28. d'Octobre 1642. environ un an après que les Hollandois eurent abordé pour la premiére fois à Nangueſacque. Il leur donne divers avis ſur leur négoce ; & ſurtout il leur conſeille d'ordonner à ceux de leurs Sujets qu'ils envoyeront au Japon, de ne point faire publiquement l'exercice de leur Religion, ſans quoi ils doivent compter, qu'ils n'obtiendront rien de ce qu'ils demanderont.

6. Il y a ici enſuite l'Extrait d'une Lettre du Gouverneur Général des Indes envoyée aux Directeurs de la Compagnie touchant le Commerce du Japon, avec un Mémoire dreſſé par *Leonard Campen*, touchant l'avantage que la Compagnie des Indes Orientales retireroit du Japon, ſi elle pouvoit obtenir la liberté du commerce à la Chine. On nous dit dans ce Mémoire que les Moines & autres Eccleſiaſtiques avoient fait un nombre extraordinaire de Proſélytes

au

au Japon, qu'il y avoit plus de quarante mille ames, qui avoient embrassé leur Religion, & qu'ils seroient allez beaucoup plus avant, si on les avoit laissé faire. Ils s'étoient même imaginez, qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & peut-être eussent-ils eu raison, s'ils eussent eu un Chef expérimenté, pour se mettre à leur tête. On avouë ici, que c'est l'établissement des Hollandois au Japon, qui leur a fait manquer ce coup: mais on n'explique point comment cela est arrivé.

7. Enfin, il y a ici une longue Rélation de la maniére dont les Hollandois ont perdu l'Isle Formose, qui leur fut enlevée par *Coxinga* fils de l'Empereur de la Chine, qui chassé de son Pays par les Tartares, employa les forces qui lui restoient pour s'assurer une retraite en s'emparant d'une Isle très-fertile & d'où il étoit à portée de remonter sur le Thrône de la Chine, si l'occasion s'en présentoit. Cette Rélation a été composée * ou par *Frederic Coyet*, qui commandoit à Formose de la part de la Compagnie, lors qu'elle fut prise par *Ca-*

* *En* 1674.

Coxinga, ou par quelcun de ses Amis. Aussi voit-on qu'on travaille par tout à le disculper & à imputer cette perte au Gouverneur Général de Batavia, & aux Directeurs de la Compagnie des Indes, qui ne sont point ménagez ici, & qu'on accuse d'agir toujours par un certain principe d'épargne, qui porte beaucoup de préjudice aux affaires de la Compagnie.

Après la perte de Formose, *Coyet* & les principaux de son Conseil furent mis en prison, où ils demeurérent deux ans. Enfin, *Coyet* fut condamné à un exil perpétuel dans l'Isle d'Ay, qui est une de celles de Banda; où il demeura jusques à ce que le feu Roi d'Angleterre, alors Prince d'Orange, fut fait Stadthouder & Capitaine Général. Alors les parens de *Coyet* sollicitérent si puissamment ce Prince, qu'il fut remis en liberté, & eut la permission de revenir en Hollande, à condition qu'avant toutes choses, il s'engageroit par serment de s'établir dans l'une des Provinces-Unies, pour y passer le reste de ses jours, sans pouvoir se mettre au service de qui que ce soit pour aller aux Indes.

AR-

ARTICLE IV.

LA VÉRITÉ *de la* RÉSURRECTION *de* JESUS-CHRIST, DEFENDUE *contre B. de Spinosa, & ses Sectateurs; avec la Vie de ce fameux Philosophe, tirée tant de ses propres Ecrits, que de la bouche de plusieurs personnes dignes de foi, qui l'ont connu. Par* JEAN COLERUS, *Ministre de l'Eglise Luthérienne de la Haye.* A la Haye, chez T. Johnson. 1706. in 8. pagg. 268. de deux caractéres.

IL paroît par le titre de ce Livre, qu'il est composé de deux principales Parties. La premiére est un Sermon prononcé par Mr. *Colerus* le jour de Pâques de l'année 1704. sur *Marc XVI.* 1-7. où il prouve la Résurrection de *Jesus-Christ*, & répond aux Objections de *Spinosa* & des autres Ennemis de cette vérité capitale. La seconde est un Abrégé de la Vie de cet Athée, sur lequel nous nous arrêterons uniquement.

Spi-

Spinosa étoit né Juif. Ses parens le nommérent *Baruch*; mais ayant abandonné le Judaïsme, il changea lui-même son nom & se donna celui de *Benoît*. Il nâquit à Amsterdam le 24. Novembre de l'année 1632. Il n'est pas vrai qu'il fut pauvre & de basse extraction. Ses parens étoient des Juifs Portugais Marchands, honnêtes gens, & à leur aise, qui demeuroient à Amsterdam. Il aprit le Latin sous le fameux *François van den Ende*, qui avoit beaucoup de réputation, mais qui, comme on le découvrit dans la suite, jettoit dans l'esprit de ses Disciples des semences d'Athéïsme. *Spinosa* s'attacha ensuite à l'étude de la Théologie pendant quelques années; mais il abandonna cette étude, pour se donner tout entier à la Physique. Il lut *Descartes* avec soin, & parce que ce Philosophe enseigne, qu'il ne faut rien recevoir comme véritable, qu'on n'ait auparavant prouvé par de bonnes & de solides raisons; il en tira cette conséquence, que la Doctrine & les principes des Rabins ne pouvoient être admis par un homme de bon sens. Il évita dès lors le commerce de ces Docteurs, autant

qu'il

qu'il put; & ne se rendit que rarement dans leurs Synagogues. Les Juifs soupçonnérent qu'il vouloit se faire Chrétien; mais il est certain, qu'il n'a jamais embrassé le Christianisme, ni reçû le Bâptême. Les Juifs lui offrirent une pension pour rester parmi eux; mais il ne voulut pas l'accepter.

Mr. *Bayle* raporte dans son Dictionnaire, qu'un Juif donna un coup de couteau à *Spinosa* au sortir de la Comédie, & qu'il en fut blessé au visage, mais sans danger. On nous aprend ici, que le coup ne porta que dans les habits de *Spinosa*, qui gardoit le Justaucorps percé en mémoire de cet événement. Ce coup lui fit voir qu'il n'étoit pas en sûreté à Amsterdam; il pensa à se retirer ailleurs, pour étudier dans quelque retraite paisible & éloignée du bruit. Cependant les Juifs l'excommuniérent, ce qui donne occasion à notre Auteur de faire une longue digression sur l'Excommunication; dont il nous donne aussi un long & fort impertinent Formulaire, qui fait voir combien les Juifs connoissent peu le véritable sens de la Loi, qui leur a été donnée par le Ministére de *Moyse*.

Spino-

Spinosa, quoi qu'excommunié, n'oublia pas que les Juifs ont accoutumé d'aprendre un mêtier, & qu'ils croyent que la Loi le leur ordonne. Il se conforma à cette coutume; il apprit à faire des verres pour des Lunettes d'aproche, & pour d'autres usages, & il y réüssit si bien, que cèt Art lui fournit suffisamment de quoi s'entretenir. Il s'attacha aussi au Dessein, & y fit quelque progrès. Ayant quitté Amsterdam, il se retira chez un homme de sa connoissance, qui demeuroit sur la route d'Amsterdam à Auwerkerke. Il y passa le tems à étudier, & à travailler à ses verres. Quand ils étoient polis, ses Amis avoient soin de les aller prendre chez lui, de les vendre, & de lui en faire tenir l'argent.

En 1664. il se retira au Village de Rynsburg, près de Leide, où il passa l'hyver. Il alla ensuite à Vorbourg à une lieuë de la Haye, où il demeura trois ou quatre ans, pendant lesquels, il se fit beaucoup d'Amis distinguez à la Haye. Ce fut à leur priére, qu'il quitta enfin le Village, pour aller demeurer dans cette agréable Ville. Il étoit fort sobre naturellement, aisé à contenter, bon mé-

nager

nager, & ne cherchant point à vivre aux dépens d'autrui. Il prenoit fort peu de soin de ses habits, ne se distinguant point à cèt égard du simple Bourgeois. Il n'avoit beaucoup de penchant ni à la tristesse, ni à la joye. Il étoit affable, d'un commerce aisé, parlant familiérement à ses Hôtes, & les exhortant de soufrir avec patience des maux, qui étoient comme un partage, que Dieu leur avoit assigné.

Son Hôtesse, qui étoit Luthérienne, lui demanda un jour s'il croyoit qu'elle pût être sauvée dans la Religion, dont elle faisoit profession; à quoi *Spinosa* répondit. *Vôtre Religion est bonne, vous n'en devez pas chercher d'autre, ni douter, que vous n'y fassiez votre salut, pourvû qu'en vous attachant à la pieté, vous meniez en même tems une vie paisible & tranquille.* *Il y a apparence que *Spinosa* ne jugea pas à propos de découvrir ses sentimens à une femme, qui n'y auroit rien compris, ou qui en auroit été scandalisée. Un de ses Amis nommé *Simon de Vries* le voulut faire son héritier; mais *Spinosa* ne vou-

* *Réflexion de l'Auteur de ces N.*

voulut pas que *de Vries* privât son propre frére de son héritage. Le frére fut donc héritier, mais à condition qu'il feroit à *Spinosa* une pension viagére suffisante pour son entretien. L'héritier, pour suivre les intentions du Testateur, voulut donner à *Spinosa* une pension de * 500. florins par an; mais *Spinosa* la trouva trop forte, & la réduisit à 300. qui lui furent toujours exactement payez.

Dès que *Spinosa* eut publié quelque Ouvrage, il se fit un grand nom dans le monde, parmi les personnes les plus distinguées, qui le regardoient, comme un beau génie & un grand Philosophe. Mr. *Stoupe* dans sa *Religion des Hollandois*, reproche aux Théologiens Réformez d'avoir vû imprimer sous leurs yeux en 1670. le *Tractatus Theologico-Politicus* de *Spinosa*, sans s'être mis en peine de le refuter. Mais Mr. *Braunius* Professeur à Groningue a bien fait voir que Mr. *Stoupe* se trompoit, & que plusieurs personnes avoient

* *Environ 600. Livres, monnoye de France.*

écrit contre le Livre de *Spinosa*. Le même Mr. *Stoupe* Commandant à Utrecht pour le Roi de France entretint un commerce de Lettres avec *Spinosa*, & le pria, enfin, de se rendre à Utrecht, où le Prince de *Condé* avoit envie de le voir. Il s'y rendit donc, muni d'un Passeport. On a dit qu'il y avoit eu divers entretiens avec le Prince *de Condé*; mais on nous assure ici qu'il ne put le voir, parce qu'il étoit déja parti d'Utrecht; mais qu'il s'entretint avec Mr. *Stoupe*, qui lui offrit de lui faire avoir une pension du Roi de France, s'il vouloit lui dédier quelque Ouvrage; mais *Spinosa* ne voulut pas le promettre.

A son retour à la Haye, la Populace le regarda comme un Espion, & l'on craignoit qu'elle ne le vint assassiner dans sa Maison; ce qui n'eut pourtant point de suite. Ce fut alors que l'Electeur *Palatin*, voulut l'attirer à Heidelberg, n'ayant, sans doute, ajoute l'Auteur, aucune connoissance du venin, qu'il tenoit encore caché, & qui se manifesta dans la suite plus ouvertement. On a dit ailleurs les raisons, pour lesquelles

quelles il refusa cèt emploi *.

A l'égard de ses Ouvrages, on lui en attribuë, dont il n'est pas sûr qu'il soit l'Auteur ; quelques-uns sont perdus, ou, au moins, ne se trouvent point, les autres sont imprimez & connus de tout le monde. On dit qu'il composa une Apologie de sa sortie hors de la Synagogue, qui n'a jamais été imprimée ; mais notre Auteur n'en a rien pû apprendre, quelques recherches qu'il en aît faites.

On lui attribuë le Livre qui a pour titre *Lucii Antistii Constantis de jure Ecclesiasticorum*, &c. Mais *Spinosa* a nié à une personne distinguée qu'il en fut l'Auteur ; & on n'en a point de preuve convaincante. Le *Tractatus Theologico-Politicus* fut imprimé en 1670. à Amsterdam, chez *Christophle Conrad.* On voit ici le jugement qu'en ont porté deux savans hommes. Pour Mr. *Colerus*, il nous assure, qu'il a lû avec aplication ce Livre de *Spinosa*, & qu'il n'y a rien trouvé de solide ; qu'il n'y a

* *Voyez les Nouvelles de Septembre* 1700. *pag.* 300. & *celles de Décembre* 1700. *pag.* 688.

a que des suppositions, & ce qu'on apelle dans les Ecoles *petition de principe*. Les choses qu'on y avance y passent pour preuves, & dès qu'on les niera, il ne restera à l'Auteur que des mensonges & des blasphêmes. * C'est le jugement que j'ai fait de ce Livre, il y a plus de vingt ans, après l'avoir lû. Je hésitai quelque tems, si je devois faire cette lecture, parce qu'on m'avoit représenté ce Livre, comme un Livre très-dangereux. Enfin, je le lûs, & après l'avoir lû, je conclus qu'il n'étoit capable de gâter, que des gens qui chercheroient un prétexte, pour étoufer en eux tout principe de Religion; & qu'on pouvoit le refuter par un simple mot, *nego*, en niant toutes les impietez de l'Auteur, qu'il n'apuye d'aucunes preuves.

On nous parle ensuite des Oeuvres Posthumes de *Spinosa*, sur lesquelles on fait diverses Réflexions. Selon Mr. *Colerus* toute notre dispute avec *Spinosa* consiste à savoir si le vrai Dieu est une substance éternelle distincte de l'Univers & de tou-

* *Remarque de l'Auteur de ces N.*

te la Nature, & si par un acte de volonté entiérement libre il a tiré du néant le Monde & toutes les Créatures, comme nous le prétendons; ou si l'Univers & tous les Etres qu'il renferme, apartiennent essentiellement à la Nature de Dieu, considéré comme une substance, dont la pensée & l'étenduë sont infinies; comme le prétend *Spinosa*.

Il avoit composé un Traité sur l'*Iris*, qu'il jetta au feu six mois avant sa mort, parce que des personnes distinguées ne lui conseillérent pas de le donner au Public. Il avoit aussi commencé une Traduction de l'Ancien Testament en Flamand; & il y avoit déja long-tems que les cinq Livres de *Moyse* étoient achevez, quand, peu de jours avant sa mort, il jetta tout cèt Onvrage au feu. On verra ici ceux qui ont refuté les sentimens impies de ce Philosophe.

On a fait bien des contes sur sa mort, que Mr. *Colerus* ne manque pas de refuter. Tout ce qui en est dit, par exemple, dans le *Ménagiana* est entiérement faux. Jamais *Spinosa* ne fut en France, quoi que quelques personnes eussent tâché de l'y attirer.

On lui a oui dire, qu'il n'esperoit pas être jamais assez privé de jugement pour faire une telle folie. Il n'est pas moins faux qu'il soit mort de peur; Il étoit d'une compléxion délicate, mal sain, maigre & attaqué de Phtisie depuis plus de vingt ans. Il mourut assez subitement * entre les mains d'un Médecin, qu'il avoit fait venir d'Amsterdam, & dans le tems que son Hôte & son Hôtesse, qui ne le croyoient pas si près de sa fin, étoient à l'Eglise. On a encore publié, que dans le tems de sa maladie, il avoit pris les précautions nécessaires, pour n'être pas importuné par la visite de gens incommodes: qu'il avoit dit plusieurs fois, *O Dieu, aye pitié de moi misérable pécheur:* qu'il avoit souvent soûpiré en prononçant le nom de Dieu, & qu'interrogé par ceux qui l'ouïrent, s'il croyoit donc l'existence d'un Dieu, il avoit répondu, que ce mot lui étoit échapé, & n'étoit sorti de sa bouche que par coutume & par habitude. Qu'il tenoit près de soi du suc de Mandragore tout prêt; qu'il en prit quand il sentit aprocher sa

* *Le 23. Février. 1678.*

ſa mort; qu'ayant enſuite tiré les rideaux de ſon lit, il perdit toute connoiſſance, étant tombé dans un profond ſommeil, qui le conduiſit à la mort. Qu'il avoit défendu de laiſſer entrer qui que ce fût dans ſa Chambre, quand il aprocheroit de ſa fin; & que ſe voyant à l'extrémité, il avoit fait apeller ſon Hôteſſe, & l'avoit priée d'empêcher qu'aucun Miniſtre ne le vint voir; parce qu'il vouloit mourir paiſiblement & ſans diſpute.

Mr. *Colérus*, qui demeure dans la maiſon où a demeuré & où eſt mort *Spinoſa*, & qui a le même Hôte & la même Hôteſſe, s'eſt ſoigneuſement informé de la vérité de tous ces bruits. Ils lui ont répondu, qu'ils n'en avoient pas la moindre connoiſſance, & qu'ils étoient perſuadez, que tous ces faits étoient tout autant de menſonges. Perſonne n'a ouï les paroles, qu'on prétend qu'il a prononcées; il ne croyoit point être ſi près de ſa fin, & ceux du logis n'en avoient pas le moindre ſoupçon. Il ne garda point le lit pendant ſa maladie. Le matin du jour même qu'il expira, il deſcendit encore de ſa Chambre. Il n'a rien dit à ſon Hô-

tesse de ce qu'on lui fait dire. Loin de se plaindre, il marqua toujours dans tous les maux qu'il soufroit une fermeté Stoïque, & il censuroit fortement les autres, quand ils se plaignoient, & qu'ils témoignoient dans leur maladie, peu de courage ou trop de sensibilité.

Son corps fut enterré le 25. de Février dans l'Eglise Neuve, avec un * Convoi de six Carrosses, & de plusieurs personnes distinguées. Tous les meubles que *Spinoza* laissa furent vendus publiquement selon la coutume, & le tout revint à la somme de quatre cens florins treize sols.

Au reste, il y a dans cette Vie, quelques dattes qui m'embarrassent. On dit à la page 162. que le 22. Février qui étoit un Samedi, après que l'Hôte & l'Hôtesse de *Spinosa* furent revenus du Sermon, il descendit de sa Chambre, & s'entretint avec son Hôte

* *Selon la coutume de ceux qui ont un peu de bien, qu'on porte toujours en terre à la Haye dans un Carrosse accompagné de quelques autres selon le plus ou le moins de bien, ou selon le plus ou le moins de vanité, que l'on a.*

Hôte sur ce dont le Ministre avoit parlé dans son Sermon ; & qu'il mourut le lendemain Dimanche qui devoit être le 23. Cependant à la derniére page du Livre, il est dit positivement que *Spinosa* est * mort le vingt-uniéme Février 1677. & a été enterré le 25. du même mois. De plus, on nous dit à la page 171. que *Jean Rieuwertz* Imprimeur de la Ville d'Amsterdam avoit prié l'Hôte de *Spinosa* d'avoir soin de le faire enterrer, & lui avoit promis en même tems de le faire rembourser de toute la dépense, dont il vouloit bien être caution. On ajoute, que la Lettre qu'il lui écrivoit à ce sujet est dattée d'Amsterdam du 6. Mars 1678. On voit bien les fautes de cette datte, sans qu'il soit nécessaire de les faire remarquer. J'ai consulté l'*Errata*, mais je n'y ai point trouvé de lumiéres là-dessus.

* *Mr. Bayle marque aussi le 21. dans son Dictionaire à l'Article* Spinosa.

ARTICLE V.

JOHANNIS MARCKII HISTORIA PARADISI *illustrata Libris Quatuor. Quibus non tantùm Loci istius plenior Descriptio exhibetur, sed & Hominis Integritas, Lapsus, ac prima restitutio declarantur, secundùm Genesios Capita II. & III. Accedit Oratio Academica de Propagati Christianismi Admirandis.* C'est-à-dire. *L'Histoire du Paradis expliquée en quatre Livres, dans lesquels non seulement on donne une Description plus exacte de ce Lieu; mais on explique aussi l'état d'Innocence de l'Homme; sa Chute, & son premier Rétablissement, selon ce qui en est dit dans la Genése, Chap. II. & III. On y a joint une Harangue sur les merveilles de la Propagation du Christianisme. Par Mr. Marck.* A Amsterdam. 1705. in 4. pagg. 885. sans les Préfaces & la Table. Du caractére de ces Nouvelles.

IL y a plus de 25. ans, que Mr. *Marck*, connu par tant d'autres Ouvra-

Ouvrages, qu'il a donnez au Public, avoit entrepris l'Histoire du Paradis, qu'il publie présentement. Mais distrait par diverses autres Occupations, dont on a vû les fruits, en divers tems, il n'y a pû mettre la derniére main, que l'année derniére, que cèt Ouvrage a enfin paru.

On voit par le titre, qu'il est divisé en quatre Livres. Le premier contient la Description du Paradis Terrestre. Le second l'Histoire du premier homme dans l'état d'innocence. Le troisiéme l'Histoire de sa chûte; & le quatriéme celle de son rétablissement. Nous ne parlerons présentement que du premier de ces quatre Livres, qui contient vingt-un Chapitres.

I. Mr. Marck refute dans le premier ceux qui ont voulu convertir, toute l'Histoire du Paradis terrestre en pures Allégories, & il fait voir qu'on doit entendre Historiquement ce que *Moyse* nous en dit. Le Juif *Philon* a crû qu'il étoit si nécessaire d'expliquer allégoriquement tout ce qui est dit du Paradis, qu'il appelle impie l'opinion contraire. Parmi les Chrétiens, non seulement plusieurs anciens Hérétiques; mais

Origéne lui-même &, qui plus eſt, le grand S. *Ambroiſe* ont été dans la même opinion, qui a été renouvellée depuis par *François George*. Cependant quelque amour qu'euſſent les Anciens pour l'Allégorie, S. *Auguſtin* & S. *Jerôme*, ont ſoutenu la vérité de l'Hiſtoire du Paradis terreſtre. Il eſt vrai que le premier a conſenti qu'on en tirât des allégories, pourvû qu'on ne donnât aucune atteinte à la vérité: mais le ſecond apelle réveries les penſées de ceux qui cherchent des ombres & des images dans la vérité, qui tâchent de renverſer cette même vérité, & qui changent le Paradis terreſtre, ſes arbres, & ſes fleuves en de pures chiméres. Mr. *Marck* établit ici ſolidement la vérité de l'Hiſtoire, & répond à toutes les petites raiſons de ceux qui onr voulu la renverſer. *Moyſe* parle d'une maniére ſi ſimple & ſi hiſtorique de tout ce qui concerne le Paradis, que s'il eſt permis de changer tout cela en ſimples allégories, il ne nous reſtera pas un ſeul fait de l'Ecriture, qu'on ne puiſſe révoquer en doute, en l'allégoriſant dévotement.

II. Le Chapitre ſecond explique

les noms donnez dans l'Ecriture au Paradis Terrestre. Mr. *Marck*, croît que le mot d'*Heden* est le nom propre du lieu où étoit situé le Paradis, & non un nom apellatif, comme si le *Jardin d'Heden*, signifioit simplement un Jardin de délices; quoi qu'il ne désavouë pas, que ce Jardin n'ait pû avoir cette Epithéte, & que le lieu où il étoit situé n'ait été apellé *Heden*, parce que c'étoit un lieu fort agréable. Il examine avec la même exactitude les autres noms, & les Epithétes, que l'Ecriture donne au Jardin d'Heden. Le mot de Paradis est ou Hébreu ou Persan. Il paroît par les Livres de * *Salomon*, que les Hébreux se servoient de ce mot avant qu'ils eussent eu commerce avec les Perses. Notre Auteur rejettant toutes les autres significations qu'on en donne, croît que ce mot signifie un jardin grand & magnifique destiné pour le plaisir.

III. On prouve dans le Chapître troisiême, qu'il ne faut pas aller chercher le Paradis dans quelque lieu éle-

* *Eccles. II. 5. Cantiq. des Cantiq. IV. 13.*

vé au dessus de la Terre, comme ont fait quelques Anciens; mais sur la Terre que nous habitons. Il y en a qui l'ont placé dans le troisiême Ciel, d'autres dans l'Air, ou dans le lieu Elémentaire, dans lequel les Péripateticiens ont placé l'Elément du feu; mais le Paradis est dans tous ces lieux, comme le Feu est sous la surface concave de la Lune. Toutes ces réveries ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

IV. Mr. Marck parle dans son Chapitre quatriême de la grandeur du Paradis, & réfute ceux qui ont prétendu, qu'il étoit aussi grand que toute la Terre, ou, pour parler autrement, que le Paradis n'étoit autre chose que la Terre que nous habitons, telle qu'elle fut créée de Dieu, & avant qu'elle eut été maudite à cause du péché de l'homme. Outre plusieurs autres raisons qu'on peut alléguer contre ce sentiment, il y en a une sans replique tirée de ce qui est dit que Dieu chassa *Adam* & *Eve* du Paradis Terrestre, car il eut dû les chasser de la Terre, si la Terre & le Paradis avoient la même étenduë. On peut répondre en expliquant cette punition

tion allégoriquement ; mais dès qu'on s'abandonnera à l'Allégorie, il n'y a plus rien de certain dans l'Histoire Sainte. L'opinion de Mr. *Th. Burnet* que notre Auteur refute n'est pas seulement contraire à l'Ecriture, je doute même qu'elle puisse s'accorder avec la bonne Philosophie.

A l'égard de la véritable étenduë du Paradis, on ne sauroit la bien déterminer. Ceux qui ont voulu que ce lieu fût extrémement vaste, se sont fondez sur ce qu'il est parlé de quatre fleuves qui l'arrosoient, & qu'ils ont crû que ces fleuves étoient l'Euphrate, le Tigre, le Nil & le Gange. Une erreur les a jettez dans une autre. Mr. *Marck* croit que le Paradis avoit une fort grande étenduë, en sorte néanmoins, qu'il n'occupoit pas tout le Pays d'Heden, où il est dit qu'il étoit situé.

V. Les quatre Chapitres suivans traitent de la situation du Paradis Terrestre, question qui n'est pas seulement curieuse, mais aussi utile, tant pour entendre le texte de *Moyse*, que pour savoir la véritable demeure des Habitans du premier Monde. Après avoir indiqué en peu de mots les opinions qui ne méritent pas d'ê-

tre

tre refutées, Mr. *Marck* parcourt toutes celles, qui sont assez plausibles pour avoir eu des Sectateurs & allégue les principales raisons qui les appuyent. La première opinion &, peut-être, la plus sûre est de ceux qui croyent qu'il est impossible de marquer le lieu où étoit le Paradis, parce qu'il n'y a aucun lieu sur la Terre, qui ressemble à la Description qu'en fait *Moyse*: quoi que ceux-là même qui sont dans cette opinion, n'en alléguent pas tous la même raison.

D'autres placent le Paradis dans la Terre Australe, c'est-à-dire, qu'ils ne savent proprement où il est, ou, qu'ils assurent ce dont ils n'ont pas la moindre preuve. Il y en a qui l'ont mis sous la Ligne Equinoxiale, d'autres au fond de l'Orient, d'autres au Septentrion; d'autres dans la Palestine le long du Jourdain; mais l'opinion la plus commune est de ceux qui le placent dans quelque partie de la Babylonie ou de la Mésopotamie. *Calvin* est le premier qui ait avancé quelque chose de probable sur ce sujet. Il a été suivi par une foule d'Interprêtes, & en particulier par l'incomparable *Bochart*,

&

& par le ſavant Mr. *Huet* ci-devant Evêque d'Avranches. On trouvera dans notre Auteur les principaux fondemens de cette Opinion. Il ne faut pas croire pourtant que tous ces Auteurs conviennent en tout. Au contraire, après avoir marqué le lieu en général, ils différent preſque tous dans l'explication des principales particularitez de ce lieu indiquées par *Moyſe*.

Mr. *Marck* examine enſuite les principaux caractéres du Paradis, tels qu'ils nous ſont raportez dans la Geneſe. 1. Il étoit très-fertile. 2 Il n'étoit pas moins agréable. 3. Les arbres en étoient beaux & en grand nombre. De là il paſſe aux caractéres ſpécifiques, & qui diſtinguent le Paradis de tout autre lieu. Tels ſont ſa ſituation à l'Orient, dans le Pays d'Heden, les quatre fleuves qui l'arroſoient &c. Il eſt vrai que pour ſa ſituation à l'Orient elle eſt fondée ſur un mot de l'Original; qui peut auſſi ſignifier *le commencement*, & c'eſt le ſens que lui a donné la Vulgate; mais on fait voir que l'autre ſens eſt plus commun & plus conforme à l'intention de *Moyſe*. Il y a encore une autre difficulté. On deman-

demande à quel égard l'Historien dit que le Paradis étoit à l'Orient. *Junius*, Mr. *Huet* & d'autres croyent que le Paradis étoit à l'Orient du Pays d'Heden. Mais Mr. *Marck* prétend avec de savans Interprêtes, que *Moyse* dit que le Paradis étoit à l'Orient, ou par raport au Désert, où il étoit, quand il écrivoit, ou par raport au Pays de Canaan. Le Jesuite *Nicolas Abram* a prétendu, qu'il est parlé de plusieurs *Heden* dans l'Ecriture, & que, par conséquent, on ne peut pas savoir dans lequel de ces Heden étoit situé le Paradis. Mr. *Marck* soutient que, quoi qu'il y aît plusieurs Pays qui ayent pû être apellez de ce nom; il y a aparence, que l'*Heden* dont il est fait mention dans les Prophétes est le même que celui dont parle *Moyse*, & il conclut qu'il faut chercher cèt *Heden* dans la Babylonie ou dans la Mésopotamie.

VI. DANS les cinq Chapitres suivans, savoir depuis le neuvième jusqu'au treizième inclusivement, notre Auteur parle des fleuves qui arrosoient le Paradis Terrestre, & de la Terre de Havila.

L'Ecriture dit qu'*il sortoit un*
Fleu-

Fleuve d'Heden pour arroser le Jardin, & que de là il se divisoit & étoit en quatre têtes, ou *chefs*. Mr. *Marck* * ne croit pas que *Moyse* veuille dire que ce Fleuve avoit sa source dans le Jardin, mais dans le Pays d'Heden, dans lequel le Jardin étoit situé; qu'il traversoit ce Jardin, qu'il l'arrosoit, & qu'il donnoit origine à quatre fleuves principaux, qui sont apellez des *têtes* ou des *chefs*, pour marquer que ces fleuves sont très-considérables, & pour les distinguer, peut-être, de quelques autres moindres fleuves, qui tiroient aussi leur origine de ce premier.

L'Auteur commence par le dernier des quatre, que tous les Savans conviennent être l'*Euphrate*. Il en examine le nom, la grandeur, la fertilité, les sinuositez, les divisions, & il le suit exactement depuis sa source, jusques à son embouchure. Il fait la même chose à l'égard du troisiême fleuve qui est le *Tigre*, ce mot tirant même son origine du mot Hébreu *Hiddekel*, qui se trouve dans le Texte de *Moyse*.

Il vient de là au premier Fleuve, que

* *Pag. 675.*

que l'Ecriture apelle *Pishon*, & pour savoir quel il est, il examine ce qu'il faut entendre par la Terre d'Havila, par laquelle l'Auteur sacré dit que coule ce Fleuve: mais parce que ce Pays n'est guéres moins inconnu que le Fleuve qui l'arrose; pour le découvrir, il recherche quelles sont les productions que *Moyse* lui attribuë. Il dit qu'il y croît de l'or, du *Bdellion*, ou plutot selon le sentiment de notre Auteur, des Perles, & la Pierre d'Onyx; ou quelque pierre précieuse, que nous ne connoissons point; parce qu'il n'est pas sûr que le mot Hébreu signifie l'Onyx. Cependant cela ne détermine point encore assez ce que c'est que le Pays d'Havila, puis qu'il y a plusieurs lieux de la Terre, d'où l'on tire de l'or, des perles, & des pierres précieuses. Mais diverses raisons persuadent que ce Pays étoit près de l'Euphrate, du Tigre, & du Golfe de Perse. A l'égard du fleuve *Rishon* l'Auteur croit que l'opinion la plus probable est celle qui établit, que c'est une des branches auxquelles se divise l'Euphrate après s'être joint au Tigre, & avoir coulé ensemble pendant quelque espace; soit que

que ce soit la plus Orientale, ou la plus Occidentale. Mais pour déterminer laquelle c'est, il faut savoir auparavant, quel est le second fleuve, dont parle *Moyse*, & qu'il apelle *Gihon*. On rejette ici toutes les opinions qui ne mettent aucune liaison entre le Gihon, l'Euphrate, & le Tigre; parce que l'Ecriture semble y en mettre une. Il faut donc que le Gihon soit un des bras de l'un de ces deux fleuves ou de tous les deux. Mais pour savoir si Gihon est le bras Oriental près de la Susiane, qui sera ici apellée le Pays de Cush, ou le plus Occidental, près de l'Arabie à qui ce nom peut aussi convenir; Mr. *Marck* croit qu'il n'est ni aisé, ni fort nécessaire de le déterminer.

VII. Le Chapitre quatorziême est employé à déterminer ce qu'il faut nier ou affirmer sur la situation du Paradis Terrestre. Voici les principales Théses de l'Auteur. 1. La Description du Paradis faite par *Moyse* est accommodée non seulement à l'état auquel se trouvoit la Terre avant le Déluge; mais aussi à l'état auquel elle se trouvoit après le Déluge. 2. Il n'est pas tout-à-fait

impos-

ſible de connoître le lieu où étoit ſitué le Paradis Terreſtre. 3. Il ne le faut placer ni dans la Terre Auſtrale au delà de la Ligne, ni au bout de l'Orient dans les Indes ou dans la Chine, ni dans la Paleſtine ou dans ſon voiſinage. 4. On ne peut preſque douter qu'il n'aît été dans quelque partie ou de la Chaldée, ou de la Babylonie, ou de la Méſopotamie. 5. C'eſt preſque inutilement qu'on cherche à déterminer plus particuliérement la ſituation du Paradis Terreſtre. On montre plus au long dans le Chapitre quinziéme, que le Paradis ne peut avoir été dans le Pays de Canaan près du Jourdain.

VIII. Les trois Chapitres ſuivans ſont employez à parler des Arbres du Paradis Terreſtre en général, & en particulier des deux principaux, ſavoir l'Arbre de Vie, & l'Arbre de Science de bien & de mal. On demande s'il n'y a eu qu'un ſeul Arbre de vie, ou s'il y en a eu pluſieurs. Mr. *Marck* dit qu'il eſt difficile de pouvoir décider cette queſtion, mais qu'il a un peu plus de penchant pour la pluralité. On diſpute fort ſur les qualitez de cèt arbre. Notre Auteur ne doute point, que le fruit n'en

n'en fût très-utile pour la conservation de la vie de l'homme, & peut-être plus que celui d'aucun autre arbre du Jardin ; mais il croit cependant, que ce n'est là ni la seule, ni même la principale raison pour laquelle il est apellé l'Arbre de vie. Il a obtenu ce nom, parce qu'il étoit le signe & le seau d'une vie spirituelle & éternelle, comme Mr. *Marck* entreprend de le faire voir par plusieurs raisons. Il croit qu'on ne peut savoir en particulier quelle espêce d'arbre c'étoit ; qu'on ne la trouvoit que dans le Paradis Terrestre, & qu'elle est périe long-tems avant ou après le Déluge. Du reste, comme il étoit permis à nos premiers parens d'en manger, il ne doute point aussi qu'ils n'en ayent actuellement mangé dans l'état d'innocence.

Il en est de l'Arbre de science de bien & de mal, comme de l'Arbre de vie. Il semble que c'étoit non un arbre unique, mais une espêce d'arbre. Par le bien & le mal, il faut, selon notre Auteur, entendre le bien moral & le mal moral, ou si on y comprend aussi le bien & le mal physique, c'est en ne les considérant que comme des suites des premiers.

Il refute fort au long ceux qui ont cru que cèt Arbre n'a été apellé l'Arbre de Science de bien & de mal, qu'après la tentation du Serpent ou après la chûte de l'homme, parce qu'alors l'homme sût par sa propre expérience la différence qu'il y a entre le bien & le mal. Il a été ainsi apellé avant la chûte ou par *Adam*, ou ce qui est plus probable, par Dieu lui-même, & il a eu ce nom parce que par l'abstinence ou l'usage du fruit de cèt arbre l'homme devoit avoir un sentiment intérieur de son obéïssance ou de sa désobéïssance aux ordres de Dieu, de la récompense qui seroit la suite de l'une, & de la peine qui seroit la suite de l'autre. Ce n'est pas qu'il ne pût avoir ce sentiment & cette conscience intérieure sans cèt arbre; mais cèt arbre lui étoit comme un secours & comme une aide, qui l'assuroit de son obéïssance ou de sa désobéïssance, selon qu'il s'abstiendroit d'en manger ou qu'il en mangeroit. C'est là l'opinion de plusieurs Théologiens anciens & modernes. Au reste, personne n'ignore, combien il y a eu de sentimens différens sur l'espèce particuliére de cet Arbre, les uns vou-

voulant que ce ſoit la Vigne, les autres le Pommier, d'autres le Figuier. Notre Auteur croit ſagement qu'on ne peut rien aſſurer de certain ſur ce ſujet, ſi ce n'eſt quelques généralitez, qui ont été indiquées par *Moyſe* dans la Deſcription qu'il nous donne de cèt Arbre.

IX. Les trois derniers Chapitres traitent des autres ornemens du Paradis Terreſtre, du tems auquel ce Jardin a été planté, & de ſa durée. Mr. *Marck* ne doute pas qu'il n'y eut toutes ſortes d'Arbres & de Plantes ſoit pour l'utilité, ſoit pour l'agrément; qu'on n'y vit pluſieurs ſortes d'animaux terreſtres, de reptiles, d'oiſeaux, & de poiſſons dans les eaux qui l'arroſoient; & qu'enfin tout cela ne fut diſpoſé dans un ordre digne de celui qui étoit l'Auteur d'un lieu ſi charmant. Il rejètte la penſée de ceux qui diſent que le Paradis a été produit, avant la Création, dont parle *Moyſe* dans ſon premier Chapitre; & il n'aprouve pas plus l'opinion de ceux qui en renvoyent la Création après celle de l'Homme. Il prétend qu'on ne peut douter qu'il n'ait été fait le troiſiéme jour de la Création, lors que

Dieu ordonna que la Terre produisît l'herbe verte &c. quoi qu'il ne doute point que le Paradis n'ait reçu divers ornemens les jours suivans, par les influences du Soleil, & par la production des Oiseaux, des Poissons, & des Animaux terrestres.

A l'égard de la durée du Paradis, Mr. *Marck* refute fort bien ceux qui ont prétendu, que ce lieu subsistoit encore à présent, tel, à peu près, qu'il avoit été créé de Dieu. La place où étoit ce Jardin subsiste; mais il y a long-tems que toute la beauté en a été détruite. Il n'a pas été exemt de la malédiction, à laquelle tout le reste de la Terre a été assujetti. *Adam* en ayant été chassé, il a subi le sort de tous les lieux qui ne sont ni cultivez, ni habitez, qui deviennent bien-tôt déserts, & incultes. De plus, si par cette Epée de feu dont il est parlé dans la Genése, & que Dieu mit à l'entrée du Jardin, il faut entendre une flamme véritable, comme le croit Mr. *Marck*, il est difficile que ce feu ne se soit communiqué aux arbres & aux autres plantes du Paradis. Enfin, quand ce lieu auroit conservé quelque lustre de sa premiére beau-

té,

té, jusques au tems du Déluge, les eaux, qui inondérent toute la Terre, l'en auroient entiérement dépouillé.

ARTICLE VI.

CATALOGUE *de* LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques,*

I.

L'ART *de* VIVRE CONTENT. *Par l'Auteur de la Pratique des Vertus Chrétiennes. Traduit de l'Anglois.* A Amsterdam, chez Etienne Roger. 1706. grand in 12. pagg. 251. gros caractére.

IL n'y a guéres d'Auteurs qui se soient aquis autant de réputation par des Livres de Pieté, que celui qui nous a donné l'Ouvrage que nous connoissons en notre Langue sous le titre de * *la Pratique des Vertus*

* *Je parle ainsi parce qu'il a un titre un peu différent en Anglois,* The Duty of Men.

tus Chrétiennes. Aussi tous les connoisseurs avoüent-ils, qu'on ne peut rien voir de plus solide & de plus exact sur ce sujet. La modestie de l'Auteur a fait que jusques ici on ne sait point encore qui il est. Il n'est connu du Public que par le tître de son Livre. On lui en a attribué divers autres Anonymes, dont quelques-uns sont effectivement de lui, & dont quelques autres ne lui apartiennent point. Celui, dont on vient de lire le Tître, est un de ceux que la voix publique lui donne, & qui n'est pas indigne de son Auteur.

Pour aprendre aux hommes à être contens, il établit les véritez suivantes. 1. Que Dieu ne doit rien à personne, que, par conséquent, tout ce qu'il nous accorde est dû à sa libéralité; que nous n'y avons aucun droit, que c'est un don gratuit & non pas une dette. 2. Que cette libéralité n'est point bornée à un petit nombre de personnes en particulier, à l'exclusion des autres; mais qu'elle s'étend généralement sur tous les hommes, plus ou moins; mais en sorte, que celui qui a le moins ne sauroit nier sans injustice, qu'il n'aît été libéralement partagé.

3. Que

3. Que si nous comparons les douceurs, dont nous jouïssons, avec les Accidens, qui peuvent les altérer, nos biens avec nos maux, nous trouverons que nos biens l'emportent de beaucoup. 4. Que nous en serons encore mieux convaincus, si nous comparons ces biens avec celui que nous avons fait; & que nous verrons qu'à peine nos maux se peuvent-ils apercevoir si on les pése avec nos péchez. 5. Que Dieu étant le Gouverneur de l'Univers, c'est à lui d'en faire le partage, de la maniére qui lui paroît la plus propre pour la conservation du tout. 6. Qu'outre ce soin général, Dieu prend encore un soin particulier de châque personne, & lui dispense ce qu'il juge lui être le plus avantageux à cèt égard. 7. Que si nous comparons nos malheurs avec les malheurs des autres, nous trouverons toujours dans ces derniers, quelque chose qui égale, ou qui même surpasse les notres. Peut-être que si on examine ce Livre avec soin & qu'on en pése les raisons, on y trouvera des argumens suffisans pour défendre la bonté de Dieu contre ceux qui prétendent qu'il est im-

possible de la disculper d'une maniére satisfaisante.

I I.

RECUEIL *de* DIVERSES DERNIÉRES HEURES EDIFIANTES, *choisies & mises en ordre pour la Consolation des Ames Fidéles. Par* PIERRE DE LA ROQUE, *Ministre du saint Evangile à Cléves.* A Amsterdam, chez Etienne Roger. 1706. grand in 12. pagg. 304. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

LA plûpart des Piéces de ce Recueil avoient déja paru; mais il y en avoit qui n'étoient point en notre Langue; d'autres étoient presque inintelligibles à cause des vieux mots, qu'on y trouvoit en divers endroits, ou par le défaut de quelques circonstances historiques, qui n'étoient point marquées. Mr. *de la Roque* a supléé à tout cela. Il a traduit les unes, il a corrigé les autres; il les a toutes éclaircies par quelques notes historiques & théologiques, mises à la marge, & par un abrégé de la vie de la personne dont il s'agit,

git, mis à la tête de châque Rélation.

III.

Les Psaumes *de* **David** *en vers. Nouvelle Version. Dans laquelle on a retenu les expressions de Marot & de Béze autant que l'usage moderne a pû le permettre. A* Utrecht, chez Jean Visch. 1706. in 12.

Depuis qu'on a vû qu'il étoit nécessaire, à cause des changemens arrivez à notre Langue, de retoucher la Version des Pseaumes commencée par *Marot* & achevée par *Beze*, & dont se servent toutes les Eglises Françoises Réformées; il y a eu plusieurs personnes, qui se sont occupées à ce travail. Ils n'ont pas tous suivi la même méthode. Les uns ont crû qu'il n'étoit pas trop nécessaire de s'attacher aux expressions & aux tours de *Marot* & de *Béze*; qu'on étoit déja assez géné, en composant le même nombre de vers, & de la même mesure; & qu'on ne feroit jamais rien, que beaucoup au dessous du médiocre,

en ſuivant cette gênante méthode. Meſſieurs *Conrart* & *de la Baſtide*, ſemblent avoir été dans cette penſée. D'autres ont crû ; que pour faire aprouver au peuple les changemens qu'on feroit, & de peur de le trop dépaïſer, il faloit conſerver le vieux fonds le plus qu'il ſeroit poſſible, même aux dépens de la perfection de l'Ouvrage.

Monſieur *Jennet*, qui eſt l'Auteur de cette nouvelle Verſion, ſemble être dans ce dernier ſentiment, comme cela paroît par ſon titre. Il a pourtant quelquefois abandonné & *Marot*, & *Béze*, & Mr. *de la Baſtide*, pour ſe rendre plus conforme à l'Original. Par exemple on lit dans l'Hébreu au *Pſeaume VIII. O Dieu qu'eſt-ce que de l'homme que tu te ſouviennes de lui, & du fils de l'homme que tu le viſites ?* Aucune des Traductions en vers François, qu'il a conſultées, ne fait mention du *Fils de l'Homme*. Il ſemble que ceux qui en ſont les Auteurs ayent regardé les deux parties de ce Verſet, comme n'ayant préciſément qu'un même ſens. Le ſeul Mr. *Simond* a fidellement rendu l'Original dans ſes

ses **Veilles Africaines*, qui d'ailleurs, ne sont point du goût de notre Auteur. Cette suppression lui a paru fort importante; voici donc comment il a traduit ce verset. Cet exemple servira en même tems, pour faire juger de la Poësie de Mr. *Jennet*.

Je dis alors; qu'est l'homme par
lui-même
Qu'il t'en souvienne, ô Majesté suprême?
Et que des Cieux tu veuilles visiter
Le Fils de l'Homme, en ton sein le porter?

IV.

HISTOIRE de L'ACADEMIE ROYALE des SCIENCES. *Année* 1700. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même Année. Tirez des Regîtres de cette Académie.* A Amsterdam, chez Gerard Kuyper. 1706. grand *in* 12. pagg. 606. sans les Tables, du

* *On a parlé de cet Ouvrage dans les Nouvelles de Novembre.* 1703. *pag.* 599.

du Caractére du Volume précédent.

LE Sieur *Kuyper* continue à dégager la parole qu'il a donnée au Public, & il ne cessera de faire rouler la presse sur *l'Histoire de l'Académie* qu'il n'aît imprimé tout ce qui en a paru à Paris. Ce second Volume n'est pas moins curieux que le précédent, comme on peut le voir par le seul Extrait que nous en donnâmes dans nos Nouvelles de Novembre 1703. pag. 483. & suiv. C'est dans ce Volume qu'on trouve l'ingénieuse conjecture du P. *Gouye*, pour expliquer pourquoi la Lune paroît plus grande, lors qu'elle se léve, que lors qu'elle est déja fort élevée sur l'Horizon; l'origine de l'Ambre jaune; diverses remarques curieuses sur la moëlle & sur les os; sur la formation de la voix des animaux; sur la question, que devient l'Air, qui s'étant mêlé avec le sang dans les veines entre avec ce même sang dans le cœur, & l'accompagne encore, quand il passe du cœur dans les artéres; diverses Observations anatomiques & une infinité d'autres remarques curieuses & de nouvel-

nouvelles Découvertes, qu'il seroit trop long de raporter.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. La Paraphrase de *Mr. Locke* sur la 2. Epître aux Corinthiens vient de paroître. On va imprimer quelques autres petits Ouvrages, où il n'avoit pas mis la derniere main: comme un Discours sur les Miracles; des Réflexions sur les causes de nos erreurs & les moyens de les éviter; & l'Examen de l'Opinion du Pére *Malebranche*, que nous voyons tout en Dieu.

Mr. *Whiston* a publié quelque chose sur l'Apocalypse. *An Essay* &c. „ c'est-à-dire, Essai sur les Révéla-„ tions de S. *Jean*, autant qu'elles „ regardent les tems passez & le tems „ présent: avec deux Dissertations „ dont l'une est sur les versets 25. „ & 26. du second Chapitre de l'E-„ vangile selon S. *Marc*, & l'autre „ sur le Chapitre XXIV. de S. „ *Matthieu* & les autres Chapitres „ paralléles: & un Recueil des Pro-

 „ phe-

„ phéties de l'Ecriture, qui regar-
„ dent les tems d'après la venuë du
„ Messie. Par *Guillaume Whiston*,
„ Maître és Arts, Professeur en Ma-
„ thématiques dans l'Université de
„ Cambridge.

Mr. *Keith* a fait imprimer le Journal du Voyage qu'il a fait de la Nouvelle *Hampshire* jusqu'à *Caratuck*, dans le Continent de l'Amérique Septentrionale, où il avoit été envoyé en qualité de Missionaire, par la Societé de la Propagation de l'Evangile. Il est présentement Recteur (ou Curé) d'Edburton dans la Province d'Essex.

La quatriéme année des Annales de la Reine commence de paroître. Mr. *Boyer*, qui en est l'Auteur, a mis à la fin de l'Ouvrage plusieurs Piéces de conséquence, qui n'avoient point encore paru. Si nous avions des Annales aussi exactes & aussi bien digerées que celles-ci, du Régne des Rois précédens, leur Histoire ne seroit pas si obscure & si embroüillée qu'elle l'est.

On a fait à Cambridge une nouvelle Edition des *Commentaires* de *César*. *C. Julii Cæsaris quæ exstant omnia ex recensione* J. Davisii *Coll. Reg. Cantabr. Socii, cum ejusdem Ani-*

Animadversionibus ac Notis Pet. Ciacconii, Fr. Hottomanni, Joan. Brantii, Dionysii Vossii, *& aliorum. Accessere Metaphrasis Græca Lib. VII. de Bello Gallico, nec non Indices necessarii. in* 4.

Le Livre de Mr. *Dodwell* sur la Mortalité naturelle de l'Ame, a donné occasion au Docteur *Coward*, dont vous avez parlé plus d'une fois de publier celui-ci. *The Just Scruting, &c.* c'est-à-dire; *Examen serieux des idées modernes qu'on a de l'Ame.* 1. *considérée comme un souffle de Vie, ou une puissance, & non pas une Substance immatérielle, unie au corps, suivant l'Ecriture sainte.* 2. *Regardée comme un principe naturellement mortel, mais qui est immortalisé par son union avec l'Esprit baptismal, selon le Platonisme, qui a été depuis peu Christianizé: avec un Discours où l'on compare l'état des Morts, tel qu'il est enseigné par l'Ecriture, avec celui qu'on tire de la Philosophie, & où l'on fait quelques Remarques sur les consequences de ces opinions. Par* W. C. M. D. *in* 8. Vous voyez par là, Monsieur, que ce Médecin compare son sentiment, qu'il dit être celui de l'Ecriture, avec celui de Mr. *Dod-*

well qu'il prétend être purement Philosophique. Mr. *Dodwell* avoue aisément, qu'il suit la Philosophie de *Platon*; mais il prétend que c'est aussi celle des Juifs, & qu'elle a été suivie par les Apôtres. C'est là son fort, d'où il croit qu'il ne sera pas facile de le tirer. Il se soucie peu, dit-il, des Systêmes modernes de Philosophie, pourvû qu'il aît pour lui la plus pure & la plus générale Antiquité.

Je ne saurois vous dire qui est l'Auteur du Livre intitulé *A Preservative* &c. C'est-à-dire, *Préservatif contre l'Athéisme & l'Infidélité, où l'on prouve les Principes fondamentaux de la Religion naturelle: avec une Introduction où l'on découvre les causes & les pernicieux effets de l'Infidélité & les moyens de la déraciner.*

Mr. le Capitaine *Stevens* a publié une Histoire de la Baviére, qui s'étend jusqu'à l'année 1706. Les glorieux Exploits de Mylord *Marlborough* ont fait naître le Livre suivant. *The History &c.* c'est-à-dire, *Histoire du Régne de* Henri V. *divisée en neuf Livres, où l'on raporte tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le Régne de ce Prince, & où*

l'on

*l'on donne une Rélation exacte des Conquêtes qu'il a faites en France, & particuliérement de la fameuse Bataille d'*Azincourt*: écrite par Mr.* T. Godwin, *& revûë par Mr.* John Hughes.

Les Affaires de Catalogne ont aussi donné lieu à ce petit Ouvrage. *A Geographical* &c. c'est-à-dire, *Rélation Géographique & Historique de la Principauté de Catalogne, & de la Comté de Barcelone, contenant la Description de ce Pays & de cette Ville, & de toutes les autres Places considérables; de ses principales Rivieres; la succession de ses Princes & ses Révolutions les plus remarquables, depuis le commencement jusqu'à présent: à quoi l'on a ajouté une Carte de Catalogne.*

De France. La fameuse Theologie du P. *Juenin*, contre laquelle les RR. PP. Jésuites ont tant déclamé vient d'être condamnée par une *Ordonnance de Monsieur le Cardinal de* Noailles, *Archevêque de Paris portant défense d'enseigner les Institutions Théologiques du P.* Juenin, *jusqu'à ce qu'elles ayent été corrigées, & même de les lire, qu'après qu'on aura mis à la tête de toutes les Editions,*

tions, *la Déclaration de l'Auteur &
la présente Ordonnance*. Voici en peu de mots l'esprit de cette Ordonnance. Mr. le Cardinal de *Noailles* y déclare qu'ayant apris, que dans quelques-uns de ses Séminaires on enseignoit les *Institutions Théologiques du P. Juenin*, quoi qu'aprouvées par des Docteurs également éclairez & zélez pour la bonne Doctrine, & enseignées dans quelques autres Séminaires par ordre des Evêques; cependant parce que ces *Institutions* ne laissoient pas d'être suspectes à des gens capables & bien intentionnez, son Eminence ordonna, après un Eclaircissement suffisant, qu'on cessât de les enseigner dans ses Séminaires, persuadé qu'une Theologie faite pour de Jeunes Ecclésiastiques doit être plus correcte & plus exacte qu'une autre, & exemte même des plus petites fautes.

Son Eminence a fait ensuite examiner, & a examiné elle-même cèt Ouvrage avec une grande aplication. Elle y a remarqué que, quoi que l'Auteur établisse des Conclusions contraires à la Doctrine des cinq Propositions, & qu'il ne dise rien contre la soumission intérieure duë à l'Eglise dans

dans la décision du fait de *Jansénius*, il donne néanmoins lieu de soupçonner, que son Ouvrage favorise le Jansénisme, 1. parce qu'il fait tomber la condamnation de quelques-unes des cinq Propositions sur le sens de *Calvin*. 2. Qu'il ne condamne point expressément le sens du Livre de *Jansénius*. 3. Qu'il ne distingue pas toujours, comme il auroit dû faire, ce qui est de foi dans les matiéres contestées, de ce qui est seulement opinion Théologique. 4. Qu'il n'établit point assez fortement la soumission qu'il faut avoir pour la décision du fait. 5. Qu'il n'employe pas des expressions aussi mésurées, que les Théologiens, qui ont écrit depuis les Constitutions. 6. Qu'il y a même dans ses preuves & ses explications quelques endroits, qui paroissent affoiblir les conclusions qu'il avoit d'abord établies, & les preuves des dogmes décidez contre *Jansénius*.

Sur cela M. le Cardinal *de Noailles* a fait apeller le P. *Juénin*, pour rendre compte de sa doctrine & s'expliquer sur les endroits suspects de son Ouvrage. Le P. *Juenin* a paru à son Eminence si soumis, qu'après

avoir

avoir justifié ses intentions, il a, comme il devoit, entiérement abandonné le jugement de son Livre à son Pasteur; & lui a mis entre les mains une Déclaration de ses sentimens, portant témoignage de sa foi sur ces Articles. Cette Déclaration étant conforme aux Constitutions des Papes, & aux principes de l'Ecole de S. *Thomas*, Mr. le Cardinal l'a reçûë, & en a donné Acte à l'Auteur.

Mais comme cette même Déclaration ne met que la Religion & la personne du P. *Juenin* à couvert, & ne repare point les défauts de son Livre, il a fallu y remédier par cette Ordonnance, qui porte que le Livre sera incessamment revû & corrigé selon les principes de la Déclaration de l'Auteur. &c. Cette Ordonnance finit par un Eloge de la Doctrine de St. *Augustin* & de S. *Thomas*; & dit, que c'est s'allarmer sans fondement, que d'avoir peur d'une doctrine, qui a été aprouvée avec tant de distinction dans l'Eglise. Au reste, comme je crois que vous serez bien-aise de voir la Déclaration du P. *Juenin*, la voici mot pour mot. Elle est, comme vous voyez, en forme de Lettre.

„ Mon-

„ Monseigneur. Certains endroits
„ de mes Institutions Théologiques
„ de l'Edition de Paris en 1700.
„ ayant fait naître des soupçons con-
„ tre moi, je me crois dans l'obli-
„ gation de déclarer à mon Arche-
„ vêque & mon Juge naturel mes
„ sentimens d'une maniére si préci-
„ se, qu'on ne puisse douter ni de
„ ma Catholicité, ni de ma soumis-
„ sion entiére aux décisions de l'E-
„ glise, & aux Ordres de vôtre Emi-
„ nence. C'est pourquoi je prens la
„ liberté de vous proposer les trois
„ Articles suivans.

„ 1. Quoi que je croye avoir déja
„ bien marqué dans mon Livre ma
„ soumission pour les Décisions de
„ l'Eglise, en transcrivant mot pour
„ mot le Formulaire, en disant qu'il
„ faloit le signer sincérement sans
„ aucune restriction, sans aucune
„ distinction, sans aucune explica-
„ tion; pour donner une nouvelle
„ preuve de ma soumission, & la
„ mettre hors de tout soupçon, je
„ déclare encore que je me soumets
„ sincérement aux Bulles d'*Innocent*
„ *X.* & d'*Alexandre VII.* aux Brefs
„ d'*Innocent XII.* à la Constitution
„ de N. S. P. le Pape *Clement XI.*

„ &

„ & à toutes les Ordonnances, que
„ votre Eminence a publiées, contre
„ les cinq Propositions de *Jansénius*.
„ Je croi que ces cinq Propositions
„ ont été condamnées dans le sens
„ de *Jansénius*, qui est différent de
„ celui de *Calvin*, & qui loin d'ê-
„ tre autorisé par S. *Augustin* & S.
„ *Thomas*, est entiérement opposé
„ à leur doctrine. Je reconnois
„ qu'on doit signer le Formulaire
„ purement, simplement, sans au-
„ cune restriction ni explication;
„ qu'on doit être soumis intérieure-
„ ment à la vérité qu'on y atteste
„ par serment; & que le silence res-
„ pectueux ne suffit pas pour satis-
„ faire à ce que l'Eglise demande
„ des Fidéles sur le fait de *Jan-
„ sénius*.

„ 2. Je n'ai voulu enseigner sur
„ les Questions de la Grace que la
„ doctrine de S. *Augustin* & de S.
„ *Thomas*, reconnoissant que la
„ volonté antécédente de Dieu est
„ une volonté réelle & sincére,
„ qu'elle a pour objet le salut de
„ tous les hommes en particulier,
„ qu'elle prépare à chacun d'eux
„ des graces suffisantes, qui produi-
„ sent un pouvoir véritable & pro-
„ chain

„ chain d'exécuter les Commandemens de Dieu; qu'on résiste à la Grace suffisante, qu'on peut résister à la Grace efficace; que la liberté requise pour mériter & démériter renferme l'indifférence de contradiction, qu'elle ne peut subsister avec la nécessité naturelle, intérieure & volontaire; que N. S. *Jesus-Christ* est mort pour tous les hommes; qu'il leur a mérité des secours, au moins suffisans, pour accomplir les préceptes, pour résister aux tentations, pour opérer leur salut; enfin, que toutes les actions des Infidéles ne sont pas des péchez.

„ 3. Comme votre Eminence m'a fait voir qu'il m'étoit échapé, contre mon intention, dans mes Institutions Théologiques, des expressions, qui pourroient faire croire, que j'ai eu dessein d'affoiblir les preuves du Dogme sur la Volonté antécédente, sur la Grace suffisante, & sur les actions des Infidéles, & intention de favoriser le sens de *Jansénius*, que je condamne de tout mon cœur, après avoir pris la liberté de marquer à votre Eminence, que

j'ai

„ j'ai déja ôté des autres Editions
„ de mon Ouvrage, les expressions,
„ qui paroissoient faire le plus de dif-
„ ficulté; je me soumets à retran-
„ cher, à ajoûter & corriger dans
„ mon Livre tout ce que votre Emi-
„ nence jugera à propos. Je ferai,
„ en un mot, sur mon Ouvrage,
„ tout ce qu'elle m'ordonnera, pour
„ lui donner & à toute l'Eglise une
„ preuve incontestable de la pureté
„ de ma foi, & de la droiture de
„ mes intentions. C'est sur quoi je
„ la suplie très-humblement de pro-
„ noncer, en me donnant Acte de
„ ma soumission.

Le Sr. *Pralard* a rimprimé depuis peu le Nouveau Testament avec les Réflexions Morales du P. *Quesnel.*

De Hollande. Le Sieur *Pierre van der Aa* Libraire à Leide a imprimé „les Délices de l'Espagne & de
„ Portugal, où l'on voit une Des-
„ cription exacte des Antiquitez,
„ des Provinces, des Montagnes,
„ des Villes, des Riviéres, des Ports
„ de Mer, des Forteresses, Eglises,
„ Académies, Palais, Bains, &c.
„ de la Religion, des Mœurs des
„ Habitans, de leurs Fêtes, & gé-
„ néra-

„ néralement de tout ce qu'il y a de
„ plus considérable à remarquer. Le
„ tout enrichi de Figures en taille
„ douce, dessinées sur les lieux mê-
„ mes, par *Don Juan Alvarez de*
„ *Colmenar.* 4. Tom. grand *in* 12.

Le Sieur *Luchtmans* Libraire dans la même Ville a publié *Melchisedecus unà cum Parente, ex tenebris cum Scripturæ sacræ tum Fabulosæ Gentilis emergens & Caput protollens, operâ & ope* Henrici Hulsii, *S. Literarum Professoris. Accedit affinis proximè Digressio ad specimina potiora alia Gentilium fabulosæ, &* Dionis Chrysostomi, *Oratio de Ilio non capto.* Nous pourrons parler de ces deux Livres une autrefois.

AVIS.

EN relisant le Sémestre précédent on a encore remarqué ces fautes considérables, que le Lecteur est prié de corriger. pag. 247. lig. 26. *Observator.*, lis. *Opsonator.* pag. 279. lig. 8. *Theodore.* lis. *Theodose.* pag. 675. lig. 18. *Nerfs depuis*, lis. *Nerfs désunis.*

TA-

TABLE

Des Matiéres principales.

Juillet 1706.

TRaité de la Police. 3
JULII POLLUCIS Onomasticon. 38
Recueil des Voyages qui ont servi à l'Etablissement de la Compagnie des Indes Orientales. Tome V. 54
JEAN COLERUS, *La Vérité de la Résurrection de J. C. défendue contre Spinosa.* &c. 68
JO. MARCKII Historia Paradisi. 82
L'Art de vivre content. 99
PIERRE DE LA ROQUE, *Recueil de diverses derniéres Heures édifiantes.* 102
JENNET, *sa Nouvelle Version des Pseaumes.* 103
FONTENELLE, *Histoire de l'Académie Royale des Sciences.* Année 1700. 105
Extrait de diverses Lettres. 107

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois d'Août 1706.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES,
dans le Kalverstraat.

M. DCCVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

dans le Palais

M. DCC.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1706.

ARTICLE I.

EZECHIELIS SPANHEMII &c. DISSERTATIONES *de* USU & PRÆSTANTIA NUMISMATUM *Antiquorum. Editio Nova.* C'est-à-dire, *Dissertations sur l'Usage & l'Excellence des Medailles Anciennes, par Mr. le Baron de Spanheim &c. Nouvelle Edition. Tom. I. Londini.* 1706. *in fol.* pagg. 727. sans les Préfaces & les Indices, d'un caractére plus gros que celui de ces Nouvelles.

 * L'Au-

* L'Auteur de cèt Ouvrage ayant fait quelque séjour à Rome il y a quarante & tant d'années, après avoir été envoyé aux Cours des Princes d'Italie par *Charles Louis* Electeur Palatin, y publia en 1664. une Dissertation Latine *de Usu & Præstantia Numismatum Antiquorum*, de près de 400. pages *in* 4. La Reine *Christine* de Suéde, qu'il avoit l'honneur d'entretenir toutes les Semaines, lui en donna l'occasion, comme on peut le voir dans l'Epître Dédicatoire adressée à cette Reine, & au commencement de la Dissertation.

L'accueil favorable que le Public fit à cette Dissertation, à cause des vuës nouvelles & de l'étenduë, qu'on y donnoit à la connoissance des Médailles, donna lieu à l'Auteur d'en faire un nouvel Ouvrage sur les mêmes fondemens; mais beaucoup plus ample & plus complet, en neuf Dissertations imprimées à Amsterdam en 1671. Il y fut d'autant plus porté

* *Cèt Extrait nous a été envoyé d'Angleterre. On n'y a changé que quelques mots pour le stile.*

porté, que ses Envois publics & réiterez à la Cour de France, lui fournirent les moyens de voir divers Cabinets de Médailles, & celui entr'autres du Roi de France.

La grande & universelle aprobation qu'eut cèt Ouvrage, bien loin au delà de l'espérance de l'Auteur, tous les Eloges, qui en furent faits, & qu'on trouve dans les Ouvrages des Savans d'Italie, de France, d'Angleterre, des Pays-bas, d'Allemagne & d'ailleurs; la curiosité & l'attachement qu'il produisit pour ce genre d'étude, dont il avoit fait voir des usages qu'on n'avoit pas aperçus jusques alors, ses Envois depuis réiterez, avec un plus long séjour, aux Cours de France & d'Angleterre & son Ambassade depuis quelques années dans la derniére de ces Cours, où il est encore à présent, lui donnérent lieu de faire plus de découvertes de belles & de précieuses Médailles; enfin l'impatience du Public de voir la suite des Dissertations promises & plus amples sur la Chronologie, sur la Géographie ancienne, & sur la Théologie Payenne expliquées & éclaircies par les Médailles, porta l'Auteur à donner une

nouvelle Edition de cèt Ouvrage, retouché & augmenté en plusieurs maniéres, de l'entreprendre, d'y travailler, & d'en publier ce premier Tome, durant son séjour en Angleterre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Prusse. Ainsi au lieu d'un Tome *in* 4. que contenoit l'Edition précedente, celle-ci en contiendra deux assez gros *in folio*. Ils peuvent servir comme de Commentaire général sur toutes les anciennes Médailles Grecques & Romaines.

Le premier Tome, qui paroît à présent, comprend neuf Dissertations. La premiére étale les avantages de l'étude des Médailles, en premier lieu par sa dignité. 1. A cause de leur grande Antiquité, dont on raporte entr'autres des exemples dans les Médailles d'un *Athys* Roi de Lydie, & d'un *Amyntas* premier de ce nom Roi de Macédoine, comme encore de quelques anciennes Médailles ou Monnoyes Romaines, telle qu'est celle d'un *Quinquessis* du rare Cabinet de l'illustre Comte de *Pembrock*. 2. A cause de leur durée, au delà de tous les autres anciens Monumens. 3. A cause de la noblesse,

blesse, pour ainsi dire, & de la varieté des sujets raportez dans les Médailles. 4. A cause de la dignité & de l'autorité des Rois, des Princes, & des autres personnages illustres par leur rang, par leur naissance, ou par leur savoir & par leurs emplois, qui ont cultivé cette étude des Médailles depuis deux ou trois Siécles, en Italie, en Espagne, aux Païs-bas, en Allemagne, en Danemarc, en France, en Angleterre, & ailleurs.

En second lieu par le plaisir qu'on en peut tirer, 1. par la grande varieté & curiosité des matiéres raportées dans les Médailles. 2. par l'élegance & la beauté de l'art & des figures, qu'on y trouve. 3. par la représentation des anciens Rois de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, de même que d'autres personnes distinguées des deux sexes, qui s'y trouvent gravées; comme aussi de tant d'autres sujets importans, qui regardent ou la Religion des anciens Payens, ou des expéditions & exploits militaires, des Victoires, des Trophées, des Triomphes, des vertus civiles & politiques des Empereurs & des Impératrices, leurs Vo-

 yages,

yages, leur arrivée dans les Provinces de l'Empire, ou leur retour à Rome: ou des Ouvrages publics & des spectacles. Ajoutez les droits & Privileges des Villes du même Empire, ou même avant qu'elles lui fussent soumises; leurs différens Magistrats, leurs veritables noms, leur situation, ce qu'elles avoient de singulier en plantes ou en animaux, leurs différentes Epoques, & ainsi de ce qui regarde la Géographie & la Chronologie ancienne; comme d'ailleurs les diverses sortes de vêtemens, de couronnes, de mitres, de tiares, & autres matiéres curieuses d'Antiquité, d'Histoire, & de Literature.

La seconde Dissertation & les suivantes font voir l'utilité des Médailles. On s'attache particuliérement dans cette seconde à ce qui regarde l'ancienne Literature, & on fait voir le grand avantage des Médailles, par raport à l'Antiquité, sur les anciens Manuscrits. On parle en premier lieu de la célébre Controverse qu'il y a touchant l'antiquité des Lettres apelées Assyriennes ou Hébraïques, ou des Samaritaines, pour savoir dans lesquelles la Loi de

Moyse & les autres Livres de l'Ancien Testament auroient été écrits avant *Esdras*; Controverse que les Défenseurs de l'une & de l'autre Opinion prétendent décider par l'autorité des anciennes Médailles Judaïques, qui se trouvent gravées avec ces différens caractéres. L'Auteur, qui, étant encore fort jeune, avoit publié à Leide, où il étudioit dans les Langues Orientales sous le célébre *Constantin l'Empereur*, une Dissertation Latine sur cette matiére, dans laquelle il décidoit en faveur des Lettres, qu'on apelle Hébraïques Il s'en raporte présentement au jugement de plus experts que lui dans toute cette Litérature Judaïque.

Il s'arrête seulement à quelques réflexions, qui, malgré la prévention commune des Savans *Drusius*, *Scaliger*, *Bochart*, *Louis Cappel*, & autres, lui semblent plus favorables, pour l'opinion qui soutient que la Loi de *Moyse* & les autres Livres de l'Ancien Testament avant *Esdras* ont été écrits en caractéres Hébraïques. Il fait voir que, pour apuyer l'opinion contraire, on allégue sans raison l'autorité d'*Eusébe*, & il mon-

tre quel est le jugement qu'on doit faire de celui de S. *Jerôme* sur cette matiére. Il soutient d'ailleurs contre le sentiment de quelques Savans, qu'il y a eu des Médailles frapées chez le Peuple Juif avant le tems des *Machabées*; & qu'entre les Médailles, que nous avons aujourd'hui, il n'y a que celles qui portent des Lettres Samaritaines, qui soient véritablement anciennes & frapées du tems des *Machabées* & des Rois *Hasmonéens*. Il en raporte quelques Médailles du Cabinet du Comte de *Pembrock*, qu'il explique; & ensuite une Lettre qui lui a été adressée à sa priére par le savant Mr. *Allix* ci-devant Pasteur de Charenton, & à présent Chanoine & Thrésorier de l'Evêché de *Salisbury* en Angleterre, mais faisant son séjour ordinaire à Londres. Cette Lettre parle de l'antiquité des Lettres Hébraïques ou Samaritaines, & des Médailles, pour savoir s'il y en a eu de frapées parmi les Juifs, avant la captivité de Babylone. Elle apuye par des raisons savantes & solides l'un & l'autre sentiment de notre Auteur, qui avoit cru ne pouvoir consulter, & par occasion, un meilleur

leur Juge, & reconnu pour être d'un ſavoir conſommé dans toute cette Litérature Judaïque.

L'Auteur parle enſuite des Médailles Puniques ou Phéniciennes, & raporte les différens Alphabets des caractéres apellez par les uns Phéniciens & par les autres Samaritains, raportez par *Scaliger*, *Bochart*, *Walton*, & ceux qu'a produits en dernier lieu Mr. *Edoüard Bernard* ſavant Profeſſeur dans l'Univerſité d'Oxford. A quoi j'ajouterai que Mr. le Baron *de Spanheim* nous dit dans ſa Préface, qu'il avoit deſſein de traiter plus à fond dans cèt Ouvrage des Médailles qu'on trouve en aſſez grand nombre avec des Lettres Phéniciennes ou Puniques; mais que n'étant pas encore pleinement ſatisfait, vû la diverſité des Caractéres qui s'y trouvent, de ce qu'il en a remarqué juſques ici, & ne pouvant conſulter les différentes Médailles où l'on trouve ces Caractéres, il a jugé plus à propos de remetre à en parler, juſqu'à ce qu'il aît occaſion de s'en éclaircir plus particuliérement & avec plus de loiſir.

L'Auteur traite enſuite de la figure des anciennes Lettres Grecques,

ques, & raporte à ce sujet le *Diagramme* des anciens Alphabets Grecs que le savant Mr. *Bernard* avoit publié, & où l'on voit en premier lieu celui de *Cadmus*, ou Ionique, comme il dit, composé de vingt-deux Lettres, publié quinze cens ans avant la Naissance de *Jesus-Christ*, formé comme il dit, de Lettres Phéniciennes ou Samaritaines renversées, & tiré des anciennes Médailles de Sicile, de l'Isle Egina, de la Béocie, de l'Attique, & d'ailleurs. L'Auteur fait là-dessus diverses Remarques, contre le sentiment de Mr. *Bernard*; & entr'autres, 1. que l'Alphabet porté & introduit en Gréce par *Cadmus*, ne contenoit que seize Lettres, comme les Auteurs anciens & les Savans des derniers siécles en conviennent. 2. Que ce même Alphabet de *Cadmus* est mal apellé *Ionique*, puis que ce nom ne fut donné que plusieurs siécles après à l'Alphabet Grec, augmenté depuis & par différens Auteurs, jusques à vingt-quatre Lettres. 3. Qu'un nommé *Callistrate* natif de Samos, qui étoit comprise dans l'Ionie, fut le premier qui donna la forme à cet Alphabet de vingt-quatre Lettres,

forme

forme que cèt Alphabet conserva depuis. Pour prouver son opinion, l'Auteur joint à la remarque que *Saumaise* avoit faite d'un passage de *Tzetzes*, Auteur d'ailleurs assez méprisable, celle d'un ancien Scholiaste Grec sur l'*Iliade* d'*Homére*, qui n'a point été publié jusqu'ici, & qui se trouve dans l'ancien *Manuscrit* de la Bibliothéque du feu célébre *Isaac Vossius*, que Mr. *de Spanheim* eût l'occasion de parcourir lors qu'il fut envoyé à la Cour d'Angleterre, du vivant dudit *Vossius* alors Chanoine de Windsor. C'est sur le passage de cèt ancien Scholiaste, & sur le témoignage d'*Ephorus* ancien Historien digne de foi en cette matiére, que l'Auteur a remarqué que l'ancien Alphabet Grec a été fait par ce *Callistrate*, qui y est appellé *Ionien* ou de l'Isle de Samos, vers les derniers tems de la guerre du Peloponnése, & qu'il l'aporta ensuite aux Athéniens. 4. D'ailleurs, que, contre l'opinion de *Saumaise*, l'Alphabet Grec de vingt quatre Lettres avoit déja porté le nom de Lettres *Ioniques*, assez long-tems avant la guerre du Peloponnése, &, par conséquent, avant ce même *Callis-*

rétablir par les Médailles, dans plusieurs noms propres Grecs ou Latins, d'hommes ou de Villes, ou dans des Verbes ou substantifs Romains. On en peut voir des exemples depuis la page 124. jusqu'à la 130.

ARTICLE II.

* SUITE de L'EXTRAIT du TRAITÉ de la POLICE.

LE Titre qui suit concerne les Magistrats d'Epée. L'Auteur le commence par l'union qu'il doit y avoir nécessairement pour le bien public, entre la robe & les armes. Voici comment il s'en explique. La justice & la force sont deux vertus dont l'exercice est indispensable dans le gouvernement des Etats, mais elles deviendroient bien-tôt inutiles sans les secours mutuels qu'elles se prêtent l'une à l'autre: la force sans la justice dégénéreroit en violence; &

* *On verra le commencement de cet Extrait dans les Nouvelles de Juillet 1706. pag. 3.*

& souvent la justice sans la force languiroit, & ses décisions demeureroient sans exécution. De là vient qu'elles n'ont jamais été séparées dans la personne des Magistrats. Les mêmes Juges qui présidoient aux tribunaux d'Israël, le conduisoient au combat contre ses ennemis. Les Archontes Grecs, les Consuls, les Préteurs, & les Proconsuls Romains étoient Magistrats, & Généraux d'Armée, les Ducs & les Comtes sous nos premiers Rois avoient également l'exercice de la justice, & des armes, & les Baillifs, & les Sénêchaux leur avoient succedé en l'une, & en l'autre fonction.

Ainsi le Prévôt de Paris, suivant cette maxime, comme le premier des Baillifs, & Senêchaux étoit originairement de Robe & d'Epée. Il présidoit en robe au tribunal, & portoit l'épée à la tête des Troupes dont il avoit le commandement. Ce double pouvoir étoit même exprimé par ses ornemens dans les grandes cérémonies. Il y paroissoit vêtu d'une robe de brocard d'or fourrée d'hermine, son cheval richement caparassonné, & deux de ses pages qui marchoient devant lui portoient

châ-

châcun au bout d'une lance son casque & ses gantelets.

Pour la sureté de sa Jurisdiction il avoit une Compagnie d'ordonnance de cent Maîtres, & deux Compagnies de Sergens, qui étoit alors un nom militaire, l'une à cheval, & l'autre à pié.

Après cette réflexion & cette remarque l'Auteur observe que tout l'objet des Magistrats d'épée doit être la sûreté publique. Il la divise d'abord en sûreté du dedans & sûreté du dehors des villes, & il divise ensuite la sûreté du dedans en celle de jour & celle de nuit.

Cette division le détermine à commencer par les Lieutenants criminels de robe courte qui ont été établis pour avoir le soin de la sûreté des villes pendant le jour; il continuë par les Chevaliers du Guet, qui sont chargez de la sûreté publique pendant la nuit, & il finit par les Prévôts des Maréchaux, les Vice-Baillifs, & Vice-Senéchaux qui veillent à la sûreté des grans chemins, & à tous les dehors des Villes.

Il remonte, suivant sa méthode, à l'origine de chacune de ces charges,

&

& rapporte plusieurs faits fort curieux & plusieurs autoritez, les motifs de leur établissement, leurs prérogatives, leurs fonctions, dont le détail ne peut entrer dans cèt extrait sans lui donner une étenduë beaucoup au delà des justes bornes qu'il doit avoir.

Il semble que l'Auteur auroit pû finir en cèt endroit son premier Livre; il avoit entrepris d'y donner une idée générale de la Police & de ses Magistrats, il l'avoit fait, & la matiére auroit pû passer pour complette: cependant il y ajoute encore deux autres titres qui donnent un nouveau degré de perfection à son Ouvrage.

Il a crû qu'ayant parlé de chácun des Magistrats en particulier il ne pouvoit se dispenser de raporter ce qui leur étoit commun, & ce qui leur convenoit à tous, c'est ce qu'il fait dans l'un de ces titres. Il remonte à son ordinaire jusqu'à l'origine du nom de Magistrat & en donne l'étymologie & la définition. Il y ajoute ensuite plusieurs bonnes & sages maximes tirées des Loix & des plus grands Auteurs touchant la Magistrature. En voici quelques-unes

par

par lesquelles l'on pourra juger des autres.

Comme la puissance souveraine du Prince est un rayon & un éclat de la Toute-puissance de Dieu; aussi la puissance des Magistrats est une émanation de la puissance absolue du Prince. De là vient que quiconque entreprend de faire acte de Magistrat, ou d'exercer en quelque façon que ce soit la puissance publique; entreprend sur la Souveraineté, & se rend coupable du crime de Leze-Majesté. Ce que le tuteur est au pupille, le Medecin au malade, le Pilote au vaisseau, le Magistrat l'est aux Citoyens.

L'Art de gouverner la Cité tient le premier lieu entre tous les Arts. L'on peut raisonnablement dire du Magistrat ce que *Seneque* dit du Prince: Il défend par ses soins les maisons de tous ses Citoyens; il tranquilise par ses veilles leur repos: son travail fait leur felicité, & ses occupations assurent à chacun d'eux les bornes legitimes de leurs emplois, ou, selon S. *Jean Chrysostome*, & *Ammian Marcellin*, c'est un essain de veilles, & de sollicitudes pour le salut d'autrui.

Il

Il faut obéir aux Magiſtrats, & les reſpecter, quand même ils auroient quelques défauts. Quiconque les mépriſe, ou leur réſiſte, ſoit de fait, ſoit de parole, ou qui en medit en ſecret, s'attaque à Dieu même, qui les a établis & dont ils exercent la puiſſance: auſſi les Loix ontelles permis aux Magiſtrats de venger eux-mêmes par amende ou par priſon, quelquefois même par des peines corporelles, les injures qui leur ſont faites.

Il faudroit tout copier ſi l'on vouloit raporter tout ce qu'il y a de bon dans ces maximes: elles ſont toutes excellentes.

Comme ce titre termine, pour ainſi dire, tout ce qui a été traité auparavant dans ce premier Livre, le titre ſuivant au contraire eſt une eſpece d'introduction à tout ce que doivent contenir les douze autres Livres, qui compoſent cèt Ouvrage.

L'Auteur qui a donné dans le premier Livre une idée générale de la Police entre en matiére dans le ſecond & dans les ſuivans, & y traite en détail, & avec beaucoup de méthode tous les différens devoirs qui entrent dans l'ordre public, &

le

le gouvernement, que cette même Police a pour objet, mais comme tous ces devoirs roulent sur l'exacte observation des loix. Il donne ici, par avance, en trois Chapitres une idée générale de ces mêmes loix, & tout ce qui peut conduire à la connoissance, & à l'estime que l'on en doit avoir pour s'y soumettre & s'y laisser conduire.

Le premier Chapitre explique ce que l'on entend par le mot de *Loix*, & contient plusieurs excellentes maximes touchant l'obéissance qui leur est dûë. La Loi, selon l'une de ces maximes, est la souveraine Raison que l'on nomme Prudence en chaque homme, & qui est sa Loi particuliére; par laquelle il distingue le bien qu'il doit faire & le mal dont il doit s'éloigner.

Le salut de quelque Etat que ce soit dépend de l'observation de ses Loix. Plus elles sont religieusement observées, plus les personnes, & les biens des Citoyens sont en sûreté. C'est le lien le plus ferme de la Societé Civile, le gage le plus certain de son bonheur & de sa durée. Les Loix tiennent dans le corps Poli-

tique

tique le même lieu que l'ame dans le corps naturel.

La meilleure & la plus utile de toutes les Loix est celle qui défend de s'informer si les Loix sont justes, ou non, & qui commande de leur porter le même respect & de leur rendre la même obéïssance que si elles avoient été établies de Dieu même.

L'amitié & l'union des Citoyens est le plus grand bien ; & leur division le plus grand mal qui puisse arriver à la Cité. C'est pourquoi les Loix qui sont faites pour maintenir l'ordre, la paix & la concorde publique sont les méres & les tutrices de toutes les autres Loix.

Le second Chapitre contient tout ce qui peut être dit touchant les enregistremens, les publications & les affiches des Loix ; & le troisiême toutes les précautions que l'on doit prendre & les soins que l'on doit aporter pour empêcher qu'elles ne tombent dans l'oubli, & l'inexécution. Ces deux Chapitres, qui finissent le premier Livre, sont encore remplis de quantité de faits fort curieux, & de preuves recherchées avec beaucoup de soin touchant ce

qui

qui s'est observé à cèt égard dans les plus célébres Républiques de l'antiquité ; & en France depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à présent.

Le second Livre n'est pas moins curieux, mais encore ce me semble beaucoup plus utile que le premier. L'Auteur commence d'y entrer en matiére dans le détail de la Police par la Religion, qui en est, dit-il, le premier & le principal objet, & qui en seroit même l'unique, ajoute-t-il, si nous étions assez sages pour remplir parfaitement tous les devoirs qu'elle nous prescrit, car alors sans autres soins (ce sont toujours ses propres termes) il n'y auroit plus de corruption dans les mœurs, la tempérance éloigneroit les maladies ; l'assiduité au travail, la frugalité, & une sage prévoyance procureroient toujours les choses nécessaires à la vie, la charité bannissant les vices, la tranquillité publique seroit assûrée, l'humilité & la simplicité retrancheroient tout ce qu'il y a de vain, & de dangereux dans les Sciences humaines, la bonne foi régneroit dans le Commerce & dans les Arts, la patience &

la douceur des Maîtres rendroit la servitude agréable, & la fidélité des domestiques feroit l'assûrance & le bonheur des Familles. Les pauvres, enfin, seroient secourus volontairement, & la mendicité bannie. Il est donc vrai de dire que la Religion seule étant bien observée toutes les autres parties de la Police seroient accomplies; qu'elle seule, au contraire, selon la pensée d'un savant Politique, soit troublée, la Police en ressent aussi-tôt les contrecoups. *Religio turbata Politiam turbat.*

Il dit ailleurs que la Religion est la base la plus assûrée des Etats, le fondement le plus solide de l'exécution des Loix, & le plus sacré lien de la Societé, que c'est elle qui éclaire les Puissances, sur leurs obligations, qui affermit l'obéïssance des sujets au Prince, leur soumission aux Magistrats, la Paix & l'union entr'eux: d'où il conclut, que dans tous les Etats, sous quelque forme qu'ils soient établis, la Religion doit être le premier & le principal objet des Législateurs.

Il prouve ensuite que dans tous les tems soit sous l'ancienne ou la nouvelle Loi, les soins de la Reli-

gion ont été confiez aux deux Puiſſances, la ſpirituelle, & la temporelle. Il traitte cette matiére également importante & délicate avec tous les égards & tous les ménagemens convenables. Il tire ſes premiéres preuves de l'Ecriture ſainte, des Conciles, des Ecrits des Péres, & du droit Canon.

Le ſouverain Pontife, les Prêtres, & les Lévites furent établis de Dieu pour être les Dépoſitaires & les Interprêtes de la doctrine, * & pour avoir l'intendance ſur tout ce qu'il y avoit de ſacré & de myſtique dans la Religion. Il n'étoit permis à aucun Laïque, dans quelque élevation qu'il fût, de s'en mêler: *Saül* ayant oſé entreprendre d'offrir lui-même un Sacrifice après la défaite des Philiſtins, Dieu lui aprit par une punition exemplaire, qu'il avoit ſurpaſſé ſon pouvoir. *Oſa* fils d'*Aminadab*, n'eut pas ſi-tôt mis la main à l'Arche, pour la ſoutenir, qu'il en fut à l'inſtant puni de mort, lors qu'*Hoſias* Roi de Juda entreprit, malgré les remontrances du grand Prêtre, de brûler l'encens ſur l'Autel des Parfums, Dieu le frapa in-

incontinent d'une Lépre qui dura jusqu'à sa mort.

Mais comme la Religion a des déhors, pour ainsi dire, & une Discipline extérieure, qu'il est important de défendre, & qui ont une liaison intime avec les autres parties du Gouvernement, que d'ailleurs les peines qui sont en la disposition des Ministres du Seigneur ne sont pas toujours capables de vaincre l'indocilité du cœur de l'homme & de le rendre soumis; Dieu a mis aussi la Religion sous la protection des Puissances temporelles, pour fortifier par la sévérité des Loix, le Ministere de la Parole. C'est de cette maniére que les Peres s'en expliquent. Aussi lors qu'il plût à Dieu de donner un Roi à son Peuple, il ordonna qu'il seroit sacré d'une Onction sainte, comme l'étoit le grand Prêtre. L'Ecriture ajoûte que ce Prince fut aussi-tôt rempli de l'esprit de Dieu, qu'il prophétisa, & qu'il fut changé en un autre homme. *L'Ephod* que portoit le grand Prêtre, lors qu'il étoit vétu Pontificalement faisoit aussi partie des habits Royaux: l'étofe seule en faisoit la différence; & Dieu enfin ordon-

na que le Roi auroit en dépôt un second exemplaire des Loix Sacrées, dont l'original étoit gardé dans le Temple par les Prêtres. C'est ainsi que l'Auteur s'en explique. Il raporte ensuite plusieurs exemples, qui prouvent, dans l'ancienne Loi, ce concours des deux Puissances, & que les Rois étoient les protecteurs du culte Saint & de la Discipline extérieure de la Religion; & puis, passant à la Loi nouvelle, il continue en ces termes. L'Eglise qui a succedé à la Synagogue, fut privée pendant plus de trois siécles de cet appui des Princes temporels. Ils étoient, au contraire, eux-mêmes du nombre de ses ennemis, & souvent ses plus cruels persécuteurs. Ce fut, selon S. *Chrysostome*, un ordre ménagé par la Providence qui voulut que l'Evangile se répandît d'abord par tout le monde sans aucun secours des Puissances temporelles; & malgré même leur résistance, afin que ce Miracle en appuyât davantage la vérité. Elle fut cependant attaquée dès sa naissance par trois puissans Ennemis; les Payens, les Juifs, & les Hérétiques: & deux sortes de personnes

du

du nombre de ses propres enfans; les Impies, & les Libertins entreprirent souvent de troubler sa Discipline.

Contre les uns & contre les autres, elle n'employa pendant tout ce tems-là que ses propres armes; sa patience, & ses priéres; la voix du sang de ses Martyrs, l'autorité de ses Miracles; les exhortations de ses Ministres, les Ecrits de ses Docteurs, les Canons de ses Conciles, & enfin contre ses enfans rebelles, ses anathêmes.

Elle se forma néanmoins avec ces secours tous Divins au milieu des persécutions: Dieu, qui en avoit ordonné l'établissement de toute éternité, en soûtint le progrès; & malgré toutes les puissances de la Terre, & de l'Enfer; le nombre des Fidéles se multiplia de tous côtez.

La vérité se fit enfin jour jusques aux Trônes des Empereurs & des Rois, & s'en fit autant de protecteurs. Alors, dit *Socrate*, Historien qui écrivoit au commencement du 5. siécle, ces Princes éclairez des lumiéres de la foi firent des Loix pour sa défense: les Conciles, con-

tinuë cèt Auteur, furent assemblez sous leur protection, & ils joignirent leur autorité à celle de l'Eglise, pour en appuyer les décisions. Le Paganisme fut aboli par leurs soins & ils employérent toute leur puissance pour l'extirpation des hérésies, pour maintenir l'exactitude de la discipline, & la pureté des mœurs. Ils comblerent enfin les personnes & les biens Ecclésiastiques de priviléges & de prérogatives.

Ainsi recommença dans l'Eglise cèt ancien concours des deux Puissances, la spirituelle & la temporelle, établies de Dieu même dans l'ancienne Loi; & chacune depuis ce tems a contribué de sa part à maintenir inviolable le culte pur & saint de la véritable Religion. Il prouve encore cette proposition par les Ecrits des Peres, par les Canons des Conciles, les Décrets des Papes, & conclut ainsi le premier Chapitre.

On ne finiroit jamais, si l'on vouloit raporter toutes les autoritez & tous les exemples, que l'Histoire Ecclésiastique, les Conciles & les Ecrits des Péres nous fournissent sur cette matiére. Mais il y en a un dernier qui vient trop naturellement à

notre ſujet pour être omis. C'eſt un bref de N. S. P. Clement XI. au Roi du 13 Février 1703. à l'occaſion d'un Ecrit qui avoit paru ſur la fin de l'année précédente, & qui renouvelloit les principales queſtions qui ont été condamnées dans ces derniers tems. Ce Souverain Pontife y félicite le Roi au nom de toute l'Egliſe, d'avoir travaillé avec autant de pieté que de gloire, à extirper toutes les erreurs, & toutes les nouveautez contraires à la foi Catholique & à ſa Diſcipline; *Novi profectò, chariſſime fili noſter, novit & gratulatur Eccleſia omnis quanto pietatis ſtudio, quanta Regii nominis laude, eliminandis Catholicæ fidei ac diſciplinæ adverſis erroribus & novitatibus.* Il invite enſuite ſa Majeſté à perſiſter dans un ſi grand & ſi pieux deſſein, afin que chacun connoiſſe qu'il y a une telle union par la grace de Dieu entre le Sacerdoce, & l'Empire, que les eſprits ſéditieux, qui ne mettent point de fin à leurs ſubtilitez, ne puiſſent jamais impunément enfraindre les Loix Eccléſiaſtiques, non plus que les Royales. *Ut palàm fiat omnibus eam hodie inter Sacerdotium, & Im-*

perium, miserante domino, vigere concordiam, ut non impunè liceat turbulentis ingenii ac numquam cavillandi finem facientibus, Ecclesiasticos simul, ac Regias Leges infringere. Ne souffrez donc point, notre cher Fils, ajoute-t-il, que tant de soins & tant de peines que vous avez aporté pour exterminer de votre florissant Royaume, la contagion d'une pernicieuse Hérésie, deviennent inutiles, & qu'elle persiste par la malice d'un petit nombre de gens; ordonnez au contraire qu'on impose silence aux inquiets, qu'on reprime les insolens, qu'on soumette les obstinez, & que la Puissance Royale détruise, & abbatte ceux que la moderation de l'Eglise ne ramène point, afin que Dieu donne à votre Royaume, & y conserve à jamais la paix que vous avez renduë à l'Eglise. *Ne patiaris igitur, charissime fili, ut tot labores, ac studia, quæ exterminandæ ex florentissimo Regno pessimæ hæresis contagioni adhibuisti, paucorum hominum vesania fructu evacuentur: sileant inquieti homines, coerceantur protervi, paveant contumaces, & quos ecclesiæ mansuetudo non flectit, potestas Regalis compescat*

cetu, & admonitionibus, quam diu Ecclesiae Dei devotis, Deus ipse idonea Regni tui ad perpetuum servet tranquillitatem. Ce sont les propres termes de ce Bref avec lesquels nous finissons ces premiéres preuves.

L'Auteur ajoute toutes celles qui se tirent des Constitutions Impériales sur le fait de la Religion, & qui font partie du Droit Romain. Viennent ensuite les Capitulaires, ou Ordonnances de nos premiers Rois. Il y fait remarquer que leur zele pour la pureté de la foi & de la Discipline de l'Eglise y régne de tous côtez, que c'étoit tellement leur objet favori & leur principale attention, que dans les fragmens qui nous sont restez de leurs Loix, la Religion s'y trouve toujours la partie dominante, mais qu'ils s'attachoient sur tout à fortifier cet ancien & heureux concours des deux Puissances, la spirituelle & la temporelle si nécessaire pour y réüssir. Il commence ces preuves par un Edit de *Childebert* de l'an 554. On ne peut remonter plus haut, puis que cét Edit est le plus ancien de ceux qui sont parvenus jusques à nous.

Il auroit dû, dit-il, finir ses preuves par les Ordonnances de nos

Rois de la troisiéme branche sur cette matiére. L'on y verroit toûjours, ajoûte-t-il, cette solide pieté héréditaire dans la Maison Royale de France soutenir avec un même zéle le culte pur & saint de la véritable Religion, maintenir la Discipline & protéger l'Eglise, mais comme ces Loix sont en trop-grand nombre pour être renfermées dans les bornes de ce Traitté & que l'on ne peut les abréger sans les affoiblir, il raporte pour exemple la seule Pragmatique Sanction de S. *Louis* de l'an 1268. comme l'une des plus anciennes & des plus importantes, & renvoye pour les autres aux recueils, qui en ont été faits.

Après avoir ainsi prouvé dans ce premier Chapitre comment la puissance des Princes temporels a été apellée dans tous les tems au secours de l'Eglise pour en soutenir, & faire respecter, & observer les Loix. Il entreprend de faire connoître dans les Chapitres suivans ce qui s'est passé à cet égard dans l'usage, & la pratique depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à présent.

Il divise tout son sujet en deux parties. Il traite dans la premiére de

tout

tout ce qui s'est commis contre la foi par les Payens, les Juifs, & les Hérétiques; & dans la seconde il parcourt tous les troubles qui ont été, & qui peuvent encore être aportez à la Discipline extérieure de l'Eglise par les Impies, & par les Libertins.

Dans le premier Titre qui concerne les Payens; l'Auteur raporte en peu de mots ce qui se passa dans la Palestine à la Naissance de l'Eglise, dans quel tems les fidéles prirent le nom de Chrétiens. Il y fait admirer le progrès de cette sainte Religion au milieu des plus cruelles persécutions, toutes les Puissances temporelles armées en ce tems-là contr'elle, bien éloignées de lui donner aucun secours.

Il raporte l'Edit solemnel de *Constantin* & de *Licinius* son Collégue du mois de Juin de l'an 313., qui donna pour la premiére fois la paix à l'Eglise, & tout ce qui fut fait depuis cette heureuse Epoque en faveur de la Religion. Il y fait remarquer la sagesse avec laquelle *Constantin* devenu seul maître de l'Empire se conduisit pour apaiser les murmures du Senat, encore tout Payen & tout allarmé de l'atteinte que l'on donnoit au culte

de ses faux Dieux : comment ce Prince s'y prit pour calmer les esprits du Peuple Idolatre, & prévenir les émotions qu'un faux zéle auroit pû exciter; ce qu'il fit pour favoriser la prédication de l'Evangile, la propagation de la foi & la multiplication des Temples du Seigneur; & comme on vit enfin sous les Successeurs de ces premiers Princes Chrétiens le Paganisme entiérement aboli dans tous les Etats & tous les biens qui avoient autrefois servi à l'idolatrie convertis en œuvres pieuses.

Pendant que les choses se passoient ainsi en faveur de la véritable Religion dans l'Empire Romain, les François encore Idolatres firent la conquête des Gaules, ainsi le Paganisme y revint encore une fois la Religion dominante sans néanmoins y abolir le Christianisme, que ces nouveaux conquerans y trouverent établi. Cela donne lieu à l'Auteur de parler en cèt endroit de la conversion de *Clovis* & de toute la Nation à son exemple. Il raporte ensuite tous les Edits de nos premiers Rois pour l'abolition de ces restes du Paganisme, & de toutes les superstiti-

perstitions qui avoient raport à ce faux culte: ce qui rendit bien-tôt à l'Eglise dans leurs Etats son ancien lustre.

Le Chapitre qui concerne les Juifs n'est pas recherché avec moins de soin, & d'exactitude. On y trouve sur cette matiére tous les Canons des Conciles, les Décrets des Souverains Pontifes, les Loix des Empereurs, les Capitulaires, & les Ordonnances de nos Rois. Enfin tout ce qui a été fait ou pour les tolerer où pour régler leur Discipline, & leur Commerce avec les Chrétiens, où pour les chasser & bannir des Etats.

Les Payens & les Juifs, selon la remarque de l'Auteur, ne furent pas les Ennemis que l'Eglise eut le plus à craindre. C'étoient autant d'Etrangers, qui ne l'attaquoient qu'à découvert, & dans ses déhors, pour ainsi dire, ce qui rendoit sa défense contr'eux plus facile. Les hérésies, dit-il, lui firent une guerre plus dangereuse & lui furent d'autant plus difficiles à combattre, qu'elles avoient pris naissance dans son propre sein.

Il reconnoît qu'il n'est pas abso-

lument de son ressort ni même de son dessein de décrire les victoires que l'Eglise a remportées dans les trois premiers siécles, sans le secours des Puissances temporelles : L'Histoire, dit-il, en est trop connuë, ainsi il passe aux Loix qui composent notre Droit à cèt égard.

On trouve entr'autres faits & autoritez fort exactement recherchez, les décisions de l'Eglise appuyées de l'autorité des premiers Princes Chrétiens pour les faire suivre & respecter par leurs Sujets. On y voit les Hérétiques privez de tous honneurs, chassez de la Cour des Princes, exclus des emplois & des Charges publiques, leurs Livres suprimez & brûlez, leurs Temples & lieux d'Assemblées démolis, leurs biens confisquez, & quelquefois même les plus opiniatres, & les plus séditieux proscripts ou condamnez à des peines corporelles.

L'Auteur s'attache néanmoins principalement à la recherche de tout ce qui s'est passé en France à cèt égard. Il y fait cette remarque fort glorieuse à l'Eglise Gallicane qu'il y avoit plusieurs siécles que les

Hérésies

Hérésies s'étoient répandues par tout ailleurs, avant que d'avoir pû trouver aucune entrée dans le Royaume, que les Ariens, & les Iconoclastes firent plusieurs tentatives pour s'y introduire, & qu'ils furent toujours repoussez, que les lumiéres de nos Prélats; leur zéle Apostolique & la pureté de leur foi fut un boulevart impénétrable à toutes les erreurs & le plus solide appui de la vérité Orthodoxe.

Il ajoute que la piété de nos Rois n'éclata pas moins dans ces tems de troubles, & de divisions, qu'ils appuyérent les décisions des Conciles par leurs Capitulaires ou Ordonnances, & qu'ils donnérent du secours aux Souverains Pontifes autant de fois que l'Eglise le vit en quelque péril par la protection que les autres Princes donnoient aux Hérétiques. Il ne se borne pas, non plus que dans le reste de l'Ouvrage, à raporter tous ces faits, mais il les établit par plusieurs exemples, de ce qui s'est passé à cèt égard de plus curieux & de plus important dans tout le monde Chrétien & il en raporte des preuves très-curieuses, &

recher-

recherchées avec beaucoup de soin & d'exactitude.

Après ces remarques générales l'Auteur s'arrête principalement à ce qui s'est passé en France ; il observe que les Albigeois, & les Vaudois furent les premiers Hérétiques, qui infecterent le Royaume. Il raporte fort en détail tous les troubles que les erreurs y causérent, tout ce qui fut fait pour détruire ceux qui s'y trouvérent engagez, & enfin l'Edit de S. *Louis*, qui rétablit la paix de l'Eglise dans son Royaume.

La Religion y jouissoit de ce repos lors qu'au commencement du seiziéme siécle des Disciples de *Luther* pénétrérent jusqu'à Paris ; mais quand les Magistrats de cette Ville en eurent connoissance, ces nouveaux Sectaires, apréhendant d'être découverts furent obligez de prendre la fuite.

* *Calvin* plus hardi & plus artificieux fonda dans le même siécle à Généve une Ecole, qu'il avoit, pour

* *Il faut toujours se ressouvenir que cét Extrait est tout tel qu'on l'a reçû de France, & que c'est un Catholique R. qui parle.*

pour ainsi dire, commencée en France, les suites funestes des erreurs qu'il y répandit sont trop connuës, notre Auteur, par cette raison, se dispense de s'y étendre beaucoup, il se contente d'en toucher quelques-unes des principales circonstances, pour justifier les Loix qu'il raporte, & qui ont été faites de tems en tems afin de remedier aux maux inévitables de l'Héréſie & pour sa totale extirpation.

Le Chapitre qui suit & qui concerne les Relaps & les Apostats n'est pas moins important. L'Auteur y raporte encore avec son exactitude ordinaire les définitions, & l'origine de ces deux crimes, & toutes les Loix, qui ont été faites pour les punir.

Après avoir ainsi établi tout ce qui regarde la pureté de la foi, & ce qui doit concourir à l'affermissement de ses dogmes, il passe à ce qui concerne le culte extérieur de la Religion.

Il divise en 7. points tout ce qui concerne cette seconde partie. 1. faire rendre aux lieux Saints le respect qui leur est dû. 2. observer exactement les Dimanches & les Fêtes. 3. s'abstenir pendant le Carême

des

des viandes défenduës. 4. conserver dans les Processions publiques l'ordre & la décence convenables. 5. Empêcher les abus qui se peuvent commettre sous le tître & prétexte de Pélérinage. 6. Prendre les mêmes précautions à l'égard des Confréries. 7. Et enfin veiller qu'il ne se fasse aucuns nouveaux établissemens en matiére de Religion, sans y avoir observé les formalitez nécessaires.

L'Auteur sur chacune de ces matiéres remonte jusqu'à leur origine; il en raporte historiquement toutes les circonstances & une infinité de faits très-curieux. Il y ajoûte toutes les autoritez qui se tirent de l'Ecriture Sainte, les Décisions des Conciles, les Décrets des Souverains Pontifes, les sentimens des Péres, & toutes les Loix & les Ordonnances des Princes Chrétiens. Il n'y laisse enfin rien à désirer, qui ne soit parfaitement bien éclairci.

Le 3. Livre a pour objet la Discipline des mœurs. Il paroît que pour en remplir le dessein, l'Auteur, ainsi qu'il le dit lui-même, a parfaitement étudié sur cette matiére le cœur de l'homme; qu'il l'a suivi dans toutes les routes par lesquelles

l'amour

l'amour propre le conduit depuis les attachemens qui passent pour les moins criminels jusques à ses derniers déréglemens, & voici le Systême abrégé qu'il en donne. Une passion désordonnée pour le luxe, pour la bonne chére, pour le jeu & pour les spectacles, commence à lui faire abandonner ses devoirs essentiels, & à le jetter dans des dépenses au dessus de ses forces. A cette vie molle, sensuelle & oisive succéde bien-tôt la débauche des femmes & la fréquentation des mauvais lieux. Il est rare qu'en cèt état il lui reste encore beaucoup de foi & de Religion: Ainsi il tombe aisément dans les juremens, & les blasphémes. Il y en a enfin qui sont assez malheureux, n'ayant plus ni conscience, ni biens, de se jetter entre les bras des Dévins, des Sorciers, ou Magiciens, ou plûtôt de ces misérables imposteurs qui les amusent de l'espérance de trésors cachez ou d'autres secours diaboliques, & abusant ainsi de leur trop crédule aveuglement, les conduisent à leur derniére perte.

Suivant ce Plan l'Auteur traite du luxe dans les habits, les Equipa-

ges, les Meubles & les ornemens dans des Edifices, de l'intempérance dans les repas, des spectacles, des jeux, des lieux de débauches ou prostitutions des femmes, des juremens & des blasphêmes, de l'Astrologie judiciaire, de la Magie, & des Sorciers.

Il suit toujours dans chacune de ces matiéres sa Méthode, il raporte d'abord en Historien tout ce qui s'est passé à cèt égard depuis la plus profonde Antiquité jusqu'à présent; & il y joint en Jurisconsulte toutes les Loix, & toutes les Ordonnances qui en ont réglé l'ordre & la Discipline. Comme il remonte jusqu'à l'origine de chaque chose, & qu'il parcourt ensuite tous les siécles qui l'ont suivi, il raporte un très-grand nombre de faits très-considérables, qui ne se trouvent point ailleurs; il y en a un sur le fait des modes, lequel pour n'être pas des plus importans n'en est pas moins curieux. Le voici dans les mêmes termes de l'Auteur.

Les Guerres que *Valerien* eut à soutenir en Orient raportérent encore à Rome de ces païs voluptueux de nouvelles matiéres au luxe & à la vani-

vanité ; ce fut précisément dans ce tems, que l'on commença d'y voir paroître certains habits dont la magnificence n'avoit point encore eu d'exemples & qui attirérent dans la suite toute la séverité des Loix pour en corriger l'abus. Jusques là on s'étoit contenté de la richesse de l'étoffe, ou tout au plus de quelque broderie, ou de quelques franges sur les extrémitez pour en relever l'éclat ; mais par cette nouvelle mode venüe de Syrie, ou selon quelques autres des Parthes, ou des Perses, sur le fond de l'habit, quelque beau qu'il fût, on y ajoutoit encore d'autres étoffes de différentes couleurs, ou plus riches ; coupées par bandes, gauderonnées & appliquées en forme de cercles de distance en distance, & comme cette mode venoit des Etrangers, on lui conserva le nom qu'elle portoit dans leur pays, *Paragondæ*. Les plus modestes ne mettoient sur leurs habits que l'une de ces bandes, d'autres deux, trois quatre, & jusqu'à sept, d'où ces habits prenoient tous ces différens noms tirez toujours des Langues Orientales, selon leur origine : *Molores, dilores, trilores, tetralores,*

pen-

pentalores exlores, *eptalores*, pour exprimer le nombre des bandes, dont ils étoient ornez. On ne peut enfin donner une plus juste idée de cette mode, qu'en la comparant à celle que nous avons vû naître de nos jours sur la fin du dernier siécle & au commencement de celui-ci sous les noms bisarres de *Falbala* & de *prétintailles*. La soye, dont l'usage avoit passé de l'Asie en Europe, environ l'an 220. étoit encore si rare sous le régne de ce Prince, qu'elle se vendoit au poids de l'or; ainsi des habits où entroit cette profusion d'étoffe, étoient d'un prix excessif.

Le Luxe enfin monta à un tel excès sous le Régne de *Constantin*, que presque tous les habits, soit des hommes, soit des femmes étoient *eptalores*, c'est-à-dire à 7. bandes, ou Cercles, comme nous dirions aujourd'hui à 7 *Falbala* ou à 7. *Prétintailles*. Cela ne se pouvoit faire sans une excessive consommation d'étoffe & ce fut de là sans doute que sous le Régne de ce Prince le Commerce de soye se trouva au plus haut point qu'il eût encore été, & que

l'art

l'art de la mettre en œuvre fut porté à sa perfection.

Mais, soit que cette abondance de soye l'eût renduë trop commune, ou que l'ambition fût augmentée; il y eut un tems que les étoffes de cette qualité, ni même les simples étoffes d'or ne satisfaisoient plus, ils y ajoutoient une broderie encore plus riche. Cela donna lieu environ l'an 367. aux Empereurs, *Valentinien*, & *Valens*, de faire une Loi expresse pour reprimer ce luxe. Elle fait défense à toutes personnes tant hommes que femmes, de broder ou faire broder aucuns vêtemens, paragodes, d'or ou de soye mêlée d'or pour des personnes privées; permet seulement ces sortes d'ouvrages pour l'usage des Princes.

L'on peut juger par cèt échantillon combien de faits considérables, & de circonstances curieuses se doivent rencontrer dans ce Traité du Luxe; dans celui de l'intempérance où il raporte tout ce qui se passoit dans les Festins publics des anciens, & toutes les Loix & les Ordonnances qui ont été faites à cette occasion; dans celui des Jeux, qu'il

distingue en *permis*, *défendus*, & *tolérez* & ainsi des autres matiéres qui suivent dans l'ordre qui vient d'être expliqué.

Comme ces deux Livres de la Religion & des mœurs comprennent tous les biens que la Police procure à l'homme par raport à l'ame, l'Auteur dans le 4. Livre traite de la santé, comme le premier & le plus désirable de tous les biens corporels.

Il divise tous les soins qu'on doit prendre pour entretenir cette heureuse constitution, & pour la rétablir quand la Maladie lui donne quelque atteinte, en ces 5. principaux points, la salubrité de l'air, la pureté de l'eau, la bonté des autres alimens, le choix des remédes, & la capacité des Médecins, & des Chirurgiens que l'on employe.

Il raporte toutes les autoritez qui prouvent l'importance de chacun de ces points : l'estime que les anciens en ont fait : les abus qui s'y peuvent commettre, & toutes les Loix & les Ordonnances de Police, qui ont établi ces précautions. Pour ne rien négliger dans une matiére si favori-

vorite, & qui nous touche de si près, l'Auteur conclut enfin ce Livre, par tout ce qui doit être observé, quand Dieu nous aflige de la peste, ou de quelqu'autre maladie épidémique.

Il y a joint une Préface fort ample qui contient l'Analyse de tout son Ouvrage. Il nous promet de nous donner dans tous les Livres suivans, à l'égard des biens corporels, les Traittez des vivres, des vêtemens, du logement, & de la sûreté & tranquillité publique.

Il fera, dit-il, en cèt endroit une Classe à part des Sciences & des Arts libéraux, où l'on peut dire, ajoute-t-il, que se trouvent renfermez tous ces différens biens que la Police a pour objet, qu'elles font certainement partie des biens de l'ame, & après la vertu & les dons de la grace, elles y trouvent sans contredit le premier rang. Que si le corps contribuë à les acquerir par la parfaite conformation de ses organes, & par l'heureuse constitution de son temperament qui en facilite l'étude, il en reçoit aussi cèt avantage, qu'elles pourvoyent à la conservation & au rétablissement de sa santé, & qu'elles lui procurent une infinité d'au-

 tres

tres biens & de commoditez. Qu'enfin, quoi que les Sciences se proposent un objet incomparablement plus grand que l'intérêt ou le gain mercénaire, il est néanmoins certain que c'est l'une des routes qui conduisent aux fortunes les plus éclatantes. Si ce n'est pas toujours la plus sûre & la plus courte, c'est du moins certainement la plus noble & la plus glorieuse : ainsi l'Auteur dit qu'il a placé tout ce qui les concerne en cèt endroit, comme tenant le milieu entre tous les autres biens.

Il continuë par cette espéce de biens, que l'on nomme de la fortune, par le Commerce, les Manufactures, & les Arts méchaniques, les Serviteurs Domestiques & les Manouvriers.

Mais comme il y a des gens, qui faute de lumiéres, de biens & de forces, ou de santé ; ne peuvent subsister de leurs talens, ou de leur travail, qu'il y en a d'autres qui faute de cœur, ne veulent pas s'y apliquer, l'on pourvoit aux uns par le secours des Hôpitaux, & l'on châtie la malice, la paresse, ou le libertinage des autres, & on les force par la sé-

vérité

vérité des Loix à gagner leur vie, sans être à charge au Public.

Ainsi, conclut l'Auteur, il est donc vrai de dire, qu'en quelqu'état que l'homme se trouve & quelque parti qu'il prenne, la Police veille continuellement à sa conservation, & à lui procurer tous les biens, dont il peut être capable, soit de l'ame, soit du corps, soit de la fortune, par raport aux dispositions présentes, où il se rencontre. Voilà son Systême. Aussi-tôt que les autres Livres paroîtront l'on aura soin d'en donner un plus ample Extrait.

Si l'Auteur a sû mettre ce Traité en état d'être offert au Prince le plus éclairé, & le mieux instruit de toutes ces grandes matiéres, qui concernent l'ordre Public, & le bien de l'Etat, il n'a pas eu moins de soin d'en rendre l'Edition agréable. On en peut juger par ce premier volume qu'il en a donné. Tout y est excellent, l'ordre & la distribution des matiéres, le choix des morceaux historiques qui y ont rapport, la nouveauté des caractéres. Il n'y a pas même jusqu'aux Estampes qui sont à la tête de chaque Livre, dont

le goût & le sens ingénieux ne fasse plaisir.

Celle de l'Epître Dédicatoire représente le Roi sous le Symbole du Soleil, qui est la Devise de sa Majesté. Il paroît dans son Char monter sur notre Horizon au signe de la Balance, qui répand ses rayons sur la terre: d'un côté il dissipe des tenebres, ce qui épouvante tous les vices qu'elles couvroient, on les y a représentez sous les figures du Serpent *Python*, de l'une des furies tenant d'une main un Serpent, & de l'autre un Masque, & d'une femme qui tient sous son bras un Renard & à sa main un flambeau allumé. L'on connoît par leurs attitudes, leur désordre, & leur fuite: de l'autre côté ces mêmes rayons répandent un beau jour, & l'on y voit sous un palmier deux Génies avec tous les attributs des Arts & des Sciences, une Corne d'abondance; & dans l'éloignement, des campagnes fertiles, & une Mer où il paroît un vaisseau Symbole du Commerce. *Apollon* qui représente le Soleil a son carquois fermé, son arc couché négligemment sur son Char, & il tient la lyre sous son bras

pour marquer que le Roi a détruit tous ces monstres ; & rétabli les Sciences, les Arts, le Commerce, & l'abondance dans ses Etats beaucoup plus par la douceur que par la sévérité de ses Loix.

Celle de la Préface représente une Bibliothéque, le Buste du Roi est placé au milieu sur un pied d'estal avec cette Inscription, *Ludovico Magno, Parenti Patriæ, Justitiæ & Ordinis publici restauratori.*

Aux deux côtez sur des Scabelons sont six Bustes des anciens Législateurs ; entre lesquels on peut distinguer *Charlemagne* par sa Couronne Impériale. Une femme vêtuë à l'antique assise au bord de l'Estrade sur laquelle est posé le pié d'estal tenant d'une main un Livre ouvert posé droit sur l'un de ses genoux ; & de l'autre une plume en disposition d'écrire représente l'étude. Elle a près d'elle un Cocq & une Lampe allumée, Symboles de sa vigilance & des veilles qui sont ses attributs, un Génie qui est devant elle lui présente un Livre ouvert, qui a pour titre au haut des feuillets *Jus Publicum*, sur lequel elle paroît jetter la vûë. On représente derriere

elle tous les Symboles des Arts & des Sciences, & entr'autres quelques tables d'anciennes Inscriptions, & de l'autre côté vis-à-vis d'elle deux Génies, l'un qui lit dans un Livre, & l'autre qui tient un Compas posé sur un Globe terrestre: l'on voit aussi dans l'éloignement de la Bibliothéque d'autres Génies, qui en tirent des Livres, ou qui les y arrangent.

Comme le premier Livre donne une idée générale de tout l'Ouvrage, l'Auteur a eu soin aussi d'en exprimer toutes les parties dans l'Estampe qui est à la tête.

On y voit la Justice assise dans un trône avec ses attributs à l'exception qu'elle n'a point de bandeau sur les yeux. On a voulu par cette circonstance faire entendre que ce n'est point la Justice contentieuse, qui n'a besoin que d'entendre les raisons du Demandeur, & du Défendeur, mais la Justice de Police, ou de Gouvernement, qui doit voir & connoître tout ce qui se passe pour y donner ses ordres; elle a au dessus d'elle le Décalogue, pour faire entendre que c'est de cette divine source que sont émanées toutes les

Loix dont l'exécution lui est confiée. On a représenté aux deux côtez de son trône les Symboles des autres parties de ce Traité & qui doivent faire toute l'attention & l'application de la Police. On y voit la Religion représentée par une Dame vêtuë modestement tenant une Croix à la main. La pureté des moeurs par un petit Enfant nud tenant à la main un coeur à découvert. La santé par Esculape, les vivres par un Laboureur appuyé sur un sac à blé. Le logement par une femme qui a la main appuyée sur un plan où l'on voit représenté le frontispice d'un bâtiment. La sûreté Publique y est représentée par un Ange exterminateur tenant à la main une épée nuë & élevée, ayant sur son casque & sur son plastron une étoile Symbole du Guet de nuit, & tenant sous lui terrassez deux hommes, l'un en posture de vouloir se revancher, tenant d'une main un pistolet d'où sort le feu & la fumée, qui marquent qu'il vient de le tirer, & de l'autre main un poignard; & l'autre couché par terre tenant d'une main un masque Symbole de la trahison, & de l'autre un poignard.

Les Sciences y sont représentées par l'une des Muses tenant une trompette à la main. Les Arts libéraux, les Arts méchaniques, & les pauvres par leurs Symboles & leurs attributs ordinaires, & ces figures en si grand nombre sont tellement distinguées qu'elles ne font entr'elles aucune confusion.

Le second Livre traittant de la Religion, *l'Auteur a représenté dans l'Estampe qui est à la tête, la sale d'Audience de *Constantin*. Cet Empereur y paroît debout la queuë de son manteau Impérial portée par un Page. Ses Gardes qui environnent son trône, dont deux tiennent les faisceaux marque de son autorité Consulaire, que ces Princes avoient toujours conservée; il est avancé à quelques pas de son trône pour recevoir, & faire honneur aux Péres du Concile de Nicée qui se présentent devant lui au nombre de trois Prélats, qui lui présentent un cayer sur lequel sont écrits ces mots Ἡ ΕΝ ΝΙΚΑΙΑ ΣΥΝΟΔΟΣ pour faire entendre que c'étoient les Actes du Concile de Nicée qu'ils lui présentoient pour lui demander de les appuyer de son autorité. On voit un

rayon

rayon de lumiére qui vient du Ciel sur l'Empereur pour marquer les graces qu'il recevoit d'enhaut pour la protection qu'il accordoit à l'Eglise. On a représenté derriére, les Prélats, qui portent le reste des Actes du Concile, n'étant pas à présumer qu'en ce tems-là que l'on n'écrivoit point en cayer, mais sur de grandes peaux, les Prélats eussent pû les tenir tous à la main en les présentant à l'Empereur; on voit dans un éloignement un grand édifice qui est le lieu où le Concile fut tenu & à la porte, des Soldats qui font brûler les Livres des Ariens. L'Auteur ne pouvoit pas mieux exprimer le Chapitre de ce Livre, où il est traité principalement du concours des deux Puissances, la spirituelle, & la temporelle pour le maintien de la véritable Religion, puis que cette Estampe représente la premiére action, où cét heureux concours s'est rencontré depuis la naissance de l'Eglise.

L'Estampe qui est à la tête du troisiéme Livre, où il est traité des mœurs, représente la France sous le Symbole d'une Dame vêtue d'un manteau à l'antique fleurdelisé, ayant

une Couronne Impériale sur la tête, & tenant à sa main le Sceptre de nos Rois; elle est assise sur un globe, où sont les armes de France, & qui est environnée de Trophées d'armes, elle a à ses côtez la Religion représentée par une Dame tenant d'une main une Croix, & de l'autre soutenant une Eglise, du Conseil représenté par un Vieillard qui a un cœur sur l'estomac, de la Sagesse représentée par une Dame qui a un Soleil sur l'estomac & une trompette à la main, & par les quatre Vertus Cardinales, la Force, la Prudence, la Tempérance, &, séparée des autres, la Justice sans bandeau & l'une de ses mammelles appuyée sur un faisceau des anciens Consuls Romains & ayant auprès d'elle une Corne d'abondance, pour faire toujours connoître, que c'est la Justice Politique & le Gouvernement que l'on a voulu exprimer & non pas la contentieuse. La France tient sous ses pieds l'Hydre expirante sous la Massuë de son Hercule, qui représente l'extirpation de tous les Vices dans ses Etats, & l'on voit dans les airs la Renommée ayant à la banderolle de sa Trom-

Trompette la Devise de *Louis* le Grand, pour faire entendre que c'est sous son Régne que le triomphe est arrivé, & que le bon ordre, & l'abondance ont été rétablies avec la Police.

L'Estampe du quatriéme Livre représente la Santé sous le Symbole de la Déesse *Salus*, telle que les Anciens la représentoient. C'est une jeune femme vêtuë d'une Draperie à l'antique assise sur un Trône, ayant devant elle un trépié soutenant une urne, & autour duquel & de l'urne est entortillé un Serpent, auquel la Déesse présente sur une patere quelques alimens. La Medecine & notre expérience nous aprennent que cette heureuse constitution, qui fait la santé, ne se peut entretenir que par le concert & l'heureux accord des quatre premiéres qualitez, le chaud, le froid, le sec, & l'humide; l'Auteur les a ici exprimées par les quatre Elémens qui en sont les Symboles ordinaires, le feu, l'eau, l'air, & la terre. Mais comme l'homme est composé de deux parties, de Corps, & d'Ame, & que l'heureuse constitution des humeurs peut être altérée par les pas-

sions, il a aussi représenté le calme de l'esprit, qui est encore nécessaire pour l'entretien de la santé par trois petits Enfans, qui chantent dans des Livres de Musique & jouent des Instrumens, pour faire entendre que c'est principalement par la joye que l'on peut aquerir cette tranquillité nécessaire pour se bien porter. Avec tous ces soins il est impossible qu'il n'arrive quelque infirmité qui oblige d'avoir recours aux remédes de la Médécine, & c'est ce qui est encore exprimé dans cette Estampe, où l'on a représenté dans l'éloignement les Montagnes d'Arabie où croissent la plus grande partie des meilleurs simples qu'on employe dans la Médécine : le Soleil qui darde ses rayons pour les faire croître, & une Mer sur laquelle sont des Vaisseaux qui nous les apportent.

ARTICLE III.

* *Les* DE'LICES *de* L'ESPAGNE &

* *On peut voir tout le titre de ce Livre dans les Nouvelles du mois précédent. pag. 118.*

& *du* PORTUGAL, &c. A Leide, chez Pierre vander Aa. 1706. grand in 12. en quatre Tomes. pagg. en tout 958. sans la Table.

DES qu'un Livre a réüssi, on en voit d'abord paroître mille copies, qui sont d'ordinaire fort inférieures à l'Original ; & quand on n'en prend pas les principales parties, on en dérobe, du moins, le titre. Ce qu'on lit sur ce sujet dans l'excellent Livre, qui a pour titre la *Guerre des Auteurs*, est si agréablement tourné, que je ne ferai pas difficulté de le copier ici. On y introduit *Balzac* qui parle ainsi à *Grenaille*.
„ C'est à vous maintenant à répon-
„ pondre de vos Ouvrages, puis
„ parcourant tous leurs titres, bon
„ Dieu ! s'écria-t-il, que d'*Honnê-*
„ *tetez*. Il ne vous manquoit plus
„ après votre *Honnête Fille*, votre
„ *Honnête Garçon*, & vôtre *Hon-*
„ *nête Veuve*, que d'avoir encore
„ fait l'*Honnête Homme*, & l'*Hon-*
„ *nête Femme*, & vous nous auriez
„ comblé de toutes les Honnêtetez
„ du Monde. Je ne voi rien ici
„ néantmoins, continua-t-il, qui

„ vous rende digne de marcher à
„ côté de *du Bosc* & de *F*.*ret*, &
„ vous vous seriez bien passé de
„ toucher à des matiéres, que ces
„ Auteurs avoient consommées.
„ Mais il n'y a pas moyen d'empê-
„ cher la démangeaison de vous au-
„ tres Messieurs les Copistes. Qu'un
„ Livre aît quelque air de nouveau-
„ té vous le contrefaites aussi-tôt,
„ & croyez mériter beaucoup du
„ Public, quand vous avez fait une
„ méchante copie de quelque ex-
„ cellent Original. Combien la *Ro-
„ me Ridicule* de *Saint Amant*, a-t-
„ elle produit de Villes ridicules,
„ qu'on ne peut soufrir? Combien
„ sa solitude en a-t-elle fait que l'on
„ ne lit pas? Que de misérables
„ Métamorphoses ont succédé à cel-
„ le des yeux de Philis en Astres.
„ Que de Temples ont été bâtis,
„ sur le *Temple de la Mort*; & n'est-
„ ce pas, enfin, de la Pompe fu-
„ nébre de *Voiture*, que viennent
„ ces ennuyeuses pompes funé-
„ bres de *Scarron* & de la *Calpre-
„ néde*.

Ces Plaintes de *Balzac*, ou plûtôt de celui qui le fait parler ainsi, n'ont pas empêché qu'on n'ait imité depuis les

les Tîtres qui ont paru favorables, pour le débit des Livres qui le portoient, l'heureux succès de quelques *Ana*, a rempli le Public d'un très-grand nombre d'Ouvrages, qui portent ce Tître, & dont quelques-uns sont si impertinens, qu'ils ne méritent pas d'occuper le loisir des Laquais.

Il y a environ trente six ans, qu'il parut une Description de la France, sous le Tître de *Délices de la France*. Ce Livre est passablement bon, du moins a-t-il été assez bien débité. Aussi n'a-t-on pas manqué depuis de nous donner les *Délices de la Hollande*, les *Délices de l'Italie*, les *Délices de l'Espagne & de Portugal*, on nous promet les *Délices d'Angleterre*, & aparemment qu'on ne s'arrêtera, qu'après qu'on nous aura comblé des *Délices de tout le Monde* *.

Il y a pourtant une différence à faire ici entre ces autres Livres, qui portent des tîtres copiez, & les Délices d'Espagne & de Portugal : qu'à l'égard

* *Nôtre Auteur ne paroît pas avoir grande opinion de quelques-uns de ces* Faiseurs de Délices ; *c'est ainsi qu'il les appelle ; il les accuse de s'être égarez en* Descriptions hyperboliques.

l'égard des premiers, les Copies sont beaucoup au dessous de l'Original; au lieu que pour celles-ci, elles égalent en bonté, si elles ne surpassent pas les *Délices de la France*, qui ont servi de modéle à ce titre. Il est même bon de remarquer que, comme ce n'est plus la mode que les Auteurs des Livres soient les Maîtres de leurs Titres, & que c'est un droit que les Libraires se sont attribué; il ne faut plus aussi les rendre responsables, de ce qu'il peut y avoir à blâmer dans ces titres.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur des Délices d'Espagne & de Portugal étant judicieux & savant, il peut espérer avec justice, que son Ouvrage sera reçû favorablement du Public, & que, quand même le titre de *Délices* ne lui plairoit pas, parce qu'il n'est plus nouveau, il aura l'équité de n'en pas juger sur l'étiquette.

Outre ses propres lumiéres, qui ne sont pas communes, il a employé tous les secours, qu'il a pû trouver, soit anciens, soit modernes. Voici les Auteurs, qu'il cite dans sa Préface, *Joannis Gerundensis Episcopi Paralipomena*, *Mariana*,

Mari-

Marineus Siculus de rebus memorabilibus Hispaniæ, Lud. Nonni Descriptio Hispaniæ, Joannis Vasæi Fr. Chronicon, Gomecius de rebus gestis Ximenii; Andr. Resendii Antiquitates Lusitaniæ, P. Merulæ Cosmographie, Bocharti Chanaan, & *divers Voyageurs*.

Tout l'Ouvrage est divisé en cinq Tomes. Il le commence par une Description de l'Etat où étoit l'ancienne Espagne, particuliérement sous l'Empire des Romains. Après cela il passe à son Etat présent, & traite dans les trois premiers Tomes, de toutes les Provinces qui composent la Monarchie *Castillane*, comme on parle. Ce sont ses termes. L'ordre qu'il observe dans ces Descriptions est de commencer par les Provinces du Nort, allant de l'Orient au Couchant, de passer de celles-là aux Provinces, qui sont au cœur du Royaume, & de celles-ci à celles qui sont à l'extrémité Méridionale, commençant à l'Occident, finissant à l'Orient, & faisant ainsi tout le tour de la Monarchie.

Comme le Portugal a fait autrefois un Etat à part, & qu'après avoir été réüni à l'Espagne sous *Phi-*

Philippe II. il en a été de nouveau séparé & a son Roi particulier, on en a réservé la Description pour le quatrième Tome. Le cinquiême comprend des Observations générales sur l'Etat de l'Espagne & du Portugal, la qualité de l'air & du terroir, les mœurs des Habitans, leurs Divertissemens, leur Religion, leur Gouvernement, & diverses autres choses curieuses & nécessaires, pour bien connoître cette Partie de l'Europe.

Je ne dois pas oublier que l'Ouvrage est enrichi d'un très-grand nombre de Figures en Taille douce, dessinées sur les lieux mêmes par *Don Juan Alvarez de Colmenar.* Il est d'autant plus nécessaire de donner cet Avis, que si on lisoit le titre du Livre sans attention, on pourroit croire que ce *Colmenar* est Auteur de l'Ouvrage, au lieu qu'il n'est Auteur que des Figures. Après cette idée générale, il ne sera pas inutile d'ajouter un petit nombre de Remarques détachées, afin qu'on puisse mieux juger de l'utilité de ce Livre.

1. En parlant du *Guadalquivir*, mot Arabe, qui signifie un *grand Fleuve*,

Fleuve, on remarque qu'autrefois, avant que d'entrer dans l'Ocean, il débordoit à droit & à gauche à quelques lieuës au dessous de Seville, & formoit un petit Lac, qu'on apelloit *Lacus Libystinus*, d'où sortant comme d'une nouvelle source il se divisoit en deux branches par lesquelles il se déchargeoit dans la Mer. Ces deux branches s'éloignoient si considérablement, qu'à leur embouchure, elles étoient à plus de cent stades l'une de l'autre. La branche, qui étoit à l'Occident baignoit une Ville nommée *Onoba*, & celle qui étoit à l'Orient en arrosoit deux, savoir *Asta* & *Nebrissa*. Au milieu de l'Isle que formoient ces deux branches on voyoit la ville de *Tartesse* fameuse dans l'Antiquité. Le tems a bouché la branche, qui étoit à l'Orient. Un savant Espagnol a prétendu contre les Modernes, qu'il n'est arrivé aucun changement considérable à ce Fleuve, & qu'il conserve encore aujourd'hui ses deux branches. Il se fonde sur ce qu'au dessous de Seville il forme trois ou quatre Isles, dont la plus grande a vingt-huit milles de longueur, & la seconde seize, &

que

que se partageant en deux ; pour former ces Isles, il rejoint les deux branches au dessous & va ainsi se jetter dans la Mer. Mais les deux branches, dont parle ce Savant, ne sont pas celles dont il s'agit. Il est si vrai que la branche Orientale du Guadalquivir est bouchée, que les deux Villes, qui étoient sur ses bords, *Nebrissa*, aujourd'hui *Lebrixa*; & *Asta*, qui n'est plus à présent qu'un monceau de ruines, se trouvent maintenant la premiére à huit milles & la seconde à quinze milles de ce Fleuve.

2. Les Anciens & les Modernes ont dit que la *Guadiana*, autre fleuve d'Espagne, couloit dix lieuës sous terre près de *Medelin*, & que c'est pour cette raison que les Latins l'ont apellé *Anas*, c'est-à-dire un *Canard*, voulant marquer que ce fleuve ressembloit à cet Oiseau, qui aime à faire le plongeon & à reparoître sur l'eau. Sur ce principe, un Savant a crû trouver l'Etymologie de ce nom dans le mot Arabe *Hanasa*, qui signifie se cacher, pour reparoître bien-tôt après. C'est cela même, qui a obligé les Espagnols à dire, qu'ils avoient chez eux un Pont,

Pont, sur lequel on pouvoit faire paître dix mille moutons fort à leur aise. Mais les nouveaux Géographes mieux instruits nous ont apris, que ce n'étoit là qu'une pure fable. Quelques Voyageurs curieux s'étant rendus sur les lieux, pour s'y informer de la vérité du fait, & ayant demandé à des Bergers, dans quel lieu la *Guadiana* se cachoit sous terre, n'en reçûrent que des éclats de rire, qui leur firent comprendre, qu'on se moquoit d'eux. Cependant, cette opinion, dont on a été prévenu durant tant de siécles, n'étoit pas tout-à-fait sans fondement. La vérité est, que ce Fleuve, un peu au dessous de sa source, se perd environ une lieuë sous terre, du moins, s'il en faut croire quelques Voyageurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que près de là, il passe au travers de hautes montagnes, qui le dérobent à la vûë pendant une heure, après quoi on le voit reparoître aux Lacs, qu'on appelle *Ojos de Guadiana*. Dans la suite de son cours, particuliérement dans le voisinage de *Malagon*, au dessus de *Calatrava*, il est si couvert de joncs & de rochers, qu'on ne diroit pas qu'il

y eut là une riviére. Et depuis *Merida*, jusqu'à *Mertola*, dans l'étenduë d'environ trente-cinq lieuës, il est tout rempli à droit & à gauche de grosses piéces de roches, qui empêchent qu'il ne soit navigable.

3. Anciennement l'Espagne étoit comme le Perou de l'Europe. C'est, selon notre Auteur, la *Tarsis*, dont il est parlé dans l'Ecriture, comme d'un Pays abondant en riches métaux, où les Hébreux & les Phéniciens alloient trafiquer de compagnie. La plus riche mine d'argent de tout le Pays étoit à une petite lieuë de Carthagéne, où quarante mille travailleurs fournissoient tous les jours aux Romains vingt-cinq mille Dragmes. L'*Asturie*, la *Galice*, & la *Lusitanie* raportoient tous les ans vint mille Livres d'argent. Près des Pyrenées il y avoit une mine, qui en donnoit châque jour trois cens Livres à *Annibal*. Quand *Scipion* l'Africain prit *Carthagéne*, dans le tems de la seconde Guerre *Punique*, on y trouva 276. tasses d'or, presque toutes du poids d'une Livre, 18300. livres pesant d'argent monnoyé, un nombre infini de vases d'argent, 40000. muids de blé,

278000

278000. muids d'orge, & on prit dans le Port cent treize Vaisseaux de charge. *Helvius*, qui triompha le premier de l'Espagne, mit dans le trésor 14732. livres d'argent en lingots, & 17023. livres de monnoyé. *Offensis* en tira 120438. livres d'argent. *Lentulus*, qui vint après, en aporta 4515. livres d'or, 20000. livres d'argent en lingots, & 34550. de monnoyé. „ Les choses, „ dit là-dessus nôtre Auteur, ont „ bien changé depuis ce tems-là. „ Les Espagnols vont aujourd'hui „ faire chez les Amériquains, ce „ qu'on faisoit autrefois chez eux. „ Ils leur ont escroqué leur or & „ leur argent, en leur donnant de la „ quincaillerie en échange, ou en „ les contraignant de travailler aux „ mines, comme on en usoit au„ trefois à l'égard de leurs Péres.

4. Nôtre Auteur nous raporte des choses assez singuliéres des peuples de Biscaye. Il dit, après un * Evêque Espagnol, qui écrivoit vers la fin du XV. siécle, que, quoi que ces Peuples fissent profession

* *Jean Evêque de Gironne. Paralipom. Hisp.*

sion d'être Chrétiens, ils n'avoient néanmoins aucune Religion, & n'adoroient aucune Divinité. Qu'ils ne recevoient aucun Prêtre, qui n'eût sa Concubine; parce qu'ils ne croyoient pas qu'aucun homme pût se passer de femme, & qu'un Curé qui n'en auroit point corromproit nécessairement celles d'autrui. Bien qu'ils dépendent de l'Evêque de *Calahorra*, ni lui, ni aucun autre n'y peut aller, non pas même pour administrer les Sacremens. L'an 1477. *Ferdinand* Roi de Castille étant entré en Biscaye, avoit à sa suite l'Evêque de *Pampelune*. Les Biscayens lui vinrent au devant pour lui dire, que cela étoit contre les Loix, & il se fut fait un tumulte, si le Roi n'eut renvoyé l'Evêque. Non content de cela, ils suivirent à la trace les lieux, par où l'Evêque avoit passé, ils en raclérent la terre, & l'amassant par monceaux, ils la brûlérent, & en jettérent les cendres au vent.

5. Il y a à *Ségovie* un Aquéduc apellé *Puente Segoviana*, le Pont de Segovie, qui est d'une grandeur & d'une beauté merveilleuses. Il fut construit par les Romains, sous l'Em-

l'Empire de *Trajan.* Il joint deux montagnes, & est de la longueur de trois mille pas formé de cent-soixante & dix-sept arcades d'une hauteur prodigieuse, & il y a deux ponts l'un au dessus de l'autre. Il traverse le faubourg, & conduit l'eau par toute la ville en assez grande quantité, pour en fournir toutes les maisons. L'Aqueduc est bordé de quelques bassins, qui reçoivent l'eau, & qui sont fermez de petites portes de fer. Par le moyen d'un robinet, on reçoit l'eau dans les maisons, ou bien on la conduit ailleurs, selon le besoin qu'on en a. Le Pont le plus bas conduit l'eau dans le faubourg & sert aux Teinturiers, qui y demeurent. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que tout cet Edifice est construit de grosses pierres, unies sans mortier ni ciment: & la structure en est si solide, qu'elle s'est conservée entiére jusqu'à présent.

6. En parlant de Grenade, l'Auteur en raporte ces deux particularitez. La premiére c'est que lors que *Ferdinand* surnommé le Catholique eut pris cette ville, *Boabdil* fils d'*Alboacen* dernier Roi de Grenade, sortant de son Palais, pour se rendre à

son Vainqueur, prit son chemin par une Porte du quartier de la Ville apellé *Albayein*, & demanda par grace à *Ferdinand*, que jamais personne ne sortit après lui par cette porte. On lui accorda sans peine cette foible consolation, & afin que la chose fut mieux observée, la porte fut murée, & elle l'est encore aujourdhui.

La seconde particularité, que l'Auteur raporte, après Mr. * *Flechier*, c'est que le Cardinal *Ximenès*, après la prise de Grenade, ayant gagné les Docteurs Mahométans, leur ordonna de lui aporter tous les *Alcorans* & les autres Livres de leur doctrine, de quelque genre qu'ils fussent, & de quelque matiere qu'ils traitassent, & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille Volumes, il les fit brûler publiquement, sans épargner ni enluminures, ni reliures de grand prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelque priére qu'on lui fit de les faire servir à d'autres usages, voulant effacer toutes les marques de ces erreurs,

& faire

* *Evêque de Nismes, dans son* Histoire du Cardinal Ximenès.

& faire oublier, autant qu'il pourroit, qu'on les eut jamais suivies en Espagne. Il reserva seulement quelques Livres de Médecine, dont cette Nation avoit toujours été très-curieuse, qu'il envoya à la Bibliothéque du Colége d'Alcala.

7. Notre Auteur n'aprouve point le sentiment de ceux qui prétendent, que le Portugal a été ainsi nommé d'une Flote de Gaulois, qui aborda à Porto ville & Port de Mer, qui pour cette raison fut apellée *Portus Gallorum*, d'où s'est formé le mot de Portugal. Il croit que cette pensée n'a point de fondement, parce qu'elle n'est apuyée d'aucune preuve tirée de l'Histoire. Il suit l'opinion de ceux qui font venir le nom de *Portugal* de *Portus-Cale* ou *Portu-Cale*, ville Ancienne située à l'embouchure du Doüere. Elle n'eut d'abord que le nom de *Cale*, comme cela paroit par l'*Itineraire d'Antonin*. Mais comme elle étoit située sur une hauteur un peu incommode, on bâtit à la suite au pié de cette hauteur, le long du Douëre, & cela s'apella le *Port de Cale*, *Portus Cale*, comme cela paroit par les souscriptions des Evêques, qui s'appellent *Portu-*

calenses dans les anciens Conciles d'Espagne. Dans les Siecles suivans le nom de *Portucale* ou *Portucalia* fut donné à tout le Diocése de Portu-Cale, ou à la Province qu'on apelle aujourd'hui Entre-Minho-e-Douro, comme on le voit par divers endroits de l'Histoire de *Roderic Ximenès* Archevêque de Tolède. Bientôt après les Rois de Portugal étendant leurs frontiéres aux dépens des Mores, ce nom demeura à tous leurs Etats. Alors la Ville de *Portu-Cale* perdit la moitié de son nom, & ne s'apella plus que *Porto*, & les Evêques dans leurs Souscriptions ne prirent plus le nom de *Portucalenses*, mais s'apellerent *Porticenses*, Evêques de *Porto*.

8. L'Auteur ne s'acommode pas mieux de la signification qu'on donne d'ordinaire au mot d'*Algarve*, qui est le nom d'un petit Royaume ou d'une petite Province la plus Méridionale de tout le Portugal. Tous les Auteurs, dit le notre, s'accordent à soutenir, que c'est un mot Arabe, qui signifie une Campagne fertile. Le premier qui l'a écrit n'étoit pas fort bien informé, & tous les autres, qui l'ont suivi comme des

des moutons se sont trompez après lui. *Algarbe* ne signifie autre chose *qu'un Païs Occidental & situé à l'extrémité de la Terre*, ce qui convient fort bien à cette Province. Les Arabes employent un mot, qui a la même origine, pour signifier l'Afrique, & en particulier la Mauritanie.

9. Il est moralement impossible que les Espagnols & les Portugais, qui ne sortent pas de leur Pays, changent de sentiment en matiere de Religion. L'Inquisition y a mis bon ordre. On sait avec quelle rigueur elle traite tous ceux qui sont seulement soupçonnez de nourrir le moindre doute en matiére de Religion. On n'est pas moins exact pour empêcher qu'il ne se debite aucun Livre où il y ait quelque doctrine contraire aux sentimens reçus. En Portugal, lors qu'on fait venir des Livres des Pays Etrangers, on les porte d'abord à l'Inquisition, pour y être examinez, & s'il s'y en trouve, qu'on croye dangereux, la moindre peine pour celui qui les a fait venir, c'est de les voir confisquez. Quand un Auteur veut faire imprimer un Ouvrage, il est obligé de le porter à l'Inquisition, afin d'y être examiné, & il

est impossible de faire rien imprimer, avant que d'avoir l'aprobation du S. Office. Si le Livre est aprouvé on en permet l'Impression. Mais, comme un Auteur pourroit bien changer à son Manuscrit, après l'Aprobation requise, cette Aprobation est toujours accompagnée d'un Article qui porte qu'après l'Impression, on raportera de nouveau le Livre à l'Inquisition, pour y être examiné une seconde fois, & pour obtenir une seconde Aprobation, qui donne permission de le débiter. Sans cette seconde Aprobation, & le vendeur & l'acheteur courroient risque d'être saisis & d'être traitez sans misericorde. A ces deux Aprobations, qui doivent toujours paroître à la tête des Livres, on en ajoute une troisiéme en Espagne, qui est celle du Conseil particulier, qui en permettant le débit d'un Livre, lors qu'il est imprimé, le taxe en même tems au plus près de sa valeur. Cette taxe est aussi imprimée, & ainsi chacun sait, en achetant un Livre, ce qu'il en doit payer au Libraire. Le Monde est fort heureux, que les Payens n'ayent pas sû ce bel Art, d'empêcher qu'on n'enseigne des nouveau-

veautez. S'ils l'euſſent connu, jamais le Chriſtianiſme ne ſe fut établi. . . . .

10. Comme il y a bien des gens, qui ont ouï parler de l'ancienne *Ere Eſpagnole*, ſans ſavoir ce que c'eſt, l'Auteur a jugé à propos de l'expliquer. Il dit donc, que la Nation Eſpagnole s'eſt ſervie longtems d'une maniére particuliére de compter les années dans tous les Actes ſoit publics, ſoit particuliers. Au lieu que toutes les Nations Chrétiennes de l'Europe, comptoient, à ce qu'il dit, les années par la naiſſance de J. C. les Eſpagnols ſeuls, juſqu'au quatorziéme Siecle ont eu une maniére particuliére de compter, qui devançoit de trente huit ans l'Ere vulgaire. Il eſt conſtant que cette Ere Eſpagnole a commencé ſous l'Empire d'*Auguſte*; mais on ne convient pas de la raiſon de ſon origine. Nôtre Auteur croit, après quelques Savans, que les Eſpagnols ayant fort envie de faire leur cour à *Auguſte*, ſoufrirent non ſeulement que *Saragoſſe*, qui s'apelloit auparavant *Salduba*, reçut le nom de *Cæſar-Auguſta*, mais prirent auſſi la coutume de compter les années dès le tems

qu'il fut le maître de l'Espagne & de la Gaule par le partage qu'il fit de l'Empire Romain avec *M. Antoine & Lepidus* ses Collégues au Triumvirat. Quoi qu'il en soit, les *Vandales*, les *Suéves*, & les *Goths*, qui envahirent l'Espagne, y ayant trouvé cette Ere établie, l'adopterent sans difficulté, & toute la Nation la retint pendant plusieurs siecles. Enfin, ayant compris, qu'il étoit plus convenable pour des Chrétiens de compter les années dès la Naissance de *Jesus-Christ*, les Rois l'abolirent successivement. *Pierre IV.* Roi d'Arragon l'abolit dans une Assemblée solennelle des Etats, qui se tint à Valence l'an 1358. *Jean I.* Roi de Castille en fit de même dans les Etats assemblez à Segovie l'an 1383. Enfin *Jean I.* Roi de Portugal suivit le même exemple l'an 1415. après avoir conquis *Ceuta* sur la côte d'Afrique. Depuis ce tems, tous les Royaumes d'Espagne s'accordérent à suivre l'Ere vulgaire & à compter par les années de *Jesus-Christ*.

11. Notre Auteur finit par les coutumes singuliéres des Espagnols & des Portugais. Nous n'en remarquerons qu'une seule. Quand une

une femme acouche de deux Jumeaux, on compte pour l'ainé celui qui nait le dernier, & la raison qu'ils en donnent, c'est que le dernier qui sort du sein de la Mére, y a été conçu le premier ; tout de même que de deux pierres qu'on tire d'une carriére, la derniére y a été, sans contredit, formée la premiére. C'est aussi ce qu'a décidé la Faculté de Médecine de Montpelier. Pour moi, j'avoüe mon ignorance, je croyois que deux Jumeaux étoient conçus en même tems.

ARTICLE IV.

SUITE *de* * *l'*EXTRAIT *de l'*HISTOIRE *du* PARADIS *par* *Mr.* MARCK.

POUR n'être pas trop long dans la suite de cêt Extrait, je ne suivrai plus Mr. *Marck* pié à pié, comme j'ai fait jusques ici. Je me con-

* *On en pourra voir le commencement dans les Nouvelles de Juillet. 1706. pag. 82.*

tenterai de remarquer en général, qu'il examine exactement toutes les paroles du Texte de *Moyse*, qu'il en détermine le sens, & qu'il n'oublie aucune des questions considérables qu'on peut faire sur la matiére qu'il traite.

I. Le second Livre explique l'Histoire de l'Homme dans l'État d'innocence, sur lequel les Théologiens auroient peu de choses à dire, s'ils n'en vouloient rien dire que de certain; parce qu'ils ne peuvent parler qu'après *Moyse*, qui s'étend fort peu sur ce sujet; mais ils ont agité tant de Questions, qu'un Auteur passeroit ou pour ignorant & pour fort négligent, s'il n'en disoit rien. Ce Livre contient quinze Chapitres, dont nous indiquerons le sujet en peu de mots. 1. Le premier traite des noms donnez à l'Homme, & de sa Création en général. 2. Le second explique cette Création plus particulierement. Mr. *Mark* y refute par occasion l'opinion des *Préadamites*, qui n'est fondée, que sur un passage de S. *Paul** mal-entendu, & qui n'a fait que peu de Sectateurs, du

* *Rom.* V. 12. 13. 14.

du moins parmi ceux qui croyent la Divinité de l'Ecriture Sainte. Il fait voir que ces paroles de Dieu *faisons l'Homme* &c. désignent la Trinité. Il parle aussi de la sainteté du mariage, à l'occasion de la Femme que Dieu forma à *Adam*, & fait voir que la conduite de Dieu condamne la Polygamie.

3. Dans le Chapitre troisiéme l'Auteur traite plus particuliérement du Corps humain, & de celui d'*Adam*. A l'égard du corps de l'homme en général, il en fait voir l'excellence & la beauté, & à l'égard de celui d'*Adam*, il soutient qu'il a été créé dans l'état dans lequel sont les adultes, sans qu'on puisse déterminer précisément l'age qu'auroit un homme, qui seroit tel qu'*Adam* fut créé. Il refute ceux qui ont crû, que le premier homme avoit une forme gigantesque; & que les premiers Descendans furent aussi de la même taille. *Moyse* ne met la production des Géans, qu'après que le Genre humain se fut déja beaucoup multiplié.

4. L'Ame de l'Homme & son union avec le Corps sont le sujet du Chapitre quatriême. Mr. *Marck*,

refûte *Tertullien* & les autres Savans, qui ont cru que l'Ame étoit corporelle. L'opinion de ceux qui font consister l'essence de l'Ame dans la pensée actuelle ne lui plaît pas davantage, il la croit même beaucoup plus dangereuse, que le sentiment de ceux qui admettent quelque chose de corporel dans l'Ame. Il soutient même que cette opinion a introduit beaucoup d'absurditez dans la Theologie. Mais il n'explique point ni quel est ce danger, ni quelles sont ces absurditez. Il nous renvoye sur ce sujet à une savante Dissertation de Mr. *de Vries*. Il definit l'Ame *une Substance unie au corps humain & raisonnable, ou pensante, ou doüée d'Entendement & de Volonté*. Il en établit la liberté, qu'il fait consister dans la spontanéïté, & non dans l'indifférence. Il refute ceux qui croyent que nous recevons notre Ame de nos parens, & établit l'opinion reçuë aujourdhui presque généralement de tous les Chrétiens, qui est que l'Ame est créée immédiatement de Dieu. * Il y a eu pourtant des Théologiens Reformez,

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

mez, qui ont crû que l'Ame étoit *ex Traduce*, comme on parle; Mr. *Mark* cite le célébre *Samuel des Marets*, & il auroit pû y ajouter *Josué de la Place*, qui a tâché d'expliquer comment l'Ame se produisoit; mais il suffit de lire ce qu'il en a dit dans les *Théses de Saumur*, pour voir que cette opinion est insoutenable. Je ne crois pas pourtant qu'on fit aujourd'hui une affaire à un Théologien Réformé qui voudroit la soutenir; parce que la Confession de Foi des Eglises Reformées ne décide rien sur cette matiére. Ceux qui ont crû que l'Ame étoit une substance corporelle, ne doivent pas se faire une peine de croire, qu'elle vient de nos parens, c'est-à-dire, qu'elle est une Partie de la substance de ceux qui nous mettent au monde. Mais dès qu'on établit que c'est une substance spirituelle, c'est-à-dire, d'une toute autre nature que la corporelle, & qui n'existe pas avant la conception, il est impossible de concevoir que cette substance puisse avoir un autre Auteur que Dieu seul, parce que nous concevons clairement qu'il n'y a que lui, qui puisse produire une nouvelle substance.

Pour revenir à Mr. *Marck*, après avoir parlé de l'origine de l'Ame, il parle de son Immortalité, qu'il conçoit, non comme si Dieu qui l'a créée ne pouvoit pas la détruire, mais en ce qu'elle ne périt pas avec le corps, & qu'elle ne peut ni se corrompre ni être divisée; ce qui ne seroit pourtant pas impossible, & qu'il seroit, au contraire, très-facile de concevoir, si elle étoit corporelle.

5. Nôtre Auteur explique dans le Chapitre cinquième comment l'Homme a été formé à l'Image de Dieu. Cette Image consiste, selon lui, 1. dans la nature spirituelle & immortelle de l'Ame, avec ses Facultez distinctives, savoir l'Entendement & la Volonté 2. Dans l'innocence de cette Ame & de l'Homme tout entier, qui comprend la sagesse & une sainteté parfaite. 3. Dans l'Empire sur toutes les Créatures, & une félicité perpétuelle, & qui ne devoit point être interrompuë par la mort. * C'est là le sentiment ordinaire, dont je ne m'éloignerois pas, si ce n'est que j'aimerois mieux regarder l'Empire sur les Créatures com-

* *Remarque de l'Auteur de ces N.*

comme le fruit & le résultat de l'image de Dieu, que comme une partie même de cette Image. Car l'homme ne seroit pas moins l'image de Dieu, quand il n'y auroit que Dieu & lui seul qui existassent, qu'il l'est maintenant qu'il est établi sur les Ouvrages de Dieu. C'est à quoi nous conduit *Moyse*, quand il introduit Dieu parlant en ces termes, * *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance & qu'il commande aux poissons de la Mer*; c'est-à-dire, *afin qu'il commande aux poissons de la Mer &c.* C'est parce que l'homme a été fait à l'image de Dieu qu'il a droit de commander sur ses Créatures. On ne dira jamais d'un Prince, qui établit quelqu'un sur une Province, qu'il a fait ce quelcun à son image; mais il pourroit bien l'avoir établi sur cette Province, parce qu'il est à son image, c'est-à-dire, parce qu'il a des qualitez qui le rendent digne de commander, comme lui. Je vois dans notre Auteur, que c'est l'opinion de *Cocceius*, ce que je ne savois point; j'avois même écrit ce que je viens de dire,

* *Genés. I. 26.*

re, avant que d'avoir lû l'endroit où Mr. *Marck* raporte & refute cette opinion. Je suis assûré qu'il ne sera pas fâché, que je ne sois pas de la sienne dans une affaire de si petite importance. La mienne est les Antipodes de celle des Sociniens. Ceux-ci prétendent que l'Image de Dieu dans l'Homme ne consiste que dans l'Empire qu'a l'Homme sur les Créatures. L'opinion commune est, que cèt Empire n'est qu'une partie de l'image de Dieu; & je crois avec *Coccejus*, que l'image de Dieu ne consiste point dans cèt Empire. Cependant, il faut avoüer, que cette question n'est pas d'une grande conséquence; pourvû qu'on ne refuse rien à l'Homme de ce qui lui apartient essentiellement, & qui le fait ressembler à la Divinité. Au reste, Mr. *Marck* prétend que par l'Empire que l'Homme avoit sur les Créatures dans l'état d'innocence, il lui étoit permis de manger de la chair des Animaux. On sait que les Juifs, les Péres de l'Eglise, & plusieurs Auteurs Modernes sont d'une opinion contraire. On peut voir là-dessus la Dissertation d'*Etienne de Courcelles*, & les Réponses d'*Hot-*

tin-

tinger. Mr. *Marck* défend aussi dans cette Dissertation l'Immortalité de l'Homme dans l'état d'innocence, contre les Sociniens qui la nient.

Il semble que quelques Théologiens ayent crû, que, quand l'Ecriture dit que l'Homme a été créé à l'image de Dieu, elle exclut de cèt avantage toutes les autres Créatures. Mais Mr. *Marck* prouve très-bien que les Hommes n'ont point à cèt égard de privilége sur les Anges. Il fait voir ensuite comment l'Homme est l'image de Dieu à l'égard du corps, & comment cette image de Dieu dans l'Homme s'est conservée ou a été détruite par sa chute.

6. On fait voir dans le Chapitre sixiéme, que Dieu traita Alliance avec l'Homme dès qu'il fut créé; & on refute les Sociniens, les Remontrans, *Jaques Alting* & quelques autres, qui ont prétendu que Dieu n'avoit point traité d'alliance proprement dite avec *Adam* dans l'état d'innocence.

7. Tout le reste de ce second Livre est employé à expliquer en détail tout ce qui concerne cette premiére Alliance entre Dieu & l'Homme.

me. On fait voir qu'*Adam* qui fut une des parties contractantes doit être consideré, comme représentant en sa personne, non seulement tous ses Descendans; mais aussi *Eve* elle-même, qui n'avoit pas encore été créée, quand cette Alliance fut contractée. Les conditions de cette Alliance de la part de l'Homme, sont, selon l'Auteur, le Décalogue, sans en excepter le quatriême Commandement. Il s'attache à faire voir, comment les préceptes de cette Loi regardoient *Adam*; mais il explique sur tout avec soin tout ce qui concerne la défense de manger du fruit de l'Arbre de science de bien & de mal. Il recherche les raisons de cette défense, dont la principale lui paroît être le dessein d'éprouver l'obéïssance de l'Homme; & refute celles, qui lui paroissent insoûtenables. Il s'occupe principalement à bien expliquer les paroles de la menace faite à *Adam*, s'il mangeoit du fruit défendu, & soutient que la mort, dont il est menacé, se doit entendre de la mort éternelle, de même que de la temporelle. Il prétend aussi que l'Alliance faite avec *Adam* lui promettoit la vie éternelle, s'il obéïs-

obéïssoit, & il refute les Sociniens, les Remontrans, *Moyse Amyraut* & *Jaques Alting*, qui ont prétendu le contraire, & dont il raporte les paroles fort au long. Au reste, Mr. *Marck* trouve quatre principaux Sacremens dans cette Alliance, savoir, l'Observation du jour du Sabbat, la demeure d'*Adam* dans le Paradis terrestre, l'Arbre de vie, & l'Arbre de science de bien & de mal. Il finit ce second Livre par l'abolition de cette Alliance faite avec *Adam*.

III. Le troisiême, qui est divisé en seize Chapitres, comprend l'Histoire de la Chute de nos premiers Parens. Nôtre Auteur croit qu'ils violérent la premiére & la seconde Table de la Loi en mangeant du fruit défendu; mais en sorte que leurs principaux péchez furent l'Infidélité, de n'avoir pas crû ce que Dieu leur avoit dit; l'orgueil, de vouloir être semblable à Dieu; & l'intempérance, qui les porta à préférer le plaisir de goûter du fruit défendu à l'obéïssance, qu'ils devoient à leur Créateur.

On demande, ce qui feroit arrivé, si *Eve* seule eut mangé du fruit défendu,

fendu, & n'en eut point donné à *Adam*. Quelques-uns prétendent que leurs Descendans n'en eussent pas moins été pécheurs; ce qui paroît très-vraisemblable à l'égard de la corruption originelle, à moins qu'on ne la regarde que comme une suite de l'imputation du péché d'*Adam* faite à sa postérité. Mr. *Marck* a plus de penchant à croire, que le péché d'*Eve* n'eut point eu de suite pour sa postérité, parce qu'elle ne représentoit pas le Genre Humain, & que l'Alliance avoit été traitée avec *Adam*, avant qu'*Eve* eut été créée. Dans le fond, comme le remarque notre Auteur, cette Question est beaucoup plus curieuse, que nécessaire.

Il n'en est pas tout-à-fait de même de celle qui recherche comment *Adam* a pû déchoir de l'intégrité dans laquelle il avoit été créé, & tomber dans le péché. C'est une matiére, qui a toujours beaucoup embarrassé les Théologiens. Mr. *Marck* l'examine avec soin; mais cela n'empêche pas qu'il n'y reste encore bien des difficultez, dont aparemment nous n'aurons la solution que dans une autre vie. Nous devons être

con-

contens de savoir présentement, que l'homme a été créé innocent, & qu'il est devenu pécheur par sa propre faute. Que sa chute lui doit être imputée à lui seul, & qu'on ne sauroit la rejetter sur Dieu sans injustice, comme Mr. *Marck* le prouve fort au long, répondant à toutes les Objections des Profanes, qui accusent Dieu d'injustice ou de peu de bonté, parce qu'il a resolu de toute éternité de permettre la chute de l'Homme; je dis de la permettre, car notre Auteur est trop sage pour donner dans l'excès de ces Théologiens, qui ont osé avancer, que Dieu avoit résolu d'opérer actuellement la chute de l'Homme; mais que ce qui est péché à l'égard de l'Homme, ne l'est pas à l'égard de Dieu.

Il employe aussi beaucoup d'espace à bien déveloper ce qui concerne la Tentation du Serpent. Il admet, comme la plus sûre, l'opinion de ceux qui veulent que le Démon se soit servi d'un Serpent pour tenter *Eve*. Il refute *Moyse Amyraut*, & les autres, qui ont entendu allégoriquement du seul Démon ce que *Moyse* dit du Serpent. *Bochart* avoit

avoit déja refuté assez au long la Dissertation d'*Amyraut*. Au reste, comme cette Histoire est pleine d'un très-grand nombre de difficultez, qui procédent principalement, à ce que je crois, de ce que *Moyse* l'a raportée d'une maniére fort succincte, il ne faut pas être surpris du grand nombre de Questions, qu'on peut faire sur ce sujet. Mr. *Marck* en examine la plûpart: mais comme il ne s'écarte presque jamais du sentiment commun des Réformez, & que ce sentiment est assez connu, nous ne nous y arrêterons point; nous contentant de faire ici quelques Remarques détachées.

Le Serpent promit à *Eve* que si elle & *Adam* mangeoient du fruit défendu, ils seroient comme des *Dieux*, sachant le bien & le mal. Le mot de l'original qu'on a traduit par celui de *Dieux*, se prend aussi pour les *Anges*, ce qui fait que quelques-uns ont crû, que le Serpent ne promit pas à nos premiers Parens, qu'ils seroient semblables à Dieu, la promesse auroit été trop hyperbolique pour n'être pas suspecte, mais seulement qu'ils seroient semblables aux Anges. Mr. *Marck*

me

me paroît réfuter fort solidement cette opinion. * On pourroit dire, ce me semble, que *Moyse*, n'ayant point parlé des Anges jusques-là; car il est fort incertain qu'il faille entendre les Anges par l'Armée des Cieux dont il parle, il semble que si par le mot *Elohim* qu'il employe il eut voulu entendre les Anges, il en eut averti ou eut dit quelque chose pour le faire comprendre. Je crois même que si, dans la Tentation, *Moyse* ne parle que du Serpent seul, & ne dit rien du Démon qui l'animoit; c'est parce qu'il n'avoit pas jugé à propos de parler ni de la Création des Anges, ni de la chute de quelques-uns d'entr'eux.

Les Théologiens disputent beaucoup sur le tems de la Tentation. Quelques-uns prétendent qu'elle n'arriva que quelques mois ou quelques années après la Création; d'autres, au contraire, soutiennent que ce ne fut que quelques heures après que l'Homme eut été créé. Mr. *Marck* croit qu'il se passa seulement quelques jours depuis la Création de l'Homme jusques à sa chute,

&

* *Remarque de l'Auteur de ces N.*

& allégue diverses raisons de son opinion. Il finit ce Livre en établissant l'Imputation du péché contre *Josué de la Place* & ses Sectateurs, & en faisant voir que la Corruption naturelle avec laquelle naissent tous les Enfans d'*Adam* est une suite de cette Imputation, sans laquelle il est impossible de l'expliquer.

III. DANS le quatriême Livre, qui est le dernier, l'Auteur parle du rétablissement de l'Homme après le péché, par la promesse, qui lui fut faite de la semence de la Femme, qui briseroit la tête du Serpent. Ce Livre n'est composé que de dix Chapitres.

On dispute fort sur la peine imposée au Serpent qui tenta *Eve*, que Dieu condamna à se traîner désormais sur le ventre & à ramper sur la poussiére. Quelques-uns ont crû que les Serpens avoient des piés, avec lesquels ils marchoient, mais que Dieu les leur ôta, parce que le Démon s'étoit servi du Serpent pour tenter *Eve*. Cette opinion ne paroit point vraisemblable à Mr. *Marck*. Il croit plûtôt après *Bochart* & plusieurs autres savans Interprêtes, que le Serpent a toujours rampé sur la pous-

siére;

ſiére; mais que ce qui lui étoit naturel avant la tentation, devint une peine pour lui après la tentation; à peu près comme le travail auquel *Adam* ſe ſéroit occupé ſans peine avant ſon péché, lui devint pénible après ſa chute. L'Auteur ajoute que le Serpent rampe plus aujourd'hui ſur la pouſſiére & avec plus de peine, qu'il ne faiſoit avant la tentation; d'où il ſuit qu'il a plus de commerce avec la pouſſiére, s'il faut ainſi dire, & qu'il s'en nourrit plus qu'il ne faiſoit auparavant.

Par la ſemence de la Femme, entre laquelle & celle du Serpent Dieu mit de l'inimitié, l'Auteur entend généralement tous les hommes, qui ſont tous deſcendus d'Eve; en particulier les Fidéles, entre leſquels & le Démon, repréſenté par le Serpent, il y a une inimitié particuliére, & plus particuliérement *Jeſus-Chriſt*, le Chef des Fidéles, qui les a délivrez de la puiſſance du Démon. Il examine en détail & avec beaucoup de ſoin la ſentence que Dieu prononça au Serpent, à *Eve*, & à *Adam*, & ne néglige aucune des queſtions, que les Théologiens agitent ſur ce ſujet. Il recherche auſſi

les raisons du nom d'*Eve*, qu'*Adam* donna à sa femme, & celui de *Cain*, qu'*Eve* donna à son premier Fils. Il ne pense pas que le savant *Coccejus* ait eu beaucoup de raison de censurer si fort *Calvin*, qui n'a pas pû se persuader, qu'*Eve* ait voulu dire qu'elle avoit aquis un homme, qui étoit l'Eternel, & qu'elle ait pensé qu'elle avoit mis au Monde la Semence, qui lui avoit été promise, qui étoit le Messie. Cependant, quoi qu'il ne soit pas persuadé de l'opinion de *Cocceius*, il n'en parle qu'en doutant.

Enfin, il examine la célébre Question, si *Adam* & *Eve* ont été sauvez, & se détermine pour l'affirmative, dont il allégue les raisons, qu'il distingue de celles que divers Savans ont alléguées, & qui ne lui paroissent pas solides.

On trouve à la fin de ce Volume une Harangue Inaugurale de l'Auteur, qu'il prononça, lors qu'il fut fait Professeur en Histoire Ecclésiastique, à la place de l'illustre Mr. *de Spanheim*. Elle est sur les Merveilles de l'Etablissement & de la Propagation du Christianisme.

AR-

ARTICLE V.

LIVRES NOUVEAUX *ou Réimprimez depuis peu accompagnez de quelques Remarques.*

I.

NOUVEAUX MEMOIRES *de Mr.* NODOT, *ou Observations qu'il a faites pendant son Voyage d'Italie, sur les Monumens de l'Ancienne & de la Nouvelle Rome, avec les Descriptions exactes des uns & des autres, qui font connoître comment l'Eglise Chrétienne a triomphé du Paganisme. Avec des Cartes très-utiles & des Figures.* A Amsterdam, chez François l'Honoré & Zacharie Chastelain. 1706. in 12. Tom. I. pagg. 270. Tom. II. pagg. 239. sans les Tables & les Figures. Gros caractére.

IL y a près de six ans que Mr. *Nodot* publia une *Rélation de la Cour de Rome*, dont nous avons donné l'Extrait dans ces Nou-

velles *. Elle est composée de deux Parties générales. La premiére est une Rélation de Rome sous le Pontificat de *Clement IX.* contenuë dans trois Lettres écrites à feu Mr. de *Lionne.* La seconde Partie décrit tous les Anciens Monumens de Rome.

L'Ouvrage dont nous venons de donner le Titre n'est ni le même que le précédent, ni n'en est pas pourtant tout-à-fait différent. On a supprimé les trois Lettres à Mr. *de Lionne*, aparemment parce que la Cour de Rome ayant tout-à-fait changé depuis le tems qu'elles ont été écrites, elles ne sont plus que de très-peu d'usage, si on en excepte un certain petit nombre de réflexions générales, qui peuvent être utiles en tout tems à la Cour de Rome. On a conservé la seconde Partie du précédent Ouvrage, & elle fait le second Volume de celui-ci. Mais comme Mr. *Nodot* avoit oublié de parler des grans chemins, qu'on voit remplis de plusieurs morceaux d'Antiquité, lesquels malgré leur débris & la poussiére, qui les couvre, sont

enco-

* *Avril.* 1701. pag. 437.

encore paroître leur grandeur, des Fontaines, qui ont fait le plus bel ornement de cette Capitale du Monde, & des Cloaques, dont les vastes soûterrains ont étonné la postérité, on en a ajouté la Description à la fin de l'Ouvrage. On y a aussi fait des Corrections considérables, & on y a mis quantité d'Estampes, qui représentent des Naumachies, des Cirques, des Amphithéatres, des Mausolées, des Obélisques. On y a mis de plus deux Cartes, dont l'une est un plan de l'ancienne Rome, pareil à celui de la premiére Edition, si ce n'est qu'il est considérablement plus grand. L'autre est une ancienne Carte de l'Italie.

La premiére Partie est tout-à-fait nouvelle. Elle contient une Description exacte des Eglises de Rome & des autres Edifices consacrez à la pieté des Chrétiens. C'est ce que l'Auteur apelle le Triomphe de l'Eglise Chrétienne sur le Paganisme. Il nous assure dans la Préface, qu'on y trouvera quantité de choses très-curieuses pour la Religion, qui n'ont point été publiées jusqu'à présent, & comme Mr. *Nodot* est très-curieux lui-même, & qu'il nous a don-

né d'ailleurs de bons témoignages de son savoir *, on ne doit pas croire, que ce soit là une promesse d'Auteur, qui veut faire acheter son Livre. Nous n'en raporterons qu'un exemple, seulement parce qu'il peut désabuser certaines personnes. Car, du reste, nous ne savons pas si c'est un des plus curieux.

A l'occasion d'une Epitaphe qu'on voit dans l'*Eglise de N. Dame de la Vallicelle* à Rome, & qui est commune aux Cardinaux *Baronius* & *Tarugi*, aussi bien que leur sépulture, & qui étoient tous deux Prêtres de l'Oratoire de Rome, Mr. *Nodot* nous aprend qu'on ne doit point confondre ces Prêtres de l'Oratoire avec ceux de France. Ces deux Congrégations ont différens Instituteurs. S. *Philippe de Nery* a établi ceux de Rome en 1573. & le Cardinal de *Berulle* a institué ceux de France 40. ans après par une Bulle de *Paul V.* dattée de 1613. La seule chose que ces deux Congrégations ont de commun est, qu'elles ne sont point com-

posées

* *Sur tout dans son Edition, & sa Traduction de Petrone, & ses Notes sur cet Auteur.*

posées de Religieux, mais de Prêtres Séculiers dépendans des Evêques, & sans obligation d'aucun vœu, ni solennel, ni simple. Elles ont pris châcune le nom de l'Oratoire pour deux raisons, la premiére c'est à cause de l'Oratoire qu'ils font bâtir attenant leur Eglise, la seconde c'est parce que les Prêtres, qui se sont ainsi réünis, font une profession particuliére de vaquer à l'Oraison; comme si tous les lieux leur étoient autant d'Oratoires, pour y honorer par l'Oraison celles que *Jesus-Christ* fit sur la Terre; aussi leur Bulle porte, qu'ils feront nommez *Prêtres de l'Oratoire de Jesus Christ*. Ces Congrégations d'ailleurs n'ont rien qui se ressemble, pour leur gouvernement, pour leurs exercices, ni pour leurs emplois.

Quant au Gouvernement, les Maisons de l'Oratoire de Rome ne dépendent aucunement les unes des autres. Chacune est régie despotiquement par son Supérieur: & toutes celles de l'Oratoire de France sont soumises à un Général, & reçoivent ses ordres en tout. Pour ce qui est de leurs exercices publics & journaliers, les Prêtres de

l'Oratoire de Rome font chaque jour après midi quatre Discours ou Institutions Chrétiennes au peuple dans leur Eglise, & sur le soir des Prières & autres actes de pieté dans l'Oratoire, qui est près de leur Eglise, avec quelques Séculiers, qui s'associent avec eux pour cela, & ils ne vont au Choeur que les Dimanches & les Fêtes, pour la grande Messe & pour les Vêpres. Les Prêtres de l'Oratoire de France vont tous les jours au Chœur, pour les Heures Canoniales, & y remplissent les autres fonctions pour toutes les Fêtes de l'année, finissant toujours par les Litanies de *Jesus* & de la Vierge.

Pour ce qui regarde leurs Emplois, ceux de Rome n'en ont point hors de chez eux, si ce n'est quelques visites de malades & de prisonniers, à quoi ils s'occupent beaucoup; mais ils ne prêchent jamais en quelque lieu que ce soit par un Statut particulier, se restraignant à ces Discours familiers, qu'ils font dans un siége un peu élevé, au dessous de la Chaire des Prédicateurs, qu'ils font toujours remplir par des Etrangers. Ceux de France, au-

contraire, prêchent par tout, vont aux Missions, & enseignent la Jeunesse dans des Colléges. Ces Discours familiers, qui se font à Rome, durent châcun une demi-heure. L'un se fait sur l'Évangile du Jour, l'autre sur la Vie du Saint, l'autre sur l'Histoire Ecclésiastique, & le quatriéme sur quelque autre sujet, à la volonté de celui qui le fait. S. *Philippe* donna à *Baronius* la charge de traiter l'Histoire Ecclésiastique, & c'est de là que les Annales, qu'il a données au Public, ont tiré leur origine.

II.

Le Grand CABINET ROMAIN, *ou, Recueil d'Antiquitez Romaines, qui consistent en Bas-Reliefs, Statuës des Dieux & des Hommes, Instrumens Sacerdotaux, Lampes, Urnes, Seaux, Brasselets, Clefs, Anneaux, & Phioles Lacrimales, que l'on trouve à Rome. Avec les Explications de* MICHEL ANGE DE LA CHAUSSE. A Amsterdam, chez François l'Honoré & Zacharie Chastelain le Fils. 1706. in fol. pagg. 126. d'un caractére plus gros que celui de ces

Nouvelles, sans les Figures, qui sont en très-grand nombre.

Mr. *de la Chausse*, dont cèt Ouvrage porte le nom, est un Savant Antiquaire, qui demeure à Rome depuis plusieurs années. Son Livre, à ce qu'on nous assure, a été très-bien reçu à Rome même, où il y a tant de Cabinets pleins des Antiquitez, qu'il décrit. Mr. *Græpius* en fit tant de cas, qu'il en insera une partie dans les Tomes V. X. & XII. du *Trésor* des *Antiquitez Romaines*.

On voit dans la premiére Partie, l'explication des Reliefs Antiques, qui sont dans le Cabinet de Mr. *de la Chausse* & chez quelques-uns de ses Amis. Dans la seconde on voit les Statues des Dieux des Payens & quelques autres, & ce que les Mythologues ont dit de ces Divinitez. La troisiéme Partie renferme les marques de la dignité du Souverain Pontife, parmi les anciens Romains, & les Instrumens, dont ils se servoient dans leurs sacrifices. La quatriéme contient les Lampes de Bronze, qu'on a trouvées dans les sépulchres, ou dans des Temples, ou, dont

dont on se servoit en particulier. La cinquiéme est un mélange de diverses Antiquitez rares & curieuses, qui sont expliquées avec la même exactitude que tout le reste. Enfin, il y a une Dissertation sur la Statuë du Dieu des Jardins, qui découvre la turpitude du Paganisme.

Mr. *de la Chausse* a cité avec soin les Originaux, d'où il a tiré ce qu'il dit, & n'a rien avancé sans preuve. Son Traducteur François a quelquefois égayé la matiére par quelques plaisanteries, & ne s'est pas attaché à traduire par tout scrupuleusement son Auteur. Il déclare pourtant qu'il n'a rien changé, qui regarde les choses mêmes.

III.

BOILEAU *aux Prises avec les* JESUITES, *Et des Eclaircissemens sur les Oeuvres de ce Poëte.* A Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau. 1706. grand *in*-12. pagg. 68. Et se trouvez à la Haye, chez Jean Clos.

CE petit Ouvrage contient l'Histoire des Démêlez de Mr. *Boi-*

Jean Despreaux, avec les Jésuites. On y voit l'occasion de ces Démêlez, les Ouvrages satiriques de part & d'autre, & quelques autres Piéces particuliéres, qui servent à cette Histoire, quoi qu'elles n'ayent été composées ni par Mr. *Boileau* ni par les Jésuites. Toutes ces Piéces sont fort virulentes; mais elles ne sont pas toutes également bonnes. Du reste, cèt Ouvrage est si court, qu'il vaut mieux y renvoyer le Lecteur, que d'entreprendre de l'abréger.

IV.

INTRODUCTION *à la* GE'OGRAPHIE *Universelle, par une nouvelle Méthode abrégée & très-facile. Contenant un Traité de la Sphére, la Description du Globe Terrestre & Céleste, les Parties du Monde divisées en leurs États, Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, &c. Où l'on donne à la fin un Traité de la Gnomonique Pratique, enseignant plusieurs maniéres de construire les Cadrans Solaires avec grande facilité. Le tout enrichi de diverses Tables, Planches, & Figures, qu'on a jugé*

jugé les plus propres, à donner une juste intelligence des Matiéres. Par le Sieur DE MERVEILLEUX, *Capitaine & Ingenieur ordinaire de L. H. P. les Etats Généraux. Dédié au Roi de Prusse.* A la Haye, imprimé pour l'Auteur. 1706. in 8. Tom. I. pagg. 412. Tom. II. pagg. 578. gros Caractére.

MONSIEUR *de Merveilleux* est un Gentilhomme du Comté de Neufchâtel, qui s'est adonné au métier de la guerre dès son Enfance, & qui a servi dans les Armées des Provinces-Unies, & dans la Guerre de 1672. & dans la derniére guerre, & dans celle d'à présent. Il a été employé à fortifier quelques Places de l'Etat, & il remporta au dernier Siége de Namur de glorieuses marques de sa bravoure, & de son expérience dans la Profession d'Ingénieur. Comme il y a déja quelques années que sa Géographie a paru, il n'est pas nécessaire d'en donner l'Extrait pour la faire connoître. Il a eu l'honneur de la présenter depuis peu au Roi *de Prusse*, qui l'a reçue favorablement, & qui a donné à l'Auteur des marques de sa libéralité. Il

dit à ce Prince dans sa Préface, qu'il se compte déja au nombre de ses Sujets, à cause de ses légitimes prétensions à la Souveraineté de Neufchâtel.

ARTICLE VI.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* On a publié une Critique du Livre de Mr. *Fleetwood* sur les Miracles, *Réflexions &c.* c'est-à-dire, *Réflexions sur l'Essai touchant les Miracles, du Docteur* Fleetwood, *où l'on montre l'absurdité, la fausseté, & le danger de ses Idées, avec un Suplément, où l'on représente l'étendue & la force de l'évidence, que les Miracles donnent à la Religion révélée.*

Voici un Livre de Médecine du Docteur *Coward, Ophthalmiatria; quâ accurata & integra Oculorum malè affectorum instituitur Medela, novâ Methodo aphoristicè concinnata. Auctore* Gul. Coward *Coll. Med. Lond. M. D.*

De

* *De France*. A l'occasion des Tombeaux trouvez dans l'Eglise des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. *Acheul* d'Amiens, & d'un autre trouvé il y avoit trois ou quatre ans dans un Village du Diocése de Besançon; Dom *Mabillon*, qui avoit fait autrefois le voyage de Rome, & visité les anciens Cimetiéres ou Catacombes, donna au public en 1697 un petit Ouvrage intitulé *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de Cultu Sanctorum ignotorum*. L'Auteur s'y proposoit d'y enseigner, selon les régles de l'Eglise, quel est le Culte qu'on doit rendre aux Saints, dont on tire les corps des ancien-

* *Ceci est la suite de ce qu'on dit du Livre du P.* Mabillon *dans les Nouvelles de Juin dernier, & doit être placé immédiatement avant les nouvelles de Hollande de la page 697. L'Imprimeur, qui craignoit d'avoir trop de Copie le retrancha. On s'en aperçut le Mois suivant, on l'insera dans l'Extrait des Lettres, mais par la même fatalité & pour la même raison l'Imprimeur le retrancha encore. Cependant, comme ce qu'on a dit du Livre de* Dom Mabillon *n'a point de sens, sans cette suite, on se voit obligé de l'insérer ici, quoi qu'un peu tard.*

anciennes sepultures, & à quelles marques on peut reconnoître leur sainteté & leur martyre. A la fin de cette Lettre se trouve un Article touchant la sepulture des Prêtres, où l'on peut voir, que, de même que les Laïques, ils doivent être inhumez les piés vers l'Orient ; & que *Jesus-Christ* a été mis au Tombeau dans cette attitude. Après cèt Article, l'Auteur raporte le Décret-général de la Congrégation des Rites approuvé par *Innocent XI.* contre les abus, qui se sont glissez dans le Culte qu'on rend à quelques Saints. Une Lettre testimoniale du Cardinal Vicaire touchant le Corps de S. *Felicissime* : Une autre Lettre testimoniale de l'Evêque Maître de la Sacristie de la Chapelle du Pape, avec un Extrait des Statuts Synodaux de *Guy* Evêque de Langres contre le Batême accordé aux enfans morts-nez.

Cette Lettre fut rimprimée en 1705. avec des Additions, qui méritent bien d'être remarquées. Elle a aussi été traduite en François & imprimée à Paris chez *Cellier*, in 12. pagg. 178. sous le titre de *Dissertation sur le Culte des Saints Inconnus, par*

la

le R. P. Dom. Jean Mabillon, *Benedictin de la Congregation de S.* Maur, *traduite en François sur la Nouvelle Edition Latine de* 1705. *qui a pour titre* Lettre d'Eusebe à Theophile par Mr. L. R.

A la tête de cette seconde Edition, il y a un avertissement dans lequel Dom *Mabillon reconnoît de bonne foi qu'il en est l'Auteur.* Il y rend raison pourquoi il ne s'est pas déclaré dans la premiére. Il dit que, *quoi qu'il eût un désir extrême de ne choquer personne dans ce petit Ouvrage, il n'ignoroit pourtant pas que la matiére en étoit délicate, & qu'elle pourroit faire des mécontens.... Qu'il ne croit pas avoir rien fait en cela de contraire aux régles du S. Concile de Trente, car il sufit que le véritable Auteur d'un Ouvrage soit connu du Censeur des Livres & du Magistrat qui accorde la permission de l'imprimer.*

Le même ordre n'est pas gardé dans les deux Editions. La premiére ne contient que douze Paragraphes, la seconde en contient 23. Les paragraphes sont quelquefois transposez, quelquefois retranchez, & souvent augmentez. Dom *Mabillon* paroît

avoir beaucoup profité de la lectu-re du Livre de Mr. *Fabretti* intitu-lé *Inscriptionum antiquarum explicatio*, imprimé à Rome en 1700. mais ce savant Moine ne peut déferer à l'opinion de Mr. *Fabretti* qui veut dans le second Chapitre de son Livre que. D. M. signifie *Deo Magno*, ou *Deo Maximo.* Au lieu que Dom *Mabillon* explique toujours ces deux Lettres par *Diis Manibus.* On trouve dans la Nouvelle Edition un Article touchant l'épreuve des Reliques par le feu, avec les Priéres qui se faisoient pour cèt effet. L'Auteur raporte que les Anciens se servoient de l'épreuve du feu, pour discerner les vrayes Reliques d'avec les fausses, parce que les vrayes ne souffroient point d'altération dans le feu, au lieu que les fausses s'y consumoient. Après en avoir donné quelques exemples, pour faire voir l'Antiquité de cèt usage, il cite un Canon du second Concile de Sarragosse tenu sous le Pontificat de *Gregoire le Grand*, l'an 592. Ensuite il raporte un exemple recent de cette épreuve faite sur une particule de la vraye Croix, en la présence de la Princesse Palatine, *Anne de Gonzagues.* Voici comment elle

elle en parle dans son Testament. *Je leur donne encore* (aux Moines de S. *Germain des Prez*) *ma Croix de pierreries, avec la sainte vraye Croix, que j'atteste avoir vûë dans les flammes sans brûler.* Dom *Mabillon* néanmoins n'aprouve pas qu'on fasse revivre une coutume qui est abrogée par le non-usage, *à moins qu'elle ne soit autorisée de nouveau par l'Eglise.* On a aussi ajoûté dans cette nouvelle Edition une Lettre du Pape *Gregoire IV.* à *Otgaire* Archevêque de Mayence avec un Catalogue des huiles saintes des Martyrs, qui étoient à Rome envoyées par S. *Gregoire* le Grand à la Reine *Theodelinde.* L'Auteur en avoit déja parlé dans le paragraphe XIX. où il dit qu'il est *probable*, que ces huiles étoient prises des Lampes, qui brûloient devant le Tombeau des Saints. Ce petit Ouvrage est enrichi d'un grand nombre d'Inscriptions, & de belles remarques dignes de la réputation de son Auteur.

De Hollande. La Bible de Mr. *Martin*, qu'on attend depuis longtems, va bientot paroître. L'Impression s'en fait ici (*Amsterdam*) chez *H. Desbordes*, *P. Mortier*, & *P. Brunel*

P. Brunel, en très beaux caracteres & en beau papier *in Folio*. Il y a deux ans qu'on travaille à cette Edition. L'Ancien Testament est achevé, & le Nouveau le sera dans moins de deux mois. Mr. *Martin* a beaucoup éclairci le Texte, par de petits changemens, & de certains tours de phrases, qui ne changent point le sens des Versions à l'usage des Réformez. Vous savez qu'un mot bien ou mal placé, & une bonne ou une mauvaise construction dans une phrase contribuent beaucoup à la clarté ou à l'obscurité d'un passage. A l'égard des Notes sur le N. Testament, que Mr. *Martin* avoit fait imprimer *in* 4. en 1696. il y a fait de grandes augmentations en divers endroits. Mais à propos de ces Notes sur le N. Testament, vous n'avez, peut-être, pas remarqué, qu'on en a inseré plusieurs mot-à-mot dans l'Edition du N. Testament en grand *in* 12. faite à Bruxelles en 1700, & que l'on a ensuite imprimé avec la Bible *in* 4. de Mr. *de Sacy*. Si on ne savoit que l'Edition du N. Testament de Mr. *Martin* a été faite quatre ou cinq ans avant celles-là, ou, si elles avoient paru toutes deux la mê-

me

même année, il seroit difficile de décider lequel des deux est Plagiaire. Mais quatre ou cinq ans d'avance que l'Edition de Mr. *Martin* a sur l'autre, font voir manifestement dans quelle source ce dernier a puisé. En voici cinq ou six exemples, qui suffiront pour vous prouver ce que je viens de dire.

Matth. Ch. I. ℣. 16. au milieu de la Note, Mr. *Martin* dit. *Or cela supposé par* S. Matthieu *comme une chose constante de son tems, il est clair qu'il a fait la Généalogie de* J. C. *en faisant celle de* Joseph *le Fiancé de* Marie; *& la raison pourquoi il n'a pas fait celle de* Marie *elle-même, c'est que ce n'étoit pas l'usage des Juifs de faire entrer les Méres dans les Descendans des Familles & dans les lignes Généalogiques.* Le N. Testament de Bruxelles dit, *Cela étant supposé par* S. Matthieu, *comme une chose constante de son tems, il est clair qu'en faisant la Généalogie de* Joseph, *il fait celle de* J. C. *& de* Marie. *Et parce que la coutume ordinaire des Juifs est de ne pas faire entrer les Femmes dans les Généalogies, l'Evangeliste raporte plutôt celle de* Joseph, *que celle de* Marie.

ỳ. 25. Mr. *Martin* dit, *Selon le Langage des Hébreux, qui apellent ainsi tout ce qui nait le premier.* Le N. T. de Bruxelles, *ce n'est qu'une façon de parler des Hébreux, qui apellent ainsi tout ce qui nait le premier.*

Chap. II. ỳ. 1. Mr. *Martin. C'étoit* Hérode le Grand, *fils* d'Antipater, *qui étoit Iduméen d'extraction & de naissance.* Bruxelles. *Surnommé* le Grand, *fils d'*Antipater, *qui étoit Iduméen d'extraction & de naissance.*

Chap. III. ỳ. 1. Mr. *Martin. Pendant que J. C. étoit encore habitant de Nazareth, où il menoit une vie obscure.* Bruxelles. *Pendant que J. C. menoit à Nazareth une vie obscure.*

ỳ. 27. Mr. *Martin.* Race de Vipéres. *Il les apelle ainsi pour abaisser leur orgueil & leur vanité, en leur faisant connoitre qu'ils étoient bien éloignez de se pouvoir glorifier, qu'ils avoient* Abraham *pour pére.* Bruxelles. *S.* Jean *les apelle* Race de Vipéres, *pour abaisser leur orgueil & leur vanité, en leur faisant connoître, qu'ils étoient bien éloignez de se pouvoir glorifier d'avoir* Abraham *pour Pére.*

En

En voila assez pour les Evangiles, voici pour les Epîtres un seul exemple pris de la I. aux *Corinthiens*. Ch. IV. ✝. 7. Mr. *Martin*, Que vous ne l'ayez reçu; *nous n'avons rien*, *ni dans la Nature*, *ni dans la Grace*, *qui ne nous ait été donné de Dieu. Jean. III.* 27. *Jaques I.* 17. *& l'usage même*, *que nous en faisons est encore une grace de Dieu. Ch. III.* 5. 9. 10. Bruxelles. *Rien ni dans la Nature*, *ni dans la Grace*, *qui ne nous ait été donné de Dieu*; *& l'usage même que nous en faisons est encore une grace de Dieu.*

Le Sieur l'*Honoré* Libraire à Amsterdam imprime *l'Examen de la Théologie de Mr.* Bayle, *par Mr.* Jaquelot. Le Sr. *Jean Clos*, Libraire à la Haye, imprime un Voyage de Mr. *l'Huillier* aux Indes Orientales, avec une Instruction sur le Commerce des Grandes Indes. Le Sr. *Broedelet* Libraire à Utrecht a imprimé Adriani Relandi *Dissertationum Miscellanearum*, *Pars Prima*. Ce Livre fera le sujet d'un des Articles du mois prochain.

TA-

TABLE

des Matiéres principales.

Août 1706.

EZECHIELIS SPANHEMII *Dissertationes de Usu & Præstantia Numismatum.* 123
Suite de l'Extrait du Traité de la Police. 136
Les Délices de l'Espagne & du Portugal. 181
J. MARCK, *suite de l'Extrait de son Histoire du Paradis.* 201
NODOT, *ses nouveaux Memoires.* 219
M. A. DE LA CHAUSSE, *le Cabinet Romain.* 225
BOILEAU *aux prises avec les Jesuites.* 227
DE MERVEILLEUX, *Introduction à la Geographie Universelle.* 228
Extrait de diverses Lettres. 230